



autrepart

Familles du Sud

ORSTOM

l'aube

autrepart

Familles du Sud

**Éditeurs scientifiques :
Arlette Gautier et Marc Pilon**

**Cahiers des sciences humaines
Nouvelle série numéro 2**

Déjà paru :

Les Arts de la rue dans les sociétés du Sud, Michel Agier et Alain Ricard

Couverture : Antoinette Sturbelle
Photo Michel Dukhan

© Éditions de l'Aube, ORSTOM, 1997

ISBN 2-87678-309-6
ISSN 1278-3986

Sommaire

Arlette Gautier et Marc Pilon : Introduction	5
Gérard Heuzé : L'évolution des familles de milieux populaires à Mumbai, Inde	15
Danièle Bélanger : Changements familiaux au Vietnam depuis 1960 : trente années de formation des couples à Hanoi	33
Cluny MacPherson : Développement économique et transformation de la parenté aux Samoa occidentales (Pacifique Sud)	53
Daniel Delaunay : La famille mexicaine aux États-Unis	67
Marguerite Bey, Jean-Marc Gastellu et Évelyne Mesclier : Au Pérou, la famille peut-elle remplacer l'État ?	89
Judith Hassoun : La solidarité familiale face au sida : résultats d'une enquête réalisée à Abidjan (Côte-d'Ivoire), auprès de femmes malades du sida	105
Véronique Hertrich : Vers la construction d'un espace conjugal chez les Bwa du Mali ?	123
Patrice Vimard : Modernisation, crise et transformation familiale en Afrique subsaharienne	143
Notes de lecture	161
Résumés	169

Introduction

Arlette Gautier * et Marc Pilon **

La famille, une réalité quotidienne et universelle, constitue un élément fondamental de l'organisation et de l'évolution des sociétés. Elle subit autant les effets du changement social qu'elle en est un acteur essentiel. L'étude de la famille est devenue l'objet d'une démarche scientifique à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle (à travers les travaux de Morgan, Engels, Bachofen, etc.) ; elle s'est surtout développée à partir des années vingt sous l'influence des sociologues américains de l'école interactionniste de Chicago [Michel, 1986], puis des autres courants de la sociologie [Bawin-Legros, 1996]. Elle a été progressivement investie par l'ensemble des sciences sociales, chacune apportant son éclairage spécifique. De récents ouvrages illustrent combien la famille est un objet d'analyse complexe et résolument à la croisée des chemins disciplinaires : la sociologie, l'histoire, la psychanalyse, la psychologie, le droit, les sciences politiques, l'ethnologie, l'économie, la démographie [de Singly, 1992, 1996 ; Tahon, 1995 ; Pilon *et alii*, 1997].

Abondamment discutée et étudiée, la famille n'est pourtant pas une *donnée naturelle*. Comme le souligne justement le *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie* [Bonte, Izard, 1992 : 273], « tout le monde croit savoir ce qu'est la famille : elle semble relever de l'ordre de la nature [...]. Mais il est intéressant de constater qu'aussi vitale, essentielle et apparemment universelle que soit l'institution familiale, il n'en existe pas, tout comme pour le mariage, de définition rigoureuse. » Cela va du groupe conjugal à l'ensemble de la parenté¹. En raison de la diversité des critères retenus par les uns et les autres, et de leurs combinaisons : la parenté (par le sang, le mariage et l'adoption), la reproduction, la résidence commune, la coopération économique, l'« élevage » des enfants, la reconnaissance d'une autorité commune, les réalités alors décrites se révèlent elles-mêmes très diverses. L'acception du mot famille varie à la fois selon les acteurs et les contextes institutionnels, selon les sociétés et les époques. « Souvent non défini explicitement, le terme famille traduit (à un moment donné) la situation considérée comme la norme, le modèle socialement valorisé ou présenté comme tel là où l'État s'est

* Maître de conférences (Paris-X-Nanterre).

** Démographe de l'ORSTOM, chercheur au CEPED (Centre d'études sur la population et le développement).

1. Dans un pays comme la France, où le cumul des connaissances sur la famille est conséquent, les ouvrages sociologiques parus ces dernières années semblent poser la question théorique de savoir si la sociologie de la famille doit avoir pour objet le groupe conjugal ou la parenté [Déchaux, 1995].

imposé (immiscé dans la sphère du privé) » [Pilon, 1996 : 3]. Quelle que soit la définition retenue de la famille, quand bien même on considère qu'elle ne constitue ni une donnée naturelle ou immédiate, ni l'unité ou la cellule de base (indépendante) de la société, mais plutôt une *catégorie réalisée* [Bourdieu, 1993], il reste que la famille apparaît bien comme un « élément intermédiaire entre les structures sociales et les individus qui les composent, [un] milieu de vie où les exigences collectives et individuelles prennent forme concrète et quotidienne [...] » [Tabutin, Bartiaux, 1986 : 231].

La sociologie de la famille des années cinquante, suivant les paradigmes de la « théorie de la modernisation ² », prédisait une convergence universelle et linéaire du modèle d'une famille traditionnelle étendue vers celui d'une famille moderne nucléaire. Or, qu'il s'agisse des pays industrialisés ou de ceux *en voie de développement*, « depuis 1970, les études sur la famille, qui se sont développées selon des perspectives relativistes et historiques, permettent de nuancer fortement ou d'infirmer la théorie de la nucléarisation en montrant, d'une part, que la famille étendue a été un modèle dominant mais non exclusif de la famille ancienne [Laslett, 1972], d'autre part, que la famille nucléaire n'est pas la forme définitive et universelle de la famille moderne [Rao, 1973] » [Vimard, *infra*]. Par ailleurs, de plus en plus d'études révèlent que la famille nucléaire en Occident n'est pas aussi indépendante qu'on le pensait [Segalen, 1984], que des pratiques de solidarité existent. Dans son dernier ouvrage de synthèse, *Sociologie de la famille* [Segalen, 1993], plutôt centré sur la famille occidentale, ce même auteur insiste sur l'importance d'une prise en compte de « l'espace de la parenté », la famille conjugale n'étant qu'un fragment [Déchaux, 1995], et souligne que « l'organisation familiale contemporaine n'est ainsi qu'un des arrangements possibles dans l'univers des cultures » [Segalen, 1993 : 12].

Depuis plus d'un siècle, la plupart des sociétés des pays en développement font face à un ensemble commun de facteurs de changement de nature très diverse : colonisation, développement de l'économie marchande, émergence des États-nations et mise en place de législations, urbanisation, scolarisation, introduction de religions étrangères, diffusion des valeurs culturelles occidentales, accroissement des migrations (avec les phénomènes spécifiques des réfugiés et déplacés), transition démographique, apparition du sida, crise économique de cette fin de siècle et politiques d'ajustement structurel censées y remédier, changements politiques... Autant d'éléments qui n'ont cessé et ne cessent de « travailler » les familles, tant dans leur structure que dans leurs fonctions, et qui peuvent eux-mêmes être influencés par l'institution familiale. Tous ces facteurs ont des effets très différents, certains d'ordre conjoncturel, d'autres d'ordre structurel, pouvant se conjuguer sans qu'il soit toujours facile de démêler l'écheveau causal. Deux d'entre eux méritent quelques remarques spécifiques : la « crise » et la transition démographique.

Les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix sont généralement présentées comme une période particulière de *crise*, surtout économique, mais aussi politique

2. Énoncée par le courant évolutionniste et fonctionnaliste de la sociologie américaine, à partir des travaux de Talcott Parsons [1947, 1955].

et sanitaire, avec le sida notamment. Sans discuter ici la pertinence de cette notion de crise (dans sa nature et sa durée), il est établi que les événements de ces dernières années affectent durement les familles des pays en voie de développement. Alors qu'elles doivent faire face à une réduction drastique de leurs ressources, elles se voient de plus en plus sollicitées par un État qui se désengage (notamment à travers une réduction des budgets alloués à l'éducation et à la santé). Mais l'observation de changements au cours d'une période de crise ne signifie pas forcément que celle-ci en soit la cause première ou la plus importante. Concomitance n'implique pas nécessairement causalité. Et la question se pose de savoir si cette crise ne fait qu'accentuer des évolutions en cours ou bien, dans le cas de changements observés, si ceux-ci ne sont que temporaires ou la marque d'une rupture structurelle et durable avec la situation antérieure. Dans cette dernière hypothèse, on peut et on doit aussi se demander si la crise joue comme catalyseur de changements latents au sein des sociétés ou si elle entraîne véritablement une situation nouvelle. Répondre aujourd'hui à ces interrogations demande assurément de la prudence dans les explications proposées.

Dans la quasi-totalité des pays du Sud, le processus de transition démographique est en cours ; la baisse de la fécondité semble même enclenchée en Afrique subsaharienne [Locoh, Makdessi, 1996]. Une différence fondamentale par rapport à ce qu'ont connu les pays industrialisés tient à l'intensité et à la temporalité des évolutions. D'une manière générale, la baisse de la mortalité et de la fécondité a été beaucoup plus rapide dans les pays en voie de développement, et les taux de croissance démographique y ont été nettement plus élevés.

La baisse de la mortalité entraîne un accroissement de la durée de coexistence entre individus (entre parents et enfants, entre collatéraux, entre conjoints) : les parents vivent plus longtemps (posant le problème de leur prise en charge), la durée de vie des couples augmente, etc. [Locoh, 1979]. Les conditions démographiques du cycle de vie des individus et des familles se trouvent ainsi modifiées structurellement et de « nouvelles temporalités des statuts du cycle de vie » apparaissent qui influent sur la composition familiale [Quesnel, 1995 : 5]. Si, dans les pays industrialisés, l'allongement de l'espérance de vie, qui s'est produit de manière très progressive, a eu d'importantes et multiples conséquences sur les relations entre générations et entre conjoints notamment, l'intensité et la rapidité des changements démographiques dans les autres pays vont avoir un impact bien plus fort. Pour de nombreuses sociétés, la rapidité de la baisse de la mortalité ne leur a pas permis « de mettre en place des stratégies de régulation autres que la migration » [Quesnel, 1995 : 5].

En matière de fécondité, le cas extrême de la Chine où la baisse a été forte et rapide illustre l'importance de l'impact d'une telle évolution sur l'institution familiale, sur les comportements individuels mais aussi sur le pays lui-même : quasi-disparition en quelques années des familles de six enfants et plus, passage en un temps très court d'une population jeune à une population âgée [Blayo, 1991].

La littérature scientifique permet de dégager certains des principaux changements familiaux survenus dans les sociétés du Sud au cours des dernières décennies. Dans le domaine de la nuptialité, des changements importants sont à l'œuvre. Le démographe Dominique Tabutin [1995 : 50] n'hésite pas à parler de

« révolution matrimoniale ». Selon lui, « on avait – et on a toujours – une grande variété de modèles de nuptialité : entre autres, l'Amérique latine [Quilodran, 1985] se caractérisait par une fréquence (toujours) élevée des unions consensuelles, l'Afrique noire [Tabutin, 1988] par la présence (persistante) de la polygamie, l'Afrique du Nord par une endogamie importante, l'Asie du Sud par la précocité extrême des mariages féminins et par un écart d'âges conséquent entre époux... Le divorce ou la répudiation de la femme était pratique courante dans maintes sociétés. Avec l'urbanisation, l'éducation, le travail féminin à l'extérieur et une certaine "occidentalisation", ces formes souvent autoritaires, patriarcales et sous domination masculine des pratiques matrimoniales vont évoluer, mais évidemment plus ou moins rapidement selon les sociétés et les contextes culturels. Ce sera un élément du changement dans les structures familiales. »

Les données disponibles révèlent une tendance généralisée à l'augmentation de l'âge au premier mariage, surtout chez les femmes, qui entraîne une période de célibat plus longue ; il s'ensuit également une diminution des écarts d'âges entre conjoints. En Afrique subsaharienne, le maintien relatif de la polygamie cache le développement de formes plus cachées, surtout en ville. Une instabilité conjugale croissante est souvent évoquée (sauf dans les principaux pays asiatiques), qui va de pair avec un choix du conjoint plus libre pour les individus (un relâchement du contrôle parental) ; mais les données manquent pour apprécier statistiquement l'effectivité de l'évolution et son ampleur.

L'évolution de la taille et de la composition de la famille est particulièrement difficile à mesurer, en raison de l'absence d'une définition universellement reconnue de la famille et donc d'un manque de données adéquates. L'approche statistique réalisée par les démographes porte en réalité sur les ménages, qui traduisent avant tout les arrangements familiaux résidentiels, avec toutes les imperfections (et les erreurs d'interprétation ?) que cela implique³. D'après les données disponibles, la taille moyenne des ménages présente des évolutions contrastées : diminution en Amérique latine et dans une partie de l'Asie, augmentation en Afrique et en Asie de l'Ouest et du Sud [Nations unies, 1994 ; Locoh, 1988]. Parmi les facteurs favorisant un élargissement des ménages, citons la baisse de la mortalité (mais en partie compensée par celle de la fécondité), des premiers mariages plus tardifs (difficulté plus grande d'accès au logement, à la terre), le rôle d'accueil des ménages urbains, etc.

En termes de structuration familiale, la tendance semble être à une diversification des situations, à la généralisation d'une pluralité des modèles familiaux [Roussel, 1987 ; Vimard, 1993 ; Lerner, Camarena, 1993]. Des travaux montrent que la relation attendue entre modernisation et nucléarisation n'est souvent pas vérifiée [Vimard, 1993 ; Wakam, 1997] ; les ménages les plus « modernes » ne sont pas forcément les plus petits et présentent souvent une structure plus élargie. Sous l'effet de facteurs divers, de nombreuses sociétés voient se développer les structures monoparentales (déjà anciennement répandues dans les Caraïbes) et le phénomène, en partie lié, des « femmes chefs de ménage » [Bisilliat, 1996]. Par-delà les problèmes de définition de ce statut et l'extrême diversité des situations, l'accroissement des femmes chefs de ménage constitue un fait social en soi, por-

3. Voir les réflexions récentes sur cette question dont, entre autres, Locoh [1997] et Pilon [1996].

teur de changements au sein des sociétés, à la fois dans les structures familiales, dans les relations de genre et dans la définition des rôles familiaux.

Une abondante littérature met en lumière, dans la plupart des sociétés, des revendications croissantes vers une plus grande indépendance, entre enfants et parents, cadets et aînés, hommes et femmes. Le phénomène n'est pas nouveau, mais sans doute se manifeste-t-il aujourd'hui avec davantage de force. Les solidarités contraintes semblent de moins en moins bien acceptées (notamment en période de crise économique), au profit de solidarités plus choisies, davantage contractualisées. De nouvelles formes de sociabilité apparaissent, à travers toutes les logiques associatives (de quartier, d'origine géographique et/ou ethnique, religieuses, etc.). Les diverses stratégies développées par les individus et les familles au cours de ces dernières décennies dans les pays du Sud montrent assez clairement que l'heure n'est ni à la nucléarisation ni à l'individualisme, mais plutôt à une renégociation des relations interindividuelles au sein et hors des familles, qui s'accompagne de nouvelles formes familiales, de nouveaux arrangements résidentiels et domestiques et de nouveaux rapports entre générations et entre sexes.

Les huit articles présentés ici ne prétendent pas offrir une synthèse sur ces questions. Plus modestement, à travers l'étude pointue de diverses sociétés de sept pays (Samoa, Inde, Vietnam, Mexique, Pérou, Côte-d'Ivoire, Mali) et une réflexion générale sur l'Afrique, ils apportent des éléments de réponse à ces questions, en ce qui concerne notamment les changements dans la parenté, la diversification des formes familiales, l'individualisation des processus de formation des unions et la renégociation des rôles conjugaux.

L'article de Cluny MacPherson montre que la société Samoa du Pacifique Sud reste fortement marquée par le rôle de la parenté qui est au centre de l'accès à la terre et la base des relations sociales de production. 80 % des terres restent propriété coutumière et 90 % des Samoans affirment vivre sous l'autorité d'un chef traditionnel. Cela, malgré la mise en contact précoce avec les missionnaires et surtout le développement d'activités commerciales capitalistes à partir de 1830, puis la mise en place depuis l'indépendance d'un système électoral individuel, le développement du travail salarié et des migrations. En fait, pour Cluny MacPherson, si les changements n'apparaissent pas encore au niveau des représentations sociales et des identifications individuelles, ils sont néanmoins latents dans toutes ces transformations qui sapent progressivement les rôles et les fonctions de la parenté.

Les autres sociétés étudiées ont connu des modifications plus importantes. La parenté n'y est plus le cadre organisateur de la vie économique, sauf en Afrique, bien que cela soit moins vrai dans les villes. Au Pérou, étudié par Marguerite Bey, Jean-Marc Gastellu et Évelyne Mesclier, le rôle essentiel de la parenté, l'*ayllu*, à l'époque incaïque, a depuis été laminé par les différentes spoliations dont ont été victimes les communautés andines ; la réforme agraire de 1969, bien que leur rendant le contrôle des terres, n'a pas provoqué la résurgence de la parenté mais le peuplement par des populations diverses et, paradoxalement, le recentrage de l'organisation du travail agraire autour de la famille restreinte. En Afrique, selon Patrice Vimard, les données des recensements ne confirment pas l'idée que les familles élargies auraient cédé le pas devant les familles conjugales mais montrent

une tendance à la diversification et à la stratification des familles. Ainsi, en Côte-d'Ivoire, les milieux favorisés (plutôt urbains) connaissent peu de transformations, alors que la nucléarisation s'accroît chez les agriculteurs et que la monoparentalité se développe dans les classes plus défavorisées. Au Cameroun et au Sénégal, en 1986-1987, la nucléarisation touchait les groupes les plus démunis et semblait donc plus subie que choisie.

Dans les quartiers textiles de Mumbai (ex-Bombay) étudiés par Gérard Heuzé, les familles étendues n'ont jamais été dominantes. Elles ne le sont pas non plus chez les familles mexicaines émigrées aux États-Unis, analysées par Daniel Delaunay grâce aux recensements. Toutefois, elles y sont quatre fois plus nombreuses que pour les Américains car elles comprennent de nombreux membres apparentés. Cette complexité est d'ailleurs récente car elle est apparue depuis les années soixante-dix avec le développement des migrations. Par ailleurs, la distribution de la taille des ménages mexicains est identique aux États-Unis et au Mexique, alors que celle des ménages *chicanos*⁴ est à mi-chemin entre celle des Mexicains et des Américains, ce qui montre qu'ils sont en cours d'assimilation.

Dans les sociétés européennes, les études les plus récentes en sociologie de la famille ont montré que la décohabitation et le développement de la prise en charge publique n'ont pas empêché le maintien de solidarités familiales fortes, même au niveau de pratiques quotidiennes [Fougeyrollas, 1994]. Les deux articles traitant de ce thème partent de perspectives différentes, bien que, dans les deux cas, l'État brille par son absence. Les migrations vers Lima s'appuient sur des liens familiaux et communaux, même si l'accès au travail se réalise de manière individualiste. La crise économique et politique des années quatre-vingt-dix s'est traduite, d'une part, par un resserrement des liens familiaux au détriment des solidarités villageoises, ne serait-ce que parce que les transports ne fonctionnaient plus, d'autre part, par une diversification sociale des stratégies, laissant toutefois exsangues les familles. En Afrique, l'irruption du sida à la fois réactive la solidarité familiale et en montre les insuffisances dans un contexte de crise économique. Ainsi, sur la centaine d'Abidjanaises vivant avec le VIH que Judith Hassoun a rencontrées, huit sur dix recourent à l'aide financière de la famille. Cependant, les limites de la solidarité apparaissent à travers la faiblesse du soutien moral : les deux tiers des femmes interrogées n'ont informé personne de leur infection, par peur d'être abandonnées par leur mari ou de faire souffrir leur mère. Certaines qui l'ont fait se sont vues rejetées par leur entourage. Les femmes célibataires apparaissent les mieux loties car, souvent très liées à leurs sœurs, elles peuvent se confier à elles plus facilement ; mais en revanche, celles-ci n'ont en général pas les revenus suffisants pour les prendre en charge. Aussi, tant au Pérou qu'à Abidjan, les familles répondent aux sollicitations accrues de leurs membres quand les crises s'accumulent ; toutefois, ces solidarités semblent atteindre leurs limites. Les recensements de Côte-d'Ivoire de 1988 et 1993 montrent d'ailleurs que si, dans un premier temps, la crise a provoqué un renforcement de la solidarité familiale, son prolongement tend à l'affaiblir (du moins envers les individus sans relations de parenté qui ont été « expulsés ») et entraîne un double recentrage sur les familles étendue et biologique.

4. Se dit des personnes nées aux États-Unis de parents mexicains.

Même si les structures familiales évoluent peu ou dans des sens divers, le sens donné à l'appartenance familiale peut se transformer. Ainsi, dans des sociétés aussi variées que les communautés ouvrières de Mumbai, les habitants de Hanoi, dont les traditions ont été bouleversées par le communisme puis par la libéralisation économique, ou les Bwa du Mali, qui vivent encore de l'agriculture vivrière, on assiste paradoxalement à une même évolution : la privatisation des processus de formation des unions. Alors qu'autrefois le lignage ou la famille choisissait le prétendant, éventuellement à travers des entremetteurs (en Asie), les jeunes se rencontrent maintenant de plus en plus souvent dans des groupes de pairs et se choisissent eux-mêmes. L'accord de la famille reste cependant une étape obligée, même si la migration permet à quelques-uns de s'affranchir de cette contrainte. Par ailleurs, l'idéologie du mariage d'amour n'empêche pas que les individus se choisissent de façon endogame à Mumbai, et même à Hanoi où, toutefois, l'importance des migrations conduit à privilégier l'homogamie sociale. Pendant la période socialiste, les familles vietnamiennes intégraient la nécessité d'une homogamie politique dans leurs stratégies, mais gardaient la haute main sur l'ensemble du processus. Notons toutefois que dans la société bwa du Mali, où le divorce est répandu, les mariages à initiative individuelle sont plus fragiles que les autres, notamment parce que les familles réussissent à reprendre l'épouse. Par ailleurs, si la polygamie s'y maintient, une analyse plus fine montre que son fonctionnement s'est nettement modifié, puisque désormais le premier mariage se fait entre célibataires et que le deuxième mariage concerne des veuves et divorcées. Aussi les partenaires ont-ils de plus en plus le même statut et l'écart d'âge entre époux se réduit-il. C'est aussi le cas pour les premiers mariages, non parce que l'âge des femmes augmenterait comme le voudrait la tendance générale au niveau mondial, mais parce que l'âge de l'époux diminue.

La renégociation des rôles familiaux qui pourrait résulter de cette individualisation croissante reste pour le moins contradictoire. À Mumbai comme à Hanoi, la tradition accordait un rôle important aux femmes. En Inde, en dépit de l'existence du culte de la déesse et du rôle central reconnu à la mère et à la belle-mère, la violence conjugale était chose courante. Aujourd'hui, le parti dominant dans les quartiers anciennement textiles anime de nombreux débats sur la réforme des mœurs dans une perspective égalitaire. La majorité des femmes poursuit des études supérieures, certains maris acceptent que les femmes travaillent, il y a des quotas de femmes aux élections. Pourtant, une « idéologie obsessionnelle » de la prédominance masculine perdure, et l'honneur des femmes, entendu au sens de leur chasteté et de leur fidélité, est contrôlé par tous. Au Vietnam, alors que le régime socialiste promouvait le statut des femmes, notamment à travers l'augmentation de leur activité, les normes du mariage traditionnel persistaient, insistant sur la supériorité masculine en âge, en éducation, en revenu et en expérience ; une relation hiérarchique entre les époux était pensée comme la garantie d'une bonne entente entre eux, alors que l'égalité était perçue comme porteuse de conflits. Aujourd'hui, paradoxalement, l'harmonie conjugale est plus à l'honneur. Néanmoins, si les hommes aimeraient bien que leurs épouses restent à la maison, les femmes valorisent toujours leur autonomie (mais leur taux d'activité a chuté, ce qui manifeste leur exclusion du secteur de l'emploi formel). Les

critères de choix ont changé : les valeureuses héroïnes révolutionnaires ont été remplacées par de séduisantes lauréates de concours de beauté...

Comment expliquer les changements observés ? L'article de Daniel Delaunay sur les familles mexicaines aux États-Unis se donne pour objet central la relation entre transformation des structures familiales et migration, dont il montre toute la complexité. Ainsi, l'impressionnante baisse de la fécondité des Mexicaines aux États-Unis s'explique par un effet de sélection, les migrantes étant moins prolifiques ; elle n'a d'ailleurs touché que les plus anciennes, les plus jeunes ayant eu au contraire un peu plus d'enfants, peut-être pour qu'ils bénéficient du droit du sol. Les effets des migrations touchent cependant bien d'autres sociétés, même aussi apparemment immobile que celle des Bwa, où la moitié des divorces s'explique par la migration masculine.

Les effets des législations familiales, cherchant à accroître le pouvoir des jeunes sur leur mariage et la nucléarisation, sont évoqués en Afrique et au Vietnam. On peut s'interroger sur leur rôle exact alors que le choix par les jeunes a augmenté même en l'absence de législation, chez les Bwa par exemple. La volonté du régime socialiste vietnamien de consacrer une famille égalitaire n'a guère été entendue, mais peut-être ne faisait-elle que masquer la nécessité d'utiliser la main-d'œuvre féminine à la suite des pertes humaines de la guerre ? Les analyses d'Arendt sur le repli sur la famille dans un régime totalitaire pourraient-elles s'appliquer à ce pays, comme elles l'ont été en Europe de l'Est [Heinen, 1996] ? En ce qui concerne l'Afrique, selon Patrice Vimard, la mise en œuvre des politiques familiales et démographiques ne fait que commencer.

Les théories de la modernisation, rappelées par ce même auteur, expliquaient les changements familiaux par le développement économique et la salarisation. Ce type d'analyse n'est appliqué dans ce numéro qu'à Samoa. Il a été supplanté par les explications en termes de crise, dont les articles sur le Pérou et l'Afrique montrent cependant que ces effets sont très divers socialement. Ainsi, les familles péruviennes pauvres ne peuvent que diminuer leur consommation et mobiliser l'ensemble de la main-d'œuvre familiale alors que les familles aisées peuvent ponctionner leur épargne ou inventer un système d'invitations payantes. Toutefois, selon Patrice Vimard, la crise n'a fait qu'intensifier des phénomènes plus anciens. L'insertion des sociétés africaines dans l'économie marchande avait remis en question le pouvoir des anciens du lignage sur le système matrimonial et suscité une autonomie croissante des chefs de groupe domestique dans la production puis dans la reproduction ; la crise n'a fait qu'accentuer cette tendance à la nucléarisation, notamment pour les agriculteurs.

Diversification et stratification socioéconomique des structures familiales, maintien de fortes solidarités, néanmoins rendues exsangues par la crise économique et sanitaire et de nature plus financière que morale, individualisation du choix du conjoint dans un cadre endogamique ou homogamique... Dans des configurations forts diverses, les mêmes processus sont finalement à l'œuvre au Nord comme au Sud, sans que l'on puisse dire toutefois qu'il y ait occidentalisation. Ce sont plutôt les mêmes forces (mondialisation, crise économique, migrations, etc.) qui traversent des sociétés singulières.

BIBLIOGRAPHIE

- BAWIN-LEGROS B. [1996], *Sociologie de la famille. Le lien familial sous questions*, Paris-Bruxelles, De Boeck université, 192 p.
- BISILLIAT J. (éd.) [1996], *Au Nord et au Sud. Les femmes chefs de famille*, Paris, Karthala, 410 p.
- BLAYO Yves [1991], « Événements politiques et fécondité en Chine depuis 1950 », *Population*, 6 : 1589-1616.
- BONTE P., IZARD M. [1992], *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 755 p.
- BOURDIEU P. [1993], « À propos de la famille comme catégorie réalisée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 100 : 32-36.
- DECHAUX J.-H. [1995], « Orientations théoriques en sociologie de la famille : autour de cinq ouvrages récents », *Revue française de sociologie*, XXXVI : 525-550.
- FOUGEYROLLAS D. [1994], « Entraide familiale : de l'universel au particulier », *Sociétés contemporaines*, 67 : 51-73.
- HEINEN J. [1996], « Sphère publique et sphère privée en Europe de l'Est », in A. Del Re et J. Heinen, *Quelle citoyenneté pour les femmes ? La crise des États providence et de la représentation politique en Europe*, Paris, L'Harmattan : 247-265.
- LOCOH T. [1979], *Aspects démographiques du cycle vital de la famille africaine au sud du Sahara*, université du Bénin, 58 p., multigr.
- LOCOH T. [1988], « L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages en Afrique », in *Actes du congrès africain de population*, Dakar, UIESP, 2, session 5.2.2. : 17-43.
- LOCOH T. [1997], « L'apport de la démographie à l'étude des structures familiales en Afrique », in M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin, P. Vimard (éds), « Ménage et famille en Afrique », *Les Études du CEPED*, Paris, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 15 (à paraître).
- LOCOH T., MAKDESSI Y. [1996], « Baisse de la fécondité : la fin de l'exception africaine », *La Chronique du CEPED*, 18 : 1-4.
- MICHEL A. [1986], *Sociologie de la famille et du mariage*, Paris, PUF, 263 p.
- Nations unies [1994], *Les Femmes dans le monde. 1970-1990. Des chiffres et des idées*, New York, ONU, XIV p. + 122 p.
- PARSONS T. [1937], *The Structure of Social Action*, New York.
- PARSONS T. [1955], « The Kinship System of the Contemporary United States », in F. Bourricaud (éd.), *Éléments pour une sociologie de l'action*, Paris, Plon.
- PILON M. [1996], « Pour un remue-ménage de la "démographie de la famille" en Afrique », communication à la Chaire Quetelet, *Entre l'utile et le futile : pistes pour une démographie du XXI^e siècle*, Louvain-la-Neuve, 21-23 octobre 1996, 25 p.
- PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN E., VIMARD P. (éds) [1997], « Ménage et famille en Afrique », *Les Études du CEPED*, Paris, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 15 (à paraître).
- QUESNEL A. [1995], « Démographie et politiques peuvent-elles faire bon ménage ? Ou du bon et du mauvais usage des recherches en démographie de la famille », communication au séminaire international *Ménage et Famille en Afrique : bilan, enjeux et perspectives de la recherche*, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, Lomé, 4-8 décembre 1995, 7 p.
- ROUSSEL L. [1987], « Deux décennies de mutations démographiques (1965-1985) dans les pays industrialisés », *Population*, 3 : 429-448.
- SEGALEN M. [1984], « Nuclear is not Independent : Organization of the Household in the Pays Bigouden Sud in the Nineteenth and Twentieth Centuries », in R. McC. Netting, R. R. Wilk, E. J. Arnould (éds), *Households. Comparative and Historical Studies of the Domestic Group*, University of California Press : 163-186.
- SEGALEN M. [1993], *Sociologie de la famille*, Paris, A. Colin, 3^e éd.
- SINGLY F. DE [1992], *La Famille : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 448 p.
- TABUTIN D. [1995], « Un demi-siècle de transitions démographiques dans les régions du Sud », in D. Tabutin, T. Eggericks, C. Gourbin (éds), *Transitions démographiques et Sociétés*, Chaire Quetelet, 1992, Louvain-la-Neuve, Académia-L'Harmattan : 30-70.
- TABUTIN D., BARTIAUX F. [1986], « Structures familiales et structures sociales dans le Tiers Monde », in *Les Familles d'aujourd'hui*, colloque de Genève, 17-20 septembre 1984, Paris, AIDELF, 2 : 231-243.

- TAHON M.-B. [1995], *La Famille déinstituée. Introduction à la sociologie de la famille*, Ottawa, Presses de l'université d'Ottawa, 230 p.
- VIMARD P. [1993], « Modernité et pluralités familiales en Afrique de l'Ouest », *Revue Tiers Monde*, XXXIV (133) : 89-115.
- WAKAM J. [1997], « L'impact du développement socioéconomique sur les structures familiales au Cameroun », in M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin, P. Vimard (éds), « Ménage et famille en Afrique », *Les Études du CEPED*, Paris, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 15 (à paraître).

L'évolution des familles de milieux populaires à Mumbai, Inde

Gérard Heuzé *

Le contexte

La cité industrielle et marchande de Mumbai ¹ est l'une des zones les mieux étudiées de l'Inde. Des statistiques et des études relatives à la famille et aux conditions de vie des milieux « populaires » y ont été réalisées depuis le début du siècle, les années 1920-1940 et l'immédiat après-guerre étant particulièrement bien connus. Bien que les questions théoriques concernant « la famille » soient rarement posées par les auteurs qui se sont intéressés à ces milieux « populaires », on dispose d'un ensemble de données qui permet de se faire une idée précise des évolutions à long terme. Comme dans les autres régions de l'Inde, il n'y a jamais eu sur cette scène de forme dominante et bien typée de la famille, malgré le prestige de la famille communautaire exogame, celle des milieux aisés de haute caste des régions rurales [Stern, 1996]. On s'aperçoit, au contraire, que les formes de familles sont aussi nombreuses que les communautés d'origine des migrants et qu'elles demeurent souvent reliées à leurs arrière-plans ruraux [Poitevin, Rairkar, 1989]. Ce sont d'ailleurs les maisonnées et non les familles qui sont l'objet des enquêtes effectuées à Mumbai. Ces maisonnées se différencièrent rapidement en fonction des conditions de vie et de travail des milieux sociaux.

À Mumbai, comme dans les autres concentrations industrielles du début du ^{xx}e siècle, l'urbanisation semble avoir mis en danger la structure, mais aussi la survie des milieux familiaux ouvriers. On enregistra des taux de mortalité infantile atteignant jusqu'à 400 ‰ dans les banlieues vers les années 1900 ². Les usines recrutaient un tiers de femmes et un cinquième d'enfants pendant que l'alcoolisme faisait des ravages [Robb, 1993]. L'usurier et le caïd de trottoir dominaient des quartiers où l'État n'intervenait que sous son visage répressif. À ce propos, il ne semble pas qu'il ait jamais émergé de « famille ouvrière », mais plutôt les inflexions ouvrières d'un ensemble vaste et mouvant, marqué par la pauvreté, le travail, la dépossession et le bas statut. C'est à ce niveau, à ce niveau seulement, que se justifie l'emploi de l'adjectif « populaire ».

* CNRS-Centre d'étude de l'Inde et de l'Asie du Sud.

1. L'ex-Bombay, dont l'appellation officielle est devenue Mumbai depuis l'automne 1995, suite aux pressions exercées par le gouvernement régional dominé par la Shiv Sena. Les nombreux habitants de la ville qui n'utilisent pas le marathi et les opposants aux tendances nationalistes hindoues refusent encore à cette transformation.

2. Rapport de l'Indian Industrial Commission, Londres, 1919.

Les milieux populaires maharashtriens de Mumbai furent localisés jusqu'aux années soixante dans les quartiers des usines textiles (65 entreprises, 250 000 salariés dans 90 usines en 1960) et du port. Depuis cette époque, de nouvelles concentrations sont apparues dans les banlieues, au nord et au nord-est de cette ville péninsulaire qui est passée de 4 millions d'habitants en 1960 à plus de 10 millions aujourd'hui [Holmström, 1984]. À peine plus de la moitié de la population de Mumbai parle le marathi, langue provinciale dotée d'un statut officiel. Les migrants dominent aux deux extrémités des hiérarchies et des classements sociaux : employeurs et administrateurs viennent du Gujarat ou du sud de la péninsule, les salariés précaires et nombre de vendeurs de trottoir provenant de presque tout le pays. Si les industries textiles faisaient vivre plus du quart de la population urbaine en 1960, participant en outre à la stabilisation du revenu de centaines de milliers de familles rurales du Konkane (au sud de Mumbai), leur rôle a depuis notablement décliné. À la suite de l'échec de la grande grève de 1981-1983, plus de cent mille ouvriers ont perdu leur emploi et une quinzaine d'entreprises ont fermé. Les autres ont « rationalisé » leur production et multiplié les licenciements. Une partie des chômeurs ont trouvé du travail dans la petite industrie et la vente de rue, quand ils ne sont pas retournés vers les villages. D'autres participèrent au développement d'une délinquance axée autour des activités immobilières [Heuzé, 1996].

Pourtant, l'industrie textile et son histoire ont laissé une marque profonde sur la culture et le paysage des quartiers populaires du centre-ville actuel. La pratique des grèves générales [Heuzé, 1989 a], maintenant à peu près impensables, la domination du secteur privé avec son mélange d'ultra-libéralisme et de paternalisme autoritaire, enfin la longue influence du Parti communiste de l'Inde (CPI), puissant entre 1928 et 1971, ont fortement marqué le Mumbai populaire. Ces traits sont liés à la domination du textile et de son organisation de branche. Les quartiers textiles sont actuellement guettés par les promoteurs immobiliers, mais des lois destinées à protéger les locataires, et aussi affirmer le poids de la bureaucratie, entravent leurs efforts.

On peut encore lire dans l'organisation spatiale des quartiers textiles l'histoire du peuplement. Les quartiers nés au début du siècle ressemblent à des villages, dans une des villes les plus chères du monde. Leurs habitants se considèrent encore parfois comme des urbains de passage. Après 1920, la municipalité et les entreprises ont construit des *chawls*, rangées de maisons étroites où immeubles à étages emplis de logements d'une pièce ouvrant sur des allées collectives. Au cours des années cinquante, des bidonvilles denses se sont infiltrés dans les interstices du tissu urbain, puis sur les trottoirs et les places. Des immeubles de ciment et de briques, pourvus d'appartements privatisés, ont enfin été construits au cours des années soixante et soixante-dix par la municipalité, l'organisme provincial de logement social (MADHA) et quelques grandes entreprises. On y loge des employés municipaux, des travailleurs de l'administration ou des salariés de grandes entreprises. Après 1980, les trottoirs et les rues ont été nettoyés avec violence de leurs cabanes, pendant que l'on parlait de fermer les usines textiles et de rendre accessibles à l'initiative privée les énormes terrains dont elles disposent [Patel, Thorner, 1995].

L'une des raisons de ce blocage est la présence de la Shiv Sena. Cette organisation plébéienne et xénophobe s'est initialement fixé pour but de promouvoir les intérêts des habitants du Maharashtra contre ceux des migrants venus des autres parties de l'Inde. Les quartiers populaires de Mumbai, entre Lalbag et Dadar, sont massivement constitués de Maharashtraiens de castes moyennes ou inférieures, parfois aussi fort élevées, que le discours de la Shiv Sena peut séduire. La zone abrite le siège central de l'organisation. Elle est devenue son cœur historique, après avoir été le lieu de sa première implantation massive.

La Shiv Sena s'est diffusée dans les quartiers textiles entre 1966 et 1973 en éjectant les communistes. C'est une organisation de masse aussi puissamment organisée qu'un parti indien peut l'être. Elle dispose de 210 branches (*shakhas*) installées dans toute la ville et de centaines de sièges de sous-branches. Dès 1973, il y eut un maire de la Shiv Sena à Mumbai [Katzenstein, 1979], l'organisation devant en outre dominer la municipalité entre 1984 et 1992. En mars 1995, elle a remporté les élections régionales et formé le gouvernement du Maharashtra en alliance avec le parti nationaliste hindou BJP. La Shiv Sena n'est pas axée sur un programme précis, bien qu'elle diffuse de plus en plus puissamment ses idées, marquées par l'éclectisme et n'ignorant pas de violentes contradictions, par le biais de son quotidien *Saamna* (*La Confrontation*). On y valorise l'action pour l'action en affirmant fréquemment une chose et son contraire. Ce flou, ou cette ambivalence, sont liés à la complexité interne d'une organisation qui associe les « petits-bourgeois » et les habitants des bidonvilles et des *chawls*. Si ses chefs sont aussi fascinés par la modernité que préoccupés par le développement, s'ils ne négligent pas en outre leur enrichissement personnel, ils ne peuvent ignorer le sentiment populaire. C'est la raison pour laquelle ils tergiversent à propos de l'aménagement urbain des quartiers populaires du centre, qui se solderait sans doute par la victoire des promoteurs et des grands intérêts financiers (débat dans *Saamna* en janvier-mars 1995) qui dominant déjà tout l'ouest de la métropole péninsulaire.

Si la Shiv Sena ne se distingue pas par ses théories, on s'y exprime cependant beaucoup. C'est le seul parti qui organise sans cesse des réunions très suivies sur tous les sujets et à tous les propos possibles. Les relations des cadres (les chefs de branche ou *shakha pramukh*) avec la population sont d'une extraordinaire densité. Depuis les origines, le mouvement intervient sur le terrain de la famille. Ce n'est pas une nouveauté en Inde ou au Maharashtra, où la question de la réforme des mœurs, ou de son refus, occupe une place énorme dans le champ politique et le débat public depuis le XIX^e siècle. La Shiv Sena récupère directement une part de cette tradition puisque son fondateur, Bal Thakré³, est le fils d'un des réformateurs maharashtriens les plus célèbres de la période d'après-guerre. Prabodhabar Thakré prit parti, comme la plupart des réformistes, contre le mariage des jeunes enfants ou la pratique de la dot et pour l'élévation du statut de la femme.

Dans l'optique des réformistes, la famille est un tout. Ils établissent des modèles qui portent fortement l'empreinte des idéaux chrétiens conservateurs. Il

3. Que la presse d'expression anglaise, en accord avec la famille, écrit Thackeray, cette graphie voulant explicitement rappeler l'écrivain victorien. Pour la masse qui lit *Saamna*, c'est donc Thakré, pour les lettrés anglicisés, c'est Thackeray.

faut se souvenir que, dans ce pays hindou à 82 %, où les musulmans constituent la seconde minorité religieuse, des collègues chrétiens persistent à constituer la matrice essentielle de reproduction des élites de haut niveau. Les cadres *shiv sainiks* (militants de la Shiv Sena) n'appartiennent généralement pas à ces dernières mais ils ressentent leur influence. Contrairement aux réformistes et aux moralistes de haute caste du courant gandhien ou de l'Arya Samaj ⁴, les partisans de la Shiv Sena ne s'appuient cependant pas sur un modèle cohérent, susceptible de leur fournir un cadre d'interprétation de la famille. Ils idéalisent plutôt cette famille comme base du patrimoine culturel maharashtrien et hindou. Les branches ont d'ailleurs quelque chose de familial dans leur fonctionnement et dans leurs ambiances. Ce sont, d'une certaine manière, des foyers. Les *shiv sainiks* réagissent plutôt au coup par coup, quand se posent des problèmes de voisinage ou des disputes familiales, notamment entre frères. Peut-être moins aigus qu'il y a vingt ans, ces phénomènes restent des problèmes quotidiens. Dans le contexte du Mumbai populaire, où la justice est aussi éloignée qu'onéreuse, les conflits locaux se règlent donc fréquemment dans les *shakhas* de la Shiv Sena [Ramaswamy, 1982]. Ce sont les idées, les préjugés et les conceptions de la petite bourgeoisie et des ouvriers qualifiés, dominants parmi les cadres de l'organisation, qui fondent alors l'intervention de l'organisation en matière de famille.

Les lentes transformations d'une diversité

Les familles populaires du Mumbai maharashtrien ont toujours évolué. L'espace urbain, avec ses contraintes sévères, et les particularités du travail salarié ont depuis longtemps éludé les oppositions entre famille nucléaire et famille élargie. Très rares sont les grandes familles de type rural dans les quartiers populaires de Mumbai. L'absence de patrimoine s'ajoute à la faiblesse de l'espace disponible pour les rendre impraticables. Pour la période récente, il paraît judicieux de distinguer des aires où l'évolution est lente, voire imperceptible ou marquée par des durcissements apparents et des ensembles de phénomènes plus dynamiques. Dans les aires de stabilité des mœurs familiales, on relève encore fréquemment une grande diversité, une partie importante des pratiques persistant à s'enraciner dans des vécus de caste, reliés au village et à l'ensemble de l'univers rural. Il s'agit d'une culture qui reste globalement « dépolarisée » et liée à des identités complexes, parfois mouvantes. Cela n'empêche pas de lents processus d'uniformisation ou d'homogénéisation de se faire jour. Au niveau des évolutions rapides, ce sont au contraire des processus de masse, liés à l'urbanisation, à l'instruction et à la pénétration du marché, qui font sentir leur impact. Ils déploient une capacité de standardisation des attitudes beaucoup plus grande. Ils paraissent aussi capables de susciter des conflits internes, notamment entre les générations.

Ainsi, les représentations de la mère (déférence filiale et infériorité par rapport au mari) et nombre de pratiques relationnelles qui lui sont liées constituent-elles un élément de stabilité relative [Aggarwal, 1988]. Le lien frère-sœur, cette « chaste relation amoureuse » [Jamous, 1991] si importante dans toute l'Inde et

4. Association « néo-vedique » créée à Mumbai en 1875 par D. Sarasvati.

spécialement intense au Maharashtra, reste un pilier relationnel stable. L'immense popularité de la cérémonie du *raksha bandi*, au cours de laquelle le frère noue autour du bras de la sœur un lien symbolique, est là pour en témoigner. Dans le cadre particulier de la ville et des milieux populaires, ces représentations et ces pratiques, loin de dépérir, paraissent souvent connaître une sorte de « revivalisme ». En matière de mœurs, beaucoup de gens ont le sentiment de se conformer à une tradition valorisée comme on ne l'avait jamais fait auparavant dans leur milieu. Il semble qu'ils ne s'illusionnent pas toujours. Si les rôles respectifs du père et du frère aîné s'affirment, ce qui correspond à un changement dans les structures familiales, il s'agit d'un mouvement très lent, qui semble avoir débuté il y a des siècles. La figure paternelle est moins effacée au Maharashtra qu'au Bengale ou dans le Sud. L'atmosphère de compétition virile de la cité semble faciliter son affirmation. Le modèle du frère aîné (*dada*), base de si nombreuses métaphores, a sans doute connu sa plus forte assertion il y a une vingtaine d'années [Heuzé, 1995]. L'expansion de la Shiv Sena à la fin des années soixante pourrait en avoir été une manifestation. Le protecteur, le racketteur, le chef à poigne, en sont des incarnations. Cette assertion est à présent remise en cause par la diffusion d'idéaux égalitaires.

La relative stabilité des structures et des comportements familiaux est aussi observée en ce qui concerne l'endogamie et les normes de mariage, quoiqu'il existe depuis longtemps des évolutions sur ces points. L'endogamie de caste est peut-être plus forte qu'elle ne l'a jamais été. Cette situation (ce rapport de conformité à des idéaux anciens) s'instaure alors que l'idéologie du « mariage d'amour » se répand et fait rêver, de manière parallèle plutôt qu'ensemble, les jeunes des deux sexes. Le résultat est que de nombreux mariages parfaitement conformes au principe d'endogamie de caste se trouvent parés, au niveau du discours dirigé vers l'extérieur, l'étranger, le non-maharastrien éduqué, des vertus séduisantes du mariage d'amour⁵. Le pouvoir des cercles de cousins et de frères, qui décidaient auparavant, depuis les bases rurales des familles, de l'organisation des alliances, s'est en revanche trouvé fortement, quoiqu'inégalement, amoindri. Dans de nombreux cas, c'est un mélange de pratiques de marché matrimonial et de respect des règles de statut et de convenances, impulsé par les parents, qui prend place. Les jeunes gens tendent à se rencontrer ou se repérer eux-mêmes. Les parents conservent cependant, voire affermissent, un fort pouvoir de sanction. Comme les courées et les immeubles restent fortement endogames selon la caste et le village d'origine, les rencontres sont de toute manière orientées.

Par ailleurs, la notion de la caste (*jati*) évolue, comme elle l'a constamment fait sans doute depuis son apparition. On tend à considérer comme possibles partenaires conjugaux des membres de groupes moins proches qu'auparavant, s'ils demeurent compatibles par le rang et la culture. Cette dernière est de plus en plus ouvertement affirmée comme la raison du mariage dans la caste. Il faut connaître les manières de manger et de vivre du groupe avec lequel on fait alliance. Les préoccupations de rang restent notables, surtout chez les éléments ruraux et les vieilles dames, mais leur expression publique est devenue quasiment

5. La caste est rang et appartenance. Il en existe des dizaines au plan local et des milliers au plan national.

taboue dans l'univers de la grande cité modernisée. C'est particulièrement vrai dans le discours public de la Shiv Sena.

La transmission des traditions de commensalité fait aussi partie des réalités stabilisatrices ou dont l'évolution paraît relativement bien maîtrisée par les membres des milieux populaires. Certes, il existe 50 000 restaurants et gargottes dans Mumbai et presque tous les hommes des quartiers textiles auront eu recours, un jour ou un autre, à leurs services. Les employés d'usines utilisent souvent les cantines d'entreprises, qui sont très économiques malgré leur médiocres prestations. Il n'empêche que la valorisation de la nourriture du foyer demeure un thème extrêmement important, un pilier de la stabilité familiale et de la culture populaire. Il s'agit d'abord de conserver des goûts et des relations que l'on connaît et que l'on apprécie. Ce sont des fondements explicites d'identités complexes.

Contrairement à ce qui se passait aux débuts de l'industrialisation, la grande majorité des hommes vivent en famille à Mumbai [anonyme, 1978]. Ils peuvent recevoir la nourriture, comme au village, des mains de leur propre femme, mère, fille ou belle-fille. La tradition populaire des *khanavali* (faiseuses de nourriture), des femmes des *chavals* qui préparaient des repas pour des groupes de dix à cinquante ouvriers du textile, se maintient dans certains quartiers mais elle est devenue résiduelle. On mange plus que jamais « selon les règles ». Ces règles sont complexes. Si l'évolution des repas dépend du coût des produits et des opportunités que peut offrir le marché, le cycle cosmique annuel est symbolisé et vécu par la manière de prendre la nourriture, les très nombreuses occasions de fête – et de jeûne – hindoues étant sanctionnées par des variations sur les plats communs ou l'introduction de plats spéciaux.

La liaison avec le monde rural reste essentielle dans plus de la moitié des familles de milieux populaires à Mumbai. Chez la plupart des autres, il reste des relations symboliques et des liens distendus que l'on tend à idéaliser. Seuls les prolétaires totalement dépossédés, fréquemment de bas statut rituel, ont oublié jusqu'au nom de leur village. Certes, la relation au village tend à la fois à lentement se distendre et rapidement s'inverser (la ville influençant le village et non pas le contraire) mais c'est souvent en passant par la campagne que se maintiennent les habitudes alimentaires. On insiste énormément sur le fait que la nourriture de la maison ressemble à celle du village, en conservant l'inimitable saveur⁶. Dans le Mumbai populaire, on s'invite fort rarement entre voisins et entre amis. Les antiques préoccupations de pureté ne sont plus invoquées, mais elles restent présentes à l'esprit de bien des gens [Uberoi, 1993]. L'habitude de s'inviter au-delà des mariages et à l'extérieur du cercle familial ne s'est pas généralisée et ne paraît pas devoir le faire. C'est peut-être ce qui explique la transmission extraordinairement vivante de faisceaux d'habitudes, de rituels et de cultures liés à la nourriture. À ce niveau, la culture des familles s'est plutôt enrichie et stabilisée.

On constate un autre type d'évolution à propos de la dot et des divorces, qui sont aussi des domaines où les familles populaires vivent une situation de consensus rare. La pratique de la dot est interdite en Inde depuis 1961, principe qui fut

6. La femme du dignitaire *shiv sainik* P. Navalkar dirige une institution qui s'est assignée pour but de fournir aux personnes seules de « véritables repas maharashtriens », pourvus de cette saveur et cette authenticité qui manqueraient à la nourriture de restaurant.

réaffirmé en 1976, puis renforcé encore durant les années quatre-vingt [Bénéci, 1996]. Des flots de littérature réformiste ou moraliste la désignent comme l'un des graves problèmes de l'Inde. Son extension à toutes les couches de la société est pourtant un phénomène récent mais quasiment irrésistible. En ville, dans l'espace public (par exemple les réunions de la Shiv Sena), il n'est pas d'usage de proclamer que l'on prend une dot, versée par la famille de la mariée à celle du marié (*dahej*). Les porte-parole des familles (maris, mères assurées de leur statut) affirment que chaque bord amène quelque chose ou ils évitent le sujet. Si la femme ne travaille pas, sa famille devra apporter le plus souvent des cadeaux utilitaires ou/et des objets de prix (or). Cela demeure le cas le plus courant. La dot, sans doute moins lourde, est cependant aussi versée par des familles ayant des filles « éduquées » et pourvues d'emplois.

Le caractère dispendieux des cérémonies de mariage, qui est plus souvent partagé, sert de son côté à signifier le statut des familles. En ville, il paraît plus tentant que partout ailleurs de jouer avec ces symboles de la conscience de soi et de l'affirmation sociale. On assiste depuis une quinzaine d'années à une inflation régulière des dépenses. À des mariages de simples employés du textile ou d'employés municipaux, on invitera jusqu'à cinq cents personnes. Le divorce est une pratique autorisée par la loi. Elle fut assez courante dans le passé des votants actuels de la Shiv Sena. Il est pourtant devenu très difficile à pratiquer sans changer de voisinage quand on vient de milieux populaires. Jusqu'aux années cinquante, une proportion faible, mais notable (5 %) de femmes étaient abandonnées par leurs maris qui partaient au loin dans les faubourgs. Dans certaines castes, on pratiquait aussi la polygamie. Ces pratiques n'ont pas disparu mais elles sont devenues, le discours des *shiv sainiks* et des réformistes se rejoignant complètement, des sujets tabous. La plupart des interlocuteurs prétendent que ces pratiques sont des abominations du passé.

L'affirmation de l'ensemble de tendances que nous venons d'évoquer fait que beaucoup de gens ont l'impression de vivre une période de stabilité et d'épanouissement rare de la famille. Certes, les *devtas* (les déités familiales liées au sol qui sont l'apanage des castes de statut élevé ou moyen) sont fréquemment restées dans les fermes. Une partie croissante de ces dernières se trouvant désertées, un fondement idéologique de la famille se trouve mis en cause. Au niveau du fonctionnement et de la cohérence des comportements, on se trouve pourtant dans une période faste, après les traumatismes de la famine, de la migration et de l'industrialisation. Presque tout le monde a des familles et s'en montre fier.

Les disputes familiales ont fortement reculé avec la multiplication des équipements urbains (on bataillait énormément auprès des rares points d'eau), le raccourcissement des horaires de travail et le relatif recul de l'alcoolisme. Ce dernier est lié à l'arrivée des femmes en ville et à la montée du puritanisme dans les milieux populaires, mais l'abus d'alcool se maintient ou s'aggrave dans des secteurs ravagés, comme le groupe massif des licenciés de la grève de 1983 [Heuzé, 1989 a]. Dans une majorité des foyers, dont il faut excepter cependant des milieux frappés par le chômage ou les expulsions, on dispose, parfois pour la première fois depuis des décennies, des conditions nécessaires à l'épanouissement de la vie de famille. Une partie des membres de milieux populaires rationalise ce fait en évoquant la

continuité de la tradition. D'autres reconnaissent l'ampleur des changements. D'autres enfin annoncent l'inversion des valeurs et la catastrophe au sein des familles car les évolutions sont loin d'être toutes mesurées.

Strimukti et mahila izzat, libération et honneur des femmes

Strimukti, c'est la libération des femmes, une perspective égalitaire mais très morale, voire moraliste dans le contexte indien contemporain. Ce thème est propagé par des réformistes atypiques et par la gauche marxiste, de plus en plus limitée à ses ghettos intellectuels, mais cependant connu et populaire dans les milieux ouvriers de Mumbai. Il est plus ou moins confusément rattaché à la planification des naissances, activement promu par les institutions gouvernementales. C'est aussi un thème modernisateur d'importance, doté dans ce contexte d'un grand pouvoir de séduction auprès de certains jeunes et d'un caractère de fatalité dans une métropole où le bouleversement social, l'esprit de la compétition et l'idéologie du marché auto-régulateur se bousculent pour occuper le devant de la scène. Cela reste néanmoins une préoccupation d'élites. Il n'en va plus de même de la planification des naissances. La majorité des familles semble avoir intériorisé les thèmes des campagnes gouvernementales. On avoue très rarement avoir l'intention de faire plus de deux enfants et, quand on sort d'une vaste famille, ce qui reste fréquent, on s'en excuse souvent. La planification des naissances permet d'envisager de pousser l'instruction des enfants. C'est apparemment l'argument qui marque le plus. La possible émancipation des femmes de leurs tâches ménagères ne fait pas l'objet de grandes déclarations. Elle est seulement citée comme un à-côté.

Mahila izzat, c'est l'honneur des femmes. Contrairement à la proposition précédente, qui revêt souvent un caractère abstrait et extérieurement imposé, c'est un objectif et une perspective complètement intériorisés dans la plupart des familles de milieux populaires. L'honneur des femmes, c'est leur intégrité physique, leur chasteté avant le mariage, leur fidélité absolue ensuite. Les frères aînés et les autres garçons, puis l'ensemble des mâles se sentent responsables de la promotion et de la mise en œuvre de cet idéal de comportement qui constitue une cheville ouvrière des représentations que l'on a de soi et de la société. Ce sont pourtant souvent les femmes, d'abord les mères, qui transmettent cet idéal sans hésiter parfois à prendre leurs distances ou à ruser avec les dispositions les plus contraignantes. Si le petit mensonge à propos de sorties ou de fréquentations est quotidien dans les familles, on ne joue guère avec les grandes questions comme la virginité, l'amour adultère et les naissances « illégitimes ». Quoi qu'il en soit, pour les deux sexes et de la manière la plus générale, une société est un lieu où les femmes ont de l'honneur. Sinon, c'est la barbarie.

Pour arborer une « attitude de grand frère », il n'est pas nécessaire d'avoir des liens de parenté avec les jeunes filles concernées. Dans les milieux populaires, et particulièrement dans le cadre de la ruelle et du *charol*, tous les jeunes hommes tendent à surveiller les mœurs et le comportement de l'ensemble des jeunes filles. Ils leur accordent en contrepartie leur protection. C'est un système de relations et une pratique partagés avec les musulmans. Il est combiné à la relation privilégiée

entre frère et sœur, qui appartient plutôt au capital culturel hindou. À la différence des mœurs musulmanes, les femmes et les jeunes filles circulent dans une grande liberté apparente. S'il existe de sévères critères de décence, ils sont loin de ressembler aux principes établis par les musulmans fortement marqués dans la ville par des conceptions traditionalistes. Dans le cadre du quartier, et jusqu'aux boutiques les plus proches, les jeunes femmes ont par exemple l'habitude de circuler habillées de chemises de nuit colorées, qui ont remplacé progressivement les saris dans l'espace domestique au cours des années soixante-dix. Il n'est pas question de cacher le regard ou le corps féminin. Les bornes de la séduction sont si fortement posées par le regard des frères aînés et des belles-mères, les pères ayant à cet égard comme en bien d'autres une autorité beaucoup moins instrumentale, qu'il n'en est généralement nul besoin.

Les quartiers populaires de Mumbai baignent encore dans une idéologie obsessionnelle de la prédominance masculine, combinée au pouvoir que les belles-mères exerçaient, au nom de leur fils et de leur lignage, sur les belles-filles. Cette idéologie a des inflexions variables. Dans certains cas, un homme vaut deux femmes (comme dans la *charia*) ; dans d'autres, une femme n'est rien qu'une trace, un prolongement, un résidu impur. C'est dans le monde rural, et notamment parmi les membres de hautes castes et les Marathas, l'ensemble de castes moyennes qui domine relativement au Maharashtra et dans le Mumbai populaire, que ces représentations prennent leur source. Elles se sont, dans une certaine mesure, standardisées dans la cité. Jusqu'à une période récente, une forte minorité de travailleurs du textile battaient leurs épouses [anonyme, 1978]. Les représentations de la femme ont cependant toujours intégré une certaine complexité. Le culte de la déesse et les normes de socialisation infantile tendent à en faire une porteuse de puissance.

La Shiv Sena, prolongeant une longue tradition orale, a popularisé des rôles de mère exemplaire, comme celle de Shivaji Bhonslé, le héros de légende et le modèle historique dont la Shiv Sena tient son nom [Katzenstein, 1978]. La génitrice du fondateur de l'empire marathe (1674-1818) est présentée comme l'éducatrice qui insuffla d'abord les valeurs viriles, la porteuse de la culture et de l'esprit patriotique et un facteur d'unité dans un monde de division. On entend souvent parler de la « force des femmes ». Pramod Navalkar, ministre de la Culture dans le gouvernement Shiv Sena-BJP, aime par exemple répéter que sa mère était pour lui « comme Hitler » [Saamna, 1996], c'est-à-dire que son autorité ne se discutait pas⁷. Les images rurales de Sita qui se sacrifia deux fois pour l'honneur de son mari Ram cèdent aussi le pas, depuis une dizaine d'années, à des représentations modernes de la femme policière ou juge, voire à des valorisations de la super héroïne douée pour le *kung fu* que le cinéma diffuse jusqu'au cœur des quartiers populaires et des bidonvilles.

Ces bouleversements d'images, sur fond de crispation des préoccupations d'honneur, doivent être mis en regard avec les transformations liées à l'instruction et au travail des filles. Dans les quartiers populaires hindous maharashtriens, l'instruction des filles est devenue une tendance dominante. Il y a vingt ans, la plupart

7. Hitler a une image plutôt positive au Maharashtra, notamment chez certains cadres de la Shiv Sena.

d'entre elles se contentaient de l'école primaire [Patel, Thorner, 1995 ; Lakdawala *et alii*, 1963]. Aujourd'hui, la majorité suit des études secondaires. Elles restent encore un peu moins nombreuses que les garçons à entrer dans le second cycle mais elles y réussissent mieux⁸, car elles passent moins de temps à traîner sur les trottoirs alors qu'elles semblent avoir fortement intériorisé les objectifs et les méthodes scolaires. Les filles du Mumbai populaire n'ont pas d'ambitions extraordinaires mais elles visent des secteurs en expansion où leurs qualifications sont demandées. Les entrepreneurs de toutes branches les préfèrent parce qu'elles font peu grève. Les emplois de secrétariat, les professions paramédicales et l'enseignement en absorbent une quantité croissante. Celles qui échouent dans leurs études sont fréquemment domestiques chez les riches.

Depuis peu, on trouve des familles d'ex-ouvriers du textile ou de travailleurs du secteur informel où ce sont les femmes qui apportent le plus gros et le plus régulier revenu. C'est une situation nouvelle, parfois difficile à gérer pour des mâles aux *ego* fragiles et surdimensionnés. Le fait qu'on ne parle jamais de travail à la maison facilite probablement l'évolution. Cette dernière n'en étant qu'à ses débuts, il est difficile de dire si un phénomène du type de celui des « beurettes » en France, ou des Noires aux États-Unis, est en train de prendre place. Les hommes concernés par ces situations tendent à rationaliser ce qui leur arrive en prétendant qu'il est préférable de voir les femmes travailler que de rester à la maison où elles se font gruger par les nombreux colporteurs. Elles savent ainsi le prix des choses.

L'ensemble de l'opinion masculine fut très hostile au travail féminin durant les années soixante et soixante-dix. Garder les femmes à la maison, afin qu'elles s'occupent d'enfants que l'on rêvait de choyer, était un des piliers de l'idéologie de la famille. Depuis quelques années, l'opinion va dans le sens inverse. Il faut mettre en valeur à ce propos l'impact de l'organisation des femmes de la Shiv Sena et des milliers de clubs et d'organisations culturelles liés à ce parti culturel-populiste [Heuzé, 1995].

Le Front des femmes (*Mahila Aghadi*), fondé en 1967, fut durant quinze ans une partie secondaire de la Shiv Sena. Il a pris son essor au début des années quatre-vingt et a commencé à prendre récemment une extension très importante. Il existe des quotas pour les femmes dans les élections municipales et régionales et de fortes personnalités ont commencé à émerger. Le Front a une conception peu novatrice de la femme maharashtrienne. Ses militantes admettent l'idéologie de l'honneur des femmes et n'attaquent pas de face les représentations de la prédominance masculine. En organisant des centaines de réunions et de sorties entre femmes, en faisant participer ces dernières à la vie sociale au sens le plus large, en les entraînant dans les manifestations de rue et la vie de l'organisation, il a cependant promu une évolution des idées et des attitudes dans un milieu très conservateur sur le plan des mœurs. Les femmes qui prennent la parole dans ce cadre ne tiennent pas des discours révolutionnaires, mais elles parlent en public et c'est peut-être ce qui compte. Par ailleurs, l'existence du Front des femmes et des clubs de la Shiv Sena a facilité l'évolution des mentalités masculines, en convainquant

8. « Girls Tops HSC, SSC List », *Indian Express*, mardi 15 décembre 1992.

une partie des jeunes gens imbus de préoccupations d'honneur que ce dernier ne risquait rien dans une ville et parmi des milieux si bien quadrillés.

La montée des tensions sexuelles

Durant les années soixante, les familles hindoues maharastriennes des quartiers populaires de Mumbai paraissaient gérer de manière remarquable, quoiqu'autoritaire, les pulsions sexuelles de la jeunesse. Les jeunes filles se mariaient à l'âge moyen de 15 ans, les garçons vers 18 ans. La famille était axée vers la reproduction et l'on valorisait l'enfant mâle. Ce n'était pas un modèle sans tensions, mais les trottoirs de la ville servaient d'arène pour épuiser ces dernières. On se bagarrait entre bandes. Pour les hommes dont la femme résidait au village, il y avait les quartiers chauds de Kamathipura, où l'on trouve la plus grande concentration de prostituées de l'Asie du Sud. Aujourd'hui, la situation est complètement bouleversée. L'âge moyen au mariage s'élève sans cesse. Il est actuellement de 20 ans pour les filles et de 24 ans pour les garçons, mais on trouve des groupes parmi lesquels sévissent à la fois le chômage et la compétition statutaire et où des jeunes gens de 30 ans ne sont pas mariés. C'est que les exigences ont changé. La plupart des familles refusent le mariage si les conjoints, au moins le garçon, n'ont pas d'emploi. Il faut aussi être capable de réunir les sommes croissantes dépensées au cours des cérémonies de mariage. Comme l'espace disponible tendrait plutôt à se réduire, nombre de projets avortent aussi à cause de la situation du logement. Les jeunes mariés acceptent moins de s'entasser avec les beaux-parents et un ou deux autres couples dans une seule pièce, comme cela se pratiquait couramment jusqu'aux années quatre-vingt.

Le mariage est pourtant plus que jamais présenté comme la voie essentielle d'accomplissement de la personnalité. Avec l'entrée en désuétude des modèles du renoncement religieux, son importance s'est plutôt accrue. Depuis les années soixante, les idéologies puritaines (réformistes, productivistes et autres) ont fortement accru leur emprise sur les quartiers populaires. Il est beaucoup plus difficile qu'auparavant de fréquenter les établissements de Kamathipura. De plus, le sida a effectué une entrée remarquée sur la scène urbaine, Mumbai détenant le record indien en la matière. Sur tous les murs de Parel, Sevri ou Vorli, des organisations non gouvernementales ont placardé des avertissements en hindi et en marathi, l'intervention gouvernementale en la matière cumulant l'ignorance et la maladresse. On se dit bien qu'il existe des remèdes miracles (à base de noix de coco, proclame une affiche) ou qu'il suffit de faire l'amour avec un(e) vierge pour se débarrasser de la maladie, un sentiment de peur et de malaise jamais vu se répand à propos de la sexualité masculine, la sexualité des jeunes filles n'étant même pas évocable dans le cadre de la culture de l'honneur.

Les tensions liées à la pression sexuelle ne sont pas souvent exprimées comme telles, bien que les jeunes gens parlent tout de même, lors d'entretiens intimes, de leurs manques en la matière. Le langage est très codé et l'on évoque toujours le mariage et jamais l'acte de faire l'amour, considéré comme une obscénité indigne même par les délinquants. Le cinéma commercial à vocation de masse, omniprésent sert à la fois de machine à propager les fantasmes et de diffuseur de

certaines tensions. Ces dernières apparaissent par ailleurs souvent dans un ensemble de discours et de pratiques centrées autour du sentiment d'impuissance masculine. Comme dans toutes les grandes villes indiennes, les charlatans, les psychologues et les docteurs en médecine s'occupant de problèmes de virilité font fortune. Des tantriques, sortes de chamanes, et d'autres types de religieux populaires servent aussi à soigner ce genre de maladies et ce sont sans doute les plus efficaces. Alors que les habitants des quartiers textiles s'y intéressaient moins que les petits-bourgeois au cours des années soixante-dix, ils sont aujourd'hui devenus leurs clients les plus assidus et les plus désemparés. L'intériorisation du discours étatique de planification des naissances a d'abord aggravé la scène. La diffusion des discours puritains, combinaison ambiguë du réformisme des mœurs et de l'idéologie de la Shiv Sena, et l'amélioration des conditions de vie au sein des familles ont rendu moins fréquentes que jamais les occasions d'employer le *gali*, langage ordurier à fortes connotations sexuelles (du genre « nique ta sœur ») qui a longtemps servi de soupape de sécurité.

L'aggravation des tensions sexuelles n'est pas seulement liée à la rareté croissante de l'emploi et du logement. Elle s'inscrit aussi dans le cadre d'une évolution générale des modèles. Jusqu'aux années quatre-vingt, les milieux ouvriers démontrant à ce sujet un retard assez classique sur les couches plus aisées, la stabilité, l'honnêteté, la modestie et la tempérance étaient les valeurs les plus prisées. Depuis, sous l'influence du cinéma et du mode de vie des classes aisées, le culte du héros s'est répandu, avec ses modèles d'action et de virilité, sa mise en avant d'une identité unidimensionnelle et extrêmement agressive. L'immense majorité des jeunes gens des quartiers populaires de Mumbai n'ont rien à voir avec le modèle du héros. Le fait de devoir se définir par rapport à ces images hors d'atteinte se combine aux exigences croissantes des familles en matière d'emploi pour induire l'autodévalorisation d'une partie des jeunes gens.

Le sentiment d'impuissance apparaît souvent comme une donnée destructrice, potentiellement obsessionnelle. Il décourage les jeunes de travailler ou d'entreprendre quoi que ce soit, confirmant les prémisses de médiocrité dans lesquelles il s'enracine. De plus en plus, dans une atmosphère de déréliction tragique, certains secteurs ne trouvent de réconfort que dans la culture de la haine. Les milieux populaires de Mumbai ne découvrent pas l'hétérophobie. Elle est séculaire. Elle n'a cependant jamais été aussi concentrée sur une entité musulmane que les tensions récurrentes tendent à construire comme un tout pourvu d'une essence. En ce qui concerne les familles, les jeunes frustrés des milieux de chômeurs maharashtriens trouvent dans la description négative de la famille musulmane un réconfort à la mesure de leurs malaises. Ils y sont épisodiquement encouragés par les *shiv sainiks* qui tendent de leur côté à trouver dans l'image menaçante d'un ennemi un facteur capable de diffuser les tensions internes qui menacent leur organisation.

La description du contre-modèle de la famille musulmane par des jeunes désœuvrés de milieux populaires est frappante parce qu'elle mêle des critères anciens de dévalorisation aux récentes tendances de l'évolution en matière de famille. Les familles musulmanes ne correspondent nullement à un modèle d'ensemble et encore moins aux perceptions dévalorisantes des jeunes des milieux

populaires maharashtriens et des militants de la Shiv Sena. Le puritanisme y est sans doute plus affiché que chez les hindous alors que la culture de l'honneur s'y voit encore plus exacerbée. Les mœurs des musulmans de Mumbai (15 % de la population) sont par ailleurs moins connues que jamais par les milieux populaires hindous. C'est ce qui assure l'autorité des stéréotypes. On voit donc dans la famille de l'autre ce que l'on dévalorise au nom de la tradition, comme la sexualité débridée, aussi bien que des traits que la référence moderniste dévalorise, comme le *purdah* (sorte de confinement des femmes). Le fait que les musulmans ne respecteraient pas la planification des naissances est au centre de la représentation négative de la famille musulmane dans la Shiv Sena. On évoquera aussi la pratique du divorce et l'usage du voile (assez localisé à Mumbai). Dans les perspectives les plus militantes et les plus dramatisantes, les musulmans n'ont même pas de familles. On les représente comme organisés de manière quasi militaire pour produire la marée d'enfants armés et violents qui doit un jour ou l'autre submerger la majorité hindoue, fournissant au sentiment d'impuissance une confirmation que l'on imagine de plus en plus proche.

L'affirmation de la jeunesse

L'affirmation des classes d'âge est loin d'être une nouveauté dans les quartiers populaires de Mumbai. Dès le début du siècle, il existait une socialité de jeunes gens, pratiquement toujours de sexe masculin, et des activités réservées à certains âges. La pratique du sport de combat (*koshthi* ou lutte marathe) mais aussi les rivalités de bandes de jeunes ont très fortement marqué les quartiers ouvriers. La *koshthi* est devenue une activité démodée, qui reste pratiquée par les paysans à peine dépayés. Elle s'est vue peu à peu remplacée par des gymnases où l'on pratique des exercices avec un matériel de plus en plus sophistiqué. Les rivalités de bandes restent un trait notable de la vie de quartier mais elles ont perdu énormément de leur acuité. L'école, mais aussi les tensions intercommunautaires réduisent l'agressivité interne aux milieux populaires.

La disparition, ou l'affaiblissement, des anciens modes d'être jeune et de l'être de manière séparée a été largement compensée par la diffusion de la culture des *mandals*. À ce propos, la conception du jeune (*tarun*) est assez extensive. On reste dans cette catégorie jusque vers 30 ou 35 ans, âge auquel une minorité croissante de gens se marient. Ces clubs (c'est la signification de *mandal*) sont des organisations de quartiers qui s'occupent de sports, de culture et de l'organisation des grandes fêtes religieuses, ces trois activités étant souvent intimement associées. Le sport, c'est aujourd'hui surtout le cricket mais on trouve aussi à Mumbai six cents clubs de *kabbadi* (un jeu d'esquive qui se pratique par équipe), ce jeu étant particulièrement bien en cours chez les nationalistes hindous de la Shiv Sena et du BJP [Jaffrelot, 1993].

Les activités culturelles sont très variées, les bibliothèques, les concours de poésie, de chant, de musique et de danse étant très populaires. L'organisation des grandes fêtes religieuses (*pujas*) est devenue sans doute le plus important thème de mobilisation spécifique de la jeunesse [Heuzé, 1995]. C'est à la fin du XIX^e siècle que sont apparus les premiers comités laïcs d'organisation de ces festivals,

comparables, sous certains aspects, aux carnivals brésiliens. Ils étaient alors entre les mains de notables, souvent d'importance. Ils le sont restés jusqu'à l'après-guerre. Ce n'est qu'au cours des années soixante qu'ils ont commencé à passer massivement entre les mains de la jeunesse scolarisée. Il faut en effet tenir des registres et une comptabilité de ces associations déclarées, qui organisent des collectes régulières. De nombreux clubs ne se contentent pas d'organiser les festivités. Ils prennent en charge des projets caritatifs de voisinage ou la construction de petits sanctuaires. Il existe plus de 10 000 comités de *pujas* à Mumbai. Selon un responsable de la Shiv Sena, les trois quarts d'entre eux sont sous l'influence idéologique de l'organisation. Cette dernière en a fait précocement un enjeu essentiel.

Les quartiers populaires du textile et du port sont les parties de la ville où la densité de *mandals* est la plus grande. On en trouve dans toutes les cages d'immeubles, rangées de *chawls* et secteurs de bidonvilles. Ils disposent souvent de minuscules locaux et de faibles moyens mais quelques-uns sont d'énormes institutions, comme le Trivéni Mandal de Dadar qui compte plus de 5 000 membres, appuyés par des donateurs d'importance et toutes sortes de personnalités. De tels clubs disposent d'une influence politique considérable. Ce sont cependant les minuscules clubs de quartier qui forment l'armature du tissu social dans lequel s'exprime l'autonomisation de la jeunesse. Les clubs ne sont jamais dirigés contre les familles. Ils en sont au contraire considérés comme des excroissances. Ces lieux de socialité sont cependant aussi le signe de l'émergence d'une autre dimension du social. Aujourd'hui, de nombreux clubs féminins existent et l'on trouve aussi des activités féminines dans les grands *mandals*. Ce sont cependant les jeunes garçons qui mènent l'évolution.

Si la culture du *mandal* ne critique jamais les aînés ou l'institution familiale, son modèle est cependant l'école. C'est un lieu d'égaux, où l'on vient vivre une compétition domestiquée ou simplement se distraire. C'est aussi l'un des endroits où émerge une culture de masse, dégagée de l'infinie complexité et multiplicité des identités de caste et de région que les familles portent malgré les transformations qui les affectent. Au cours des fêtes de quartiers et de rues, de plus en plus souvent organisées par des adolescents et selon les normes et les goûts de ces derniers, la famille paraît céder le pas devant la classe d'âge. La jeunesse représente symboliquement la société. Sa culture de masse rudimentaire donne le ton pendant que les catégories familiales complexes, anciennes ou récentes, se trouvent de plus en plus déclassées.

Les clubs de jeunes et les grandes fêtes religieuses sont devenus des diffuseurs de premier plan d'idéologies sorties du milieu scolaire et des films commerciaux, lutte pour la vie, culture de la vengeance et valorisation de l'examen. Ce sont aussi des vecteurs de plus en plus importants de la haine intercommunautaire, associant désir de revanche, culte du héros, déification de la force et parfois même certaines formes de racisme. Sauf exception, ces valeurs et ces comportements n'ont pas cours dans les familles. Les activités des clubs se déroulent au contact direct des maisonnées. Vu l'exiguïté générale de l'espace populaire, dans le contexte persistant de non-séparation entre l'intérieur et l'extérieur dans le cadre des espaces apprivoisés (ruelle, cour, allée de *chawl*), la culture de masse du

mandal pénètre peu à peu les intimités familiales. Au stade actuel, il est difficile de dire comment les familles vont évoluer. Une réaction des milieux familiaux consiste à privatiser les activités et les mœurs. On ferme sa porte dans des circonstances où il était d'usage de la laisser toujours ouverte. La généralisation de la télévision va souvent dans le même sens, quoiqu'elle puisse aussi induire de nouveaux rapports de voisinage.

Enjeux idéologiques et systèmes de représentations de la famille

Les évolutions qui concernent en ce moment les familles des milieux populaires de Mumbai mettent en scène plusieurs systèmes de représentation et de classement de l'institution familiale. L'évolution de ces systèmes ajoute une dimension supplémentaire aux transformations des familles, celle où le vécu de ces dernières rencontre les changements qui affectent toute la société. Le modèle de l'*honorabilité du petit* est un ensemble de représentations légué à la fois par le gandhisme, les efforts de réformistes influencés par le christianisme (anglican, presbytérien et catholique) et certaines idéologies liées à la condition populaire [Heuzé, 1993, 1996]. Dans ce cadre, la personnalité individuelle et la société doivent s'adapter à un monde de pauvreté et d'égalité, où il paraît impossible et même dangereux de produire de grandes quantités de richesses. C'est parce que l'on produit peu et que les élites paternalistes répartissent bien que la société reste digne. Ce modèle fut d'abord diffusé par les tuteurs des milieux populaires, syndicalistes d'ancien style⁹, militants gandhiens et communistes. Il fut aussi historiquement associé à l'épanouissement de l'État providence après l'indépendance. Il fut et reste valorisé par les milieux populaires pour des raisons particulières, notamment pour ce qu'il contient de dénonciation ou de limitation des appétits des entrepreneurs et des usuriers. Il est aussi associé à la popularité, extrêmement intense à tous moments, de la petite affaire personnelle. L'idéal économique des milieux populaires, ouvriers compris, est la petite boutique ou la minuscule entreprise qui partage, sans esprit d'accaparement, un marché limité avec un nombre aussi grand que possible de ses semblables. En ce qui concerne la famille, ce modèle correspond à l'idéalisation de la stabilité des liens, de l'absence d'ostentation, du contrôle des appétits et des humeurs. Le modèle de la petite famille sage (celle qu'idéalise l'administration de la planification des naissances) s'intègre tardivement à cette référence idéologique.

Cette dernière commence à céder le pas devant les références à la *classe moyenne*. Cette référence signifie deux types de choses dans les milieux populaires de Mumbai. Il y a d'abord le désir de respectabilité des milieux d'ouvriers stabilisés, qui est apparu dès les années cinquante et qui a pris beaucoup d'ampleur au cours des années soixante-dix. On copie jusqu'au fond des bidonvilles les plus repoussants le petit homme à la chemise blanche, l'employé de bureau de l'administration. C'est un modèle généralement tenable. L'ensemble des couches aisées, et particulièrement leurs sections les plus « américanisées », tendent cependant à se considérer et à se faire reconnaître comme la *middle class*. Elles

9. Avant l'irruption de leaders pragmatiques et affairistes à la fin des années soixante.

n'ont rien de moyen, parce que le modèle dispendieux de la classe moyenne américaine qui leur sert de repère est associé à une opulence variable mais souvent criarde dans le contexte de Mumbai. Le cinéma et la presse tendent de plus en plus massivement à considérer que ce modèle est le seul qui mérite d'être pris en compte. L'impact d'un modèle impossible – si tout le monde consommait, se logeait ou se déplaçait comme cette classe soi-disant moyenne, il n'y aurait plus d'eau, d'air ou de place pour circuler dans Mumbai – n'est pas toujours dramatique dans les milieux populaires où l'on sait depuis longtemps faire la part des choses entre le rêve et la réalité. Il déstabilise plutôt les petits-bourgeois. Il participe cependant à l'aggravation des tensions parmi les franges déstabilisées de la jeunesse qu'assiège le sentiment d'impuissance.

Les membres des quartiers populaires de Mumbai ne sont par ailleurs pas sans ressources face aux modèles familiaux des classes dominantes. À la suite des idéologues de la Shiv Sena comme Pramod Navalkar, ils tendent notamment à considérer qu'ils représentent la norme la plus appréciable en matière de mœurs familiales. Ils opposent volontiers leurs pratiques familiales à la « famille des riches » ou à la « perte des valeurs » familiales qu'ils perçoivent dans les milieux aisés. Ils connaissent un peu mieux les familles des gens aisés que celles des musulmans, ne serait-ce que parce que la presse porte une attention beaucoup plus importante aux riches qu'aux pauvres, sans parler des musulmans, et parce que nombre d'entre eux sont fréquemment domestiques chez les familles aisées. Ils opposent donc leurs mœurs actuelles, souvent considérées comme un fait d'essence, alors qu'il s'agit d'une situation aussi instable que récente, à la « vie dissolue » des riches. On évoque les affaires de femmes brûlées parce qu'elles n'apportent pas une dot suffisante, qui défraient la chronique chez les Marvaris (une communauté de commerçants et d'industriels), l'expansion spectaculaire de la « délinquance dorée » chez les jeunes des collèges, le fait que les membres des familles riches « mangent n'importe quoi » et au-dehors de la maison et la poussée, très mesurée, des divorces ou des unions extramaritales. C'est donc en s'identifiant à un modèle petit-bourgeois puritain que les familles populaires assurent pour l'instant leur cohésion dans le champ du discours social.

BIBLIOGRAPHIE

- AGGARWAL B. (éd.) [1988], *Structures of Patriarchy*, New Delhi, Kali for Women, 254 p.
- Anonyme [1978], « Working Class Women and Working Class Families in Bombay », *Economic and Political Weekly*, XIII (29) : 1169-1173.
- BÉNEI V. [1996], *La Dot en Inde, un fléau social ? Socioanthropologie du mariage au Maharashtra*, Paris, Karthala, 291 p.
- DUMONT L. [1967], *Homo hierarchicus*, Paris, Gallimard.
- « Girls Tops HSC, SSC List », *Indian Express*, 15 décembre 1992.
- HEUZÉ G. [1989 a], *La Grève du siècle*, Paris, L'Harmattan, 181 p.
- HEUZÉ G. [1989 b], *Ouvriers d'un autre monde*, Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme, 401 p.
- HEUZÉ G. [1993], *Où va l'Inde moderne ?*, Paris, L'Harmattan, 193 p.
- HEUZÉ G. [1996], *Entre émeutes et mafias*, Paris, L'Harmattan, 207 p.
- HOLMSTRÖM M. [1984], *Industry and Unequality*, Cambridge University Press, 342 p.

- JAMOUS R. [1991], *La Relation frère-sœur*, éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 243 p.
- KATZENSTEIN M. [1979], *Ethnicity and Equality*, Ithaca, Cornell University Press, 237 p.
- LAKDAVALA D. T., SANDESARA J. C., KOTHARI V. N., NAIR P. A. [1963], *Work, Wages and Well Being in an Indian Metropolis, Economic Survey of Bombay City*, Bombay, University of Bombay, 868 p.
- PATEL S., THORNER A. [1995], *Bombay, Mosaic of Modern Culture*, Delhi, Oxford University Press, 298 p., 2 tomes.
- POITEVIN G., RAIRKAR H. [1989], *Cadres sociaux et culturels du travail chez les femmes des milieux populaires à Pune*, Pune, Centre for Cooperative and Social Research, 245 p., ronéotypé.
- POITEVIN G., RAIRKAR H. [1992], *Le Moulin de pierre*, Pune, CCSR, 161 p., ronéotypé.
- RAMASWAMY U. [1982], *Work, Union and Community*, Delhi, Oxford University Press, 163 p.
- ROBB P. [1993], *Dalit Movements and the Meaning of Labour in India*, Delhi, Oxford University Press, 354 p.
- STERN H. [1996], *L'Inde des familles, le Rajasthan*, Paris, L'Harmattan, 208 p.
- UBEROI P. [1993], *Family, Kinship and Marriage in India*, Delhi, Oxford University Press, 502 p.

Les références au journal *Saamna* concernent les périodes janvier-avril 1995 et janvier-mars 1996. Le journal étant introuvable en Europe, nous ne donnons pas les titres d'articles.

Changements familiaux au Vietnam depuis 1960 : trente années de formation des couples à Hanoi

Danièle Bélanger *

L'examen du processus d'entrée en union constitue un exercice très révélateur de la dynamique familiale et de son évolution. Pour les sociétés occidentales, l'hypothèse postulant qu'au sein de la famille moderne, le mariage serait libre et essentiellement motivé par le sentiment amoureux a été enrichie par le constat d'homogamie supposant des mécanismes sociaux plus complexes [Girard, 1974 ; Bozon, Héran, 1987, 1988]. Le retrait de la parenté dans le processus du mariage et la fin des stratégies matrimoniales explicites ne signifient pas que le choix d'un conjoint soit exempt de régularités sociales et complètement régi par le hasard des rencontres. L'homogamie caractérise la majorité des couples de l'Occident et elle serait en grande partie garantie par des stratégies éducatives intervenant plusieurs années en amont du choix d'un conjoint [Bourdieu, 1985 ; de Singly, 1993].

Pour les régions du monde en développement, une complexité des évolutions se dégage des recherches empiriques sur l'entrée en union. Ces études vont en général à l'encontre de l'hypothèse linéaire de la transition du mariage arrangé au mariage d'amour, de la polygamie à la monogamie, de l'union formelle à l'union informelle. Par exemple, des résultats de recherches récentes sur le Togo [Meekers, 1995], l'Indonésie [Malhotra, 1991] et Taiwan [Thornton *et alii*, 1994] mettent en lumière la persistance et l'importance du consentement des parents dans la sélection d'un époux, suggérant une évolution du rapport intergénérationnel propre à ces régions. L'exemple du mariage, tout comme celui des structures familiales, témoigne ainsi de l'originalité et de la diversité des adaptations familiales face à la modernisation, bien qu'en général, on assiste à une individualisation des rapports familiaux. Les théories de l'universalité et de la convergence des comportements familiaux se heurtent néanmoins à de plus en plus de contre-exemples et leurs limites à rendre compte des évolutions familiales des pays du Sud n'étonnent plus.

Le Vietnam constitue un terrain à la fois riche et nouveau pour la compréhension des changements familiaux en Asie au cours des dernières décennies. Un des faits saillants révélé par les données démographiques récentes est le stade avancé dans la transition démographique auquel est parvenue la population urbaine du pays. Pour les années 1986-1987, l'indice synthétique de fécondité était en ville de 2,2 enfants par femme contre 4,6 dans les campagnes, indicateurs suggérant une

* Université de Montréal, département de démographie (CP 6128, Suc, centre-ville, Montréal, Québec, Canada, H3C 3J8).

baisse significative [*Demographic and Health Survey 1988, 1990* ¹]. En revanche, le calendrier de la nuptialité semble avoir très peu changé, l'âge médian au premier mariage ayant progressé d'une demi-année des cohortes féminines de 40-44 ans à celles de 25-29 ans enquêtées en 1994 [Banister, 1993 ; *Vietnam Intercensal Demographic Survey 1994, 1995*]. De prime abord, cette évolution apparaît pour le moins surprenante, sachant que la transition démographique des autres pays de l'aire culturelle confucéenne s'est accompagnée d'une augmentation considérable de l'âge au mariage [Coale, Freedman, 1993 ; Caldwell, 1993]. Au Vietnam, quels changements familiaux ont donc accompagné la faible augmentation de l'âge au mariage et la baisse de la fécondité ? Afin d'aborder cette question cruciale et fort peu explorée pour ce pays, nous avons choisi d'étudier le processus de formation des couples entre 1960 et 1990 par le biais d'une enquête qualitative effectuée à Hanoi auprès de cent douze personnes mariées au cours de ces trois décennies ².

Notre article révèle que le processus d'entrée en union au Vietnam rend bien compte des ruptures et continuités qui caractérisent l'évolution des rapports familiaux depuis trente ans. Dans un premier temps, nous décrivons le mariage dit traditionnel, c'est-à-dire celui prévalant avant 1945 alors que le Vietnam était une colonie française. Puis, notre observation des changements familiaux débute en 1959, date de la promulgation de la première loi sur le mariage et la famille de la République socialiste du Vietnam (Vietnam du Nord), ayant acquis son indépendance en 1954. Après trois décennies d'économie socialiste planifiée, débute en 1986 la période de l'ouverture économique du pays appelée le « *dôi moi* », correspondant à l'implantation d'une économie de type mixte, capitaliste et socialiste. Ce découpage temporel permet l'observation de l'évolution de la dynamique intergénérationnelle dans le choix du conjoint, des modes et lieux de rencontres des candidats au mariage et des critères de choix du conjoint.

Le mariage au Vietnam avant 1945

La famille pré-révolutionnaire vietnamienne est patrilinéaire, patriarcale et patri-locale, à la fois caractérisée par la coutume locale et la doctrine de Confucius, importée au Vietnam par les Chinois. La polygamie, associée au prestige chez l'homme, est répandue parmi les plus nantis et, chez les moins riches, elle est utilisée comme stratégie pour s'assurer une descendance masculine. L'épouse vietnamienne jouit d'un statut beaucoup plus favorable que sa consœur chinoise ³ : elle hérite comme ses frères, elle administre sa dot et a droit à la possession de biens personnels ; en

1. Il est très regrettable que le rapport de la dernière enquête démographique effectuée en 1994 [*Vietnam Intercensal Demographic Survey 1994, 1995*] ne fournisse pas d'indicateurs de la fécondité selon le lieu de résidence des femmes (urbain et rural). Le rapport indique un indice synthétique de 3,1 enfants pour l'ensemble du pays pour l'année 1993. Pour estimer la différence entre villes et campagnes, nous devons nous référer à l'enquête de 1988, première enquête démographique nationale. Ainsi, nous n'avons qu'un seul repère pour estimer la baisse de la fécondité urbaine. L'indice synthétique de fécondité pour la période 1983-1987, obtenu par l'enquête de 1988 pour le milieu urbain, est de 2,7 enfants par femme.

2. Se référer à l'annexe pour une description de la méthodologie.

3. Insun Yu [1978], dans une étude sur la famille vietnamienne des XVII^e et XVIII^e siècles, démontre bien, au moyen de récits de voyageurs occidentaux et d'autres sources historiques, le statut plus favorable de la femme vietnamienne par rapport à celui de la femme chinoise. La place favorable occupée par la femme au sein de la famille et de la société a également été soulignée par les observateurs français de la période coloniale.

outre, elle est souvent commerçante et parfois même riche. En langue vietnamienne, elle est surnommée « général de l'intérieur » et détient souvent les cordons de la bourse familiale. Une fois mariée, elle vit avec sa belle-famille, bien qu'elle continue de visiter ses parents pour le culte des ancêtres de son lignage [Luong, 1992]. Épouse d'un fils aîné, elle sera, avec son mari, responsable de ses beaux-parents, de leur vivant et au-delà. Les familles pauvres marient parfois un jeune de 12 ou 13 ans à une adolescente de 16 ou 17 ans afin d'obtenir de la main-d'œuvre féminine et s'assurer une descendance. Chez les familles sans garçon ou chez les hommes célibataires orphelins et pauvres, la pratique du mariage uxori-local permet la continuité de la lignée d'une famille sans fils. On distingue ainsi le mariage patrilocal des enfants du mariage patrilocal ou uxori-local à l'adolescence ou à l'âge adulte.

L'appariement d'un couple doit idéalement respecter les règles d'endogamie villageoise et d'homogamie sociale et économique, mais peut donner lieu à des négociations dans le cas d'échanges moins équilibrés tant sur le plan de l'origine géographique que sociale. Le mariage est interdit entre membres du même lignage mais permis entre porteurs d'un même patronyme ⁴. Cadière [1931] souligne que le mariage annamite était, dans les premières décennies du siècle, un accord entre deux familles. Il prend soin de distinguer l'accord du consentement :

« Cet élément [l'essence du mariage] est, je crois, l'accord. Je ne dis pas consentement. L'accord est plus que le consentement. Le consentement est un acte unique, tandis que l'accord présuppose un examen attentif de tous les éléments qui constituent cet accord... Dans les mariages réguliers [par opposition aux mariages anormaux effectués loin de la parenté], on pourrait dire que l'accord entre les conjoints importe peu. C'est l'accord entre les familles qui est indispensable. »
[Cadière, 1931 : 374.]

D'autres observateurs européens s'intéressant à la famille vietnamienne mentionnent toutefois la pratique de consultation des enfants sur le choix de leur conjoint [Perrot, 1902 ; *Recueil des avis du comité...*, 1930]. D'après Nguyen Van Ky [1995], la prise en compte de l'opinion des enfants serait effectivement apparue au cours de la première moitié du siècle ⁵. Bien qu'un autre observateur [Lustéguy, 1935] croit que la mention de cette procédure de consultation est une simple projection occidentale ⁶, une série d'histoires matrimoniales recueillies auprès de

4. Un dicton populaire préconise le mariage entre cousins croisés. L'incidence de ce type de mariage est cependant inconnue [Krowoski, à paraître].

5. Bien que les débats fussent posés sur la place publique, le mariage arrangé par la famille était encore la règle (entre 1925 et 1935) avec, certes, une petite dose de libéralisme consistant à demander l'avis des futurs mariés qui se connaissent plus ou moins, contrairement au passé où les premiers intéressés ne s'étaient jamais rencontrés avant la noce [Nguyen Van Ky : 273].

6. Lustéguy critique ici le *Recueil des avis du comité consultatif de jurisprudence annamite sur les coutumes des Annamites du Tonkin en matière de droit de famille, de succession et de biens culturels* publié en 1930 et apparemment rédigé par une équipe de notables vietnamiens et de fonctionnaires français de haut niveau. Ce recueil regroupe 324 avis présentés sous forme de réponses à des questions. Lustéguy commente ainsi certains avis sur le mariage : « D'abord en tranchant de façon si catégorique la question de savoir quand le mariage annamite est définitif, le comité semble avoir oublié que, dans les mœurs extrême-orientales, le mariage ne devient pas subitement définitif après telle cérémonie familiale ou culturelle. Le mariage est plutôt réalisé par un apparemment progressif ayant pris naissance dans les relations des deux familles des fiancés. D'autre part, le même avis témoigne du scrupule juridique excessif de vouloir trouver une preuve du consentement de la fiancée. Si l'on suit le cours complexe du mariage annamite, on cherche en vain le moment où les enfants donnent leur consentement. Encore moins peut-il être question de preuve précise. » [Lustéguy, 1935 : 33-34.]

couples mariés entre 1930 et 1954 montre que cette consultation a effectivement existé pendant la première moitié du siècle et, de surcroît, n'était pas qu'une simple formalité ⁷. Le refus d'un enfant pouvait, bien que rarement et surtout à partir du début des années quarante, entraîner l'abandon du conjoint généralement choisi par la mère ou la grand-mère, parfois conseillée par un intermédiaire professionnel. Ces signes modestes mais significatifs de l'amorce d'une transformation du mariage traditionnel montrent qu'une évolution est en cours avant la révolution socialiste ; d'après Pelzer [1993], la revendication d'un pouvoir accru par les enfants sur leur mariage serait apparue à Hanoi dès les années vingt. La présence coloniale européenne, et plus particulièrement l'éducation française avancée que reçut l'élite urbaine, a certainement contribué à cette remise en question de l'ordre hiérarchique familial confucéen [Marr, 1981]. Le mariage à l'époque coloniale montre que l'individuation des membres de la famille est en cours. La pénétration d'idées et de valeurs associées à la modernité demeure toutefois limitée à un groupe restreint et, pour la majorité des familles, le mariage demeure avant tout un accord entre deux familles de lignages différents visant la continuité d'une lignée masculine.

Notre étude a pour point de départ la première loi sur la famille et le mariage de 1959, promulguée quatre ans après la fin de la guerre coloniale et l'accès à l'indépendance. L'anéantissement du mariage traditionnel représenta au milieu du siècle un cheval de bataille de l'État socialiste pour la construction d'une société nouvelle. La loi de 1959 consacre la famille conjugale monogame et égalitaire et condamne d'emblée plusieurs caractéristiques du mariage et de la famille pré-révolutionnaires, telles que la polygamie, le mariage arrangé par la génération parentale, le mariage des enfants et l'inégalité des conjoints au sein de la famille [Eisen, 1984 ; Krowolski, à paraître]. Les campagnes idéologiques revendiquant le mariage comme le résultat d'un accord entre deux individus consentants dans une société encore largement traditionnelle allaient-elles réussir à bouleverser l'ordre hiérarchique familial et à modifier les rapports de parenté ? Le Parti allait-il se substituer à la famille dans la gestion des affaires de tout temps réservées à ses membres, dont le choix du conjoint, le nombre et l'espacement des naissances, et le divorce ? Le Vietnam se serait-il inspiré de la Chine [Wolf, 1985 ; Domenach, 1987] ? Ces questions sont suivies par d'autres interrogations se rapportant à la décennie 1986-1996.

Lors de son sixième congrès, le Parti communiste vietnamien adopta en 1986 une stratégie visant la transition vers une économie de marché, bien que la première phase des changements allant dans cette direction remonte à 1979 [Wurfel, 1993]. Ce programme de réformes, le « *dôi moi* », a depuis sa mise en place décollectivisé les terres, libéralisé le commerce privé et attiré les investissements étrangers. Il a également entraîné une ouverture politique sur la scène internationale ainsi qu'un retrait des organisations du Parti communiste dans la vie familiale et professionnelle des individus. L'impact de ces transformations sur la famille vietnamienne doit être

7. Une série de 90 histoires de mariage fut recueillie en 1995 par l'Institut de sociologie de Hanoi sous la direction de Khuat Thu Hong. Nous nous référons ici à notre analyse des 40 entretiens semi-directifs effectués auprès de personnes s'étant mariées à Hanoi. Les 50 autres entretiens furent effectués dans un village du delta du fleuve Rouge.

considérable mais est encore peu connu. Or c'est précisément la question qui nous intéresse : à quels changements familiaux sont associées ces réformes, résultant manifestement de mutations sociales et économiques ayant précédé leur promulgation [Fforde, De Vyder, 1996] ? En milieu rural, Luong [1993] relève depuis ces réformes économiques un retour à certaines traditions présocialistes, notamment dans le rituel du mariage. D'après cet auteur, un relâchement des campagnes idéologiques pour la simplification des rituels⁸ et un surplus économique détenu depuis peu par les ménages donnèrent l'essor à une intensification des pratiques rituelles lignagères et villageoises, renforçant à leur tour les rapports sociaux.

Trente ans de formation des couples à Hanoi

De la consultation des enfants au consentement des parents

Un changement majeur s'est opéré entre les années soixante et quatre-vingt-dix dans la façon dont font connaissance les futurs époux. Dans les années soixante et soixante-dix, c'est souvent la famille qui introduit dans son cercle des conjoints potentiels pour les enfants célibataires bien que la rencontre en dehors de l'espace familial gagne en popularité. L'opinion des enfants peut être toutefois déterminante sur l'issue d'une rencontre orchestrée par la famille. Durant les premières décennies du régime socialiste, l'évolution en cours pendant la période coloniale gagne toutes les couches de la société. Depuis les années quatre-vingt, la plupart des rencontres entre célibataires échappent à la supervision directe des parents et les jeunes introduisent eux-mêmes le ou la futur(e) de leur choix à leur famille. L'entrée du conjoint potentiel dans sa belle-famille demeure toutefois une étape centrale dans le processus, même si les parents n'en sont plus les initiateurs.

Bien que le projet amoureux entre deux individus soit répandu dans le discours des gens mariés dans les années soixante et soixante-dix, l'union de deux familles fait partie intégrante du projet. Au cours des quinze dernières années, la revendication du mariage comme étant avant tout l'union entre deux individus est de plus en plus dominante. Par ailleurs, sur l'ensemble de la période observée, l'introduction à la famille du conjoint potentiel par le ou la célibataire s'accompagne de la consultation des parents, ces derniers pouvant s'opposer au mariage en cas de dérogation à certaines normes d'homogamie que nous détaillerons plus loin. Ainsi, les gens mariés à la fin des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix cherchent à convaincre leurs parents lorsque ces derniers s'opposent à leur choix, mais un échec peut très bien mener à l'abandon du partenaire choisi. Défier ses parents et leur imposer un choix est davantage l'apanage des hommes que celui des femmes.

« Dans les années soixante-dix, l'opinion des parents et de la famille était très importante. C'est pourquoi quand et avec qui se marier étaient des questions qui ne concernaient pas les jeunes mais la famille. Nous ne prenions pas d'initiative dans ces domaines. »
[Homme né en 1954 dans la province de Thai Binh, marié en 1974 à 20 ans, éducation universitaire.]

8. P. Gourou [1936] estimait que, dans les années trente, les pays dépensaient entre 10 % et 15 % de leur revenu annuel pour les activités rituelles comme le mariage, les funérailles et les festivités en l'honneur des génies tutélaires. S. Malarney [1993] a étudié pour une commune du nord du Vietnam les succès et les échecs des campagnes de répression des rituels jugés ostentatoires et coûteux par les autorités politiques socialistes.

« Je pense que pour le mariage, il faut écouter nos parents. Quand on aime, on ne peut pas être très lucide, alors l'opinion de la famille est très importante. »

[Femme née en 1963 à Hanoi, mariée en 1987 à 24 ans, éducation universitaire.]

À l'époque socialiste, l'importance de l'intervention des parents et l'introduction de conjoints potentiels par la famille caractérisent tous les milieux socio-économiques. Cette période apparaît ainsi comme relativement homogène sur le plan des pratiques. Une exception à cette règle survient chez les gens originaires de la campagne et vivant à Hanoi sans leurs parents ou d'autres membres de leur famille. Pour eux, l'accord des parents prend parfois une signification davantage symbolique et influence peu l'issue finale de la rencontre. Si la famille s'oppose au choix effectué, le jeune, loin de ses parents et autonome financièrement, pourra se marier en dépit de cette opposition. Chez les jeunes, la distance entre eux et leurs parents diminue aussi le rôle des parents.

« J'ai rencontré ma femme chez un de mes amis, j'étais venu chez lui et j'ai rencontré sa sœur aînée. Je suis originaire de la province de Vinh Phu. Quand j'ai emmené cette fille à mon village, ma famille n'était pas d'accord que je me marie avec elle. Puis, quand j'ai emmené mes parents à Hanoi pour qu'ils rencontrent la famille de mon amoureuse, les deux familles se sont querellées chez elle. Mes parents m'ont ordonné de rentrer dans mon village pour me marier là-bas, mais nous étions décidés à nous marier. J'ai demandé à quelques oncles et parents éloignés de mon village qui vivent à Hanoi – j'ai une grand-tante qui vit ici – de représenter ma famille afin de me marier. Je me suis marié en 1991. »

[Homme né en 1962 dans la province de Vinh Phu, marié en 1991 à 29 ans, éducation secondaire.]

Bien que le mariage entre deux individus gagne du terrain sur l'union entre familles, certaines situations des années soixante et soixante-dix favorisent l'organisation de mariages par les familles, avec une faible prise en compte des souhaits émis par leurs enfants. Tout d'abord, le fils aîné est particulièrement soumis aux pressions de ses parents qui veulent s'assurer de la continuité lignagère ; cette situation peut donner lieu à un mariage entièrement orchestré par la génération des parents. Une étude sur les déterminants de l'âge au mariage montre que le fait d'être l'aîné masculin de la famille n'entraîne pas un âge au mariage plus précoce [Nguyen Huu Minh, 1995]. Même si le calendrier de la nuptialité masculine n'est pas affecté par le rang occupé dans la famille, les rapports qu'un fils aîné entretient avec ses parents au sujet de son mariage sont probablement différents de ceux qu'entretiennent parents et cadets. Le mariage de ces derniers revêt une importance matérielle et symbolique moindre puisque c'est généralement l'aîné et son épouse qui seront en charge des parents de leur vivant et au-delà.

« Je suis l'aîné de ma famille ; quand j'ai eu 28 ans j'étais toujours célibataire. Mes parents étaient très inquiets, ils voulaient des petits-enfants. S'ils ne m'avaient pas forcé à me marier, j'aurais attendu beaucoup plus tard. Puisque mes parents n'étaient pas en santé, ils avaient vraiment besoin que je me marie... J'étais parti travailler en dehors de mon village et, quand je suis rentré, ma parenté avait déjà fait des recherches et identifié un parti pour moi. Elle était du même village que moi [mais vivait à Hanoi]. Quand je suis parti pour l'armée, elle n'était qu'une enfant, je ne l'avais même pas remarquée. Quand je suis rentré, je l'ai vue et j'ai accepté. »

[Homme né en 1953 dans la province de Ha Tay, marié en 1981 à 28 ans, éducation universitaire.]

Par ailleurs, la guerre ressort comme une période propice à la prise en main du mariage d'un fils par la parenté. Alors que, globalement, la guerre a eu un effet de retard sur la nuptialité vietnamienne [Nguyen Huu Minh, 1995 ; *Vietnam Intercensal Demographic Survey 1994, 1995*], ce retard du mariage s'accompagne dans certains cas du recours plus fréquent au mariage traditionnel ⁹.

« Je suis parti pour faire la guerre en 1970. À cette époque, j'avais 20 ans et je me suis marié à cet âge. C'était beaucoup trop jeune mais, si je ne m'étais pas marié avant de quitter ma famille, j'aurais dû attendre jusqu'à l'âge de 28 ans. Nous sommes huit frères et sœurs et je suis l'aîné, alors mes parents tenaient à me marier pour qu'ils aient l'aide d'une belle-fille à la maison. Ils se sont chargés de tout, je ne l'ai connue qu'une semaine avant mon départ. »
[Homme né en 1943 dans la province de Ha Bac, marié en 1973 à 20 ans, éducation universitaire.]

Les parents inquiets de ne pas réussir à marier leurs filles au-delà d'un certain âge les poussent parfois au mariage dès qu'un conjoint acceptable se présente. La forte pression sociale exercée sur les jeunes femmes est remarquablement bien contenue dans une expression péjorative décrivant les célibataires trop flétries pour trouver mari : une femme devient rapidement « périmée pour le mariage » (*ê chông rô*), notamment parce que l'âge la rend moins jolie et qu'elle perd de son potentiel de reproduction biologique ¹⁰. Cette inquiétude n'est pas que culturelle, elle est aussi fondée démographiquement. Les lourdes pertes masculines des périodes de guerre ont modifié l'équilibre entre les effectifs masculins et féminins de certaines générations, un surplus de femmes rendant difficile le mariage universel [Goodkind, 1994].

Si les parents ne sont plus les initiateurs directs du processus et qu'ils ne sont pas les premiers à effectuer des choix, leur accord est essentiel et systématiquement mentionné comme une étape, indépendamment de la période du mariage. On pourrait croire qu'avec l'accélération du développement socio-économique, la signification de cet accord a changé au fil des années. Pourtant, chez les jeunes vivant avec leurs parents à Hanoi au début des années quatre-vingt-dix, l'opinion de ces derniers est déterminante quant à l'union ou la séparation éventuelle des jeunes amoureux. Cet équilibre du pouvoir en faveur des parents s'observe toutefois davantage dans les familles jouissant d'un statut socioéconomique élevé. Le processus demeure ainsi ponctué par l'introduction d'un candidat et la recherche d'un consentement, l'initiative de la première étape passant des mains des parents à celles des enfants et le consentement des enfants étant remplacé par celui des parents. Qu'ils agissent en amont ou en aval du choix d'un conjoint, parents et enfants cherchent ensemble un équilibre satisfaisant pour tous.

9. L'effet de retard de la guerre sur le calendrier de la nuptialité vietnamienne pourrait en partie expliquer la stabilité relative de l'âge moyen au mariage mesuré par les enquêtes de fécondité de 1988 et de 1994.

10. Nous avons également exploré dans nos entretiens les représentations des âges propices et néfastes pour le mariage. Cette partie des entretiens ne fera pas l'objet d'analyses dans cet article. Mentionnons tout de même que, pour une femme, l'âge fatal au-delà duquel le mariage est peu probable est de 25 à 26 ans en ville et de 21 à 22 ans à la campagne. Pour les hommes, l'âge au mariage peut être plus tardif. Bien que l'entourage des vieux célibataires s'efforce de leur trouver des partis intéressants, la notion d'âge limite maximum n'est pas mentionnée.

Modes et lieux de rencontre : de l'entremetteur familial aux réunions entre amis

Alors que l'accord des parents demeure une étape importante dans le mariage, on observe une autre constante : l'introduction du futur conjoint par une tierce personne comme mode de rencontre initiale le plus répandu et le plus apprécié. Alors que, dans les années soixante et soixante-dix, c'est souvent la famille ou une personne proche de la famille qui joue ce rôle, depuis une quinzaine d'années, ce sont les pairs qui cherchent activement des conjoints potentiels pour leurs amis et organisent des occasions de rencontre. La présentation par un ou une ami(e) est perçue comme offrant une garantie sur l'origine, la trajectoire et la moralité de la personne rencontrée.

« Je pense qu'à notre époque nous faisons des rencontres principalement à travers nos amis. Je pense qu'il y a beaucoup d'avantages à rencontrer quelqu'un de cette façon. Dans mon cas, le mari de mon amie connaissait déjà très bien mon futur mari et sa femme me connaissait très bien. Ainsi, nous n'avons pas perdu de temps à nous connaître. Si vous rencontrez quelqu'un que personne de votre entourage ne connaît, comment savoir qui est cette personne ? »

[Femme née en 1968 à Hanoi, mariée en 1992 à 24 ans, éducation secondaire.]

On imagine difficilement entrer directement en relation avec une personne que l'on pourrait considérer pour le mariage. Cette pratique est également très développée dans d'autres pays de la région, à Taiwan, par exemple, où la présentation par les amis est le mode de rencontre le plus fréquent [Thornton *et alii*, 1994].

Avec cette nouvelle façon d'entrer dans sa belle-famille et de prendre des pairs comme intermédiaires, les lieux de rencontre se diversifient. Les lieux privés, les lieux réservés et les lieux publics sont les trois types d'espaces sociaux de rencontre d'un futur conjoint que distinguent Bozon et Héran [1988] pour la France. Au Vietnam, l'importance de la présentation par un tiers exclut les lieux publics des espaces de rencontre privilégiés par les candidats au mariage. Toutefois, le passage des lieux privés, principalement l'espace familial, aux lieux réservés, principalement les lieux de travail et d'études, se dessine au cours de la période observée. Les rencontres pendant les études avaient à cette époque l'inconvénient de mettre en présence des jeunes du même âge alors qu'une différence d'âge entre conjoints était perçue comme une garantie d'harmonie au sein du couple, la femme devant être la cadette de son mari. Les réunions informelles entre amis étaient peu communes et désapprouvées par les parents, surtout pour les filles, dont on craignait le pire, c'est-à-dire une grossesse pré-nuptiale – volontaire ou involontaire. Cette situation très délicate devait souvent se solder par l'union du couple fautif. Depuis une dizaine d'années, les lieux réservés hors de l'espace familial sont les lieux favoris de rencontre. On préfère se rencontrer chez des amis, dans des clubs ou dans des écoles du soir de langues étrangères ; la famille est en général exclue de la rencontre initiale.

Au cours de la période socialiste, le lieu de rencontre du conjoint est associé à sa situation familiale. Les jeunes vivant avec leurs parents ou d'autres membres de leur famille à Hanoi rencontrent leur futur conjoint surtout au sein de la famille ou pendant les études ; ceux dont les parents sont au village, sur leur lieu

de travail. Étant donné que les gens originaires de la campagne vivaient souvent sur leur lieu de travail en logement collectif, l'environnement de l'usine ou du bureau de l'État « remplace » la famille.

« Ma famille vivant dans mon village d'origine ne pouvait pas participer de près à mon mariage. Dans mon cas, ce qui comptait dans ma vie était mon lieu de travail ; il y avait l'organisation du Parti, le syndicat du Parti et moi. Mon lieu de travail était ma vie. »
[Femme née en 1959 dans la province de Thai Binh, mariée en 1982 à 23 ans, éducation secondaire.]

C'est dire qu'en ville, où une population hétérogène de migrants et de non-migrants se partage l'espace, les lieux de rencontre segmentent la population selon le lieu de résidence de leurs parents. Ainsi, le lieu de travail est privilégié comme lieu de rencontre de conjoints potentiels par des gens ayant une situation familiale analogue.

L'éclatement récent des lieux de rencontre témoigne d'une certaine diversification des rapports sociaux. Toutefois, ces lieux sont extrêmement fermés et n'y entre pas qui veut. Depuis une dizaine d'années, des écarts importants se creusent à Hanoi entre riches et pauvres, segmentant encore plus les lieux de rencontre. Les collèges de Hanoi, par exemple, sont hiérarchisés selon la performance de leurs élèves et les familles réussissant à envoyer leurs enfants dans les meilleurs collèges sont souvent les mieux nanties. Les stratégies éducatives, au sens propre et au sens large, sont certainement une médiation importante assurant l'homogénéité des lieux de rencontre entre jeunes.

De l'homogamie familiale à l'harmonie conjugale

Une question fondamentale demeure à résoudre pour articuler les quelques aspects de la formation des couples que nous avons décrits : qu'il soit effectué par les parents, les amis ou le célibataire lui-même, le choix d'un conjoint implique un processus de discrimination de certains individus et de leur famille en faveur d'autres. Or qui choisit qui ? Et selon quels critères ? Pour les décennies soixante et soixante-dix, les entretiens montrent une étonnante continuité avec la période coloniale, les deux critères les plus recherchés lors de la sélection étant l'homogamie familiale et l'endogamie villageoise.

Chez les gens mariés pendant la période socialiste, la « compatibilité familiale » apparaît comme un critère fondamental. Cet équilibre entre les deux familles se définit par l'équivalence des caractéristiques des parents en ce qui concerne l'éducation, le prestige, l'âge, le secteur d'emploi, l'histoire familiale, la façon d'éduquer les enfants et la situation économique. Avant même de commencer à considérer quelqu'un pour le mariage, il faut absolument s'enquérir sur sa famille, puisqu'il est indispensable de trouver quelqu'un égal à soi-même sur le plan des origines (*môn dang hô dôi*). À ces critères d'homogamie hérités de la période coloniale s'ajoutent des critères politiques tels que définis par l'idéologie socialiste.

Le Parti s'implique ainsi vigoureusement dans la rencontre des célibataires afin de garantir l'homogénéité des nouveaux couples et prend en charge les modestes festivités du mariage, caractéristiques de cette période. L'objectif de

cette homogamie politique vise à marier entre eux des gens aux antécédents politiques individuels et familiaux révolutionnaires, ne témoignant d'aucune contradiction avec l'idéologie en place. Cette sélection politique a pour effet de reléguer à un marché matrimonial de seconde classe les gens pour lesquels ces antécédents seraient jugés mauvais ou douteux. Le travail du conjoint pour l'État constitue un moyen de s'assurer le respect des règles d'homogamie politique, puisque les gens aux allégeances douteuses ou ouvertement non favorables au régime étaient exclus du secteur public. Le contrôle du passé politique est effectué par un des organes du Parti communiste vietnamien (*co quan*) auquel chaque citoyen de Hanoi est rattaché selon son appartenance à un lieu de travail : l'organe du Parti d'une usine regroupera, par exemple, les employés de cette usine.

« Le mari recherché à notre époque était comme suit : sa famille devait être proche de celle de la femme, il devait avoir un emploi stable, il devait être cadre du gouvernement et aucun membre de sa famille ne devait se livrer au commerce privé car si c'était le cas, c'était inacceptable... Tous les membres de sa famille devaient donc travailler pour le gouvernement : ma famille et plusieurs autres ne pouvaient accepter qu'un conjoint répondant à ces conditions. »

[Femme née en 1957 à Hanoi, mariée en 1980 à 23 ans, éducation secondaire.]

Avant de procéder à l'enregistrement de son mariage auprès des autorités policières, procédure nécessaire à la légalisation de la cohabitation, tout citoyen doit se faire délivrer un document par cet organe du Parti l'autorisant à se marier avec le conjoint désiré¹¹. Les représentants de cette structure politique procèdent à une vérification du « pedigree » du conjoint potentiel du demandeur et émettent ou non l'autorisation requise en fonction du contenu de l'histoire politique familiale. Cette histoire, contenue dans un document (le *ly lich*), indique les antécédents de l'individu et des membres de sa famille jusqu'à la troisième génération et fait état de tout acte immoral, criminel ou contre-révolutionnaire commis par lui ou ses ascendants. Le même document était requis pour un grand nombre de procédures autres que celles liées au mariage : il déterminait, par exemple, l'accès aux études supérieures et les possibilités d'ascension professionnelle.

« À notre époque, lorsque nous pensions fonder une famille, nous avions des rêves mais les difficultés et limites étaient nombreuses. J'aimais quelqu'un d'une famille capitaliste et ma famille m'a dit qu'il était impossible que je me marie avec lui. Dans ce temps-là, le passé familial était très important. Puisqu'il était d'une famille capitaliste, son accès aux études universitaires était très limité, sauf dans les secteurs de la foresterie ou de l'agriculture, lesquels donnaient peu de prestige social... »

[Femme née en 1945 à Hanoi, mariée en 1967 à 22 ans, éducation secondaire.]

On connaît encore mal comment l'histoire politique familiale fut un facteur de différenciation sociale au cours de cette période de l'histoire du Vietnam. Les organes du Parti n'avaient pas tous les mêmes exigences en matière de « propreté » du curriculum vitæ familial (*ly lich trong sach*). Une femme qui travaillait au ministère de l'Intérieur racontait combien l'organe du Parti dont elle

11. Cette instance politique distribue également à ses membres les coupons de rations alimentaires, le logement et garantit l'accès aux services de santé.

relevait était réputé strict ; cette situation fit qu'il lui fut difficile de trouver un conjoint dont le passé répondait aux conditions requises. Si ces procédures avaient parfois pour effet d'empêcher un mariage, elles entraînaient aussi quelquefois un retard de l'entrée en union dans le cas d'histoires obscures ou incomplètes nécessitant des recherches plus approfondies. En outre, le Parti tenait occasionnellement lieu d'agence matrimoniale, surtout pour les femmes célibataires âgées de plus de 30 ans, leur proposant des candidats au mariage. Mais le Parti se veut avant tout un parent protecteur : il s'enquiert des origines d'un conjoint potentiel afin d'éviter toute union non avantageuse, il refuse ou accepte un choix et aide à trouver un conjoint en cas de difficultés, poussant même parfois au mariage. Par des mécanismes voisins, les organes du Parti communiste chinois auraient pris le relais de la famille, dépossédée de ses fonctions traditionnelles [Wolf, 1985].

Nos entretiens montrent toutefois une tendance inverse au Vietnam. Loin d'être confinée au silence, la famille agit souvent en amont du Parti grâce à une remarquable intégration des nouvelles possibilités et limites du mariage. En fait, c'est un enchevêtrement de critères à la fois traditionnels et socialistes qui guide les parents dans la sélection d'un conjoint pour leurs enfants. Le contrôle de l'homogamie politique est, dans la mesure où l'on peut connaître le passé d'un candidat, assuré par l'individu et sa famille. Les parents demeurent ainsi omniprésents dans le choix d'un conjoint, à la fois indirectement par des stratégies éducatives mais aussi directement par des conseils, des propositions, des présentations et des interdictions. L'homogamie recherchée à cette période est ainsi avant tout collective et non pas individuelle, à la fois assurée par la famille et le Parti. Ses mécanismes passent avant tout par les parents qui doivent donner leur consentement et qui se révèlent être des guides avertis pour leurs enfants.

C'est à partir du début des années quatre-vingt que la « compatibilité familiale » passe graduellement au second plan, après l'harmonie conjugale. La logique coloniale, qui perdura chez certaines familles durant les années soixante et soixante-dix, voulait que la famille d'un fils se cherche une belle-fille. Or cette logique est définitivement rompue depuis une quinzaine d'années : les conjoints se choisissent mutuellement, tout en tenant compte de la compatibilité de leurs origines. Un choix judicieux doit désormais viser l'harmonie conjugale pour le futur du couple.

« Selon moi, pour qu'un couple puisse vivre ensemble, les conjoints doivent se comprendre. »

[Femme née à Hanoi en 1964, mariée en 1989 à 25 ans, éducation secondaire.]

« Je pense que dans le couple idéal les conjoints se respectent : la femme écoute son mari et le mari écoute sa femme. »

[Homme né à Hanoi en 1961, marié en 1989 à 28 ans, éducation universitaire.]

Une proximité des origines est néanmoins recherchée et perçue comme une garantie de bonne entente. L'homogamie politique, quant à elle, disparaît presque complètement, ne subsistant que pour quelques emplois hautement politiques. L'avènement de l'économie de marché et le retrait du Parti dans les affaires familiales

rendent dérisoires les règles des décennies antérieures. Alors qu'un conjoint se livrant à quelque activité dans le secteur privé était le pire choix à effectuer en régime socialiste, il constitue désormais l'un des meilleurs partis, tout comme les salariés des entreprises étrangères. Le passé politique importe moins que les revenus et les possessions matérielles telles une motocyclette – le minimum attendu chez un homme – et une résidence privée – le rêve de plusieurs femmes. Pour les jeunes entrant sur le marché matrimonial au début des années quatre-vingt-dix, les membres du Parti, jadis les individus les plus prisés et faisant rêver la gent féminine, passent quasiment inaperçus. Le statut social n'est plus conféré par le statut politique, mais davantage par le statut économique.

Les mécanismes assurant l'harmonie conjugale

Traditionnellement, une fois l'homogamic familiale assurée, les parents qui mariaient leurs enfants étaient soucieux de la relation qui s'établirait entre eux. Afin d'assurer une relation harmonieuse, une série de précautions étaient prises pour vérifier la compatibilité individuelle des futurs mariés. La génération parentale consultait ainsi devins et astrologues qui l'attestaient ou non. Dans les années soixante et soixante-dix, bien que ces pratiques aient été condamnées et interdites par le régime socialiste, certaines caractéristiques individuelles étaient recherchées chez un conjoint potentiel afin d'assurer la compatibilité des époux et, par ricochet, l'harmonie et la stabilité conjugales. C'est ainsi qu'un âge et un niveau d'éducation, de revenu et d'expérience de vie supérieurs chez l'homme devaient garantir une relation hiérarchique permettant la bonne entente, l'égalité étant perçue comme porteuse de conflits et de difficultés pour le couple.

Paradoxalement, la promotion du statut de la femme bat son plein à cette époque au Vietnam et tous les citoyens urbains, hommes ou femmes, doivent travailler pour l'État à la construction du socialisme¹². Les taux d'activité féminine grimpent en flèche dans l'emploi salarié et des efforts sont déployés pour le recrutement de femmes dans des secteurs traditionnellement réservés aux hommes. En dehors du foyer, hommes et femmes de Hanoi font face à un quotidien semblable. Cependant, il semble que, par l'hétérogamie du couple, la famille cherche un équilibre entre cette égalité des sexes mise en avant par l'idéologie politique et la hiérarchie familiale confucéenne ayant défini les rapports familiaux pendant des centaines d'années.

Chez les gens mariés depuis 1986, la nécessité d'hétérogamie individuelle passe au second plan derrière la recherche d'un sentiment d'harmonie. La stabilité du futur couple ne repose plus sur la hiérarchie entre conjoints garantie par des différences individuelles mais sur l'expérience concluante ou non d'une relation préconjugale. L'intensification des fréquentations pré-nuptiales permet désormais la naissance de l'amour : il faut se connaître et se comprendre (*tim hieu*). Contrairement à la période socialiste, les préférences personnelles quant aux caractéristiques recherchées chez l'autre s'affirment. Néanmoins, les hommes

12. C'est ainsi que les gens craignaient d'épouser quelqu'un dont la mère ne travaille pas. Une femme mère au foyer sème le doute sur son allégeance politique et révolutionnaire.

donnent généralement priorité aux critères physiques, et les femmes aux critères d'insertion sociale. Pour les hommes de Hanoi mariés entre les années soixante et quatre-vingt-cinq, la femme se devait d'être salariée du gouvernement. Pour les plus jeunes, elle peut désormais rester à la maison afin d'exercer son rôle de mère au foyer et participer à l'ascension professionnelle de son mari. Les femmes, en revanche, ont un discours différent : elles veulent travailler et conserver une certaine autonomie économique. Le discours entre hommes et femmes pendant la période socialiste était peu différencié, tous cherchant à respecter la compatibilité familiale, à obtenir le consentement de leurs parents et désirant une supériorité de l'homme par rapport à la femme. Chez les jeunes, le type de relation recherchée et l'image du conjoint désiré se diversifient.

Par ailleurs, les conjoints doivent idéalement partager la même origine géographique. De tout temps, cette préférence pour l'endogamie peut s'avérer un critère décisif dans le choix final. Bien que l'endogamie villageoise ait diminué au nord du Vietnam depuis le milieu du siècle avec l'accroissement de la mobilité géographique [Krowolski, à paraître], elle demeure recherchée surtout pour les fils, les filles migrant plus facilement que les hommes pour suivre un conjoint. En ville, être originaire du même lieu demeure un atout indéniable : les gens de source hanoïenne privilégient nettement les candidats partageant le même lieu de naissance. Notre enquête qualitative révèle les limites de l'endogamie en milieu urbain (voir annexe). La situation familiale joue énormément dans l'importance accordée à ce critère traditionnel de la formation des couples. L'éloignement ou le décès des parents rendent la recherche d'un conjoint partageant un même lieu de naissance moins prioritaire. La richesse et la proximité du réseau familial constituent ainsi des critères déterminants des choix effectués. Les orphelins se marient de préférence entre eux ; il en va de même pour les migrants sans famille. Quant aux gens bénéficiant d'un vaste réseau familial à proximité de leur lieu de résidence, ils tendent à s'unir entre eux.

La formation des couples à Hanoi entre les années soixante et le début des années quatre-vingt-dix met en évidence trois types d'évolutions familiales : les ruptures, les continuités et les retours. Les ruptures apparaissent clairement dans la dynamique entre parents et enfants au moment des choix initial et final du futur conjoint. Le mariage devient progressivement une initiative individuelle et non plus parentale. Les lieux de rencontre se diversifient et s'éloignent de l'espace familial ; les pairs présentent des conjoints potentiels et conseillent sur la décision finale à prendre. En fait, le mariage illustre le développement des rapports sociaux hors de la parenté. L'intensification des relations entre futurs époux avant le mariage témoigne aussi des transformations des modalités de la formation des couples. Par ailleurs, si la dynamique entre parents et enfants se modifie, le rapport intergénérationnel demeure essentiellement un rapport hiérarchique respecté dont témoigne la nécessité d'obtenir l'approbation parentale quant au conjoint élu. Du principe de l'accord entre deux familles, nous passons à celui du consensus entre parents et enfants. La présentation d'un conjoint potentiel par une tierce personne est un autre aspect demeuré stable.

Les retours à des festivités et rituels de style présocialiste ont été décrits par les ethnologues [Luong, 1993 ; Krowolski, à paraître]. Les étapes du processus

menant à l'union deviennent en effet de plus en plus élaborées et font l'objet de dépenses considérables dans les familles de Hanoi. Les rituels traditionnels, telles les cérémonies pour les fiançailles et l'entrée officielle de la belle-fille dans la famille de son mari, refont leur apparition. Cette tendance s'accompagne d'un retour du mariage non plus comme stratégie de protection et de survie mais comme stratégie d'ascension sociale. Depuis 1986, le retour de la famille comme unité de production renforce probablement les rapports familiaux. Les jeunes jouissant d'une supériorité en matière d'éducation et de capacité d'adaptation au nouveau marché de l'emploi devraient devenir plus autonomes. Par ailleurs, la famille est une source très importante d'emploi, situation pouvant créer une dépendance accrue.

Le retour éventuel de la femme au foyer pourrait être rangé du côté des phénomènes associés à un mouvement de retour. Goodking [1995] observe, dans le recensement de 1989, une diminution de la part des emplois occupés par des femmes dans les secteurs à main-d'œuvre traditionnellement masculine et dans l'emploi salarié du secteur public en général. Cette tendance dissimule sans doute un retour en force des femmes dans le commerce informel, activité non comptabilisée dans les statistiques officielles. L'argument d'une redéfinition de l'image de la femme vietnamienne est néanmoins indéniable [Pelzer, 1993] : des courageuses héroïnes de la révolution, nous passons aux séduisantes lauréates des concours de beauté. Les femmes ont vite fait de troquer le pantalon vert kaki contre leurs robes traditionnelles élégantes et colorées (*ao dai*). En dépit de cette nouvelle image de la femme, un retour en arrière quant à son statut au sein de la famille semble peu probable. Des recherches plus approfondies sur les acquis de la condition féminine attribuables au socialisme restent à faire.

*

Nos résultats mettent en doute le succès de la promotion d'un modèle exempt de hiérarchie familiale et de mariages orchestrés par la génération parentale, tel qu'il fut promulgué par la loi sur le mariage et la famille de 1959. En fait, le choix du conjoint en période socialiste relève davantage du modèle traditionnel que de celui mis en avant par la loi de 1959. Par ailleurs, imputer les évolutions mises en évidence aux seuls changements économiques des années quatre-vingt serait une grave erreur. Il apparaît clairement que les évolutions en cours s'inscrivent dans un continuum, amorcé au moins depuis le début du siècle.

Nos observations sur la formation des couples à Hanoi permettent d'émettre quelques hypothèses quant à la nature des liens entre changements démographiques et changements familiaux. D'abord, la baisse de la fécondité, bien que stimulée par une vigoureuse politique familiale, témoigne d'une modification du rapport à l'enfant. En régime de basse fécondité, pour les parents, le succès du mariage de leurs enfants peut avoir pris de l'importance. Quant à la stabilité de la nuptialité, elle s'accompagne parfois de situations tendues entre les intérêts des enfants et ceux des parents, notamment pendant la guerre et en cas de conflit sur le choix final d'un conjoint. Jusqu'au milieu des années quatre-vingt, la situation économique précaire et généralisée rendait difficile, voire impossible, le mariage

précoce ; le jeune couple devait être prêt à l'autonomie financière et même résidentielle, particulièrement en milieu urbain. La situation actuelle est différente. Des familles ayant accumulé du capital ou pouvant plus facilement contracter des emprunts peuvent assister leurs enfants sur le plan financier, même une fois mariés. Enfin, il serait intéressant de voir dans quelle mesure les modifications de l'entrée en union ont affecté les structures familiales. Des recherches sur l'évolution de la cohabitation postnuptiale seraient par exemple très révélatrices du lien entre mariage et formes de cohabitation. Toutefois, très peu de données antérieures à 1989 permettant une comparaison des structures familiales entre les années soixante et quatre-vingt-dix sont à ce jour disponibles ¹³.

Par ailleurs, le passage d'une économie de type socialiste à une économie capitaliste laisse entrevoir une restructuration et une revalorisation des liens familiaux. Alors que les familles urbaines dépendaient presque totalement de l'État pour leurs besoins essentiels jusqu'au début des années quatre-vingt, ces mêmes familles sont aujourd'hui des unités de production et de consommation qui assurent leur auto-suffisance sans soutien de l'État. Dans un avenir proche, il sera intéressant de voir comment le socialisme et son idéologie ont modifié les rapports familiaux. Toutefois, les relations familiales et de parenté entre 1954 et 1985 demeurent un terrain inexploré dont la connaissance contribuerait certainement à une meilleure compréhension du présent.

Signalons enfin que, du point de vue théorique et méthodologique, notre enquête montre combien il serait dangereux d'interpréter l'évolution du mariage au Vietnam de façon linéaire. Nous avons vu que le mariage « arrangé » ne correspond pas à la situation de départ, le refus de l'enfant pouvant faire basculer la décision des parents. Quant au rôle du Parti, il illustre l'importance des particularités locales de chaque population. En dernier lieu, les mouvements de retour mettent en évidence l'absence d'évolution linéaire en ce qui concerne les changements familiaux. La méthode qualitative, en dépit de ses limites, permet ici de capter des nuances, propose quelques pistes quant à l'articulation entre changements familiaux et changements démographiques et permet donc d'avancer dans l'élaboration d'une sociologie de la famille propre aux pays de la région la plus peuplée du monde.

ANNEXE

Méthodologie

Notre analyse repose sur des entretiens semi-directifs effectués à Hanoi au cours du dernier trimestre de l'année 1994, auprès de personnes s'étant mariées dans la capitale. Douze entretiens de groupes, chacun d'une durée de 90 minutes, ont donné la parole à un total de 112 personnes sur les circonstances de la formation de leur couple et sur leur vision du mariage, certaines questions s'intéressant aux pratiques, d'autres aux représentations. La méthode ne

13. Nos analyses [Bélangier, 1995] montrent qu'en 1992, dans la région du delta du fleuve Rouge, 17 % des couples mariés dont le chef était âgé de 25 à 29 ans vivaient avec un représentant de la génération parentale, la plupart du temps les parents du mari. Les résultats montrent dans l'ensemble que les jeunes couples deviennent très rapidement autonomes sur le plan résidentiel.

permet pas de retracer des trajectoires individuelles détaillées, mais fournit un éventail de segments de différentes trajectoires selon l'importance et la nature des interventions des individus. L'unité d'observation est le groupe, ce qui permet l'identification des différences et des ressemblances entre sous-groupes. Le corpus du texte codé, segmenté et structuré met en évidence des ruptures et des continuités dans les modalités de choix d'un conjoint au cours de la période d'observation d'une durée de trente ans. Un portrait de l'évolution du choix du conjoint à Hanoi ressort suffisamment pour en tracer les grandes lignes.

La décision d'effectuer cette enquête dans la capitale du pays se justifie par le contexte démographique déjà mentionné, mais également par une rareté de travaux sur la ville dans un pays où, selon les statistiques officielles, 80 % de la population vit à la campagne. De plus, la population de la capitale fut en contact étroit avec l'idéologie socialiste et particulièrement soumise au contrôle du pouvoir central. Enfin, depuis le développement d'une économie de marché et l'entrée de produits culturels étrangers, tant asiatiques qu'occidentaux, le paysage urbain s'est transformé.

Les participants invités aux entretiens ont été sélectionnés de manière aléatoire dans les registres scolaires des parents, dans deux écoles maternelles pour les gens mariés depuis 1986 et dans une école secondaire pour les gens mariés entre 1965 et 1985. Les registres scolaires contiennent une série d'informations sur les caractéristiques sociodémographiques de tous les parents d'élèves de l'école. Afin de faciliter la conduite des entretiens et leur analyse, nous avons formé des groupes homogènes selon le niveau d'éducation et la cohorte de mariage.

Dans notre échantillon, les gens éduqués sont surreprésentés par rapport à la population de Hanoi dans son ensemble. Toutefois, à partir des données de l'échantillon de 5 % du recensement de 1989, nous avons pu produire les distributions par groupe d'âges et par sexe des niveaux d'éducation pour les trois districts où nous avons réalisé notre enquête : or, par district, la répartition des niveaux d'éducation de notre échantillon est proche des habitants de deux des trois districts où sont situées les écoles. Dans un des trois districts, notre échantillon est nettement plus éduqué que la population de cette agglomération. Il est possible d'effectuer cette comparaison car, en général, les parents d'élèves habitent le district où se trouve l'école de leurs enfants. Les écoles étaient localisées dans les districts de Ba Dinh, Dong Da et Tu Lien de Hanoi. Notons que la conception même de notre enquête, cherchant à constituer un nombre égal de groupes entre différentes cohortes de mariage et niveaux d'éducation, ne visait pas la représentativité statistique, la démarche qualitative étant privilégiée. Notre analyse repose sur les entretiens de cette enquête dont la compréhension fut enrichie par quatre séjours sur le terrain effectués entre 1993 et 1996 et totalisant dix-huit mois.

Distribution des groupes

Cohortes de mariage	Personnes mariées entre 1965 et 1985		Personnes mariées entre 1986 et 1992		Total	
	groupes	individus	groupes	individus	groupes	individus
Niveau d'éducation						
Primaire, secondaire	4	32	3	27	7	59
Université	2	23	3	30	5	53
Total	6	55	6	57	12	112

Âge moyen au premier mariage

	Total	Femmes	Hommes
Cohorte de mariage			
1965-1985	26,5 (55)	25,5 (37)	27,6 (18)
1987-1992	26,5 (56)	24,9 (32)	28,2 (24)
Cohorte de naissance			
1940-1949	29,5 (21)	27,4 (14)	31,7 (7)
1950-1959	26,5 (39)	25,0 (22)	28,1 (17)
1960-1969	25,3 (47)	24,0 (31)	26,6 (16)

Quelques individus faisant partie de cohortes de mariage ou de naissance, autres que celles figurant dans le tableau, sont exclus de ces calculs.

Lieu de naissance et niveau d'éducation

	Primaire	Secondaire	Universitaire	Total
Hanoi	2	31	22	55
Autres provinces	5	21	31	57
Total	7	52	53	112

L'analyse textuelle fut assistée par le logiciel d'analyse de contenu qualitative NUDIST qui permet la constitution d'un arbre hiérarchique des codes d'analyse. La rétroaction entre le corpus d'entretiens et les premiers codes d'analyse ont mené à une organisation finale mettant à jour les évolutions décrites dans les résultats.

L'endogamie des couples

Ce que nous indique notre enquête qualitative est confirmé par des données sur le lieu de naissance et le lieu de résidence de couples interrogés dans le cadre de l'enquête sur les niveaux de vie de la Banque mondiale 1992-1993 [State Planning Committee and General Statistical Office, 1994]. Ces données montrent que les migrants vivant à Hanoi ne réussissent pas toujours à convoler avec des gens de leur village ou de leur région d'origine : environ 50 % des couples de migrants vivant à Hanoi en 1992 partagent la même origine géographique. Pour l'ensemble de l'échantillon de cette enquête nationale, l'endogamie est plus difficilement réalisable en milieu urbain : elle s'observe sept fois sur dix en milieu rural alors que ce n'est le cas que de trois mariages sur dix en milieu urbain. Le lieu de naissance de l'enquête est le district et non le village ou la commune.

Lieu de résidence et lieu d'origine des couples

Lieu de résidence du couple au moment de l'enquête	rural (n = 708)	urbain (n = 3027)
Les deux conjoints ont le même lieu d'origine et y vivent	70,6	27,82
Les deux conjoints ont le même lieu d'origine et vivent dans un autre lieu	8,25	21,7
La femme a migré et vit dans le lieu d'origine de l'homme	11,53	13,42
L'homme a migré et vit dans le lieu d'origine de la femme	6,61	13,84
Les deux conjoints ont migré, ne partagent pas le même lieu d'origine et vivent dans un troisième lieu	2,97	23,16
Total	100,00	100,00

Nos propres résultats ont été obtenus, pour l'ensemble de l'échantillon national (4 800 ménages), à partir des données informatisées de l'enquête *Vietnam Living Standards Survey 1992-1993*.

BIBLIOGRAPHIE

- BANISTER J. [1993], *Vietnam Population Dynamics and Prospects*, Berkeley, University of California, 105 p.
- BÉLANGER D. [1995], « Household Structures and Family Formation Patterns in Vietnam », texte d'une communication présentée lors du séminaire *Famille, changements économiques et fécondité*, Hanoi, Institut de sociologie, 16 p.
- BOURDIEU P. [1985], « De la règle aux stratégies », entretien avec P. Lamaison, *Terrains*.
- BOZON M., HÉRAN F. [1987], « La découverte du conjoint. I : Évolution et morphologie des scènes de rencontre », *Population*, 42 (6) : 943-986.
- BOZON M., HÉRAN F. [1988], « La découverte du conjoint. II : Les scènes de rencontre dans l'espace social », *Population*, 43 (1) : 121-150.
- CADIÈRE L. [1931], « La famille et la religion en pays annamite », *Bulletin des amis du vieux Hue* : 353-413.
- CALDWELL J. [1993], « The Asian Fertility Revolution : its Implications for Transition Theory », in R. Leete, I. Alam (éds), *The Revolution in Asian Fertility, Dimensions, Causes and Implications*, Oxford, Oxford University Press : 299-316.
- COALE A. J., FREDDMAN R. [1993], « Similarities in the Fertility Transition in China and Three Other East Asian Populations », in R. Leete, I. Alam (éds), *The Revolution in Asian Fertility, Dimensions, Causes and Implications*, Oxford, Oxford University Press : 208-238.
- Demographic and Health Survey 1988*, [1990], Hanoi, Vietnam National Committee for Population and Family Planning, 97 p.
- DE SINGLY F. [1993], *Sociologie de la famille*, Paris, Nathan, 128 p.
- DOMENACH J.-L. [1985], *Le Mariage en Chine*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 187 p.
- EISEN A. [1984], « The Family in transition », in *Women and Revolution in Vietnam*, London, Zed Books : 180-199.
- FFORDE A., DE VYLDER S. [1996], *From Plan to Market. The Economic Transition in Vietnam*, Boulder, Westview Press, 358 p.
- GIRARD A. [1974], *Le Choix du conjoint. Une enquête psychosociologique en France*, Paris, PUF, « Travaux et documents de l'INED », 70, 2^e édition, 201 p. (1^{ère} éd. 1964).
- GOODKING D. [1995], *Rising Gender Inequality in Vietnam since Reunification*, texte d'une communication présentée lors de la réunion annuelle de la Population Association of America, San Francisco, avril 1995, 32 p.
- GOODKING D. [1994], « The Vietnamese Double Marriage Squeeze », *Working Papers in Demography*, 47, Canberra, Australian National University.
- GOUROU P. [1936], *Les Paysans du delta tonkinois*, Les Éditions d'art et d'histoire, Paris, 666 p.
- KROWOLSKI N. [à paraître], « Se marier au village », in *Mông Phu, Duong Lam ; un village, une commune du delta du fleuve Rouge*, Paris, CNRS.
- LEETER R., ALAM I. (éds) [1993], *The Revolution in Asian Fertility, Dimensions, Causes and Implications*, Oxford, Oxford University Press, 329 p.
- LUONG HY VAN, [1992], *Revolution in the Village, Tradition and Transformation in North Vietnam, 1925-1988*, Honolulu, University of Hawaii Press, 272 p.
- LUONG HY VAN [1993], « Economic Reform and the Intensification of Rituals in Two North Vietnamese Villages, 1980-1990 », in B. Lunggren (éd.), *The Challenge of Reform in Indochina*, Cambridge, Harvard University Press : 259-291.
- LUSTÉGUY P. [1935], *La Femme annamite du Tonkin dans l'institution des biens culturels*, Paris, Librairie Bizet et Bastard, 127 p.
- MALARNEY S. [1993], *Ritual and Revolution in Vietnam*, thèse de doctorat, Ann Arbor, University of Michigan, 485 p.
- MALHOTRA A. [1991], « Gender and Changing Generational Relations : Spouse Choice in Indonesia », *Demography*, 28 (4) : 549-570.
- MARR D. G. [1981], *Vietnamese Tradition on Trial 1920-1945*, Berkeley, University of California Press, 468 p.
- MEEKERS D. [1995], « Freedom of Partner Choice in Togo », *Journal of Comparative Family Studies*, 26 (2) : 63-178.

- NGUYEN HUU MINH [1995], *Age at First Marriage in Vietnam and its Determinants*, maîtrise de sociologie, Seattle, University of Washington, 97 p.
- NGUYEN VAN KY [1995], *La Société vietnamienne face à la modernité, le Tonkin de la fin du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale*, Paris, L'Harmattan, 437 p.
- PELZER K. [1993], « Sociocultural Dimensions of Renovation in Vietnam : Dôi Moi as Dialogue and Transformation in Gender Relations », in W. S. Turley, M. Selden (éds), *Reinventing Vietnamese Socialism. Dôi Moi in Comparative Perspectives*, Boulder, Westview Press : 309-336.
- PERROT F. [1902], *La Société annamite. La famille. La propriété, l'administration du village et de la province*, thèse d'économie coloniale, Paris, faculté de droit de l'université de Paris.
- Recueil des avis du comité consultatif de jurisprudence annamite sur les coutumes des Annamites du Tonkin en matière de droit de famille, de succession et de biens culturels*, Hanoi, Protectorat du Tonkin, 1930, 183 p.
- State Planning Committee and General Statistical Office [1994], *Vietnam Living Standards Survey 1992-1993*, Hanoi, 290 p.
- THORNTON A. CHANG J. S., LIN H. S. [1994], « From Arranged Marriage toward Love Match », in A. Thornton, H. S. Lin, *Social Change and the Family in Taiwan*, Chicago, University of Chicago Press : 148-177.
- Vietnam Intercensal Demographic Survey 1994, Major Findings* [1995], Hanoi, Statistical Publishing House, 157 p.
- WOLF M. [1985], « Marriage, Family and the State in Contemporary China », in K. Davis (éd.), *Contemporary Marriage, Comparative Perspectives on a Changing Institution*, New York, Russell Sage Foundation : 223-251.
- WURFEL D. [1993], « Dôi Moi in Comparative Perspective », in W. S. Turley, M. Selden, *Reinventing Vietnamese Socialism. Dôi Moi in Comparative Perspectives*, Boulder, Westview Press : 19-52.
- YUI [1978], *Law and Family in Seventeenth and Eighteenth Century Vietnam*, thèse de doctorat, Ann Arbor, université de Michigan, 253 p.



Développement économique et transformation de la parenté aux Samoa occidentales (Pacifique Sud)

*Cluny MacPherson **

Cela fait trois mille cinq cents ans que les îles Samoa ont été peuplées par les descendants polynésiens de voyageurs partis du Sud-Est asiatique vers le Pacifique il y a environ cinq mille ans [Meleisea, Schoeffel-Meleisea, 1987]. Mis à part quelques contacts occasionnels avec les Tongiens et les Fidjiens [Tuimalaali'ifano, 1990], la population samoane ¹ a vécu dans un isolement relatif depuis le XVIII^e siècle, jusqu'à ce que les Européens commencent à fréquenter l'archipel. Jusque-là, les Samoa constituaient un ensemble culturel et linguistique au sein duquel se déroulaient les échanges économiques et les visites entre parents ². L'intégration des Samoa commença avec la découverte de l'archipel en 1722 par le navigateur hollandais Roggeveen ³. Un incident entre les habitants de Tutuila et l'équipage de La Pérouse a valu dès le début à l'archipel une mauvaise réputation et peu de navires européens y firent relâche jusqu'au début du XIX^e siècle.

Depuis le milieu des années 1800, l'organisation sociale et la culture des Samoa, ainsi que les changements qui les ont affectées depuis le début des contacts avec l'Europe, ont suscité de très nombreux écrits, ce qui en fait l'une des sociétés les mieux connues du Pacifique Sud ⁴. La littérature existante met en exergue un aspect de ce changement : l'impact de l'intégration dans le système mondial sur la structure et l'organisation de la parenté samoane. La thèse avancée ici est que, même si l'idéologie de la parenté reste au cœur du fonctionnement de la société samoane malgré cent soixante-dix années de contact

* Département de sociologie, université d'Auckland (Private Bag 92019, Auckland, New Zealand).

Les éditeurs remercient Patrick Pillon pour sa lecture attentive de la traduction.

1. Les Samoans ont toujours été le groupe ethnique le plus important et, aujourd'hui encore, plus de 95 % des 163 000 habitants des Samoa sont de descendance samoane.

2. Bougainville avait été tellement impressionné par la construction des pirogues des Samoans et par la vitesse et la facilité avec laquelle ils se déplaçaient à l'intérieur du groupe d'îles qu'en 1768, il avait appelé ce groupe d'îles « l'archipel des Navigateurs ».

3. L'archipel s'étend entre 171 et 176 degrés de longitude ouest et 13 et 15 degrés de longitude sud ; il est composé de deux groupes d'îles volcaniques surélevées : Upolu (1114 km²), Dzbzii (1820 km²), Apolima, Manono, Fanuatapu, Namua, Nu'utele, Nu'ulua et Nu'usage'e à l'ouest et Tutuila (137 km²), Ta'u (45 km²), Aunu'u (1,4 km²), Olosega, Ofu et les atolls des îles Rose et Swains à l'est.

4. Parmi ceux-ci, citons les travaux classiques du médecin ethnographe allemand, Augustin Kramer, en 1902 [Kramer, 1994], l'étude de Felix Keesing [1934], les travaux d'une commission d'enquête sur les Terres et les Titres au début des années cinquante, la bibliographie de Taylor [1965], les travaux de Meleisea [1992], qui donnent un aperçu rapide et sociohistorique des changements intervenus, et l'ouvrage anthropologique dirigé par Caton [1994].

avec le monde européen, cette intégration a entraîné des changements importants dans l'organisation et les fondements de la parenté.

Les Samoa partagent certains traits économiques et sociaux avec d'autres sociétés de la région sud-ouest du Pacifique et sont exposées aux mêmes forces politiques et économiques. Si certains des changements intervenus confèrent une singularité à l'évolution de la société samoane, d'autres se retrouvent dans les sociétés voisines. Aussi, tout en restant prudent en matière de généralisation, le cas des Samoa peut être lu comme un exemple du processus d'intégration des sociétés des îles du Pacifique dans le système capitaliste mondial et des conséquences de ce processus sur l'organisation sociale de ces sociétés.

L'organisation de la parenté dans la société précoloniale

La parenté constituait l'élément central de l'organisation sociale des Samoa. La vie économique, politique et religieuse de la société samoane était organisée autour d'un système de parenté élaboré. Les groupes de parenté ou *aiga* comprenaient tous ceux qui vivaient sur un territoire défini par son rattachement à un titre de chef. Chacun de ces groupes de parenté était composé de plusieurs *pui aiga*, ou unités domestiques, qui habitaient dans un même village et travaillaient sur les terres agricoles placées sous l'autorité du *matai*⁵ ou chef [Gilson, 1970 : 29-64]. Les membres qui résidaient dans d'autres villages avec leurs parents par alliance conservaient le droit de retourner sur leur terre d'origine et d'être consultés sur certaines questions importantes telles que les problèmes de succession, d'où le terme d'*aiga potopo* utilisé pour le groupe dans sa globalité et qui signifie littéralement la « famille assemblée ».

Les individus tiraient leurs droits à un site d'habitat, à des terres et aux ressources marines, de leur appartenance à un groupe de parenté [Pitt, 1970], laquelle définissait également leur identité sociale, leur place dans la société et leur droit à être protégés. En retour, ils étaient au service du groupe et de son chef, devant notamment mettre une partie de leur production et de leur force de travail à la disposition du chef qui était libre de les utiliser ou non au bénéfice du groupe. Celles-ci servaient en général à maintenir l'intégrité du groupe, notamment pendant les guerres, ou à améliorer son statut sociopolitique à travers les cérémonies d'offrandes et l'accueil de visiteurs.

Tout Samoan appartenait à la fois à l'*aiga* de sa mère et à celui de son père et pouvait y exercer ses droits sa vie durant. De ce fait, la composition des *aiga* changeait constamment selon que les individus choisissaient de vivre dans tel ou tel *aiga*. Les choix étaient en général guidés par les ressources disponibles et la personnalité des chefs. Les *aiga* disposant de vastes étendues de terres ou de terres fertiles voyaient grossir leurs rangs ; à l'inverse, ceux ayant peu de terres ou des terres guère fertiles ne pouvaient attirer un nombre important de personnes. Une direction efficace pouvait également entraîner un accroissement de la taille et de l'influence de l'*aiga* et de son *matai* : au fur et à mesure que les arrivants s'établis-

5. Il y a deux classes de *matai* : les *ali'i* ou grands chefs et les *tulafale* ou orateurs ; ces derniers servent et agissent en général pour les premiers dans toute une série d'activités sociopolitiques.

saient et créaient des plantations, ils contribuaient à la croissance des ressources mises à la disposition du groupe et aidaient à accroître son influence. En général, les *matai* nommaient leur successeur peu avant leur décès en présence de l'ensemble des membres de droit du groupe de parenté. Ceux-ci étaient tenus d'appliquer ces instructions, mais pouvaient à tout moment récuser leur *matai* et en élire un nouveau lorsque le prestige du groupe ou son autonomie étaient menacés. L'expression *fa'asavali le matai*, signifiant littéralement « faire marcher le chef », était ainsi invoquée lorsque l'incompétence ou la conduite de celui-ci mettait le groupe en danger.

Les villages (*nu'u*) rassemblaient plusieurs *aiga*, souvent apparentés et placés sous l'autorité d'un conseil de chefs (*fono matai*), comprenant les chefs de tous les *aiga* du village ; un cérémonial (*fa'alupega*) réglant les préséances entre les chefs traduisait un ordre hiérarchique qui était fonction de l'importance relative de chaque *aiga* à un moment donné. Le *fono* exerçait un droit de regard sur le territoire villageois qui s'étendait généralement du sommet des montagnes jusqu'au bord de mer et ses récifs. Les unités domestiques cultivaient des lopins de terre accordés par le *matai*. Les droits ainsi attribués aux individus expiraient à leur mort et le contrôle de la terre revenait alors au *matai* qui la redistribuait. Le conseil des chefs avait autorité pour le règlement des conflits fonciers ; il s'agissait souvent de litiges de frontières avec les villages voisins, de désaccords entre unités domestiques sur les limites des terres ou d'accusations de vols. Le conseil gérait également les affaires sociales, politiques et économiques du village.

Des districts (*itu malo*) se composaient de huit à dix villages, qui pouvaient s'unir sous l'autorité d'un grand chef de district afin de défendre les terres ou l'honneur de l'un d'eux en cas de menace d'un village extérieur ou d'un autre district ; en dehors de ces circonstances, les villages étaient des entités politiques et sociales autonomes [Turner, 1983].

La venue des Européens

L'installation des premiers Européens s'est faite sur une petite échelle au début des années 1800, avec l'arrivée d'écumeurs de grève (*beachcombers*), de déserteurs et de fugitifs ⁶. Ces personnes dépendaient fortement des Samoans pour leur protection et leur survie et n'avaient que peu d'influence sur l'organisation sociale samoane. Cette période fut prolongée, à une plus grande échelle, avec la venue des missionnaires en 1830 suivis, peu après, des commerçants. En 1899, un accord entre puissances coloniales conduisit au partage de l'archipel en une partie orientale et une partie occidentale. La première est alors devenue et demeure à ce jour territoire des États-Unis ; la seconde est devenue colonie allemande et l'est restée jusqu'en 1914, date à laquelle elle fut placée sous mandat de la Société des nations, puis sous tutelle des Nations unies après la Seconde Guerre mondiale jusqu'à l'indépendance en 1962 ⁷.

6. Le journal de Williams en 1830 et 1832 mentionne qu'il a rencontré ou qu'on lui a parlé d'environ dix personnes [Moyle, 1984].

7. Pour un récit détaillé de ces périodes, voir Gilson [1970], Meleisea [1987], Davidson [1967], Boyd [1968, 1969].

Les activités des missionnaires se sont développées en 1830 avec l'arrivée du révérend John Williams, accompagné de huit « teachers » tahitiens de la London Missionary Society [Gunson, 1978]. La conversion de la population samoane au christianisme a suivi assez rapidement et s'est faite sans problème ⁸. La colonisation européenne a commencé peu après avec l'arrivée de colons attirés par l'espoir d'acquérir des terres et de profiter d'une force de travail à bon marché afin de créer des plantations commerciales de cocotiers et de coton. La présence coloniale s'est officialisée peu après avec la nomination de consuls britannique, allemand et américain [Gilson, 1970]. Ces deux forces, religieuse et politique, ont eu une influence capitale sur l'organisation de la parenté samoane, car elles ont introduit de nouveaux modes de relations sociales, politiques et économiques qui contribuèrent à miner l'idéologie de la parenté.

Les missionnaires n'avaient pas de raison de s'ingérer dans l'organisation ou la direction des groupes de parenté samoans. En fait, le succès de leur mission dépendait de l'autorité des *matai* qui écoutaient les enseignements de la mission et encourageaient leurs dépendants à la conversion. Ce processus a fait de nombreux convertis dans un délai relativement court. Dans le même temps, les missionnaires sont entrés en lutte ouverte contre les croyances religieuses en des divinités ancestrales dont dépendait le destin des groupes de parenté ⁹ [Turner, 1983 : 23-77 ; Stair 1983 : 210-241]. Ces dieux, qui étaient généralement représentés sous des formes animales, étaient supposés guider les familles et les protéger de leurs ennemis. Les missionnaires demandaient aux Samoans de renoncer à leurs « dieux familiaux ». Toutefois, leur pression fut moins forte que celle imposée plus tôt à Tahiti, du fait que John Williams avait été accompagné par un chef samoan lui conseillant d'éviter toutes actions qui pourraient aliéner les Samoans, et également du fait que la religion samoane n'était pas considérée comme un défi à la chrétienté, comme cela avait été le cas avec les religions de la Polynésie orientale.

En fait, comme le notait Turner [1983 : 16-17], « comme on avait d'abord pensé que les Samoans étaient dépourvus de toute religion... on les appelait "les Samoans sans Dieu" ». Bien que les divinités dominant la vie samoane n'aient pas été considérées menaçantes car, comme le disait Stair [1983 : 210], « ils n'ont pas d'idole ou de séraphim, pas plus qu'ils n'ont l'habitude d'offrir des sacrifices humains à leur idole », les Samoans étaient pétris de superstitions des plus oppressives et des plus astreignantes et devaient en être libérés. Il fallait donc les persuader que seul un dieu et non plusieurs contrôlait les destinées de leur famille ; tout en transformant la nature réelle du lien entre les groupes de parenté et le monde surnaturel, ceci en préservait l'existence, permettant toujours aux Samoans d'invoquer la divinité pour les guider et les protéger. Ainsi, avec le temps, ils en sont venus à abandonner la protection des dieux ancestraux pour celle du dieu omniprésent et omniscient des missionnaires.

^{8.} Il semble que ce processus se soit déroulé rapidement du fait de la décision d'un chef renommé, Malietoa Vai'invupo, d'embrasser la nouvelle religion. En 1839, douze Samoans avaient été choisis pour accompagner Williams en tant que missionnaire en Mélanésie et, en 1846, des diplômés du séminaire théologique de Malua œuvraient comme pasteurs aux Samoa et plus loin.

^{9.} Une série de « dieux domestiques » donnaient des présages qui étaient utilisés par les familles pour déterminer le moment propice et le cours des actions politiques et sociales.

À partir de John Williams, les missionnaires ont cherché à réduire l'hostilité entre villages et districts. Williams était, par exemple, non seulement habité par l'injonction biblique de paix et d'amour, mais également par le besoin de protéger son peuple et les biens de celui-ci et par le désir de détourner l'énergie consacrée à la guerre au profit de l'activité religieuse [Moyle, 1984 : 122-123]. Les missionnaires ont partiellement réussi au début, mais les guerres entre chefs reprirent jusqu'à la fin du XIX^e siècle ; elles étaient probablement prolongées par des colons européens qui apportaient leur soutien à diverses familles dans le but d'asseoir leurs propres intérêts [Gilson, 1970 ; Meleisea, Schoeffel-Meleisea, 1987]. De nouvelles tentatives des missionnaires et des autorités civiles afin de rétablir la paix, ainsi que la désillusion grandissante engendrée par les guerres, donnèrent naissance à de nouveaux mécanismes de résolution des litiges et à de nouvelles formes de compétition au sein des groupes de chefs et entre eux. À cet égard, l'action des missionnaires a dès le début eu un impact sur l'organisation des *aiga*. Cet impact a cependant été moindre que celui causé par l'activité commerciale qui remit en question les fondements de l'idéologie de la parenté samoane.

Le lien entre parenté et utilisation de la terre avait été affaibli très tôt, dès l'arrivée des colons et la mise en place des plantations. Les nouveaux arrivants, soucieux d'obtenir des terres, tentèrent de persuader les chefs samoans de leur en vendre, créant ainsi indirectement un marché foncier. Cette forte pression affecta profondément le système de parenté, en rendant problématiques les relations entre *matai*, *aiga* et tenure foncière. Plusieurs questions se posaient dès lors. Premièrement, y avait-il des limites aux pouvoirs du chef à attribuer les droits d'usage de la terre ? Les Samoans reconnaissaient ces pouvoirs, mais ceux-ci étaient en général conférés pour la vie d'un individu et expiraient à sa mort, la terre revenant alors à l'*aiga* et au *matai* à des fins de nouvelle attribution ; les chefs pouvaient-ils attribuer des droits permanents ? Deuxièmement, à qui le *matai* avait-il le droit de vendre ou d'aliéner la terre ? Alors que la plupart des Samoans reconnaissaient au chef le pouvoir (*pule*) d'attribuer des droits d'usufruit aux membres de l'*aiga* ainsi qu'à des étrangers qui avaient rendu service à l'*aiga*, pouvait-il en être de même à l'égard de ceux qui n'avaient jamais rendu de tels services et ne le feraient probablement jamais ? En d'autres termes, le *matai* était-il un gérant ou le propriétaire des terres de son groupe de parenté ? Troisièmement, et peut-être plus important encore, la cession définitive de parcelles de terres au profit des colons et la création de titres de propriété privée ouvrirent la voie à une nouvelle catégorie de droits et de relations puisant leurs origines non plus dans la parenté, mais dans la propriété privée.

Le développement des plantations commerciales qui s'ensuivit entraîna une autre remise en cause de l'idéologie de la parenté. Les colons ne pouvant pas travailler à eux seuls leurs plantations, ils cherchèrent à embaucher des Samoans contre paiement d'un salaire. Ceux-ci étaient en général peu enclins à travailler pour un salaire et ne le faisaient que lorsqu'ils en avaient un besoin spécifique. Par ailleurs, leur expérience limitée du travail salarié et les quelques relations qu'ils avaient avec les travailleurs chinois et mélanésien dans les plantations débouchèrent sur d'autres remises en cause de la nature et des bases de l'autorité et du pouvoir qui étaient auparavant au cœur même de la parenté. La parenté

n'était certainement pas la seule base de l'autorité et du pouvoir. La possession de capitaux créa d'autres assises à l'autorité et d'autres possibilités pour exiger et recevoir des services d'autrui. Les modes d'utilisation de la force de travail et de la production se révélaient très différents dans les villages samoans et sur les plantations. La possession de terre et de capitaux avec lesquels rémunérer la main-d'œuvre permettait ainsi d'acheter les services et l'obéissance de personnes non apparentées et de les utiliser pour asseoir ses intérêts personnels au détriment de ceux du groupe. De plus, l'accès aux capitaux permettait à des individus de s'approprier toute la production et les bénéfices de la vente sans aucune obligation de redistribuer l'un ou l'autre à ceux qui avaient participé à sa création. Ces notions nouvelles soulevaient à nouveau des questions fondamentales sur la parenté.

Le recrutement de Samoans dans les équipages de baleiniers et de navires de commerce, de même que l'existence sur les plantations de baraquements de travailleurs dans lesquels des personnes non apparentées cohabitaient sous l'autorité d'autres personnes non apparentées et en l'absence de chef, représentaient un nouveau mode d'organisation et de cohabitation, mettant à mal le principe selon lequel la parenté était la seule base de l'organisation de l'activité sociale. D'autres logiques hiérarchiques se présentaient, remettant en cause la relation entre parenté, statut social et autorité.

L'introduction de l'éducation, à travers les systèmes laïc (relevant de l'État) et confessionnel, a également accru la pression sur l'idéologie de la parenté aux Samoa. Dans les deux cas, le contenu de l'enseignement provenait essentiellement des métropoles coloniales. Accordant beaucoup de valeur à l'éducation, les Samoans y envoyaient volontiers leurs enfants. De ce fait, une bonne partie de la population a été exposée à du matériel didactique qui véhiculait d'autres images de l'organisation de la parenté où les familles étaient en général de petite taille et souvent en apparence isolées ; la parenté était moins importante dans l'organisation sociale et les valeurs étaient, tant implicitement qu'explicitement, individualistes plutôt que communautaires. Comme ces images étaient surtout claires pour les enfants qui ont peu de pouvoir dans une gérontocratie, leur impact immédiat sur l'organisation de la société fut d'abord limité.

Les mass-media contribuaient également à véhiculer de telles images. L'introduction d'une presse privée ¹⁰, le développement et la popularité du cinéma, les programmes télévisés américains en provenance des Samoa américaines ¹¹, les cassettes vidéo et, plus récemment, un programme d'origine néo-zélandaise diffusé par la télévision d'État, *Televise Samoa*, ont amené les adultes à prendre conscience de l'existence d'un style de vie européen ou *palagi* et d'une vision mondiale où la parenté est beaucoup moins importante et très différente dans ses caractéristiques.

10. Les journaux *O le Savali*, contrôlé par le gouvernement, et *O le Sulu Samoa*, de l'Église London Missionary Society, étaient essentiellement des médias conservateurs, reflétant les intérêts de l'ordre établi. L'arrivée de journaux privés a permis aux populations d'accéder à des sources d'informations indépendantes.

11. Pendant une trentaine d'années, les programmes télévisés avec les publicités du KRON San Francisco ont été rediffusés et reçus dans les Samoa occidentales et américaines. Dans les années quatre-vingt-dix, les Samoa occidentales ont créé un service de télévision qui diffuse un mélange de programme local et néo-zélandais.

En dépit d'une exposition à d'autres systèmes, la parenté est restée la base privilégiée de l'organisation sociale pour la plupart des Samoans, du moins à Samoa. Quand les Samoa occidentales se sont préparées à l'indépendance vers la fin des années cinquante, les représentants de la commission constitutionnelle sont allés dans les villages des Samoa pour savoir ce que les gens souhaitaient voir figurer dans la constitution [Davidson, 1967]. Il y eut un mouvement considérable pour le maintien de la coutume et de la tradition samoanes, c'est-à-dire un système d'occupation de la terre basé sur la parenté, un système de gouvernement local basé sur le village et géré par le *fono matai* et la création d'un système de gouvernement national basé sur l'élection de *matai* par les *matai*. Tous ces souhaits ainsi que la constitution d'un tribunal, le « Tribunal des terres et des titres » [USP, 1988 : 503 et suivantes], chargé au niveau national de résoudre les litiges sur les titres et les terres coutumières selon les traditions samoanes, ont été inscrits dans la constitution. Selon certains, la prise en compte effective de ces principes dans la constitution consacrait l'importance de la parenté et a permis une transition sans problème ainsi que la stabilité politique qui a suivi l'indépendance, sachant que cette stabilité s'explique aussi par le fait que ceux qui n'étaient pas satisfaits du système ont pu émigrer et l'ont fait.

Par ailleurs, quatre facteurs majeurs ont affecté sensiblement la nature des relations entre les unités domestiques d'un *aiga* comme entre les individus et leur *aiga* d'appartenance : le système électoral, le développement d'une économie salariée aux Samoa, des changements dans l'occupation de la terre et l'émigration de la main-d'œuvre.

Le système électoral et la parenté

Après l'indépendance en 1962, il y a eu une transformation de la chefferie et, par extension, de la base du pouvoir et de l'autorité dans les familles. Étant donné le moment où elle s'est produite, cette transformation peut être perçue comme une conséquence inattendue des dispositions électorales de la constitution. Celle-ci prévoit en effet que les chefs (*matai*) élisent 45 d'entre eux au Parlement, deux autres membres étant élus par le reste du corps électoral. Comme il est vite apparu que les membres du Parlement et plus particulièrement les ministres du gouvernement pouvaient aider leur parentèle, une concurrence s'est développée entre les candidats potentiels et entre les *matai* qui les soutenaient et qui espéraient tirer avantage de leur élection. Afin d'assurer celle-ci, la multiplication du nombre de *matai* pour élargir la base électorale des candidats devint une pratique courante. Ceci se faisait, soit « en partageant » les titres existants et en multipliant le nombre de détenteurs là où il n'y en avait qu'un, soit en en créant de nouveaux, mais non reconnus. Les groupes de parenté rivaux se sont ainsi lancés dans cette pratique conduisant à une augmentation rapide du nombre de *matai*. D'environ 4 500 au moment de l'indépendance, le nombre de *matai* est passé à près de 11 000 treize ans plus tard, en 1975 [Meleisea, Schoeffel, 1983 : 98-105], puis à 20 000 en 1989 [Browne, 1989 : 181].

Pour limiter l'affaiblissement des titres de *matai*, le Parlement a interdit la création de nouveaux titres et annulé ceux qui n'existaient pas au moment de

l'accession à l'indépendance. Afin de s'assurer de la légitimité des titres enregistrés, il a été demandé aux détenteurs de prouver le respect des procédures garantissant que les titres avaient été conférés par les personnes habilitées à le faire, avant que les titres ne soient enregistrés au Tribunal des terres et des titres. Cette mesure n'a cependant pas empêché le partage des titres, lequel est source de tensions entre les groupes de parentés. Comme le notent Meleisea et Schoeffel [1983 : 105], « cette solution [le partage] peut être satisfaisante à court terme mais, à long terme, elle peut engendrer des dissensions importantes entre les familles dans les domaines foncier et successoral ». En témoigne le nombre croissant de cas inextricables soumis au Tribunal des terres et des titres. Mais, alors que dans le passé ces litiges étaient réglés à l'intérieur de l'*aiga* – la solution appartenant donc aux membres –, le recours au tribunal et surtout le caractère imposé de ses décisions peuvent aussi engendrer d'autres problèmes.

La difficulté à se mettre d'accord sur un seul candidat pour accéder au titre de *matai* est un autre facteur qui a joué sur la transformation de la chefferie. Autrefois, la succession reposait sur le principe de la descendance, sur les services rendus à l'ancien *matai* et sur les compétences pouvant être mises au service du groupe de parenté. La multiplication des façons de rendre service au groupe et la diversification des compétences demandées font qu'il est devenu de plus en plus difficile pour les *aiga* de s'accorder sur un seul nom. La recherche de solutions à court terme à ce type de problème a ainsi poussé les familles au partage des titres, ce qui peut être source de plus grandes tensions à long terme. Soucieux de résoudre un problème qui prenait de l'ampleur, le gouvernement a modifié, en 1990, la loi électorale en instituant le suffrage universel. De ce fait, le pouvoir politique hier aux mains des *matai* est devenu accessible à tous les membres de l'*aiga*. L'influence des *matai* en a été diminuée d'autant au profit des hommes du commun. Cette modification a par ailleurs multiplié les pratiques de clientélisme tant au cours des campagnes électorales qu'après, à travers la distribution de faveurs [So'o, 1956].

Salariat et parenté

Alors que le travail salarié existe aux Samoa depuis la création de plantations au milieu du XIX^e siècle, ce n'est qu'après l'indépendance que la proportion de la population engagée dans ce secteur a augmenté rapidement, suite au retrait des Européens, au développement des activités administratives, manufacturières et de services. Au début des années quatre-vingt-dix, la main-d'œuvre salariée se composait de 4 339 personnes travaillant dans le secteur public (soit 5 % de la population adulte) et de 13 500 personnes relevant du secteur privé (soit 17 % de la population adulte) [AIDAB, 1994]. La capitale, Apia, draine une partie importante de la main-d'œuvre qui, soit y habite, soit réside à proximité. Bien que les salaires soient faibles, l'existence même du travail salarié signifie qu'un nombre important de personnes ne dépend plus uniquement des liens de parenté pour avoir accès à des moyens de subsistance et aux sites d'habitat, lesquels leur étaient hier concédés par l'*aiga* en échange de services rendus.

La relation entre les individus, leur *aiga* et leur *matai* s'en est trouvée affectée. Par exemple, certains salariés ont choisi de limiter leurs liens et leurs engagements

avec leur *matai* et leur groupe de parenté ; ceux qui maintiennent leur participation aux besoins du groupe le font souvent de manière différente ; beaucoup d'entre eux remplacent leurs apports en temps de travail par des contributions financières, ce qui entraîne un affaiblissement des liens et des relations autrefois basées sur la coopération. L'idéologie de la parenté demeure prégnante puisque de nombreux salariés mettent leurs revenus à la disposition de leur *aiga* et de leur *matai*, considérant cela comme une autre forme du *tautua* ; mais le fait nouveau est que ces participations relèvent aujourd'hui d'un choix.

Droit foncier et parenté

La constitution d'un marché foncier, bien que restreint, lié à l'établissement des Européens, a donné à certains Samoans la possibilité de vivre en dehors des terres familiales et du contrôle du *matai* et de l'*aiga*. Qui plus est, récemment, le gouvernement a subdivisé et vendu des terres de son domaine privé¹², offrant ainsi à un nombre croissant de personnes le désirant la possibilité d'expérimenter des modes de vie plus individualistes. L'émergence des familles restreintes vivant du salariat dans les zones suburbaines qui se sont développées autour de la capitale Apia constitue un phénomène relativement nouveau à Samoa. Et leur comportement diffère de celui des urbanisés de longue date qui restent impliqués dans les affaires de leur *aiga* et hébergent ceux de leurs parents qui se rendent à la ville. L'attrait grandissant pour ce nouveau style de vie se traduit par une augmentation rapide de la demande foncière, entraînant de fait une hausse des prix. Mais le nombre de personnes vivant de cette façon importe probablement moins que l'existence même d'un mode de vie familial différent.

L'extension des terres privées ne se limite cependant pas aux zones urbaines et périurbaines. Depuis les années cinquante, les conseillers et économistes en développement ont abondamment souligné que les terres coutumières avaient une production agricole limitée [Stace, 1956 ; AIDAB, 1994]. Ils affirmaient que l'insécurité du régime foncier, l'obligation de donner une partie de sa production au *matai*¹³ et les difficultés d'obtention d'un crédit pour le développement sur les terres coutumières empêchaient les agriculteurs les plus entreprenants d'intensifier leur production. Sous la pression, notamment, du programme de la Banque mondiale de restructuration du secteur public, au début des années quatre-vingt-dix, le gouvernement a créé la Samoa Land Corporation afin d'organiser la subdivision d'une partie conséquente des terres de la Couronne, puis leur location à long terme à des agriculteurs. Paradoxalement, certains de ceux qui détiennent ces baux se disent mieux disposés envers leur groupe de parenté, qu'ils ne ressentent plus comme un frein à leurs activités. Ce phénomène reste cependant limité par la superficie des terres disponibles [Pitt, 1970 : 94].

12. 16 % de la terre samoane appartient au gouvernement. Les terres concernées avaient été confisquées aux résidents allemands en 1914 et administrées par The Reparation Estates, puis, plus tard, par The Western Samoa Trust Estates Corporation sous l'administration néo-zélandaise ; elles furent enfin transférées à la Couronne samoane occidentale à l'indépendance.

13. Le problème ne serait pas la pratique en elle-même mais le caractère variable de la part donnée au *matai* qui empêcherait une planification économique « rationnelle » : les producteurs les plus performants étaient plus fortement « taxés » par le *matai* et s'en trouvaient découragés.

Les terres coutumières sont elles aussi touchées par les changements affectant le foncier et la parenté. Bien que théoriquement sous contrôle du *matai* et de l'*aiga*, celles-ci reviennent en fait, et de plus en plus souvent, aux enfants au décès de leurs parents : les droits sur la terre ne s'éteignent plus à la mort des individus mais sont, de fait si ce n'est de droit, contrôlés et transmis par les individus aux héritiers de leur choix [O'Meara, 1987, 1995]. Une plus grande indépendance par rapport à l'autorité du *matai* et une plus grande liberté économique accompagnent ces évolutions du système foncier. Il apparaît de plus en plus courant de considérer la terre agricole coutumière comme propriété individuelle et de s'opposer à l'idée qu'un *matai* puisse demander, au nom de la famille, tout ou partie de la production. Comme les locataires à bail, ceux qui jouissent d'une plus grande sécurité au niveau de l'occupation des terres coutumières et d'un plus grand contrôle sur les revenus de leur production pourraient se sentir plus engagés envers leur *aiga* qu'ils ne le seraient avec moins de sécurité et de liberté. Là encore, cela ne devrait pas occulter le fait que ceux qui continuent à soutenir leur groupe de parenté le font volontairement et que la base fondamentale de leur lien avec le groupe a changé.

Émigration et parenté

On estime qu'en 1989, environ 76 200 originaires des Samoa occidentales vivaient à l'étranger [Ahlburg, 1991 : 16] ; si l'on y ajoute les enfants des émigrants, le nombre de personnes de descendance samoane résidant à l'étranger est probablement plus proche du chiffre de 240 000 alors que la population actuelle est de 163 000 habitants. Depuis 1950, un développement inégal dans le Pacifique a créé une demande de main-d'œuvre en Nouvelle-Zélande, en Australie et aux États-Unis, qui a entraîné des mouvements durables de migrations et la formation d'importantes communautés d'émigrants samoans en Nouvelle-Zélande [Pitt, MacPherson, 1974 ; Krishnan *et alii*, 1994 ; Statistics New Zealand, 1995], en Australie [Va'a, 1995] et aux États-Unis [Franco, 1987, 1990 ; Rolff, 1978 ; Kotcheck, 1975]. L'existence de ces émigrants a eu un fort impact sur l'organisation de la parenté aux Samoa occidentales dans les deux domaines de la redistribution des ressources et de l'organisation de la parenté.

Les envois d'argent et de marchandises effectués par les émigrants sont importants : ils ont ainsi pu s'élever à 86,6 millions de \$WST en 1989, ce qui représentait près de trois fois la valeur des exportations annuelles des Samoa occidentales [Ahlburg, 1991 : 18]. Dès le début de 1976, Shankman [1976 : 66] notait que « cette nouvelle forme de revenus, que sont les transferts de fonds des migrants, n'est pas soumise à la logique habituelle de redistribution au sein de l'*aiga* puisqu'elle peut échapper au contrôle du *matai* ». En effet, les envois des émigrants sont souvent faits directement à tel ou tel parent ; les ménages bénéficiaires jouissent ainsi d'une plus grande indépendance économique et sociale qu'auparavant. Comme le note Shankman [1976 : 66], « expéditeurs et bénéficiaires ont tendance à considérer que les envois de fonds ne concernent pas l'ensemble de l'*aiga* ; malgré les pressions pour une plus large redistribution, le partage de ces fonds se limite à la proche parenté ». Lorsque les individus sont déterminés à refuser la

pression en faveur de la redistribution de fonds, ils peuvent les garder, les accumuler et les convertir pour un usage privé dans des domaines comme les petites entreprises. Cela peut expliquer que des personnes sans titre parviennent à « mieux s'en sortir » et à gérer des ressources plus importantes que leur *matai*. Un accès plus large à ces sources alternatives de revenus a eu des conséquences au niveau politique et économique. Dès 1976, il est apparu clairement que ces transferts de fonds « ont considérablement affaibli la solidarité politique et économique de l'*aiga*... » [Shankman, 1976 : 66].

Les émigrants ont financé l'éducation de parents, tant aux Samoa qu'à l'étranger. Il en est résulté qu'un plus grand nombre de personnes ont ainsi acquis des compétences pouvant leur permettre d'aspirer au titre de *matai* et à jouer un rôle plus important dans la direction de l'*aiga*. Par ailleurs, les envois de fonds de l'étranger permettent à un plus grand nombre de personnes dans l'*aiga* d'avoir accès à des revenus supplémentaires qu'elles peuvent utiliser pour promouvoir leur propre candidat à la direction de l'*aiga*. Il s'ensuit une situation de concurrence entre sous-groupes (*itu aiga*) qui peut entraîner une tension considérable au sein de l'*aiga* et affaiblir la solidarité politique. La préférence pour une solution à court terme, qui consiste le plus souvent à conférer le titre à plusieurs prétendants, permet simplement de surseoir dans l'immédiat à cette tension entre *itu aiga* et ne fait que reporter le problème à plus tard. De telles divisions internes tendent évidemment à fragiliser les *aiga* qui ne peuvent plus mobiliser leurs ressources aussi efficacement qu'avant. De plus, les envois d'argent par les migrants permettent à leurs familles de se soustraire aux pratiques de travail collectif, qui faisaient auparavant l'unité familiale et créaient un objectif commun. Ceci ne signifie pas que les familles ne s'impliquent plus dans des activités sociales pour lesquelles l'honneur et le prestige de leur famille sont en jeu ; bien au contraire, mais la base de cette coopération a changé.

Mais les changements les plus significatifs ne se sont peut-être pas encore produits. Certains émigrants, ayant vécu et travaillé à l'étranger et qui sont revenus au pays, ont commencé à s'opposer à l'autorité du *matai* ou de l'*aiga*. Il est ainsi arrivé que des individus demandent à ce que leurs droits individuels incorporés dans la constitution des Samoa occidentales l'emportent sur les droits conférés au *matai* par la tradition et la législation. Ils ont, par exemple, affirmé que le droit à la liberté de religion l'emporte sur la pratique traditionnelle faisant qu'une famille suit le choix religieux de son *matai*, ce qui leur permet d'exercer leur culte où ils le souhaitent, sans avoir à se soucier de l'apparente solidarité de leur famille ni du respect de l'autorité de leur *matai*. Même si cela paraît insignifiant, chaque opposition réussie sape l'unité du groupe et l'autorité traditionnelle.

Des émigrants rapatriés ont choisi de garder leurs distances avec leur famille et ont opté pour des modes de vie relativement aisés et individualistes, le plus souvent dans des zones urbaines. Bien que ces individus soient peu nombreux, dans une société où les jeunes sont de plus en plus exposés à des vies matériellement plus aisées et y aspirent, leurs comportements peuvent créer l'impression que les personnes ayant réussi matériellement vivent loin de leur famille et limitent les contacts avec celle-ci.

*

Malgré cent soixante-dix années de contact avec l'Occident, les Samoa occidentales semblent avoir conservé à la fois une idéologie et un système de parenté élargi. De nos jours, 82 % des terres restent propriété coutumière ou *fanua tau Samoa*. Environ 80 % de la population vit dans les villages et, lors du dernier recensement, près de 90 % de la population affirme vivre sous l'autorité d'un *matai*. Les villages sont gérés par des conseils composés des chefs de famille du village et les *matai* continuent de gouverner le pays. En apparence du moins, la parenté reste la caractéristique centrale de l'organisation sociale et, dans les discours populaires, l'idéologie qui légitime la parenté semble toujours aussi forte et aussi répandue pour beaucoup de Samoans. Mais des changements significatifs dans l'organisation de la parenté sont pourtant intervenus depuis l'indépendance, que ce soit en rapport avec le système électoral mis en place, le développement du salariat, les transformations dans le droit foncier et l'émigration de main-d'œuvre. Le rôle de la parenté dans la gestion de la terre et des produits a été fortement érodé ; le statut, les domaines d'autorité et les bases de rémunération des *matai* ont sensiblement changé, affectant ainsi l'organisation de la parenté. Les apparences de continuité cachent en fait déjà de profondes transformations affectant les fondements mêmes de la parenté, qui ne pourront à leur tour qu'engendrer de nouveaux changements dans la structure et l'organisation de la parenté samoanes. Mais pour l'instant, ces changements ne se reflètent pas dans l'idéologie de la parenté qui, tel un roseau sous la tempête, plie mais ne rompt pas...

BIBLIOGRAPHIE

- AHLBURG D. A. [1991], *Remittances and their Impact : a Study of Tonga and Western Samoa*, Australian National University, Canberra, National Centre for Development Studies, « Pacific Policy Papers Series 7 ».
- Australian International Development Assistance Bureau (AIDAB) [1994], *The Western Samoan Economy Paving the Way for Sustainable Growth and Stability*, Canberra, Fairbairn Pacific Consultants Pty Ltd and Koloni Va'ai and Associates.
- BOYD M. [1968], « The Military Administration of Western Samoa, 1914-1919 », *The New Zealand Journal of History*, 2 (2) : 148-164.
- BOYD M. [1969], « The Decolonisation of Western Samoa », in P. Munz (éd.), *The Feel of Truth*, Wellington, A. H. & A. W. Reed.
- BROWNE C., SCOTT D. A. [1989], *Economic Development in Seven Pacific Island Countries*, Washington, International Monetary Fund.
- CATON H. (éd.) [1994], *The Samoa Reader : Anthropologists Take Stock*, New York, University Press of America.
- DAVIDSON J. W. *et alii* [1967], *Samoa Mo Samoa : the Emergence of the Independent State of Western Samoa*, Melbourne, Oxford University Press.
- FRANCO R. W. [1987], *Samoans in Hawaii : a Demographic Profile*, Honolulu, East-West Population Institute.
- FRANCO R. W. [1990], « Samoans in Hawaii : Enclaves without Entrepreneurship », in J. Connell (éd.), *Migration and Development in the South Pacific*, Australian National University, Canberra, National Centre for Development Studies, « Pacific Research Monograph Series 24 ».
- GILSON R. P. [1970], *Samoa 1830-1900 : the Politics of a Multi-Cultural Community*, Melbourne, Oxford University Press.

- GUNSON N. [1978], *Messengers of Grace : Evangelical Missionaries in the South Seas 1797-1860*, Melbourne, Oxford University Press.
- KESING F. [1934], *Modern Samoa : its Government and Changing Life*, London, Allen and Unwin.
- KOTCHEK L. R. D. [1975], *Adaptive Strategies of an Invisible Ethnic Minority : the Samoan Population of Seattle, Washington*, PhD thesis, Seattle, University of Washington.
- KRAMER A. [1994], *The Samoan Islands*, volumes 1 and 2, (translated from the 1902 edition, *Die Inseln Samoa*, by Theodore Verhaaren), Auckland, Polynesian Press.
- KRISHNAN V. *et alii* [1994], *The Challenge of Change : Pacific Island Communities in New Zealand, 1986-1993*, Wellington, New Zealand Institute for Social Research and Development Ltd.
- MELEISEA M. [1987], *The Making of Modern Samoa : Traditional Authority and Colonial Administration in the History of Modern Samoa*, Institute of Pacific Studies, Suva, University of the South Pacific.
- MELEISEA M. [1992], *Change and Adaptations in Western Samoa*, Christchurch, MacMillan Brown Centre for Pacific Studies.
- MELEISEA M., SCHOEFFEL P. [1983], « Western Samoa : Like a Slippery Fish », in A. Ali, R. G. Crocombe, *Politics in Polynesia*, Institute of Pacific Studies, Suva, University of the South Pacific.
- MELEISEA M., SCHOEFFEL-MELEISEA P. [1987], *Lagaga : a Short History of Western Samoa*, Institute of Pacific Studies, Suva, University of the South Pacific.
- MOYLE R. (éd.) [1984], *The Samoan Journals of John Williams*, Canberra, Australian National University Press.
- O'MEARA T. [1987], « Samoa : Customary Individualism », in R. Crocombe (éd.), *Land Tenure in the Pacific*, Suva, University of the South Pacific (3^e éd.).
- O'MEARA T. [1995], « From Corporate to Individual Land Tenure in Western Samoa », in R. G. Ward & E. Kingdon (éds), *Land, Custom and Practice in the South Pacific*, Melbourne, Cambridge University Press.
- PITT D. C. [1970], *Tradition and Economic Progress in Samoa*, Clarendon, Oxford University Press.
- PITT D. C., MACPHERSON C. [1974], *Emerging Pluralism : Samoan Migrants in Urban New Zealand*, Auckland, Longman Paul.
- ROLFF K. [1978], *Fa'a Samoa : Tradition in Transition*, PhD thesis, Santa Barbara, University of California.
- SHANKMAN P. [1976], *Migration and Underdevelopment : the Case of Western Samoa*, Colorado, Westview Press Inc.
- SO'O A. S. [1996], *O le Fuata ma Lona Lou : Indigenous Institutions and Democracy in Western Samoa*, PhD thesis (politics), Canberra, Australian National University.
- STACE V. D. [1956], *Report on Capital Formation Methods and Credit Facilities for Islanders in the South Pacific*, Noumea, South Pacific Commission.
- STAIR J. B. [1983], *Old Samoa or Flotsam and Jetsam from the Pacific Ocean*, Papakura, R. MacMillan Publisher (1^{ère} éd. 1897).
- Statistics New Zealand [1995], *Samoan People in New Zealand : a Statistical Profile*, Wellington, Statistics New Zealand.
- TAYLOR C. R. H. [1965], *A Pacific Bibliography : Printed Matter Relating to the Native Peoples of Polynesia, Melanesia and Micronesia*, Oxford, Clarendon Press.
- TURNER G. B. [1983], *Samoa, a Hundred Years Ago and Long Before*, Papakura, R. MacMillan Publisher (1^{ère} éd. 1884).
- TUIMALEALI'IFANO M. A. [1990], *Samoans in Fiji : Migration, Identity and Communication*, Suva, Institute for Pacific Studies.
- USP [1988], *Pacific Constitutions. Volume One : Polynesia*, Suva, University of the South Pacific (3^e éd.).
- VA'A F. [1995], *Fa'a Samoa : Continuities and Change*, PhD thesis (anthropology), Australian National University.

La famille mexicaine aux États-Unis

Daniel Delaunay *

De nombreuses familles mexicaines s'établissent ou se forment aux États-Unis ¹. Elles ont tendance à se distinguer de leurs compatriotes restés au pays, notamment par la vigoureuse reproduction dont le poids démographique semble aujourd'hui l'emporter sur l'apport migratoire. La vitalité démographique des Mexicaines mérite d'être comparée à celle de leurs compatriotes restées au pays, puis à celle des autres Américaines, qu'elles soient ou non d'origine mexicaine. Mais, surtout, des changements induits par la migration internationale s'opèrent de manière souvent radicale sous la pression d'un nouveau contexte social ou des obligations imposées par l'expatriation. La composition des ménages des immigrants mexicains aux États-Unis se modifie : il s'agit de savoir si elle s'écarte des structures familiales d'origine, si elle se rapproche du modèle américain de résidence ou si elle s'oriente vers une troisième voie infléchie par l'exil. L'examen de la taille, de la complexité et de l'agencement des relations de parenté sera conduit en considérant le cycle de vie du ménage. Enfin, au-delà de la dynamique propre à la formation de la famille, quelques indicateurs historiques vont permettre de connaître les antécédents des structures aujourd'hui observées et d'en retrouver la dynamique singulière.

L'ampleur de la reproduction mexicaine aux États-Unis

L'observation du flux migratoire à la frontière ² entre le Mexique et les États-Unis ne donne pas une image exacte de la dispersion des Mexicains entre les deux pays, car ce mouvement souvent circulaire d'allers et retours reflète davantage la mobilité des travailleurs temporaires que l'établissement des immigrants. Les femmes, en particulier, y sont peu visibles car elles privilégient une migration durable, volontiers familiale, qui transparait plus nettement

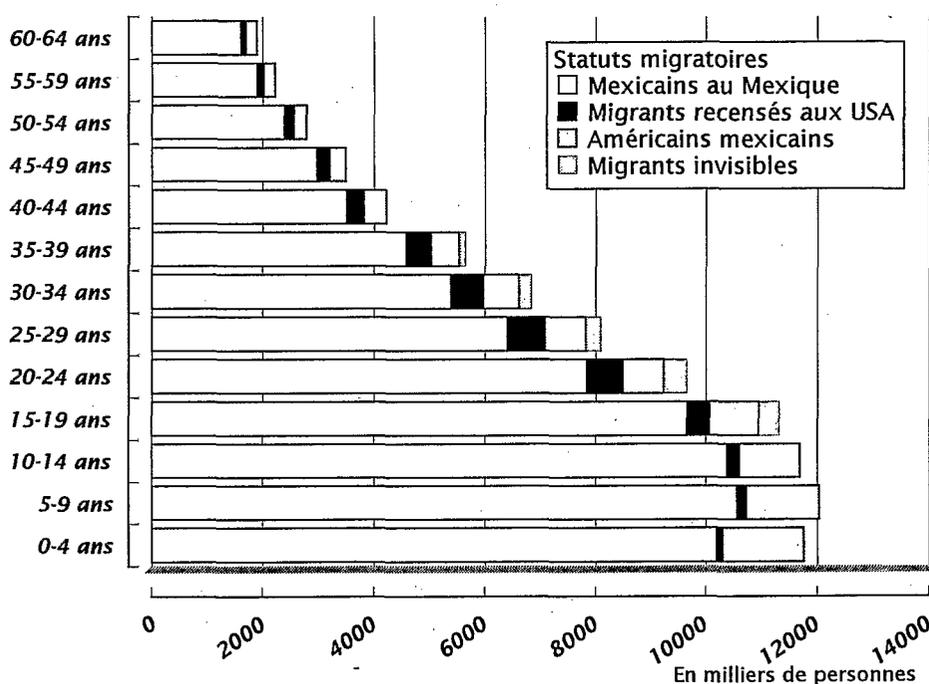
* Démo-économiste, ORSTOM-COLEF. Le présent travail, l'usage des informations utilisées et la construction des outils employés résultent d'un accord de coopération scientifique entre le Colegio de la Frontera Norte à Tijuana (21 calle Abelardo Rodríguez, 22320 Tijuana, Mexique) et l'ORSTOM. L'accès aux sources censitaires (IPUMS, 1 % & 5 %) produites et distribuées par le Bureau of the Census a été permis par le Population Research Center de l'université du Texas à Austin.

1. Ce texte est une version remaniée d'une présentation faite au « XX Congreso de la Asociación Latinoamericana de Sociología, Comisión de trabajo n° 11 : Migraciones y Fronteras », en octobre 1995 à Mexico.

2. Les statistiques les plus communément analysées du passage frontalier proviennent de l'arrestation des migrants clandestins par la Border Patrol (la police américaine des frontières) et diverses enquêtes d'une observation suivie du passage des migrants [Proyecto Cañón Zapata, EMIF Colegio de la Frontera Norte, CONAPO, Secretaría del Trabajo y Previsión].

dans les statistiques du recensement américain. Pourtant, en termes démographiques, la migration des femmes pèse plus lourd que celle des hommes car, non seulement elles tendent à retenir ceux-ci aux États-Unis mais, surtout, elles détournent leur progéniture du Mexique. Pour rendre compte de la portée de leur migration, la figure 1 présente ce qu'aurait pu être, *grosso modo*, le peuple mexicain aujourd'hui sans la migration vers les États-Unis, c'est-à-dire en incluant les Mexicains exilés et les Américains d'ascendance immédiatement mexicaine, de même que les migrants « invisibles ³ », escamotés par l'un et l'autre recensements. Selon cette reconstitution, la part amputée par l'exode apparaît considérable, de l'ordre de 15 %. Dans des frontières qui seraient restées hermétiques, le Mexique compterait en 1990 plus de cent millions de citoyens.

Fig. 1 – La population mexicaine de chaque côté de la frontière en 1990



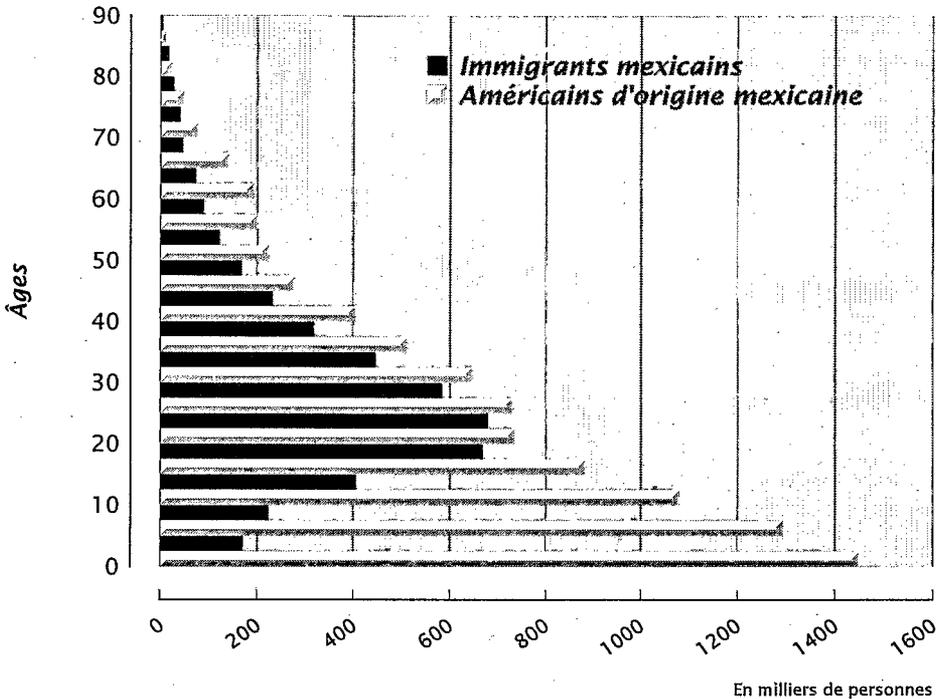
Sources : IPUMS, 5 %, XI Censo de Población y Vivienda et estimations de l'auteur.

Plus éloquent, peut-être, est la composition par âge des Américains d'origine mexicaine (figure 2), pour peu qu'on la compare à celle des immigrants mexicains se trouvant aux États-Unis à la même date. Par rapport à la structure d'une population normale de migrants (telle qu'elle résulterait de la mobilité interne, par exemple), les immigrants aux États-Unis se distinguent par la faible proportion de

3. Ces migrants sont « invisibles » aux recensements, plutôt que clandestins. J'ai essayé de les retrouver par des méthodes indirectes qui autorisent une estimation des personnes omises par les deux dénombrements mexicains et américains [Delaunay, 1994].

très jeunes enfants, dont la présence révélerait les déplacements familiaux [Castro, Rogers]. Cette absence relative d'enfants nés au Mexique tient aux contraintes légales à l'immigration familiale aux États-Unis et à la précocité de la carrière migratoire. Mais elle surprend quand on la compare à l'ampleur de la natalité sur le territoire d'accueil, qui donne clairement la mesure de la formation familiale sur le lieu d'arrivée.

Fig. 2 – Répartition par âge des Mexicains aux États-Unis et des Américains d'origine mexicaine en 1990



Source : Bureau of Census, 1990, IPUMS.

La composition par âge des Américains mexicains présente, contrairement à celle des immigrants, le profil d'une population extrêmement jeune. Bien sûr, la « surnatalité » qu'elle traduit résulte de la présence d'immigrants adultes, concentrés aux âges de la procréation, et surtout de femmes migrantes – les unions mixtes sont assez rares chez les Mexicains expatriés, elles concernent environ deux époux (ses) sur dix aux âges de la constitution des familles ⁴. La pyramide des âges donne la mesure du détournement de la natalité mexicaine par l'exil parental, ponction en partie définitive car ces enfants conserveront la citoyenneté américaine acquise à la naissance. En nous servant d'une image plus que d'une estimation rigoureuse, disons que la migration internationale *cumulée* pourrait

4. Ceci dans les ménages dirigés par un immigrant mexicain. En contrepartie, une femme sur dix d'un Américain d'origine mexicaine est mexicaine de naissance, sans compter celles mariées à des Américains sans ascendance hispanique.

détourner jusqu'à trois cent mille naissances chaque année, une contribution considérable à la transition démographique mexicaine ⁵.

Une fécondité dissuadée ou ajournée ?

L'ampleur de la reproduction des familles mexicaines exilées amène à poser la question des changements de leur fécondité dans le nouveau contexte américain plus malthusien. La disparité des fécondités ethniques aux États-Unis a fait l'objet de diverses analyses [Robert, Lee] et tout particulièrement parmi la population hispanique [Bean, Swicegood]. Entre autres choses, les études cherchent à tester la rapidité de l'intégration dans la société américaine et l'empressement à adopter les nouveaux comportements reproducteurs qu'elle inspire. Notre comparaison prendra non seulement pour référence la société de destination, mais celle d'origine des migrantes, sachant l'engagement tardif de la société mexicaine dans la transition démographique.

Il est d'usage d'appréhender la relation entre la migration et la fécondité selon quatre processus distincts [Stephen, Bean].

L'*assimilation* suppose une convergence, après la migration, vers les comportements reproductifs de la société d'accueil qui, dans le cas présent, offre un environnement socioéconomique plus malthusien que le Mexique. Cette acculturation graduelle peut se dérouler sur plusieurs générations, la durée du contact étant toujours cruciale.

L'*adaptation* est une variante de la précédente hypothèse qui suppose une contrainte plus draconienne à la baisse de la fécondité sitôt l'intégration des migrantes et, donc, l'adoption plus rapide d'une reproduction conforme au nouveau contexte économique, culturel ou social.

La troisième hypothèse constate la *rupture* que la migration peut provoquer momentanément sur le cours de la procréation normale d'une femme. Les causes potentielles et observées sont multiples – séparation des époux, stress social ou difficultés économiques de la nouvelle insertion, etc. – mais seront normalement temporaires, bien que pouvant être assez longues pour infléchir la descendance finale.

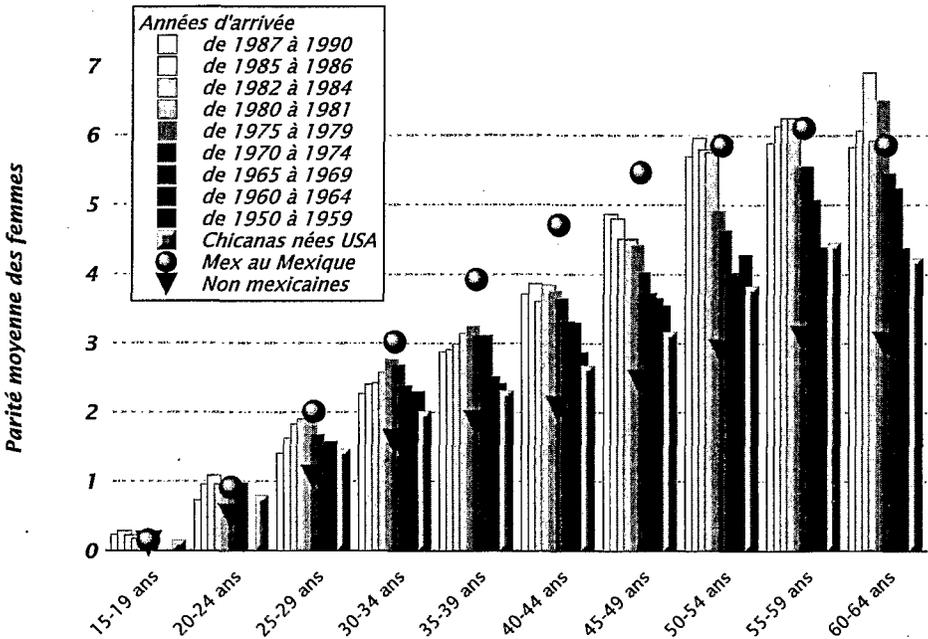
Enfin, parce que les migrants sont différents et que l'expatriation est plus *sélective* encore, il convient d'envisager le filtrage que celle-ci peut opérer en faveur des femmes les moins fécondes. L'âge et l'éducation y contribuent mais, à la sélection sociale, s'ajoute le fait que les enfants sont en soi un handicap à un départ aux conséquences inconnues, et une mère ne s'exilera pas aussi aisément qu'une célibataire.

Pour essayer de faire la part de ces processus, nous avons retenu diverses générations de femmes selon leur situation migratoire et la durée du séjour aux États-Unis (figure 3). Mais les statistiques censitaires de la fécondité ne permettent de connaître que les parités atteintes au moment du dénombrement, rendant difficile

5. On ne peut préciser le nombre d'enfants nés aux États-Unis des Mexicaines migrantes (la filiation est établie par rapport au chef de ménage et les parités atteintes n'indiquent pas le lieu de naissance des enfants), moins encore produire une estimation qui intégrerait les naissances de troisième ou quatrième génération. Trois cent mille est le nombre annuel de naissances d'Américains d'origine mexicaine déclarée, c'est également le nombre de ceux qui se trouvent aux États-Unis dans un ménage dirigé par un Mexicain immigrant et qui sont âgés de 0 à 4 ans.

l'appréciation des ruptures ou des adaptations courtes ⁶. Pour étendre la comparaison, ont été incluses les Américaines mexicaines (*Chicanas*) nées sur le sol américain (sur le graphique, elles sont représentées par la dernière barre de chaque groupe d'âge) et le reste des Américaines recensées conjointement (symbolisées par un triangle). Pour référence, les symboles sphériques signalent la descendance atteinte par les Mexicaines recensées chez elles en 1990.

Fig. 3 – Parité des femmes selon leur ancienneté aux États-Unis, 1990



Source : Bureau of Census, 1990, IPUMS, 5 %.

Ces statistiques montrent combien la migration internationale est entreprise par des femmes moins fécondes ; pour s'en assurer, il suffit de comparer les descendance des nouvelles arrivées (entre 1987 et 1990) ⁷ à celles des non-migrantes. L'écart atteint près d'un enfant en fin de vie féconde ⁸ ; il disparaît complètement après la ménopause, c'est-à-dire pour les femmes qui ont exclusivement procréé au Mexique ; il n'est pas significatif pour les très jeunes femmes (de 15 à 19 ans) ⁹.

6. Il est d'usage, pour pallier cette déficience, d'examiner le nombre de jeunes enfants propres au ménage pour produire une indication de la fécondité du moment. Un tel emploi nous a semblé fallacieux dans le cas de comparaisons entre les migrantes et les natives, car il est en effet fréquent que les mères mexicaines confient leurs jeunes enfants à une parente proche, afin de les garder au Mexique le temps d'une installation [Briody, 1987]. Une pratique qui biaise l'estimation et conduit à surestimer le recul provoqué par la migration. Cela pourrait être l'explication aux interrogations de Stephen et Bean [1992] quant à l'importance de la rupture observée pour la fécondité chez les jeunes femmes migrantes.

7. Ces migrantes sont arrivées entre janvier 1987 et mars 1990, soit une période certainement trop courte pour provoquer une rupture des maternités à ce point draconienne.

8. Un chiffre probablement imprécis si l'on craint que l'incomplétude du recensement soit elle-même sélective.

9. Aux jeunes âges, les naissances sont trop rares pour que l'échantillon les estime correctement.

L'échelle des parités selon l'ancienneté du séjour dans le pays hôte (rendue par un dégradé de gris) présente deux tendances opposées.

- Tout d'abord, on observe une réduction des parités par âge avec l'augmentation de la durée de l'expatriation. Les migrantes les plus anciennes et les plus âgées ont mis au monde jusqu'à deux enfants de moins que les Mexicaines restées au pays ¹⁰, résultat d'un exil de vingt-cinq à quarante années, soit la majeure partie de leur vie procréatrice. Pour ces femmes, l'assimilation a été rapide mais incomplète puisqu'elle n'atteint pas le niveau des Américaines. Leur reproduction se place exactement au niveau des Américaines d'origine mexicaine, dont les parités définissent un plancher qu'elles ne dépassent pas.

- Une tendance inverse, à la hausse mais de moindre ampleur, s'observe chez les jeunes femmes immigrantes peu avant qu'elles n'ébauchent le mouvement à la baisse. Le graphique précédent le montre par la forme en cloche des parités selon le temps de séjour, à un groupe d'âges donné. Pour celles de moins de 30 ans, cette tendance les conduit pratiquement au niveau des fécondités du pays d'origine ; après cet âge, l'effet de l'assimilation l'emporte et les maternités retardées sont progressivement abandonnées. Il est ambigu d'interpréter cette relative recrudescence de la fécondité chez les migrantes en début du cycle de procréation sans connaître l'histoire de toute la cohorte. Si l'histoire de ces femmes ne s'écartait pas radicalement de celle des générations précédentes, comme cela est très probable, nous serions en présence d'une récupération des maternités ajournées du fait et au moment de la migration. Récupération si forte pour les très jeunes femmes que l'on peut se demander si elles ne trouvent pas dans l'immigration des raisons à une procréation sensiblement plus généreuse, par exemple des incitations que pourrait leur inspirer leur précarité légale : avoir des enfants américains de naissance devient une précieuse garantie pour leur avenir.

Sous réserve, toujours, de la fidélité des chiffres et des conclusions d'études longitudinales plus précises (notamment en considérant les cycles de vie modifiés par la migration), ce rapide aperçu suggère que l'effet discriminatoire de la migration sur la fécondité doit être décomposé en deux temps. Pour les générations de jeunes migrantes, c'est un effet provisoire, résultat d'une rupture temporaire dans le cycle de vie, plutôt qu'un changement radical des attitudes reproductives, car les naissances d'enfants désirés n'ont été qu'ajournées. On constate aussi que la transition démographique mexicaine a été plus draconienne dans certaines grandes capitales du Mexique, devant de peu les Mexicaines américaines. C'est pour les générations plus anciennes de migrantes et de *Chicanas* que la migration a été décisive ; à l'époque où les Mexicaines commençaient à espacer leurs maternités, vivre aux États-Unis procurait un avantage plus déterminant que de nos jours. Il est vraisemblable que la volonté d'avoir et d'élever des enfants citoyens américains compense en partie les empêchements associés à l'exil.

10. Les irrégularités observées pour ces effectifs réduits de femmes résultent pour une large part de variations aléatoires des estimations extraites de l'échantillon à 5 % du recensement. Les précisions de l'estimation n'ont pas été présentées car les tendances sont significatives, il suffit d'oublier les variations fines.

La composition des familles

Savoir comment la famille de migrants se forme ou se réunit est une question pertinente dans le cas de la migration internationale : la frontière filtrant les flux migratoires qui l'atteignent, on doit envisager qu'elle contribue à singulariser la composition familiale des expatriés. Ainsi, la rareté des femmes a pu longtemps décourager bien des installations familiales, de même que le développement des filières migratoires a pu infléchir l'organisation des ménages contraints d'accueillir des parents appartenant à des unités domestiques restées au pays, par exemple.

La mise en parallèle des familles mexicaines de chaque côté de la frontière porte sur la distribution des ménages selon leur taille et leur typologie (familles nucléaires, composites, de personnes seules, etc.) mais en tenant compte du cycle de vie familial, sur une évaluation du poids des principales relations de parentés au sein des unités familiales. La difficulté de l'exercice tient aux définitions censitaires disparates entre le Mexique et les États-Unis ; les classifications retenues par les publications officielles, tant des ménages que des parentés, divergent sur plusieurs points. Le traitement direct des échantillons censitaires a essayé de corriger ces incompatibilités et surtout le handicap que constitue une importante non-déclaration de la parenté dans le recensement mexicain de 1990 ¹¹.

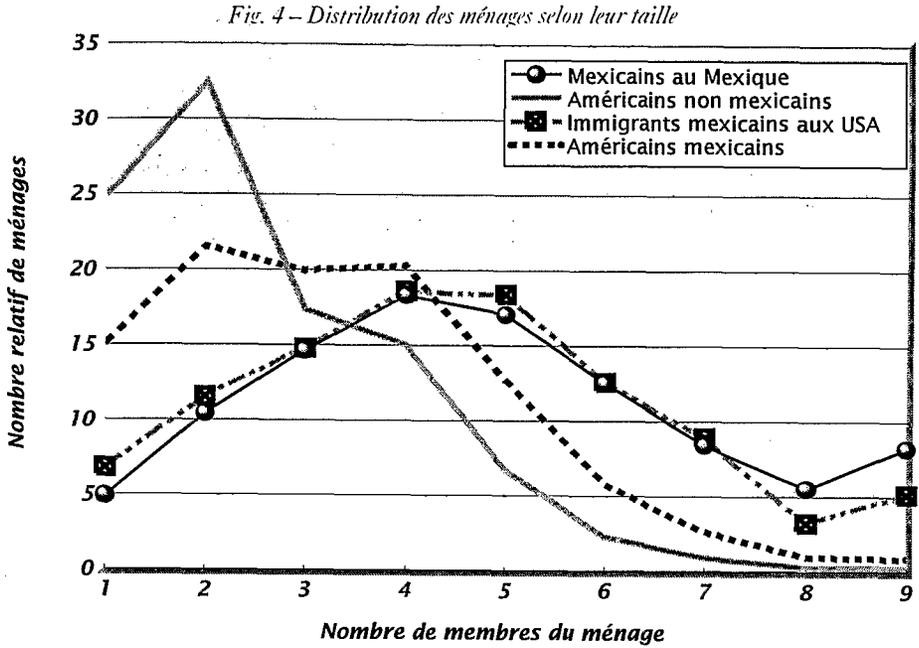
La taille des ménages

Une première approche consiste à comparer la taille moyenne des ménages ou, plus exactement, leur distribution (qui dessine le profil simplifié de l'organisation familiale prévalant dans la population étudiée) pour deux populations mexicaines et deux américaines distinguées selon leurs pays d'origine et de résidence actuelle (figure 4).

À un extrême, le modèle américain dégagé de toute ascendance mexicaine apparaît de type atomisé, avec une majorité absolue de personnes vivant seules ou en couple (57 % des ménages) et une proportion presque négligeable de ménages accueillant plus de six individus. Au Mexique, on trouve quatre fois moins d'unités de taille réduite (un ou deux individus) et les foyers de huit personnes sont aussi fréquents que les ménages unipersonnels. Il est clair que les fécondités différentielles accentuent des divergences créées par des modes de résidence bien éloignés : les ménages mexicains se forment par l'union et les descendance sont vite constituées. En Amérique du Nord, l'autonomie individuelle est plus précoce et les personnes âgées sans conjoint sont plus nombreuses, la vie y est plus longue et les unions moins stables.

La similitude de la distribution des ménages parmi les Mexicains émigrés aux États-Unis et ceux qui sont restés au pays apparaît surprenante. On s'attendrait à ce que l'immersion dans la société d'accueil, une fécondité ajournée ou mieux contrôlée, la présence de migrants seuls... les rapprochent du profil américain. Mais le pivotement de la distribution autour des valeurs moyennes reste modéré,

11. L'imprécision due à l'échantillonnage a été contrôlée grâce à des références constantes aux agrégats publiés des recensements entiers ; elle demeure minime, moindre sans doute que l'imprécision des déclarations sur certaines parentés.



le contrôle – pourtant réel – des maternités n'est sensible que pour les familles de plus de huit personnes ; à l'autre extrême, les ménages unipersonnels ne se voient que faiblement renforcés. Cette conformité des deux profils est d'autant plus remarquable que les descendants d'immigrés, les *Chicanos*, se trouvent précisément à mi-chemin entre les deux modèles. La relative rareté des familles nombreuses tient au recul de la fécondité chez les Américaines mexicaines âgées, mais la recrudescence des ménages de petite taille ne peut être mise sur le compte de l'immigration puisqu'elle surpasse celle des Mexicains vraiment expatriés ; il faut assurément y voir une transition engagée vers l'atomisation des familles.

Certes, ces statistiques souffrent de l'omission censitaire des travailleurs d'une saison ou d'une tâche, probablement des hommes seuls dans leur majorité. Bon nombre de ceux qui s'installent de façon plus durable recherchent un hébergement ou partagent une habitation, ce qui les rend plus visibles ; une pratique susceptible d'augmenter la complexité des ménages. De même, la structure par âge des immigrants favorise les familles moyennes (on remarquera la prédominance relative de celles de cinq personnes) au détriment des ménages unipersonnels qui, au Mexique aussi, sont de personnes âgées. Plus qu'une constance des coutumes familiales chez les immigrants, il convient d'envisager le jeu plus complexe de forces contraires.

La complexité des ménages

La figure 5 documente plus en détail la question précédente en comparant les différents types de ménages dans chacune des populations. Les mêmes critères ont été retenus pour les deux recensements, ce qui a obligé à un retraitement de

l'échantillon censitaire (1990) mexicain afin d'éviter une typologie discordante (voir annexe). Les ménages définis comme nucléaires comprennent un couple (le chef de ménage plus son conjoint ¹²) avec ou sans enfants (d'un premier ou deuxième lit) ou se limitent à un des parents vivant seul avec sa progéniture. Sont considérés étendus les ménages qui accueillent des *parents* n'appartenant pas à la cellule nucléaire, qu'ils soient collatéraux ou ascendants, indépendamment du degré de parenté. Les ménages composites sont définis comme des extensions des formes nucléaires ou étendues avec la présence d'individus sans lien de parenté avec le chef du ménage. Les ménages unipersonnels sont évidemment non familiaux mais selon nos critères qui diffèrent de ceux de l'INEGI (voir annexe), et les pluripersonnels peuvent réunir des parents à l'exclusion des époux et enfants ¹³.

Types du ménage	Ménage tenu par un Américain	Ménage tenu par un immigrant mexicain	Ménage tenu par un Américain mexicain	Ménage mexicain au Mexique ¹⁴
Famille nucléaire	62,8	54,6	64,2	71,7
Famille étendue	5,2	21,9	11,2	14,4
Ménage composite	2,0	8,5	3,9	5,4
Ménage de personne seule	24,9	6,8	15,0	4,9
Ménage pluripersonnel	5,1	8,2	5,7	3,6
Total	100	100	100	100

Fig. 5 – Typologie des ménages selon la situation migratoire

Par rapport à la situation mexicaine, ces statistiques mettent en évidence la moindre fréquence des familles nucléaires chez les immigrants mexicains aux États-Unis (même par rapport à la société américaine) ainsi qu'une plus forte proportion (6,8 % contre 4,9 %) des ménages composés de personnes seules, écart cependant modeste si on le compare à l'individualisme américain (un quart de ménages de personnes seules), voire des *Chicanos* (15 %). Ce qui distingue les migrants recensés aux États-Unis, c'est une plus grande complexité familiale : les proportions des familles étendues, des ménages composites et pluripersonnels sont plus élevées que celles des trois autres populations. Ces bouleversements auraient été plus radicaux avec la classification officielle de l'INEGI.

Néanmoins, ces comparaisons risquent d'être faussées par la composition singulière de la population migrante, qui compte une forte proportion de jeunes adultes. En effet, la formation, la fusion et la dissolution des ménages sont des processus avant tout dictés par le cycle de vie des individus, qu'il convient de considérer pour comparer les typologies. Celui-ci n'étant pas perçu par les données

12. Par souci de conformité, un *unmarried partner* dans le ménage a été assimilé à une épouse formelle pour la constitution d'une famille.

13. Ce qui est évidemment critiquable dans certains cas, notamment quand un chef de ménage vit avec un de ses parents ; cependant, le détail des relations de parenté au sein de chaque type de ménage permet d'écarter les possibles confusions.

14. Cette distribution résulte d'un retraitement de l'échantillon à 1 %, bien qu'elle soit disponible dans les tableaux publiés, afin d'harmoniser les définitions dans un sens pertinent pour les situations rencontrées chez les migrants.

familial mexicain ; mais, si on ajoute ceux qui réunissent des parents non nucléaires, leur poids augmente sensiblement pour atteindre environ la moitié du niveau observé aux États-Unis.

Le ménage *chicano* est un mélange des deux mondes : une même réticence à partager la famille nouvellement formée mais une meilleure disposition filiale envers les parents âgés, plus nombreux cependant qu'au Mexique à vivre seuls. Les ménages pluripersonnels sont à peine moins fréquents que chez les Américains.

Les altérations les plus radicales s'observent chez les immigrants mexicains, une rupture dont on se demande si elle est bien vécue tant elle tranche avec la coutume familiale de leur pays de naissance, où la plupart ont été élevés. Très schématiquement, les principales modifications de ce profil vital des ménages de migrants sont les suivantes :

- Une formation familiale plus tardive que chez les autres groupes, peut-être parce que les migrants temporaires n'ont pas pris la décision de s'établir, mais aussi parce que les hommes isolés ont du mal à trouver un conjoint sur un « marché matrimonial » qui leur est défavorable.

- Cela se traduit par une pratique « à l'américaine » de la corésidence dans des ménages pluripersonnels ; on remarquera qu'elle est même plus répandue que chez les Américains, tout en suivant la même graduation avec l'âge. Ces statistiques ne comprenant pas les personnes vivant dans une institution (*quarters*), nous sommes en présence d'un mode de résidence recherché par les personnes seules, migrants temporaires ou isolés de leur parentèle ou de leur contexte social.

- Les statistiques précédentes suggéraient une réticence générale à vivre seul, elle se confirme pour les adultes actifs chez qui elle atteint des niveaux légèrement supérieurs à ceux de leurs compatriotes restés au pays, alors qu'on pouvait s'attendre à ce que l'exil les y contraigne. En revanche, les personnes plus âgées – à partir de 55 ans – choisissent une résidence plus indépendante ou y sont contraintes, dans des proportions croissantes, pour être majoritaires à plus de 90 ans. Le rapprochement du modèle américain est manifeste, soit parce que le système de retraite le permet, si cet isolement résidentiel est recherché, soit parce que les enfants probablement *chicanos* ou rentrés au Mexique rechignent à accueillir leurs parents.

- Bien qu'un peu tardivement, les familles de migrants (ménages nucléaires, étendus et composites) se forment normalement, selon les normes mexicaines, c'est-à-dire plus intensément que chez les Américains et les *Chicanos*. Cela peut signifier que les empêchements affrontés au début de la migration disparaissent ou, plus vraisemblablement, qu'après l'âge de 30 ans, un migrant ne reste que s'il peut former une famille. La présence ou la venue des femmes serait alors une condition nécessaire à l'établissement des migrants temporaires, bien au-delà du regroupement familial autorisé par l'IRCA¹⁷.

- Enfin, la différence la plus radicale s'observe chez les ménages accueillant des individus n'appartenant pas à la cellule nucléaire. La prise en compte des liens de parenté précisera les changements familiaux qui surviennent sous l'effet de la migration, mais on remarque que la proportion des ménages étendus croît avec l'âge (jusqu'à 65 ans) alors que décline l'importance relative des ménages

17. *Immigration Reform and Control Act* passé en 1986.

composites. L'ouverture du ménage concerne de plus en plus des parents probablement âgés, conformément à la pratique mexicaine ; en revanche, l'hébergement des personnes sans parenté directe avec le chef de ménage est mieux accepté parmi les familles récemment formées, conformément à la pratique de la résidence partagée qui trouve un fort consensus parmi les exilés.

L'agencement des parentés

Pour examiner les changements provoqués par la migration, les tableaux qui suivent classent les individus selon leur lien de parenté avec le chef du ménage, la catégorie parentale à laquelle ils appartiennent est exprimée en nombre moyen de personnes pour cent ménages regroupés par types. Ont été distingués les immigrants mexicains aux États-Unis et les Mexicains au Mexique (figure 7).

Fig. 7 – Distribution des parentés selon le type de ménage
Immigrants mexicains aux États-Unis, 1990

	Famille nucléaire	Famille étendue	Famille composite	Ménage unipers.	Ménage pluripers.	Famille étendue & comp.
Chef de ménage	100	100	100	100	100	100
Époux (se)	81	78	53	-	-	65
Fils et fille	215	223	191	-	-	205
Beau-fils, belle-fille	8	7	9	-	-	8
Frère, sœur	-	53	-	-	76	66
Père, mère	-	12	-	-	17	10
Petit-fils ou fille	-	37	-	-	6	25
Locataire, pensionnaire	-	-	40	-	19	40
Colocataire	-	-	81	-	77	79
Concubin(e)	6	5	17	-	-	12
Autre non parent	-	-	59	-	20	51

Mexicains au Mexique, 1990

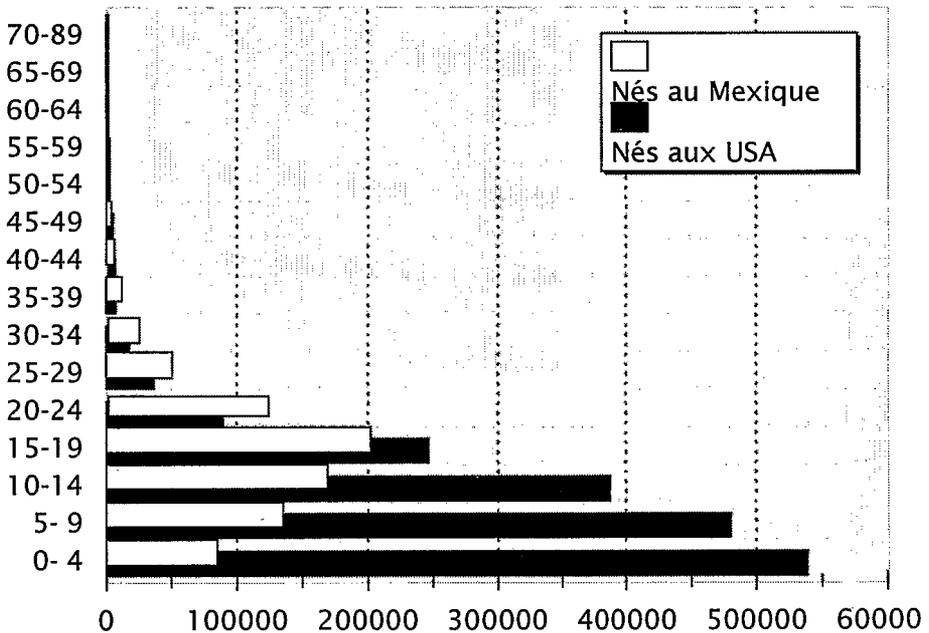
	Famille nucléaire	Famille étendue	Famille composite	Ménage unipers.	Ménage pluripers.	Famille étendue & comp.
Chef de ménage	100	100	100	100	100	100
Époux (se)	85	73	83	-	-	77
Fils et fille	286	278	296	-	-	306
Beau-fils, belle-fille	1	1	1	-	-	2
Frère, sœur	-	17	-	-	64	18
Père, mère	-	18	-	-	19	14
Petit-fils ou fille	-	83	-	-	25	80
Autre parent	-	72	-	-	44	79
Autre non parent	-	-	84	-	33	91
Non déclaré	6	6	108	-	34	87

Source : Bureau of Census, 1990, IPUMS, 1 %.

Parmi les *chefs de ménage*, peut changer l'équilibre entre les hommes et les femmes : chez les immigrants, la prédominance masculine à la tête du ménage

recule (au Mexique, on compte seulement 1,5 homme époux du chef de ménage pour 100 épouses). L'éloignement, mais aussi le travail féminin favorisent cette indépendance, fort modérée au demeurant. Ce qui change le plus radicalement, c'est le nombre de femmes dirigeant un ménage monoparental (les hommes dans cette situation s'équilibrent chez l'un et l'autre groupe). En règle générale, c'est-à-dire indépendamment du statut migratoire, la présence des femmes à la tête du foyer se fait plus fréquente quand augmente la complexité de l'unité de résidence. Mais l'inverse est probablement plus exact : une femme qui supporte seule l'éducation de ses enfants se verra plus souvent amenée à solliciter des aides extérieures. La féminisation s'accroît quand on passe des familles nucléaires aux familles étendues, plus encore pour les ménages composites. Le phénomène reste cependant moins prononcé chez les immigrants. Cela peut indiquer que le flux migratoire contribue plus à l'extension des familles que l'impératif d'une aide domestique en faveur des mères seules.

Fig. 8 – Répartition des enfants du chef de ménage immigrant selon le lieu de naissance, 1990



Le nombre moyen des *filles* et *filles* du chef de ménage diminue sensiblement avec l'expatriation, un écart qui apparaît conforme à la différence de la fécondité entre les deux groupes ; mais on doit également envisager qu'une partie de la progéniture des migrants reste au pays. C'est plus probablement le fait que l'on emmène plus volontiers les garçons qui explique une majorité masculine parmi la progéniture déclarée par les immigrants. Concernant toujours les enfants, le fait le plus remarquable est la multiplication de ceux qui, désormais, naissent sur le sol américain. La pyramide des âges présentée dans la figure 8 précise celle introduite dans la figure 2, en ne retenant que la descendance des seuls immigrants ;

elle distingue la part de la progéniture due à la migration ou au regroupement familial et celle due à la reproduction croissante qui s'effectue hors du Mexique. La prépondérance des fils de migrants nés sur le sol américain est écrasante, plus de cent mille naissances par an en 1990, multipliant par six environ le nombre d'enfants immigrants avant 5 ans. Ce n'est qu'aux âges d'une mobilité indépendante que le déséquilibre s'inverse.

Les *beaux-fils et belles-filles* se comptent plus nombreux chez les migrants ; mais dans une proportion si importante que l'on peut craindre une divergence cachée des définitions ou de leur interprétation. Il faut surtout y voir – mais sans pouvoir en donner la mesure réelle – la marque des familles qui se reforment aux États-Unis, après une rupture migratoire et dans un contexte social plus favorable au divorce et au remariage.

La multiplication du nombre des *collatéraux* logés dans les ménages d'immigrants semble fort révélatrice des filières migratoires : ils y sont trois fois plus nombreux que dans les mêmes familles résidant au Mexique¹⁸. L'ampleur de ce regroupement pourrait signifier que les familles reconstituées aux États-Unis attirent autant qu'elles accueillent les frères et sœurs qui saisiraient l'opportunité d'une présence familiale pour migrer. Rappelons cependant que deux frères sans enfant choisissent normalement une simple cohabitation hors de tout noyau familial, c'est le choix le plus fréquent aux États-Unis comme au Mexique. Alors qu'au Mexique, le chef de ménage héberge aussi volontiers un frère qu'une sœur (mais, dès la quarantaine, les femmes deviennent vite deux fois plus nombreuses), aux États-Unis, le migrant accueille davantage les hommes, trois fois plus nombreux à 20-29 ans, deux fois jusqu'à 59 ans. Cela est le signe de la pression migratoire ; le déséquilibre est bien moindre chez les familles de *Chicanos*, de même qu'est moins important le surnombre des collatéraux.

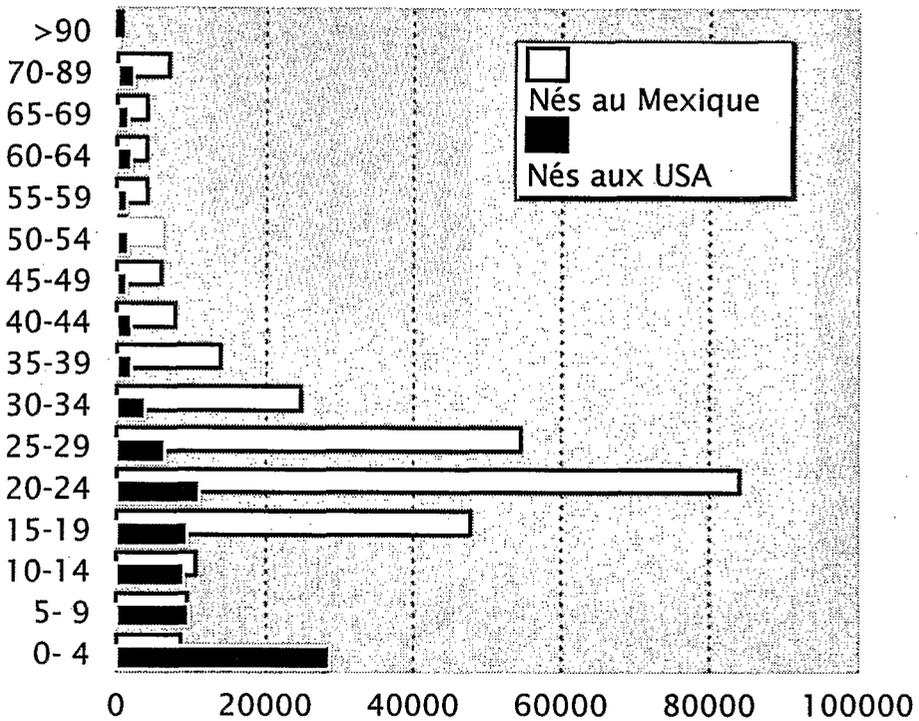
Les *pères et mères* du chef de ménage sont sensiblement plus nombreux à rejoindre un ménage de migrants (18 % contre 12 %), probablement recueillis par leurs enfants. La différence apparaît d'autant plus significative que le recensement mexicain compte dans ce groupe les beaux-parents. Il ne nous est pas possible de savoir si ces personnes âgées furent en leur temps des migrants (mais alors, les enfants qui les accueillent seraient dans la plupart des cas des citoyens américains) ou sont venues à l'occasion de l'établissement de leurs enfants. Notons que la grande majorité d'entre eux est née au Mexique et sont des femmes. Cela renforce l'hypothèse d'un accueil à la suite de la disparition du mari.

Les *autres parents* se trouvent également en surnombre chez les immigrants, mais l'écart est moindre (leur présence augmente de 20 à 43 % selon les types chez les migrants par rapport au Mexique) et s'accompagne de réserves plus sérieuses quant à la véracité des réponses, car les individus au statut incertain sont nombreux dans les statistiques censitaires mexicaines. Leur structure par âge montre cependant la présence massive de jeunes adultes, confirmant leur origine migratoire et l'accueil qu'ils attendent des ménages de migrants. Hommes et femmes se distribuent selon la même composition par âge, les premiers étant

18. Sauf dans le cas d'une résidence pluripersonnelle où l'augmentation du nombre des collatéraux est modérée.

environ deux fois plus nombreux. Une anomalie mérite d'être signalée, à défaut d'être expliquée : un nombre considérable (trois fois et demi celui des enfants mexicains) d'enfants de moins de 4 ans sont déclarés nés aux États-Unis (figure 9). On imagine difficilement une cause naturelle à cette singularité car l'équilibre s'établit sitôt après, jusqu'à 15 ans, quand la pression des migrants se fait sentir. Les dates et les âges font penser à la régularisation permise par l'IRCA qui a dû profiter – au bénéfice d'une fausse déclaration ? – à des enfants confiés. Ceux-ci peuvent être nés légalement de parents migrants aujourd'hui rentrés au pays, mais confiés à des proches pour tirer avantage de leur citoyenneté américaine ; mais l'argument aurait plus de force aux âges de la scolarisation pour lesquels l'avantage serait plus net.

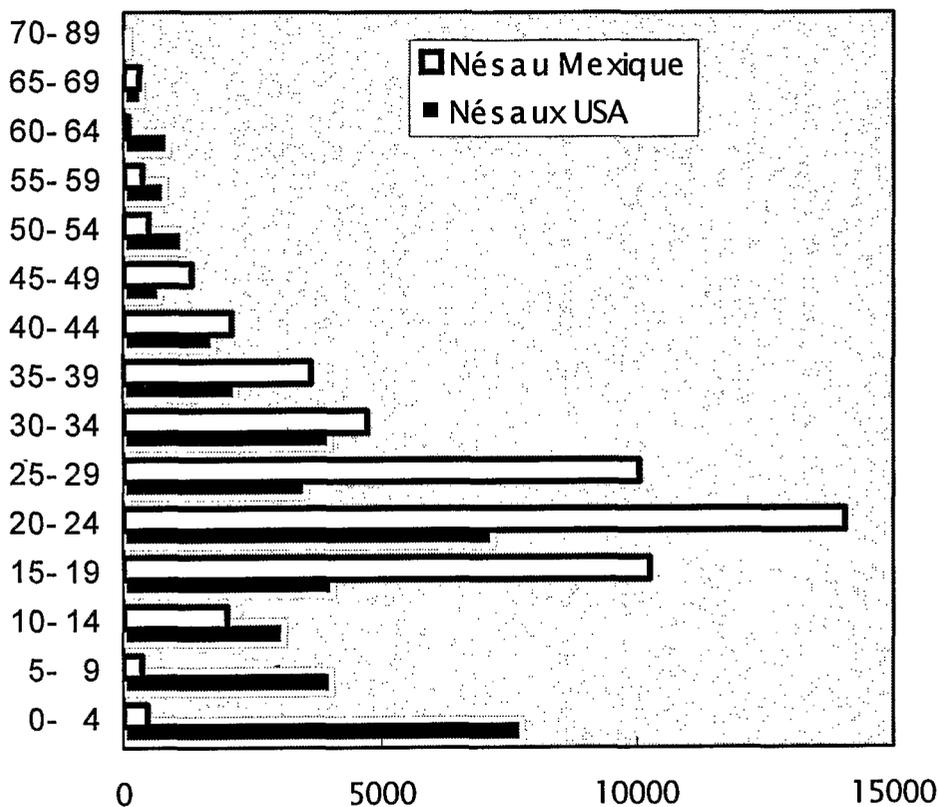
Fig. 9 – Individus de parentés diverses avec le chef de ménage immigrant mexicain, États-Unis, 1990



De part et d'autre de la frontière, la composition par âge des *Mexicains vivant seuls* présente un profil comparable, distinct de celui des *Chicanos*. Les différences sont dues à la déformation migratoire de la pyramide par âge des expatriés : sur-représentation des hommes au début de la maturité, moins de personnes en fin de vie active mais davantage aux âges de la retraite. En général, les migrants préfèrent une résidence partagée, étant quatre fois et demi plus nombreux à vivre dans un ménage pluripersonnel ; pour 60 % des personnes, cette réunion se fait cependant sur la base d'un lien de parenté. La majorité des migrants accueillis dans une

famille, mais non apparentés au chef du ménage, sont pensionnaires et/ou colocataires. Si l'on exclut ces derniers, pour retenir tous les autres non-parents résidant dans le ménage d'un immigrant, on obtient la pyramide suivante. Ce graphique doit être rapproché du précédent car il a pour but de souligner l'étonnante importance de jeunes enfants, déclarés citoyens américains, confiés à un migrant à qui ils ne sont pas liés.

Fig. 10 – Individus sans parenté directe avec le chef de ménage immigrant mexicain, États-Unis, 1990



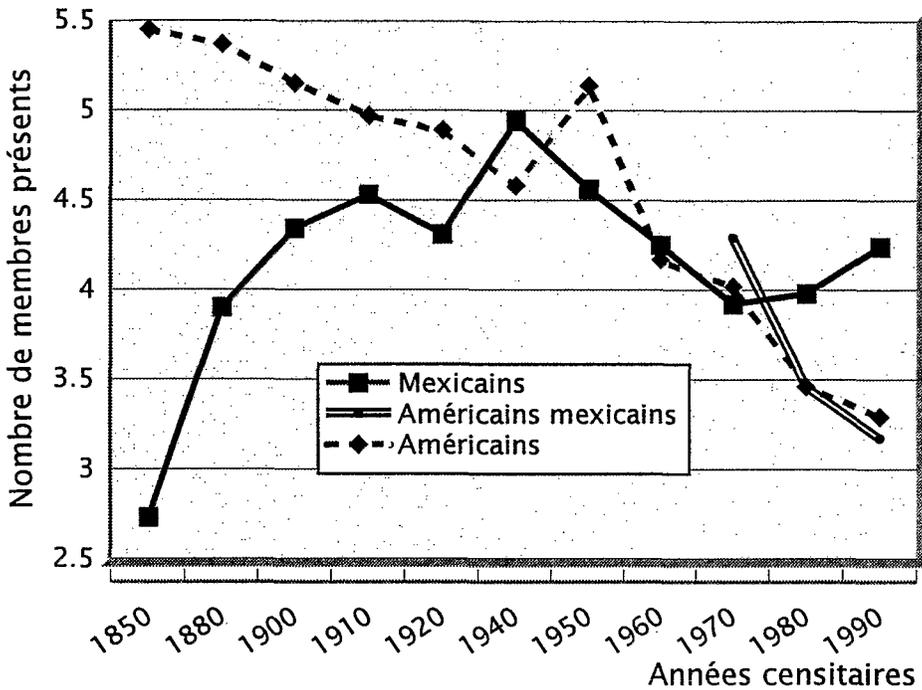
Une extension récente ?

Cette complexité accrue de la famille immigrée est-elle récente ou l'aboutissement d'une évolution ancienne ? Qu'elle soit plus élevée qu'au Mexique n'implique pas qu'elle ait augmenté régulièrement aux États-Unis, ni qu'elle s'écarte de la dynamique de la famille américaine. Au-delà des coutumes et des fécondités qui les séparent, la composition du flux des nouveaux arrivés infléchira la formation des familles, dont on doit également se demander si elle s'est maintenue durant toute la migration.

Grâce au remarquable travail de Ruggles et Sobek, on dispose d'un échantillon homogénéisé de bulletins individuels pour les recensements américains réalisés

depuis 1850 [IPUMS, 1995] avec la possibilité de décrire le sous-ensemble des individus nés au Mexique et, depuis 1970, celui des Américains d'origine mexicaine. Des indicateurs simples de la composition familiale deviennent ainsi observables au cours de l'histoire complète de l'immigration mexicaine aux États-Unis, des mesures qui ne peuvent pas être comparées à celles du pays de départ car le même détail n'est pas donné pour les recensements mexicains avant 1990. Ces limitations obligent à se contenter de la simple observation de la taille des ménages et de la composition des populations selon la relation de parenté au chef de ménage.

Fig. 11 – Évolution de la taille moyenne des ménages aux États-Unis



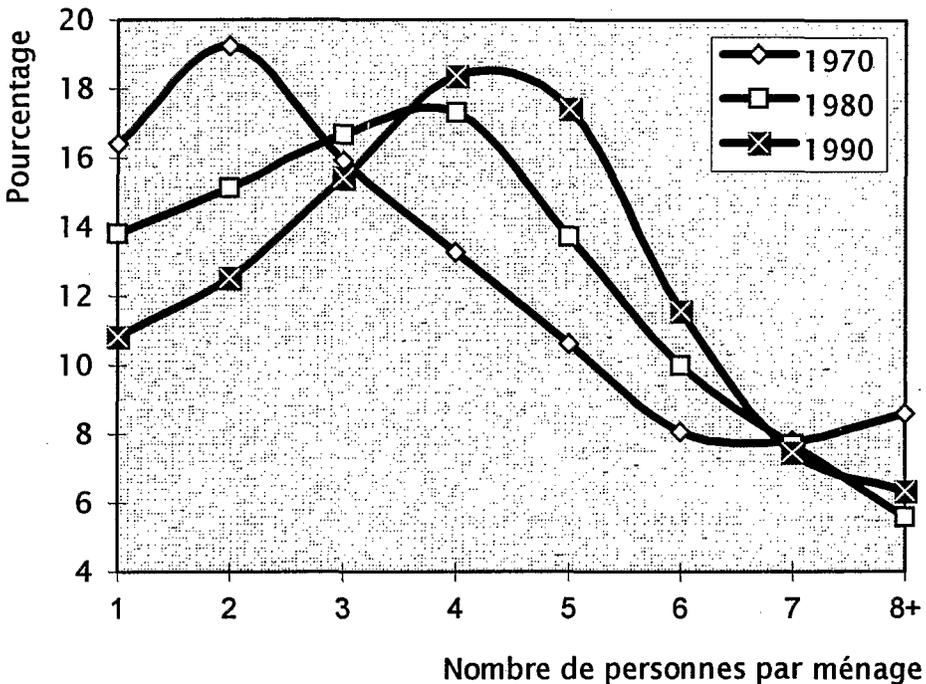
Source : IPUMS, 1995.

La figure 11 retrace l'évolution historique de la taille moyenne des ménages pour l'ensemble des populations américaines, pour ceux tenus par un immigrant mexicain¹⁹ et, à partir de 1970, pour ceux tenus par un Américain mexicain. À l'exception de l'année 1950 (baby-boom ou anomalie statistique ?), la tendance à la baisse est régulière sur l'ensemble du territoire américain, marquant l'atomisation familiale et surtout la transition vers une fécondité toujours mieux contrôlée. Il en est tout autrement pour les ménages tenus par un Mexicain de naissance, dont la taille croît jusque vers 1940, doublant pratiquement en un siècle, et atteint *grosso modo* celle des ménages américains. À ce moment, elle serait naturellement

19. Ce qui n'est évidemment pas équivalent à l'ensemble de la population immigrante mexicaine car, dans ces ménages, peuvent se trouver des Américains et réciproquement.

plus grande au crédit d'une fécondité plus généreuse ; c'est dire que, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la famille mexicaine s'établit progressivement aux États-Unis mais de manière incomplète, l'immigration non familiale demeurant importante. De 1940 à 1970, la taille moyenne des ménages d'immigrants évolue à la baisse de concert avec le reste du pays. La fécondité au Mexique restant forte jusque vers 1965, mais déjà en voie de réduction pour les immigrants, la tendance traduit probablement un tassement de la migration familiale en faveur des migrations saisonnières, impulsées notamment par le programme *braceros*²⁰. Les deux décennies qui terminent cette séquence historique montrent une évolution divergente : la taille moyenne des ménages d'immigrants mexicains augmente à nouveau tandis que se poursuit l'évolution à la baisse pour les ménages américains et *chicanos*. Autrement dit, la plus grande complexité des ménages d'immigrants aujourd'hui observée est un phénomène récent, qui tend à croître à la faveur d'une immigration accrue et du processus de régularisation de 1986 ; mais d'autres raisons seraient à rechercher.

Fig. 12 – Répartition selon la taille des ménages tenus par un immigrant mexicain



Source : IPUMS, 1995.

La figure 12 complète cette observation en montrant qu'entre 1970 et 1990, s'opère un glissement progressif vers une répartition normale des ménages selon la taille, centrée sur quatre-cinq personnes. En 1970, les ménages de deux personnes étaient majoritaires et, en vingt ans, ceux d'une seule personne tombent

20. Programme de recrutement organisé de travailleurs agricoles mis en place dans les années quarante.

de 16,4 % à 10,8 % de l'ensemble. Ou bien ces familles portent la marque de leur reproduction, ou bien l'immigration est devenue plus équilibrée en faveur des autres composantes du ménage, par regroupement familial. On notera qu'à cette date, les familles nombreuses (8 personnes et plus) reprennent de l'importance par rapport à 1980.

Connaître la composition parentale de ces ménages aidera à préciser la nature de ces tendances, notamment la part due à l'immigration, à la reproduction et à la complexification des unités de résidence. Au sein des ménages de migrants, la part relative des enfants augmente jusque vers 1940 pour décroître brutalement d'abord, connaît un pallier entre 1950 et 1970 pour reculer franchement depuis. Cela conduit à penser que les ménages ne doivent pas leur extension récente à la reproduction. La part des époux (ses) fait preuve d'une relative stabilité sur le long terme, légèrement croissante depuis le début du siècle (allant de 13,7 % en 1900 à 16,7 % en 1980, pour reculer en 1990) ; l'établissement des migrants en ménage est relativement insensible aux variations du flux et n'est pas un phénomène nouveau. Le fait inaccoutumé est l'importance croissante prise depuis 1970 par les autres parents, ceux qui n'appartiennent pas à la famille nucléaire. D'abord les collatéraux, qui représentaient moins de 1 % en 1960, atteignent 4,5 % en 1990 (les mêmes proportions vont de 1,5 à 5,7 % si on associe les frères et sœurs par alliance) ; dans une mesure exactement comparable, on trouve les parentés diverses ²¹ et enfin les parents dont le nombre relatif double en vingt ans pour atteindre 1 % de l'ensemble. Les membres non apparentés au chef de ménage reviennent également en force depuis 1970 (de 2,6 % à 7,4 %) mais après un recul de plus d'un siècle ²², jusqu'à la guerre environ. Notons enfin que le nombre de personnes dans les institutions (rarement plus de 1 %) connaît un relatif regain pendant le programme des *braceros* mais recule depuis la reprise d'une immigration plus familiale.

Ce rapide survol historique montre que ce qui distingue en 1990 les ménages de migrants, à savoir une présence accrue de parents n'appartenant pas à la famille nucléaire, est un phénomène récent, qui se développe à partir de 1960-1970 et qui va donc à contre-courant de ce que l'on observe aux États-Unis, en particulier chez les Américains mexicains. C'est un résultat quelque peu surprenant car, si cela résulte des filières migratoires ou de solidarités obligées, on se demande pourquoi elles n'apparaissent pas plus tôt, depuis près d'un siècle que dure l'exode.

*

La population mexicaine aux États-Unis présente deux profils distincts selon qu'elle est perçue au moyen des statistiques de stock ou de flux. Du Mexique, on est amené à privilégier le passage frontalier et les retours ; il s'ensuit que les personnes les plus mobiles sont les plus visibles et les migrants temporaires ou saisonniers sont surreprésentés. Dès lors, l'analyse néglige ceux qui restent à

21. Soit toutes les parentés sauf les ascendants du chef de ménage, ses petits-enfants et les collatéraux.

22. Ils auraient représenté 32 % des ménages en 1850.

l'étranger et, pour certaines catégories de migrants, la distorsion est inacceptable : les femmes tout particulièrement. De l'autre côté, le recensement américain et les statistiques de stock en général donnent une mesure plus juste de l'ampleur de la fixation sur la terre d'accueil et surtout de la reproduction naturelle de la population installée.

Les conclusions de ce travail soulignent l'importance démographique de l'exode des femmes mexicaines aux États-Unis. Il a progressivement contribué à fixer la migration masculine surtout circulaire, il a permis aux familles mexicaines de se former puis de se reproduire à l'étranger. En termes démographiques, la migration féminine, moins fréquente que celle des hommes, a un impact autrement plus considérable que la rotation des travailleurs : elle ne soustrait pas seulement une force de travail au Mexique mais surtout une progéniture potentielle, une partie importante de sa reproduction humaine. Et cela d'autant plus que la fécondité des migrantes se voit plus ajournée que dissuadée par l'exil, surtout pour la nouvelle génération de Mexicaines profondément engagées dans la transition démographique. Vivre aux États-Unis a entraîné un changement reproducteur important pour les migrantes des générations précédentes, sensiblement comparable aux niveaux atteints par les Américaines mexicaines. Cette convergence définit un modèle *chicano* de la reproduction, qui reste vigoureux dans le contexte américain mais a surtout précédé le déclin de la fécondité mexicaine.

L'examen statistique de la famille expatriée a montré qu'elle n'a pas évolué vers le modèle individualiste américain, mieux accepté par les *Chicanos*. On aurait pu penser que la présence massive de jeunes travailleurs masculins aurait favorisé des ménages atomisés, unipersonnels. En fait, les migrants privilégient un regroupement selon les affinités parentales. Cela vaut pour la corésidence en dehors de la cellule nucléaire, comme au Mexique, mais aussi et surtout autour d'une famille nucléaire constituée, contribuant à la rendre beaucoup plus complexe que dans le pays d'origine. Ce choix prévaut au point que l'on se demande si l'existence de ces familles d'expatriés ne constitue pas une incitation supplémentaire à la migration. C'est évidemment un confort économique et culturel pour le migrant que cette hospitalité, mais parfois aussi une aide domestique précieuse pour les hôtes. L'évolution séculaire des ménages d'immigrants laisse cependant craindre que cette explication ne suffise pas : leur complexification est récente, la présence des parents qui n'appartiennent pas à la cellule nucléaire n'augmente que depuis 1960-1970 mais avec vigueur. De nouvelles questions s'en trouvent posées.

Regrettons enfin qu'à étudier la famille sur la base statistique des ménages, nous reste cachée l'extension réelle des solidarités supportées par les liens de la parenté étendue. Celle-ci se situe généralement hors de l'unité de résidence, mais fréquemment dans l'espace proche du voisinage immédiat²³. Or, pour les migrants, l'exil empêche l'activation de ces réseaux sur une base quotidienne, pour le moins assidue. Les fêtes de la nativité offrent l'occasion de renouer avec ces réseaux familiaux et les relations communautaires : c'est à cette époque que les migrants choisissent leur épouse parmi les jeunes filles du pays. Mais, de

23. Du moins, c'est ce qui ressort de l'observation anthropologique [communication personnelle de Françoise Lestage].

retour aux États-Unis, l'éloignement de la grande famille est un handicap pour les femmes qui travaillent, les parents seuls et, en général, pour les familles nombreuses qui doivent faire face à la précarité de leur insertion économique. Notre observation des ménages de migrants conduit à penser qu'ils cherchent à compenser l'affaiblissement de ce support par un élargissement de l'unité domestique.

ANNEXE

REFORMULATION DES TYPOLOGIES FAMILIALES À DES FINS DE COMPARAISON

Pour présenter la reclassification des typologies familiales au Mexique ici utilisée, certains choix de l'INEGI ²⁴ nous ont paru abusifs ou surtout inconciliables avec les relations de parentés dénombrées aux États-Unis. Ainsi, la présence d'un serviteur (une catégorie parentale là-bas méconnue) dans une famille nucléaire mexicaine n'en changeait pas le type, alors qu'elle aurait dû devenir composite ; de même qu'une personne résidant exclusivement avec un ou plusieurs parents non « nucléaires » (ni époux ni enfant) composait une famille nucléaire et non pas pluri-personnelle comme il eût semblé logique... Comparer et conserver la même typologie à des fins de comparaison supposait de maintenir les mêmes définitions, ce qui a été fait sur les échantillons. Enfin, l'INEGI n'a pas tenu compte des parentés non déclarées, nombreuses dans les ménages mexicains, pour en définir les typologies ; les trois quarts se retrouvaient donc dans des familles nucléaires alors que le lien avec l'épouse et les enfants était le moins susceptible d'être omis. Et cela d'autant que la structure par âge de ces individus ressemblait très nettement à celle des non-parents et des serviteurs réunis (à cause d'une forte majorité féminine autour de la vingtaine). Un compromis a été appliqué : dans un même ménage, seul le deuxième individu sans parenté déclarée a été pris en compte pour définir la typologie, toujours dans le sens d'un non-parent. On peut discuter ces choix, mais pas en faire l'économie ; ils modifient sensiblement le profil des ménages mexicains par rapport aux statistiques censitaires officielles, dans le sens d'une attention plus grande portée à la famille nucléaire définie par le lien du couple et du ou des parents avec leurs enfants. Notre souci était de ne pas leur associer des formes de coresidence non reproductives, telle celle de deux frères ou cousins qui partagent un même logement, et de distinguer toutes les formes de complexité résultant de l'accueil des migrants.

BIBLIOGRAPHIE

- BEAN F. D., KING A. G., PASSEL J. S. [1983], « The Number of Illegal Migrants of Mexican Origin in the United States : Sex Ratio-Based Estimates for 1980 », *Demography*, 20 (1) : 99-109.
- BEAN F. D., EDMONSTON Barry, PASSEL Jeffrey S. (éds) [1990], *Undocumented Migration to the United States, IRCA and the Experience of the 1980s*, Rand Corporation and the Urban Institute.
- BEAN F. D., SWICEGOOD G. [1985], *Mexican American Fertility Patterns*, Austin, University of Texas Press.
- BRIODY E. K. [1987], « Pattern of Household Immigration in South Texas », *International Migration Review*, 21 : 27-47.
- CASTRO José Luis, ROGERS Andrei [1983], « Que peut nous apprendre la composition par âge des migrants ? », *Bulletin démographique des Nations unies*, 15 : 74-92.
- Census of Population and Housing 1990, *Public Use Microdata Samples US*, technical documentation, prepared by the Bureau of the Census, Washington, the Bureau (producer and distributor), 1992.

24. L'INEGI (Instituto Nacional de Estadística Geografía e Informática), organisme gouvernemental qui, au Mexique, est responsable de la réalisation des recensements et enquêtes, ainsi que des inventaires naturels et de la cartographie nationale.

- Census of Population and Housing 1990, *Public Use Microdata Samples US (machine readable data files)*, prepared by the Bureau of the Census, Washington, the Bureau, 1992.
- Colegio de la Frontera Norte, CONAPO, Secretaria del Trabajo y Previsión Social, *Encuesta sobre migraciones en la Frontera Norte de México*, 20.03.1993-27.03.1994 (EMIF).
- DELAUNAY Daniel [1994], « Migrants invisibles, leur estimation selon les statistiques de stock et de flux », communication à l'atelier sur *La Mesure de la migration internationale*, Tijuana, COLEF et ORSTOM, 3-4 mai 1994.
- DELAUNAY Daniel [1995], « Mujeres migrantes, las Mexicanas en los Estados Unidos », *Estudios demográficos y urbanos*, 10 (3) : 607-650.
- General Accounting Office [1993], *Illegal Aliens, Despite Data Limitations, Current Methods Provide Better Population Estimates*, Washington, GAO-PEMD.
- IPUMS [1995], *Integrated Public Use Microdata Series : Version 1.0* (voir Steven Ruggles, Matthew Sobek).
- ROBERTS R. E., LEE E. S., « Minority Group Status and Fertility Revisited », *American Journal of Sociology*, 80 (2) : 503-523.
- RUGGLES Steven, SOBEK Matthew, *Integrated Public Use Microdata Series : Version 1.0*, Social History Research Laboratory, Minneapolis, University of Minnesota, 1995.
- STEPHEN H. E, BEAN F. [1992], « Assimilation, Disruption and the Fertility of Mexican-Origin Women in the United States », *International Migration Review*, 26 (1) : 67-88.
- TUIRÁN Rodolfo [1993], « La población mexicana indocumentada en Estados Unidos : el resurgimiento de la preocupación por los números », *Boletín informativo-SOMEDE*, 5 (2-3) : 3-14.
- YANG Xiushi, BILSBORROW Richard E. [1993], *Survey Locale and Biases in the Data Collected*, Carolina Population Center, University of North Carolina at Chapel Hill, 37 p., multigr.

Au Pérou, la famille peut-elle remplacer l'État ?

Marguerite Bey *, Jean-Marc Gastellu ** et Évelyne Mesclier ***

Conquista

Les premières chroniques coloniales ont forgé une solide réputation de collectivisme à la communauté andine. Cependant, depuis la conquête, les populations andines, auparavant réparties en *ayllus*, que l'on suppose constitués sur les liens du sang, ont été spoliées de leurs territoires, et l'organisation agraire, fondée sur la mise en valeur de plusieurs étages écologiques, a perdu sa dimension communautaire. Après de multiples péripéties, à partir des années soixante, une réforme agraire consacre de nouveau le contrôle sur les terres des communautés andines qui se sont alors recomposées en incluant, selon les lieux, des populations d'origine européenne, asiatique et orientale, bien loin de l'*ayllu*¹ primitif. La communauté paysanne, qu'on pourrait définir comme un ensemble de familles appartenant à une institution qui contrôle un territoire délimité, jouit encore de nos jours de cette réputation de collectivisme.

Cependant, la majorité de la population péruvienne est désormais urbaine. Elle se concentre dans des villes grandes et moyennes, et principalement à Lima, la capitale. Comme dans bien d'autres pays, les migrations des populations rurales sont à l'origine de ces changements. Vers 1940, Lima comptait environ 600 000 habitants ; aujourd'hui, leur nombre est multiplié par dix². 42,6 % des logements de la capitale sont des habitations précaires dans des bidonvilles qui abritent 47 % de la population [Soto, 1986 : 14], auxquelles nous pouvons ajouter les logements paupérisés du centre historique. Notons que la majeure partie des populations

* Sociologue, CECOD-IEDES (162, rue Saint-Charles, 75740 Paris cedex 15).

** Économiste, Laboratoire d'études agraires, ORSTOM (BP 5045, 34032 Montpellier cedex 1).

*** Géographe, ORSTOM-IFEA (Casilla 18 - 1217, Lima 18, Pérou).

1. Parmi les ouvrages qui rappellent que la communauté actuelle n'est pas une organisation préhispanique, voir *Reproducción y transformación de las sociedades andinas, siglos XVI-XX*, Abya-Yala et MLAL, Quito, 1991, auquel ont collaboré les chercheurs des pays andins, américains et européens. Le thème de la disparition, du maintien ou de la transformation de l'institution communale est par ailleurs objet d'un débat intense parmi les chercheurs péruviens et étrangers, à travers des revues comme *Debate agrario* et *Revista andina* en particulier.

2. En 1940, le Pérou comptait 65 % de ruraux ; en 1961, urbains et ruraux tendent à s'équilibrer, avec 52,6 % pour ces derniers ; en 1981, la population urbaine devient amplement majoritaire, regroupant les deux tiers de la population nationale (précisons que le recensement de population de 1981 définissait les centres urbains sur la base de « localités de plus de 100 maisons »). Dans cette même période, Lima en vient à abriter jusqu'à 26 % de la population nationale, le tiers aujourd'hui, avec près de 7 millions d'habitants [Recensements nationaux : 1940, 1961, 1981, 1993, Lima, INE].

migrantes est installée à Lima depuis moins de vingt ans. Au cours de la dernière décennie, ce phénomène s'est accéléré avec la montée de la violence dans les campagnes. La présence quasiment majoritaire de résidents pauvres d'origine rurale a changé le visage de la capitale ³.

Le Pérou vient de connaître une crise d'une extrême gravité. Les origines en sont anciennes, comme en témoignent six plans de stabilisation adoptés entre 1975 et 1985. Une phase de relance de la demande par la création d'emplois, en 1985 et 1986, débouche sur une stagflation prolongée, de 1987 à 1990, sous la présidence d'A. García. La crise économique s'est doublée d'une violence terroriste. L'élection d'un nouveau président, en juin 1990, a permis le retour à une politique orthodoxe et le début d'un plan d'une particulière dureté, surnommé le « Fujichoc ». Si l'hyperinflation était arrêtée, la récession maintenait un taux de chômage élevé en 1991. Cette période de crise a été l'occasion d'évaluer les formes de décomposition et de recomposition des solidarités communautaires et familiales au Pérou.

Notre évaluation se fonde sur des études de cas, menées à des périodes différentes par des chercheurs qui relèvent de plusieurs disciplines : sociologie, géographie, économie. Une première série de recherches, en 1986 et 1989, portait sur les relations entre la vallée du Cañete, au sud de Lima, et la capitale, avec pour objectifs les stratégies familiales de reproduction dans les communautés paysannes [Bey, 1994] et les associations d'originaires en milieu urbain [Bey, 1995]. De 1988 à 1990, d'autres travaux ont été conduits sur trois communautés des environs de Cuzco, dans le sud du pays, avec un intérêt marqué pour les transformations de l'espace paysan [Mesclier, 1991, 1993]. Enfin, les activités informelles des districts périphériques de Lima ont été l'objet d'une enquête en 1990-1991 [Gastellu, 1994, 1996].

La généralisation d'expériences aussi diverses paraît difficile. Cependant, il nous a paru opportun de rapprocher nos observations, de nous demander si la crise économique n'était pas le moment où l'on voyait s'accélérer la décomposition des solidarités fondées sur le territoire dans les Andes, s'affirmer de nouvelles solidarités à Lima, qui prennent appui dans les familles. Le désengagement de l'État y était pour beaucoup. Si les familles ont supporté tout le poids de la crise, elles se sont trouvées démunies quand un nouveau fléau s'est abattu sur le pays.

Dans les Andes : au-delà du territoire, les familles ?

La solidarité des membres d'une communauté paysanne dans les Andes est un thème récurrent au Pérou. Or de nombreux indices permettent de supposer que cette solidarité relève plus du mythe que des faits observés. La crise de 1987 à 1990 n'a fait qu'accentuer les faiblesses d'une institution qui trouve ses limites autant dans la démarcation d'un territoire que dans la différenciation en plusieurs groupes sociaux. La famille se révèle alors le noyau stable d'organisation de ces sociétés paysannes.

3. Un musicien d'Ayacucho évoquait ces changements en rappelant que, dans les années cinquante, il était interdit de jouer de la musique andine à Lima. Aujourd'hui, celle-ci envahit avec succès jusqu'au théâtre municipal, emblème de la culture *criolla*.

Solidarité communale et solidarités familiales

La solidarité communale transparaît dans la gestion des terres et de l'irrigation ainsi que dans l'organisation du travail. Si, parfois, elle se renforce avec la création d'entreprises et l'acquisition collective d'instruments de production, elle tend, de façon générale, à s'effriter depuis la reconnaissance officielle des communautés paysannes en 1969. La famille restreinte se trouve au centre de l'organisation des travaux agricoles.

La gestion des terres et de l'irrigation dans les Andes diverge selon la situation géographique des communautés, leur origine et les spéculations qui y sont pratiquées ; les modalités n'en sont pas identiques dans les deux zones retenues. Cependant, les productions destinées à un marché dynamique incitent à un contrôle étroit des familles sur les ressources.

Dans la région de Cuzco, une partie des parcelles est répartie après la jachère et certaines des terres sont cultivées de manière collective. Les travaux d'entretien des infrastructures (en particulier des canaux d'irrigation) sont réalisés en commun. Les travaux des champs s'effectuent en groupes de travail composés de membres de la communauté qui ne font pas partie de la famille restreinte. Ces modalités ont été adoptées sur des terres reprises aux grands propriétaires terriens après la réforme agraire de 1969. Dans un des cas étudiés, les terres récupérées à ce moment ont été destinées à un usage collectif. Répartition périodique de certaines terres et travail en commun existent par ailleurs dans des communautés qui disposent de façon plus ancienne de leurs propres terres à côté de celles des petits et moyens propriétaires.

Dans le Cañete, des processus d'individualisation, voire de privatisation des terrains agricoles sont engagés depuis plusieurs décennies. On observe que les communautés de création récente, résultant généralement de la scission d'une ancienne communauté occupant plusieurs étages écologiques, tendent à répartir les terres sous forme individuelle et permanente (c'est le cas de communautés basées sur une agriculture irriguée ou exclusivement sur l'élevage extensif). L'institution communale est alors préservée car elle apporte une couverture légale qui garantit la possession du territoire et ouvre des possibilités de crédits et d'appuis divers. En revanche, le contrôle des travaux liés à l'irrigation, de l'usage et de la répartition de l'eau se trouve entre les mains de l'association d'usagers, dont le pouvoir tend à surpasser celui de l'assemblée générale de la communauté.

Dans la même vallée, la réforme a peu bénéficié aux communautés. Cependant, celles qui ont pu récupérer quelques terres sur les anciennes haciendas d'élevage y ont implanté des fermes collectives. Dans la région de Cuzco, le démantèlement des coopératives de réforme agraire, voulu et impulsé par les paysans, s'accompagne, dans certains cas, de la création d'entreprises communales qui reçoivent l'appui des institutions publiques de développement. À la fin des années quatre-vingt, on constate que les entreprises communales constituées après le démembrement des coopératives de production ont été dans la plupart des cas dissoutes.

Dans le Cañete et le Cuzco, les travaux agricoles sont organisés au sein de la famille restreinte et seuls les travaux d'intérêt général (réfection de chemins et de canaux d'irrigation, construction de bâtiments communaux, lutte contre les plantes et animaux nuisibles, etc.) sont effectués collectivement par la communauté. Soulignons cependant que la participation à ces travaux diminue depuis

des décennies ⁴ et que de nombreux *comuneros* (membres des communautés) ont recours à des salariés pour les remplacer. Dans le Cañete, la proximité de mines et du marché liménien, à laquelle s'ajoute, plus récemment, la scolarisation des enfants, a très tôt favorisé une pluri-activité au sein des familles paysannes (salaariat, commerce, artisanat) qui se traduit, sur le plan agricole, par des pratiques diversifiées et une moindre disponibilité en main-d'œuvre.

Il arrive également que les modalités de la culture collective et de la répartition des parcelles soient en cours d'abandon dans des communautés qui avaient gardé le contrôle d'une partie des terres, ce qui peut être accentué par des changements dans les systèmes de production [Morlon *et alii*, 1992] : quand sont produites des cultures maraîchères pour la ville proche, les paysans investissent plus volontiers temps et intrants sur les parcelles irriguées individuelles que sur celles à jachère collectives. Dans le Cañete, cette tendance a conduit à une totale modification des systèmes de production, entraînant la disparition progressive des jachères, voire l'abandon de parcelles pluviales, un plus grand recours aux fertilisants, des difficultés de coordination dans la distribution des tours d'irrigation et une plus forte dépendance des familles par rapport aux aliments achetés.

Dans les environs de Cuzco, l'échange de travail tend à diminuer chez les jeunes générations. Plus souvent absents, souvent étudiants ou commerçants en même temps qu'agriculteurs, les jeunes ne sont pas là pour participer aux travaux et doivent donc utiliser de la main-d'œuvre rémunérée. La tendance est cependant moins forte lorsque les paysans sont tous d'anciens *peones* (travailleurs) des haciendas que dans les communautés qui ont intégré des petits propriétaires. Elle est apparemment plus forte quand se pratiquent des cultures commerciales exigeantes en travail, comme les cultures maraîchères. Il faut noter que les jeunes paysans, comme les petits propriétaires et les notables villageois, rémunèrent également de la main-d'œuvre pour effectuer à leur place les travaux communautaires : l'intérêt collectif se maintient donc, puisque ces personnes répondent pour leur part de travail communal.

Des éléments nouveaux sont apparus au cours de la dernière décennie. Le manque de ressources des individus et la pression d'institutions extérieures ont conduit certaines communautés du Cuzco à acquérir des machines agricoles de façon collective. Des tracteurs ont été parfois donnés par le gouvernement central, avec des objectifs électoraux, ou bien encore des institutions de développement ont aidé à en financer l'achat. Ce phénomène ne peut être observé dans le Cañete à cause de la petite taille des parcelles et de leur disposition mais, d'une manière générale, les appuis extérieurs sont fournis à la condition qu'ils bénéficient à la collectivité.

L'exacerbation des difficultés

La crise de 1987 à 1991 a amené un renversement de perspective. La différence avec l'époque antérieure, où il y eut des périodes de libéralisme économique, comme entre 1980 et 1985, n'est peut-être pas tant dans les faits matériels

4. Le Livre d'actes de la communauté de Tomas (vallée du Cañete) enregistre des réclamations dans ce sens depuis les années quarante.

que dans les idées : l'initiative individuelle est encouragée. Le livre d'H. de Soto, *El otro sendero*, qui décrit l'activité des petits entrepreneurs du secteur informel, devient un *best-seller*. La privatisation de la terre est annoncée comme un progrès qui permettra aux paysans d'innover. Il faut rappeler que les paysanneries andines, dans des régions proches de Lima comme dans celle de Cuzco, sont largement au fait des discours libéraux, par la radio, mais aussi par la télévision, dont l'écoute augmente dans les campagnes. Dans le discours dominant, sinon dans celui de certains secteurs sociogéographiques de la société, l'éloge de la communauté collectiviste fait place à celui des petits entrepreneurs individuels. Le contexte idéologique paraît donc favorable à une accentuation de l'abandon des solidarités collectives dans les campagnes, autres que celles qui restent, faute de mieux, indispensables (par exemple, l'institution communale comme couverture juridique et l'irrigation coordonnée là où l'eau est peu abondante). On commence d'ailleurs à parler de la disparition des communautés paysannes [del Castillo, 1992]. Cependant, au même moment, le retour à l'orthodoxie libérale met dans une situation délicate de nombreuses familles paysannes.

Dans les périodes de forte instabilité des prix et alors que les subventions commencent à disparaître, ce qui représente un changement brutal par rapport aux années 1985-1990, les familles d'exploitants se retrouvent dans une situation particulièrement difficile. Dans les campagnes, l'État se désengage en l'espace de deux ans : la Banque agraire, qui existait depuis les années trente sous divers noms et formes, disparaît ; ENCI, l'entreprise de commercialisation, qui vendait des intrants subventionnés et acheta certaines années une partie de la production, ne répond plus aux demandes.

Ajoutées aux effets de l'hyperinflation, qui coïncident également, dans la région de Cuzco, avec la disparition de la plus grande institution de coopération internationale, ces dispositions rendent difficile l'achat d'engrais chimiques, de pesticides, de semences. Or la « révolution verte » a été largement adoptée en l'espace de quelques décennies. Cette diminution brutale des intrants a des conséquences à court terme sur la productivité de la terre, car les variétés hybrides introduites exigent un renouvellement fréquent des semences, l'intensification des cultures rend nécessaire l'épandage des engrais, l'absence de jachère favorise la multiplication des mauvaises herbes, qu'on élimine avec des herbicides. Enfin, l'usage peu contrôlé des engrais minéraux solubles favoriserait à terme une plus grande sensibilité des plantes aux parasites [Hibon, 1981], ce qui pourrait expliquer la prolifération de ces derniers dans les régions étudiées. Les rendements de l'agriculture paysanne sont ainsi menacés⁵.

De même, il devient difficile d'acheter de l'essence, dont le prix relatif augmente, ou des pièces de rechange pour faire fonctionner les machines agricoles. Le prix de la main-d'œuvre croît également par rapport à la valeur marchande des produits : un salaire journalier équivaut à deux kilos de pommes de terre en

5. Début 1989, il faut vendre environ 50 kilos de pommes de terre (*blanca*) pour acheter les quantités de nitrate, phosphate et potasse généralement utilisées sur une parcelle paysanne. À partir de juin 1989 et jusqu'à la veille du Fujichoc, avec l'hyperinflation et la baisse des subventions, cette quantité oscille entre 100 et 800 kilos. Avec le Fujichoc, cette quantité se stabilise à environ 400 kilos, mais les paysans ont souvent déjà vendu leur production en juin ou juillet, à des prix inférieurs aux prix post-« choc » (données : ENCI et entretiens).

août 1989 et à quatre kilos en juillet 1990, dans la région de Cuzco. Les gains de la vente de la récolte sont en outre menacés par l'inflation, ce qui oblige à des achats immédiats, quitte à se retrouver sans liquidités dans les mois qui suivent. L'effet de surprise du Fujichoc entraîne la dévaluation de l'argent tiré des récoltes de maïs, pommes de terre et céréales qui ont été effectuées dans les semaines précédentes.

L'inflation, le renchérissement du coût de la vie et la variabilité croissante du prix relatif de leurs produits limitent également l'accès des agriculteurs et de leurs enfants à l'espace régional. La hausse du coût des transports par rapport aux prix aux producteurs diminue les voyages en ville pour des paysans qui avaient pris l'habitude de se rendre chaque semaine dans la capitale régionale. À l'inverse, le phénomène de retour des étudiants sur les terres d'origine semble accentué par la crise. Sur un échantillon de 72 chefs d'exploitation rencontrés dans trois communautés des environs de Cuzco, 28 au total sont revenus au cours de leur vie de migrations de longue durée, dont 12 dans les cinq dernières années, et, dans 5 cas, du fait de la hausse du prix des loyers urbains. Dans les communautés du Cañete, on ne peut appréhender ces retours uniquement par une approche économique. La guérilla du Sentier lumineux dans cette contrée a non seulement empêché les retours de résidents en ville, mais elle a obligé certains paysans à fuir les campagnes pour une durée indéterminée, confiant, si possible, leurs animaux à des proches.

C'est, en résumé, à un ensemble de difficultés, encore aggravées par une sécheresse, que sont confrontés les paysans au cours des campagnes 1989-90 et 1990-91. Dans les zones rurales, ces difficultés diffèrent cependant de celles rencontrées par les citadins, car la production est assez diversifiée pour que l'alimentation de la famille soit assurée. Il semble cependant que la vente de grandes quantités de produits pour obtenir des revenus monétaires ait parfois menacé l'équilibre alimentaire familial. La consommation de certains aliments non produits, comme le sucre, avait diminué dans des proportions considérables selon les personnes interrogées.

Les nouvelles dimensions de la solidarité

Les réponses à ces difficultés sont, dans certains cas, la preuve que les solidarités territoriales peuvent être réactivées. Cependant, d'autres solidarités sont également mises en jeu, pas nécessairement par les mêmes secteurs de la communauté paysanne.

Pour la production agricole sur le territoire communal, les solidarités restent importantes ou tendent à le redevenir. Faute d'argent et de tracteur, on reprend l'entraide, alors que la tendance semblait aller vers une plus grande monétarisation du travail. Dans la communauté de la région de Cuzco dont les membres sont d'anciens *peones* d'haciendas, l'entreprise communale apparaît comme une planche de salut, grâce à ses réserves d'argent et d'intrants. L'entreprise se charge d'une expédition de commercialisation à plusieurs centaines de kilomètres pour obtenir de meilleurs prix et achète des dollars pour tenter de lutter contre l'inflation et la menace d'ajustement structurel au début d'août 1990. Dans une autre des communautés du Cuzco, de jeunes universitaires reprennent la direction de l'entreprise communale pour remettre en culture les terres collectives, en utilisant

également les machines agricoles de la communauté. Ces jeunes universitaires, avec l'espoir d'ajouter de la valeur à leur production, mais aussi de se lancer dans la transformation de produits importés, installent un moulin et un four électrique pour faire du pain. L'institution communale est, aux yeux de la Banque agraire, qui existe encore à cette date et finance cette installation, une garantie de remboursement. Les conflits sont cependant si intenses entre ces jeunes et d'autres groupes de *comuneros* que leur dirigeant est finalement mis en accusation et poursuivi, après avoir sans doute commis des malversations. Dans cette deuxième communauté, les solidarités sont davantage mises en œuvre par un groupe déterminé que par l'ensemble du village : c'est à cette échelle qu'existent des intérêts communs et des responsabilités.

On observe la même dynamique dans le cas des communautés du Cañete qui ont installé des entreprises communales. La nécessité de recourir à des appuis extra-communaux pour mettre leurs projets en application renforce le pouvoir de groupes dominants (éléments diplômés, catégories économiques aisées). Il se forme donc souvent des rivalités de groupes dont l'enjeu demeure le contrôle des ressources collectives, tandis que la communauté cherche à renvoyer une image d'égalité et de progrès à ses bailleurs de fonds.

Dans la troisième communauté étudiée dans le Cuzco, aucune mesure ne semble avoir été prise pour lutter contre les effets de la crise. Il est symptomatique que deux tracteurs soient en panne depuis des mois sans que personne ne les remette en état. Des groupes sont cependant formés par certains jeunes paysans pour commercialiser leurs produits dans des conditions plus avantageuses en ville. Quant aux petits et moyens propriétaires terriens qui ont intégré cette communauté après la réforme agraire, ils pensent également se regrouper pour les mêmes motifs, mais à l'échelle de la province. Cette société de propriétaires existait en effet avant la réforme aux niveaux provincial et régional, où les propriétaires ont noué des liens sociaux. Par ailleurs, les notables font jouer des relations de parenté ou de clientélisme avec la petite bourgeoisie de fonctionnaires et de « professionnels ⁶ » de la capitale régionale, pour obtenir, par exemple, des semences auprès du ministère de l'Agriculture.

Pour les activités non agricoles, les solidarités communales sont très réduites, aussi bien dans le Cañete que dans le Cuzco. Ces activités se réalisent de moins en moins sur le territoire villageois. L'inflation et les fluctuations de la demande du fait de la variabilité des prix ont affecté le petit commerce d'alimentation, sauf dans le cas de notables qui disposent d'un capital suffisant pour supporter un ralentissement provisoire des ventes et d'une clientèle captive de petits débiteurs et compères. Les paysans qui exercent une activité secondaire d'artisan pour la demande locale ont eu moins de clients pendant la crise qu'auparavant. Le commerce de bétail est devenu moins fréquent au cours de cette période : les moins aisés ont dû y renoncer faute de capitaux plus que par peur du terrorisme ou du banditisme.

Hors du territoire communal, au Cuzco, les occasions de trouver un emploi provisoire en ville ont diminué, et les paysans des communautés étudiées n'ont que très peu gardé l'habitude de s'employer dans les terres chaudes du versant

6. Diplômés de l'université.

amazonien, à la récolte du café ou de la coca, après la réforme agraire. Plusieurs personnes ont donc essayé de se lancer dans des activités de transport ou de petit commerce de produits agricoles ou de biens de contrebande. Chacun joue alors plus volontiers sur des relations familiales étendues, pour son logement en particulier, lorsque l'activité de commerce ambulante le rend nécessaire. Par ailleurs, les personnes qui se regroupent pour réaliser ces activités appartiennent généralement à une famille restreinte.

L'hétérogénéité des caractéristiques socioéconomiques des familles et des exploitations constitue apparemment une première limite au fonctionnement de solidarités communales. Dans les zones les plus hétérogènes, du point de vue de l'origine sociale des exploitants, de la superficie des terres cultivées et de l'accès à l'éducation, facteurs qui sont par ailleurs liés entre eux, aucune des actions observées pour répondre à la crise n'englobe l'ensemble de la communauté. Au contraire, dans la seule communauté dont tous les membres sont d'anciens *peones* d'haciendas qui se sont répartis en lots d'égale superficie le territoire acquis au cours du processus de réforme agraire, l'entreprise communale a apparemment fait bénéficier l'ensemble de ses membres des mesures prises. Les intérêts partagés sont à l'évidence assez forts pour permettre de tels phénomènes. Il faut toutefois souligner que, dans ce cas, les jeunes universitaires, encore rares puisque l'accès à l'éducation est très récent, essaient d'être indépendants des systèmes d'échange de travail et des travaux collectifs et que certains d'entre eux sont vus éventuellement comme des éléments perturbateurs, de la même manière que dans le Cañete.

Hors du territoire communal, les activités exercées par les uns et les autres dépendent d'avantages comparatifs : avoir pu acheter un camion, avoir pu nouer des contacts dans d'autres villes que la capitale régionale ou avoir de la famille à tel ou tel endroit. Il s'agit d'autres espaces, dans lesquels les membres d'une communauté paysanne n'ont souvent aucun intérêt commun ⁷. Or ce sont ces espaces qui sont en train de se développer, dans la mesure où l'agriculture permet en général tout juste de vivre, mais sans répondre aux ambitions financières et de reconnaissance sociale de jeunes dotés d'un certain niveau d'instruction et auxquels la télévision fournit des modèles culturels qui leur seront inaccessibles s'ils restent « paysans ».

C'est ici la famille étendue qui intervient. Actuellement, cette intervention est facilitée par la grande dispersion géographique des membres de la plupart des familles, à l'intérieur de la région, du pays et même à l'étranger. C'est une forme d'organisation des solidarités plus proche de l'*ayllu* primitif qui contrôlait des territoires en archipel que de la communauté territorialement fixée. Finalement, on peut remarquer que cette solidarité familiale n'est d'aucun poids dans le dialogue politique, alors que des organisations formelles, réunissant plus de membres se feraient davantage entendre.

7. Il est toujours question ici des membres dont la résidence principale est sur le territoire de la communauté. On a pu constater que des liens subsistent entre ceux-ci et les personnes parties vivre en ville et que ces personnes apportent éventuellement une participation à la fête annuelle ou à la réfection de l'église. Cependant, aucune activité spécifique n'est apparemment menée au niveau de l'ensemble de la collectivité par les personnes restées sur place et celles qui vivent en ville.

À Lima : les familles dans de nouvelles solidarités

À Lima, les lieux de résidence et les activités professionnelles permettent de cerner l'environnement des migrants d'origine rurale et de comprendre leurs activités sociales, en particulier dans le cadre des clubs provinciaux. Quand la crise s'est accélérée, entre 1987 et 1990, la famille est apparue comme la seule institution qui faisait face à la récession dans les districts défavorisés. Organisée comme un noyau d'activités économiques, immergée dans les secteurs informels, elle s'est substituée à la fois à l'entreprise et à l'État.

Des solidarités face au défi liménien

Jusqu'aux années soixante, la pauvreté rurale et l'injustice sociale ont jeté les paysans sur les routes. Pourtant, l'accueil des migrants à Lima fut plutôt hostile. Seule l'initiative des nouveaux arrivants pouvait surmonter des conditions défavorables, en reproduisant en ville les méthodes et pratiques employées en milieu rural : occupation de terrains, édification collective de quelques logements précaires, défense collective de leur nouveau territoire. Avec le temps, la possession de ces quartiers marginaux (appelés *pueblos jóvenes*) s'est consolidée, mais l'organisation collective s'est maintenue pour pallier l'inefficacité des pouvoirs publics en matière d'équipement urbain, tel que voirie, électricité, eau potable, marchés alimentaires et transports collectifs.

À partir des années soixante-dix, les attitudes des nouvelles générations de migrants se modifient. D'une part, les nouveaux arrivants sont accueillis dans des bidonvilles déjà consolidés et obtiennent souvent des emplois par l'intermédiaire des parents ou amis qui les ont précédés en ville. D'autre part, les motifs de la migration ont changé : c'est désormais au nom d'une « intégration nationale » prônée par l'État, autour de valeurs acquises à travers le système éducatif, que les jeunes migrants ont le sentiment de changer de statut social. Leur participation à la société urbaine dépend de leur capacité d'adaptation et d'intégration.

Dans ce contexte, apparaissent de nouvelles formes de sociabilité et d'organisation qui permettent de se loger et de travailler. Les conditions d'installation en ville (économiques, mais aussi sociales) impliquent nécessairement un « pont économique » entre le lieu d'origine et le nouveau lieu de résidence. Les échanges économiques (produits de l'agriculture et de l'élevage contre hébergement, appuis d'ordre administratif, voire cadeaux de produits manufacturés) s'accompagnent d'une continuité culturelle et d'une motivation plus tacite : celle de la possibilité toujours évoquée d'un retour au village. Ajoutons à cela que le système scolaire urbain absorbe une partie de plus en plus grande des jeunes ruraux et que la solidarité familiale, élargie aux alliés⁸, trouve ici l'occasion de s'exprimer dans l'accueil des écoliers.

Cependant, la guérilla des années quatre-vingt a apporté un nouveau motif aux migrations, tout en modifiant leur nature. Le seul espoir des migrants originaires des régions dévastées par la violence armée était de trouver un refuge provisoire en

8. Le *compadrazgo* est une parenté fictive qui s'acquiert avec le parrainage d'un baptême, d'une communion ou d'un mariage.

ville. Il s'agissait d'une situation d'urgence à laquelle les autorités nationales ne savaient comment faire face. Certains bidonvilles ont vu leur population doubler en peu de temps et des organisations par village se sont constituées. Mais l'intégration économique, sociale et politique des migrants d'origine rurale à Lima se produit-elle dans une continuité avec les valeurs socioculturelles andines ?

Les premières générations de migrants conservent un lien étroit avec leur village, y compris avec une intention de retour, tandis que les migrants de seconde génération le perdent [Maletta, 1978]. Nous avons même noté une tendance chez les jeunes à rechercher des alliances exogames, qui justifieront par la suite des retours de plus en plus rares. Parmi les jeunes scolarisés, certains retournent régulièrement dans leur communauté et apportent leur aide aux travaux agricoles, surtout pour les récoltes. Pour l'habitat comme pour l'emploi, les réseaux (famille élargie, voisins) jouent un rôle essentiel. Ce sont eux qui accueilleront les nouveaux venus et les aideront à trouver un logement et un travail en ville, parfois en les exploitant abusivement.

L'ancienneté du phénomène migratoire a conduit à une dispersion croissante des familles, selon leur niveau de réussite économique en ville. Les processus d'arrivée, et donc de prééminence, expliquent en grande partie l'isolement social de celles qui viennent du milieu rural. À défaut de pouvoir se mesurer à la société urbaine, les migrants se regroupent selon leur origine. Il n'est donc pas si surprenant que les associations de quartiers aient autant de succès. Elles dénotent une évolution de la solidarité familiale vers une solidarité de voisinage. En effet, à Lima comme dans les Andes, c'est le territoire et sa défense collective qui fondent l'identité du groupe. Cependant, l'attachement à la communauté d'origine demeure très prégnant. Nous avons donc affaire à un double lien social : celui qui rapproche le migrant de son environnement urbain dans un rapport quotidien, c'est-à-dire principalement son voisinage, et celui qui le relie culturellement à sa communauté d'origine.

La persistance d'un attachement aux communautés d'origine

L'étude des associations de migrants, de leurs origines au rôle qui leur est attribué actuellement, montre qu'elles se placent dans une continuité socioculturelle et économique entre la campagne et la ville.

Les modes de sociabilité des familles migrantes recréent et prolongent en ville la solidarité du groupe d'origine, mais aussi ses rapports de pouvoir. Parmi ces formes, nous retiendrons plus particulièrement les confréries religieuses et les « clubs provinciaux », ces derniers étant la version laïque des premières, déjà consacrées à l'organisation économique des fêtes religieuses du village ou du canton. Plus récemment, des associations laïques⁹ ont fait leur apparition en ville, dans le but de réunir les migrants autour de l'organisation de fêtes et de rencontres sportives. En reproduisant les activités sociales du village, on entretient la

9. En 1987, on enregistrait 7 000 « associations de provinciaux » ou « clubs de résidents » (sous-entendu de migrants d'origine d'un même village), soit davantage que le nombre de communautés recensées [J. Golte, N. Adams, 1987 : 67].

culture locale (costumes, danses, cuisine) et on réunit des fonds pour soutenir les travaux d'infrastructure dans la communauté d'origine. Le prestige rejaillira sur les donateurs et en particulier sur ceux qui, par leur profession, peuvent formuler des projets de développement au bénéfice de leur communauté d'origine et leur trouver des financements.

Ces différentes formes de contribution peuvent également être considérées comme un tribut que chacun doit à sa communauté pour en être toujours considéré comme membre. En effet, chaque chef de famille (*comunero*) doit respecter une série de droits et devoirs. En particulier, l'accès aux ressources de la communauté est conditionné par la participation aux travaux collectifs ou, à défaut, par le paiement d'une compensation monétaire. Si les perspectives de retour sont plus importantes dans l'imaginaire des migrants que dans la pratique, il n'en demeure pas moins que nombre d'entre eux cherchent à préserver leur droit d'exercer une activité agricole dans leur village, tout en résidant en ville.

Les « clubs de résidents » et les « clubs provinciaux » ont été créés depuis déjà plusieurs décennies par les familles migrantes les plus fortunées. La présidence de ces clubs leur permet d'exercer un pouvoir à la fois sur les migrants les plus pauvres et les nouveaux venus et sur leur communauté d'origine. Plus récemment, des clubs départementaux se sont également constitués. L'ensemble de ces associations représente certainement une puissance économique et politique qu'il ne faudrait pas sous-estimer à l'avenir¹⁰.

Il convient toutefois de relativiser l'importance des activités sociales liées aux associations provinciales : la participation effective de chacun, les activités programmées et les objectifs effectivement atteints sont bien plus réduits qu'il n'apparaît de l'extérieur [Golte, Adams, 1987]. Les enquêtes réalisées auprès des membres de l'association « Acercom¹¹ » et auprès de plusieurs migrants du Cañete, membres de différentes associations, montrent que l'appartenance à une association est conditionnée par deux facteurs : ce que l'on en attend et les qualités des individus qui sont à leur tête. En effet, plus une association est active, plus elle suscite de participation, mais les rivalités familiales liées au pouvoir dans une communauté resurgissent avec la même vigueur en ville. Les attentes des membres d'Acercom se portent principalement sur les bénéfices retirés par les résidents à Lima et, en second lieu, sur les possibilités d'appui à la communauté d'origine.

Sur le plan professionnel, chacun met en œuvre des stratégies d'insertion individuelles et individualistes. Parmi les trente-cinq familles membres de l'association Acercom, dont l'ancienneté à Lima varie entre quelques mois et vingt ans, on dénombre dix artisans dont cinq travaillent le cuir (deux sont cordonniers et trois fabricants de ceintures et de sacs). Tous les autres disposent individuellement de stands précaires sur des marchés pour la vente de fruits ou de légumes, de chaussures (importées), de vêtements, de sacs de voyage, etc. Parmi ces familles, dont certaines sont apparentées, aucune ne travaille en association avec d'autres ni ne commercialise les produits manufacturés des artisans et toutes se refusent à

10. Les dernières campagnes électorales se sont largement tournées vers les habitants des bidonvilles, davantage pour acheter des voix qu'à cause du soutien de groupes politiques organisés.

11. Acercom : association réunissant des familles originaires de la province d'Acomayo, dans le département de Cuzco.

regrouper leurs négoce, tout en sachant qu'en association, il serait plus facile d'acquérir, pour les commerçants, une échoppe dans un marché « légal » aménagé, pour les artisans, des machines plus performantes. Les membres de l'association ont opté pour une autre solution : un crédit rotatif financé par un organisme international qui alloue à chacun un prêt de 100 à 500 dollars US. Parallèlement, les intérêts (40 % qui équivalent au taux bancaire) devaient aider à financer un projet dans la communauté d'origine.

Les clubs provinciaux et les organisations de quartiers ont une utilité sociale et économique irremplaçable, si l'on considère la faiblesse de l'action étatique dans les domaines sociaux et économiques. En ville, devant les limites imposées à l'intégration des migrants et les carences des services publics (logement, infrastructures) et sociaux (sécurité sociale, allocations de chômage), divers niveaux d'organisation ont été mis en place par les populations intéressées : des comités ont été constitués pour pallier l'inefficacité des municipalités ; parallèlement, les campagnes se sont pourvues de nombreuses infrastructures par leur propre initiative. Les liens établis avec les centres de pouvoir urbains à travers les migrants ont fortement contribué à la mise en œuvre de programmes de développement dans les campagnes.

Face à la crise : la famille

Pendant la période d'hyperinflation, puis de récession qui a suivi pendant un an le Fujichoc, le fonctionnement des réseaux de solidarité entre les Andes et Lima a été interrompu en raison de la cherté des transports, qui s'ajoutait à une insécurité générale. Les entreprises n'assuraient plus qu'un faible volant d'emploi. Dans les districts défavorisés de Lima, la famille est apparue clairement comme un noyau d'activités économiques, exercées surtout dans les secteurs informels. La famille en milieu urbain et, parfois, des cellules qui lui sont internes, sont à l'origine de nouvelles manifestations de solidarité qui ont permis d'affronter la crise.

De 1987 à 1991, les secteurs informels ont envahi tous les quartiers de Lima, même les zones résidentielles. Cette extension s'est opérée dans de nombreuses branches économiques. C'est l'époque de la fabrication de multiples contrefaçons. Le marché monétaire, quant à lui, a été doublé par les changeurs de la rue, qui ont proliféré. Cette explosion des secteurs informels peut être interprétée comme une expansion de la sphère d'échange non marchand, appuyée sur la famille, avec des valeurs économiques fondées sur la coopération et l'entraide, et non sur la concurrence, ce qui s'explique par l'origine rurale de la majorité des acteurs. Il convient cependant de nuancer les résultats selon les échelles et les périodes considérées. En effet, on observe qu'avant le Fujichoc de 1990, la coopération interfamiliale était moins marquée que dans cette période d'urgence qu'ont caractérisée les mesures drastiques d'ajustement d'août 1990. Les familles installées à Lima de longue date ont progressivement capitalisé leurs micro-entreprises et développé des stratégies individuelles, tandis que celles qui se sont installées récemment (et *a fortiori* les migrants encore dépendants de leur famille d'accueil) étaient davantage disposées à coopérer et même à se regrouper pour bénéficier d'appuis extérieurs plus importants.

En 1990-1991, les réponses des groupes domestiques au Fujichoc dans la capitale ont varié selon les catégories économiques. Les catégories moyennes ont fait face à l'événement par une ponction sur leur épargne ainsi que par un système d'invitations payantes. Ces réunions dansantes permettaient d'obtenir un gain monétaire pour affronter des dépenses immédiates. Leur originalité tient dans le fait que la vente anticipée de cartons d'invitation finance la majeure partie des dépenses. Le travail fourni par les organisateurs est toujours considéré comme gratuit. Les catégories défavorisées, elles, ont réduit très fortement leur consommation alimentaire alors que femmes et enfants augmentaient leur activité dans les secteurs informels. Dans cette conjoncture, les familles, coupées de leurs attaches à l'intérieur du pays, ont suscité de nouvelles formes de solidarité. Pour les catégories les plus démunies, les mères d'un même quartier se sont regroupées en une « marmite commune ». Ainsi, le repas de midi, financé par la vente à bas prix des portions, préparé par rotation entre plusieurs femmes, était assuré au moindre coût. On a vu alors émerger une cellule interne au groupe domestique, formée d'une mère et de ses enfants. Ces pratiques témoignent de la résurgence de manifestations de solidarité rurale, mais réinterprétées dans un contexte urbain. Une conjoncture difficile a provoqué la formation d'une solidarité territoriale en ville, centrée sur la famille et qui s'est substituée aux communautés d'origine.

*

Des observations effectuées par des chercheurs de disciplines différentes, à des moments distincts, dans des lieux divers peuvent-elles déboucher sur une généralisation ? Pour tenter l'exercice, il faut prendre soin de séparer les mouvements de long terme, qui ont pris naissance avec la réforme agraire, des phénomènes liés à une conjoncture difficile entre 1987 et 1991. Il faut souligner, aussi, la spécificité de chaque terrain d'enquête.

Dans les Andes, l'amenuisement des solidarités territoriales relevé dans la région de Cuzco et dans la vallée du Cañete confirme une évolution qui marque les communautés paysannes depuis leur reconnaissance officielle en 1969. La tendance est à l'effacement d'un contrôle collectif sur les ressources et à l'affirmation de la famille restreinte comme niveau privilégié d'organisation des activités économiques. Une telle affirmation demande aussitôt à être nuancée. Ce mouvement long doit être différencié selon la distance de chaque vallée par rapport aux capitales régionales et nationale, selon les activités pratiquées, transcrites dans la pluralité ou le nombre restreint d'étages écologiques, selon le degré de pouvoir des autorités communales, selon les modalités de contrôle de la terre et de l'eau, selon la composition sociale de chaque village, etc. Il n'est ni linéaire, ni homogène. Dans certains cas, la constitution d'entreprises communales contrarie la tendance à la disparition d'un contrôle collectif mais, parfois, se produit au profit d'un groupe particulier. La crise de 1987 à 1991 a, de manière surprenante, plutôt réactivé les solidarités territoriales dans la région de Cuzco, où l'entraide entre familles a remplacé des relations de travail rémunérées en monnaie. De même, l'achat de certains biens d'équipement s'est opéré de façon collective, en raison de leur coût. Dans le Cañete, les comportements ont été moins dictés par des

motifs économiques que par la sécurité : des familles ont gagné Lima pour éviter la violence... En définitive, un mouvement lent d'affaiblissement des solidarités territoriales et d'affirmation des droits des familles restreintes est compensé, dans les Andes et en période de crise aiguë, par la réactivation de ces solidarités.

À Lima, le mouvement long se traduit par la formation d'une solidarité territoriale, fondée sur le quartier, le voisinage. Cette solidarité se combine à des réseaux qui relient chaque famille à la communauté d'origine selon plusieurs canaux : parenté consanguine ou rituelle, confréries, clubs et associations. La crise a momentanément rompu ces réseaux. La famille restreinte s'est alors révélée comme un nœud d'organisation des activités économiques, comme un substitut à l'entreprise qui n'assumait plus son rôle. Le développement des activités informelles traduit une expansion de la sphère d'échange non marchand, avec des logiques économiques fondées sur la coopération et non sur la concurrence. Dans cette période difficile, la famille est à l'origine d'initiatives pour instaurer de nouvelles solidarités, plus immédiates et à sa portée. Ces solutions sont élaborées à partir d'un modèle implicite, inspiré par les pratiques du milieu d'origine et réinterprété dans un contexte urbain.

- Deux mouvements de fond, l'un dans les Andes, l'autre dans la capitale, laissent entrevoir une famille qui s'affirme comme pôle d'organisation. Seule, elle a fait face à toutes les difficultés dues à une hyperinflation, à un ajustement et à une récession, sans aucun soutien d'un État dépourvu de ressources. Elle en est sortie ruinée, sans aucune épargne, sans capacité de résistance quand se sont déclarés les premiers cas de choléra. L'extension de l'épidémie en a été d'autant plus rapide. Cette expérience, dramatique, prouve combien il est utopique de croire que l'État peut se décharger d'une partie de ses attributions pour s'en remettre aux seules familles.

BIBLIOGRAPHIE

- ALFARO MORENO J. [1994], *Los gremios rurales. Rol de las organizaciones rurales en la década de los noventa*, Lima, fondation Friedrich-Ebert.
- BEY M. [1994], *Le Meilleur Héritage. Stratégies paysannes dans une vallée andine du Pérou*, Paris, ORSTOM, coll. « À travers champs », 204 p.
- BEY M. [1995], « La continuité entre villes et campagnes au Pérou : le rôle des associations urbaines », *Tiers Monde*, 36 (141) : 211-222.
- CASTILLO L. DEL [1992], « ¿Tienen futuro las comunidades campesinas ? », *Debate agrario*, 14 : 47-48.
- DEJO SOTO F. [1991], *El shock Agosto '90. Cuando los ajustes económicos causan más desajustes sociales*, Lima, Metric, 28 p.
- DOLLFUS O. [1988], « Le Pérou devient-il un chaos borné ? », *Problèmes d'Amérique latine*, 4874 : 109-122.
- GASTELLU J.-M. [1994], « Una respuesta al Fujishock : las invitaciones con pago en Lima », *Bulletin de l'Institut français d'études andines*, 23 (2) : 297-315.
- GASTELLU J.-M. [1996], « Stagflation et expansion de la sphère non marchande au Pérou (1987-1990) », *Économies et Sociétés*, série P, 33 (1) : 41-52.
- GOLTE J., ADAMIS N. [1987], *Los caballos de Troya de los invasores. Estrategias campesinas en la conquista de la Gran Lima*, Lima, IEP, 242 p.
- GOMEZ GALARZA V. [1994], *Marché international, politiques macro-économiques et politiques agricoles au Pérou : 1950-1990*, thèse de doctorat, université de Montpellier-I, 272 p., annexes, miméo.

- HIBON A. [1981], « Recherche agronomique et sciences sociales dans les Andes péruviennes : un dialogue nécessaire », *Géodoc*, 21 : 82-97.
- KERVYN B. [1989], « Campesinos y acción colectiva : la organización del espacio en comunidades de la Sierra Sur del Perú », *Revista andina*, 7 (1) : 7-81.
- MALETTA H. [1978], « Perú, ¿ Pa's campesino ? Aspectos cuantitativos de su mundo rural », *Análisis*, 6 : 3-51.
- MARCOS J. [1994], « Disolución de comunidades campesinas y dinámica municipio-comunidad », *Debate agrario*, 19 : 87-109.
- MESCLIER E. [1991], *Les Paysans face au marché dans des situations d'instabilité. Étude comparative dans les Andes du Pérou*, thèse de doctorat, université de Paris-VII, 361 p.
- MESCLIER E. [1993], « Cuzco : Espacios campesinos en un contexto de inestabilidad económica y retracción del Estado », *Revista andina*, 11 (1) : 7-53.
- MORLON P. (éd.) [1992], *Comprendre l'agriculture paysanne dans les Andes centrales : Pérou, Bolivie*, Paris, INRA, 522 p.
- REYNA C., ZAPATA A. [1991], *Crónica sobre el cólera en el Perú*, Lima, DESCO, 136 p.
- SOTO H. DE [1986], *El otro sendero*, Lima, Instituto libertad y democracia, 318 p.

La solidarité familiale face au sida : résultats d'une enquête réalisée à Abidjan (Côte-d'Ivoire) auprès de femmes malades du sida

Judith Hassoun *

« À l'hôpital, on voulait pas me dire parce que les gens pensaient que peut-être j'allais me suicider. On dit de faire venir quelqu'un. Donc, je suis allée appeler ma mère adoptive comme elle savait que je suis allée à l'hôpital. C'est à elle on lui a dit que je suis malade. On lui a dit de ne pas dire à quelqu'un, c'était entre elle, moi et le médecin. Au début, elle me consolait, elle me dit : "Non, ça va pas durer, t'es pas malade..." Mais, une semaine après, elle a commencé à avoir peur de moi. Elle a dit ça à tout le monde, à la maison là-bas. Et tout le monde qui au début me soutenait a eu peur de moi maintenant. Donc, ils m'ont fait partir de la maison. Ils m'ont amenée chez maman au village... »
[Aminata, 24 ans, Abidjan, 1995.]

Quel rôle peut jouer le réseau de solidarité familiale ¹, qui constitue une dimension importante des réalités familiales africaines [Locoh, 1993 ; Mahieu 1990 ; Gibbal, 1974], face à des malades qui sont atteints d'une maladie très stigmatisée – le sida – et lorsque les relations interindividuelles sont rares ?

En effet, en Afrique, le statut social des individus d'une communauté ² détermine les droits et les obligations [Mahieu, 1990] qu'ils doivent respecter pour continuer à être intégrés au sein du groupe. Et cette intégration est indispensable pour recevoir de l'aide : on est d'abord aidé en tant que membre d'un groupe et non en tant qu'individu.

Le sida met doublement à l'épreuve le réseau de solidarité familiale. D'une part, celui-ci est déjà très sollicité dans des pays où les systèmes d'assurance sociale sont quasiment inexistantes et, qui plus est, dans un contexte de crise économique ; le sida fait ainsi apparaître toutes les limites de ce réseau qui répond à des règles fortement codifiées. D'autre part, en se répercutant sur la position

* Doctorante CEPED-université Paris-X-Nanterre (CEPED, 15, rue de l'École de médecine, 75270 Paris cedex 06).

1. Nous définissons le réseau de solidarité familiale comme le faisceau construit de relations de soutien entre les membres d'une même famille. Plus généralement, Abdou Sallam Fall [1991 : 11] définit le réseau social comme « tissu complexe de rapports sociaux qui apparaissent sous la forme de circuits d'accueil et/ou d'insertion professionnelle, résidentielle, de solidarité humaine, de relations privilégiées ». Comme nous travaillons sur le réseau de solidarité, ce sont les relations d'entraide composant le réseau qui seront prises en compte.

2. La « communauté » est définie comme un groupe social ayant des intérêts communs. « Les membres de ce groupe ont des droits et des obligations que les non-membres n'ont pas, et qui constituent des règles de conduites ou modèles "normatifs". Le modèle peut déterminer aussi bien les relations des membres du groupe entre eux que celles qu'ils entretiennent avec des étrangers. Chaque membre du groupe appartient à d'autres groupes. Un groupe est donc constitué par le système d'activité commun à ses membres : il ne cesse pas d'exister quand ses membres le quittent *temporairement* » [Laburthe-Tolra, Warnier, 1993 : 54-55].

familiale (célibat prolongé, veuvage suite au décès du conjoint, etc.) et professionnelle (baisse des ressources, arrêt de l'activité professionnelle, etc.) des personnes touchées, il modifie leur statut social. Pire, il pourrait faire perdre tout statut à l'individu au sein du groupe d'appartenance. Principalement parce que le virus du sida se transmet sexuellement, le malade du sida est, contrairement à d'autres malades, perçu comme responsable de sa maladie : la communauté se désengage et le malade est, comme l'illustre le témoignage ci-dessus d'Aminata, mis à l'écart.

Aussi, ce n'est pas seulement le réseau de solidarité que le sida met à l'épreuve mais l'ensemble des relations familiales sur lequel se fonde ce réseau. Les résultats d'une enquête menée à Abidjan auprès de 95 femmes malades du sida, dont la méthodologie est exposée brièvement ci-après, montrent que les effets apparaissent à un double niveau. Nous verrons d'abord comment le mode même de relations familiales et particulièrement les règles qui régissent les relations de solidarité peuvent limiter l'aide susceptible d'être apportée à des femmes qui sont atteintes d'une maladie aussi stigmatisée que le sida. Nous montrerons ensuite quelles conséquences le sida peut avoir sur le réseau de solidarité, et aussi sur les structures et les relations familiales.

Méthodologie et données utilisées

Afin de connaître les réponses apportées par la famille, mais également par l'entourage amical et les associations, aux besoins de soutien financier et moral des femmes vivant avec le VIH, nous avons mené à Abidjan, au premier semestre 1995, des entretiens semi-directifs avec 95 femmes malades du sida, toutes déjà informées de leur infection par le VIH/sida, ainsi que, pour celles qui en donnaient leur accord, avec quelques membres de leur entourage. En décembre 1996, des entretiens ont été de nouveau effectués avec une partie des femmes déjà enquêtées.

C'est par l'intermédiaire de médecins, d'infirmiers et d'assistantes sociales³ de trois centres de soins⁴ parmi les principaux à recevoir à Abidjan des malades du sida et à avoir mis en place des cellules de prise en charge psychosociale⁵ que nous avons pu rencontrer les patientes qui le souhaitaient. Il s'agit essentiellement de femmes de conditions modestes ; nous n'avons pu interroger des femmes de milieux aisés consultant dans des cliniques privées, en raison d'un refus des responsables rencontrés de collaborer à cette recherche.

Le choix éthique d'interroger uniquement des femmes déjà informées de leur statut sérologique ne nous permet donc pas d'avoir un échantillon représentatif des femmes malades du sida à Abidjan dont, de toute façon, nous ne connaissons pas les caractéristiques exactes. Toutefois, étant donné le temps passé quotidien-

3. Je tiens à remercier, pour leur considérable collaboration, le professeur Auguste Kadio, chef du service des maladies infectieuses du CHU de Treichville, le Dr Traoré, médecin du centre antituberculeux d'Adjamé, le Dr Marc Aguirre, directeur du centre d'assistance sociomédicale, ainsi que tous les médecins, infirmiers et assistantes sociales travaillant dans leurs équipes.

4. Il s'agit du centre antituberculeux d'Adjamé, de l'unité de soins ambulatoires et de conseils du CHU de Treichville et du centre d'assistance sociomédicale.

5. Cette prise en charge est assez variable suivant le centre. Il s'agit pour l'essentiel de l'annonce de la séropositivité et de conseils donnés concernant les modes de transmission du VIH, les règles d'hygiène élémentaires, le suivi médical, parfois des conseils en nutrition. L'aide matérielle aux patients est faible.

nement ⁶ dans ces centres de soins, cette enquête fournit un panorama assez complet des différents profils (conditions de vie familiale, économique, sociale, etc.) des patientes consultant dans ces centres.

Les femmes atteintes de l'infection par le VIH/sida composant notre échantillon ont en moyenne 29 ans : 28 % ont entre 15 et 24 ans, 30 % ont entre 25 et 29 ans, 26 % ont entre 30 et 39 ans et 16 % ont entre 40 et 54 ans. 52 % sont célibataires, 25 % mariées, 15 % séparées et 8 % veuves. Bien qu'il soit délicat de comparer ces chiffres avec ceux concernant l'ensemble des femmes résidant à Abidjan, nous pouvons tout de même remarquer une sous-représentation des femmes mariées (25 % contre 62 % [RGPH, 1988 a] pour l'ensemble des femmes âgées de 15 à 54 ans d'Abidjan), qui pourrait être imputable à un retardement de l'âge au mariage ou à un refus de se marier, directement liés au sida. Ainsi, parmi les femmes que nous avons rencontrées, plus d'une dizaine ont, depuis qu'elles ont appris leur infection par le VIH/sida, abandonné tout espoir de se marier. La forte proportion de célibataires explique pourquoi près d'un tiers des femmes n'a pas eu d'enfants, les autres ont en moyenne chacune 2,7 enfants vivants.

La taille moyenne de leur ménage – le ménage se définit par l'ensemble des membres qui résident sous le même toit – est de 7 membres. Leur répartition selon le type de composition familiale est la suivante : ménages nucléaires (couple avec ou sans enfants, 13 %), ménages nucléaires étendus (54 %), ménages monoparentaux (le père ou la mère et leurs enfants, 5 %), ménages monoparentaux étendus (17 %), ménages isolés ou constitués de personnes non apparentées (11 %). Si la taille moyenne des ménages est supérieure à celle d'Abidjan (5,7 membres en moyenne par ménage), c'est sans doute parce que ces femmes habitent fréquemment dans des unités dont le chef de ménage, relativement âgé, est plus susceptible d'avoir une famille nombreuse : 28 % des femmes vivent chez leur père et/ou leur mère, 21 % habitent avec leur mari, 13 % chez leur frère et/ou sœur, 9 % chez leur oncle et/ou tante, 5 % chez d'autres membres de leur famille, 3 % chez des amis. Enfin, 21 % des femmes résident sans aucun adulte.

Un peu plus d'un tiers (37 %) des femmes exercent une activité professionnelle. Pour la grande majorité d'entre elles (80 %), il s'agit d'un petit commerce, deux femmes sont cadres, les autres sont employées. Notons enfin qu'un tiers des femmes n'a jamais été scolarisé, un quart a suivi des études primaires, moins d'un quart a été au collège, 15 % au lycée et les autres ont fait des études supérieures.

Des réseaux de soutien inadaptés

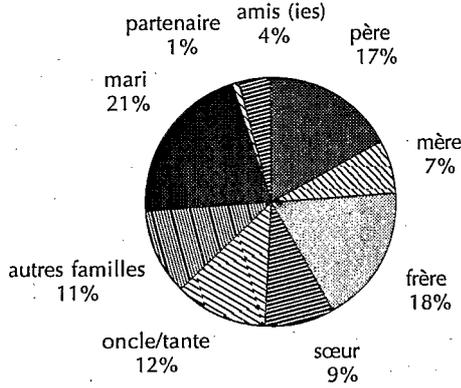
Un constat : des soutiens diversifiés, un impact disparate

Les soutiens susceptibles d'être reçus par les femmes atteintes par l'infection par le VIH proviennent de réseaux très divers et sont de types variés. Nous distinguerons l'aide économique de l'aide morale, bien que ces deux types de soutien soient parfois mêlés : le soutien économique libère d'angoisses et met notamment fin aux difficultés morales suscitées par des problèmes financiers. Toutefois, ces

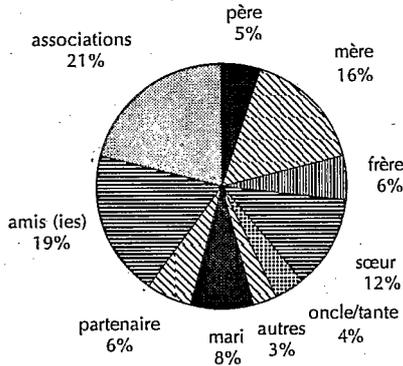
6. Pendant plus de trois mois, nous étions chaque jour présents aux heures de consultations de l'unité de soins et de conseils du CHU de Treichville et, les après-midi, soit au centre antituberculeux d'Adjamé, soit au centre d'assistance sociomédicale.

Fig. 1 – Répartition de la provenance de l'aide financière principale, de l'aide matérielle ponctuelle et de l'aide morale apportées aux femmes atteintes par l'infection par le VIH/sida

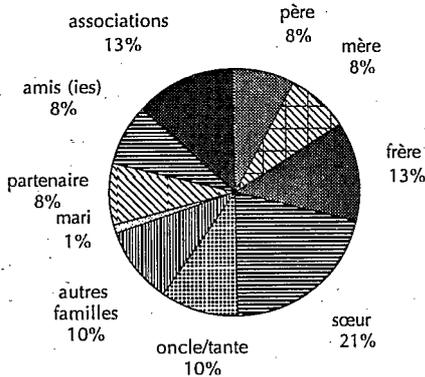
Répartition de l'aide financière principale



Répartition du soutien moral



Répartition du soutien ponctuel



deux types de soutien ne relèvent bien souvent pas des mêmes logiques : le soutien économique est généralement déjà existant pour la majorité des femmes dépendantes économiquement avant leur infection (ce soutien a toutefois pu connaître des modifications) ; le soutien moral répond plus fréquemment à une demande spécifique et remet davantage en question ces réseaux.

La figure 1 indique la répartition de la provenance du soutien financier principal (soit l'aide qui permet aux femmes de répondre à leurs principaux besoins), du soutien financier ponctuel (à l'inverse du soutien financier principal, il s'agit d'un soutien secondaire qui ne peut suffire à satisfaire les besoins matériels des femmes dépendantes économiquement) et du soutien moral ; bien que difficile à mesurer, nous avons estimé être un soutien moral le partage d'activités communes, les visites à l'hôpital, les discussions avec des personnes auprès desquelles les femmes peuvent confier leurs difficultés, le réconfort suite à l'annonce de leur séropositivité.

La répartition de l'aide financière principale traduit pour une large part la composition familiale des ménages au sein desquels les femmes touchées résident. Le mari, le père et le frère sont les principaux prescripteurs de cette aide économique ; le frère jouant un rôle particulier en direction des femmes veuves ou séparées qui résident sans aucun adulte indépendant économiquement.

La comparaison avec la provenance du soutien économique ponctuel montre que, la plupart du temps, les parents proches qui accordent un soutien régulier contribuent très faiblement à l'aide ponctuelle. Ainsi, alors que c'est la famille qui répond quasi exclusivement aux besoins des femmes touchées (l'aide financière principale n'est apportée que dans 4 % des cas par des amis), le soutien ponctuel provient à l'inverse plus fréquemment de réseaux en dehors du champ familial (dans près d'un tiers des cas). Cette tendance s'accroît en ce qui concerne le soutien moral (dans 46 % des cas, il provient de membres en dehors de la famille) avec une forte prédominance du rôle joué par les groupes religieux.

Présence et fragilité du soutien économique

Quel soutien économique la famille apporte-t-elle à des femmes qui arrivent rarement – c'est seulement le cas de 10 % d'entre elles – à subvenir seules à l'ensemble de leurs besoins, et ceci d'autant moins depuis qu'elles sont malades du sida ?

Le sida renforce la précarité des conditions de vie des femmes malades du sida que nous avons rencontrées, issues pour leur majorité de milieux populaires. Ainsi, plus d'un quart des femmes (28 %) ont dû arrêter leur activité professionnelle pour des raisons directement ou indirectement liées au sida : dégradation de l'état de santé, licenciements, dépressions, déménagements pour se faire soigner dans un centre de santé. Parmi celles qui continuent d'exercer une activité professionnelle, elles ont fréquemment dû réduire cette activité, entraînant par là même une réduction de leur revenu déjà bien faible, puisqu'il provient généralement d'un petit commerce (la vente de nourriture, de produits manufacturés dans les rues, sur les marchés, etc.). Finalement, près de la moitié des femmes vivent dans des conditions précaires ou très précaires (difficultés d'acheter les médicaments prescrits, revenu du chef de ménage très faible, logements insalubres, etc.).

Face à ces difficultés économiques croissantes rencontrées par ces femmes au fur et à mesure que se dégrade leur état de santé, leur famille tente, tant bien que mal, de les soutenir. Ainsi, huit fois sur dix, c'est un (ou des) membre(s) de la famille qui répond aux besoins principaux des femmes infectées. Toutefois, si les besoins économiques principaux de la quasi-totalité des femmes dépendantes financièrement sont assurés régulièrement par un parent (seules quatre femmes sont obligées de quêmander des aides ponctuelles à différents parents pour survivre), cette aide diffère de par son ampleur, sa fonction et ses limites.

En ce qui concerne l'intensité de l'aide, les femmes qui sont soutenues principalement par leur mari et par leur père sont celles qui vivent dans les conditions les moins précaires, alors qu'à l'inverse, les femmes qui reçoivent un soutien de leur mère ou d'un membre de leur famille hors du ménage connaissent les plus fortes difficultés. Le niveau de vie des femmes est bien entendu lié aux ressources des membres qui leur viennent en aide et notamment à leur activité professionnelle : ainsi, 85 % des conjoints ont une activité professionnelle contre seulement 37 % des mères (et, pour la plupart d'entre elles, il s'agit d'un petit commerce, faiblement rémunérateur).

Le réseau de solidarité familiale, qui fonctionne grâce aux ressources de ses membres et attribue à chacun des droits et des obligations selon son statut social, trouve face au sida toutes ses limites. Par ailleurs, alors qu'en moyenne moins de 2 personnes (1,3) sur les 7 qui composent le ménage sont indépendantes économiquement, le manque de ressources est l'une des limites majeures à la présence d'un soutien économique susceptible d'être apporté aux femmes vivant avec le VIH. Cette raison, fréquemment mentionnée par les malades du sida interrogés lors de différentes enquêtes [Koegh, 1988 ; Seeley *et alii*, 1993⁷], est invoquée par 65 % des femmes qui considèrent être insuffisamment soutenues par leur ménage. Cette insuffisance de moyens financiers est d'autant plus forte que l'état de santé du malade se dégrade : alors que ses ressources s'amoindrissent suite à un arrêt de son activité professionnelle, ses dépenses de soins s'accroissent. Le manque de ressources peut même parfois constituer un obstacle à la présence d'un soutien moral : d'après des infirmiers, il arrive que des membres de la famille, notamment lorsqu'ils ne résident pas avec la femme, ne viennent pas lui rendre visite lorsqu'elle est hospitalisée afin de ne pas avoir à lui refuser une demande de soutien, généralement l'achat de médicaments. Les femmes sont souvent conscientes du caractère limité des ressources des personnes susceptibles de leur venir en aide, et certaines restreignent le plus possible leurs demandes. Avec le temps, qui entraîne une accumulation des dépenses déjà effectuées par la famille, la solidarité s'épuise et le sentiment de culpabilité laisse place au sentiment de désarroi.

Le mode de fonctionnement des réseaux fragilise les femmes malades du sida dont le statut professionnel et/ou matrimonial leur attribue l'obligation de soutenir leur entourage. En les privant de moyens substantiels, le sida place ces femmes dans une position de demande d'autant plus douloureuse que la maladie les empêche de pouvoir rendre et de conserver ainsi leur statut et leur rang.

7. Ce motif est invoqué par plus d'un quart des femmes vivant avec le VIH enquêtées à Kigali [Koegh, 1988] et par dix des trente malades du sida enquêtés dans une zone rurale en Ouganda [Seeley *et alii*, 1993].

La perception qu'a l'entourage du niveau de ressources des individus est souvent en décalage avec la réalité, puisque ce niveau est déduit du statut professionnel (les fonctionnaires sont ainsi fortement sollicités) et non des revenus eux-mêmes. Ce décalage est particulièrement fort avec le sida et provoque une baisse sensible du niveau de vie des individus touchés. Cette perception sociale attachée à un statut professionnel est même souvent entretenue par les malades eux-mêmes : les femmes malades préfèrent ne pas divulguer leurs difficultés et tenter d'assumer leurs obligations de soutien plutôt que de risquer d'être isolées. Si 24 % des femmes apportent une aide financière ponctuelle à leur entourage, ce sont les femmes salariées qui, de par leur statut professionnel, sont les plus soumises à la pression de leur famille. Ainsi, nous dit Geneviève, enseignante, à propos des demandes de soutien de sa famille au village :

« Ça pèse, ils ne savent pas s'arrêter. Je ne peux pas m'occuper d'eux chaque fois. Ils ne veulent pas travailler, ils demandent de l'argent pour commencer telle activité puis ils réapparaissent pour réinventer une autre histoire... Ils se reposent sur vous. »

Le statut de femme mariée instaure également un décalage entre perception sociale et réalité. Ce statut matrimonial est associé à une relative stabilité économique et confère aux femmes mariées davantage l'obligation de fournir que de recevoir un soutien de l'entourage familial. Avec le sida, ce décalage entre la perception par les autres des conditions de vie et la réalité quotidienne s'accroît : il arrive que des femmes mariées vivent dans des conditions très instables car leur époux est lui-même malade et a dû arrêter son activité professionnelle ; certaines sont en conflit avec ce dernier ; d'autres n'osent lui faire part de leurs difficultés, par crainte d'éveiller des doutes sur la nature de leur maladie. Le sida met ainsi en lumière le revers de la dépendance économique des femmes : si cette dépendance suppose que les femmes reçoivent de leur mari des moyens financiers et matériels pour survivre, cette prise en charge financière par le conjoint est aussi un facteur de précarité car elle limite l'apport d'autres soutiens et pourrait même à long terme disparaître (lors du décès du mari notamment ⁸).

Enfin, la triple obligation qu'est l'obligation de donner, de recevoir et de rendre [Mauss, 1950], sur laquelle s'appuie le fonctionnement du réseau de solidarité familiale, limite également la présence d'un soutien aux femmes malades du sida. En effet, ces femmes doivent faire face à de fortes dépenses de soins. Ayant dû arrêter leur activité professionnelle, elles peuvent rarement répondre à l'aide susceptible de leur être apportée. Par conséquent, elles se voient privées d'une aide par des membres de leur famille qui ne peuvent attendre un soutien en retour, et ceci d'autant plus lorsqu'ils les savent atteintes du sida, une maladie mortelle, sans espoir de guérison. Le caractère unilatéral de l'aide est parfois mal supporté aussi bien par celui qui l'apporte que par celui qui en bénéficie.

« Le don enferme toujours un défi plus ou moins nié » [Bourdieu, 1980] auquel le malade du sida ne pourra répondre au risque d'être alors « déshonoré ». Le malade

8. Une enquête effectuée au Rwanda auprès de femmes vivant avec le VIH [Koegh, 1988] fait apparaître qu'être mariée favorise la présence d'une aide ou du moins son anticipation par les femmes concernées : 50 % des femmes mariées pensent qu'elles recevront de l'aide d'un parent contre 18 % de celles vivant en union non légalisée qui pourraient plus fréquemment s'être éloignées de leur famille d'origine.

a donc une attitude ambivalente : s'il est reconnaissant envers celui qui lui apporte le soutien qu'il nécessite, dans le même temps, il pourra, plus ou moins consciemment, lui en vouloir de le placer dans cette position de dépendance qui le dessaisit parfois des responsabilités qui lui étaient accordées au sein de la famille. Reste que ce sentiment d'humiliation est assez rare, car il est rapidement dépassé par l'ampleur des difficultés et des besoins de soutien auxquels le malade est confronté. De son côté, celui qui apporte l'aide supporte mal de devoir aider sans espoir de retour.

Une autre limite à la présence d'une aide économique, beaucoup moins forte que le manque de ressources, est le refus d'apporter un soutien. Toutefois, cette raison est assez difficile à mesurer car la possibilité et la volonté d'apporter de l'aide se confondent parfois. D'une part, le manque de ressources ne pourrait être qu'un prétexte à ce qui est en fait un refus d'aider. D'autre part, le refus n'est que la conséquence de l'inefficacité du soutien et survient après de nombreuses tentatives de guérison, chaque fois soldées par des échecs. Le refus d'aider est beaucoup plus fréquent en ce qui concerne les membres de la famille qui n'habitent pas avec la femme : 14 % des femmes se sont vu refuser de l'aide par leur famille hors du ménage, contre seulement 6 % par les membres du ménage.

Certaines femmes préfèrent ne pas demander un soutien afin de ne pas risquer d'avoir à répondre à des questions concernant leur maladie car, pensent-elles, elles seraient alors mises à l'écart. Ce risque de se voir refuser un soutien est en fait parfois surévalué, comme l'illustre le cas de femmes qui ont fini par faire part de leur infection et n'ont pas, contrairement à ce qu'elles appréhendaient, été rejetées. Maxime Ankrah [1993], dans une étude réalisée à Kampala, Auguste-Didier Blibolo [1991], lors d'une enquête effectuée auprès de personnes séropositives à Abidjan et P. Koegh [1988] à Kigali, remarquent eux aussi que les malades du sida sont rarement abandonnés par les membres de leur ménage.

La faible présence du soutien moral : vivre avec les autres la solitude

La souffrance morale des femmes malades du sida est une « souffrance discrète », qui s'exprime à demi-mot, pudique parfois, mais qui se trahit par leur émotion lorsque certains sujets sont abordés, notamment le thème des enfants. C'est une souffrance rarement révoltée, souvent enfouie par le déni de la maladie, mais découverte par la solitude parfois, la peur des autres souvent.

Cette souffrance est marquée par la douleur physique, une douleur qui échappe à tout contrôle, lancinante, usante car chronique, qui conduit parfois à des dépressions : la souffrance physique et la souffrance psychologique s'alimentent l'une l'autre. Les multiples infections opportunistes viennent limiter les projets d'avenir des femmes les plus combatives et enfoncent celles qui sont déjà minées par l'angoisse de la mort et la peur du rejet. C'est une douleur que les femmes éprouvent plus ou moins rapidement selon leurs moyens à acheter des médicaments, selon l'endurance de leur famille à les soutenir économiquement (notamment pour l'achat des médicaments) et moralement. Et cette douleur rythme bien des quotidiens de femmes malades.

Elles souffrent de laisser leurs enfants orphelins et ressentent un sentiment de culpabilité : d'être malade, d'être atteinte d'une maladie stigmatisée, d'une maladie

mortelle, d'une maladie qui se transmet notamment à l'enfant lors de la grossesse. La souffrance d'avoir un enfant séropositif est indicible parce que trop forte, une réalité sur laquelle même le refoulement ne peut vraiment agir.

La souffrance des femmes, c'est aussi l'idée même de ne pas avoir d'enfants, c'est ce désir d'enfants interdit (même si cet interdit sera bien souvent transgressé). Et, contrairement à ce qui a souvent été avancé, ce désir ne se réduit pas à la seule volonté d'être reconnue socialement, c'est aussi un désir d'enfants en tant que tel, même si l'importance sociale attachée à la procréation accentue la souffrance de bien des femmes de ne pas avoir d'enfants.

C'est encore la peur des autres, la peur que l'on découvre leur séropositivité, la peur d'être stigmatisée par le caractère honteux attribué à cette maladie, honte que certaines femmes ont souvent intégrée. La peur et la honte de soi-même parfois mêlée à ce sentiment d'humiliation subi ou redouté. C'est aussi la peur de la solitude ; une solitude secrète, imposée par la peur mais que celle-ci empêche d'exprimer : les femmes s'efforcent de ne pas se singulariser afin de ne pas éveiller la suspicion, le doute concernant la nature de leur maladie. On s'éloigne sans s'éloigner, et l'intégration au groupe n'est finalement qu'apparence.

Enfin et surtout, la souffrance des femmes, c'est d'être atteintes d'une maladie mortelle, sans remède. L'angoisse de la mort est réactivée à chaque nouvelle apparition d'infections liées au VIH, à chaque décès d'un proche ; avec le déni pour recours, ou encore la prière.

Face à toutes ces souffrances, quels soutiens les femmes malades du sida reçoivent-elles de leur famille ? Et pourquoi ? Si quasiment toutes les femmes économiquement dépendantes sont soutenues financièrement par un ou plusieurs membres de leur famille, la présence d'un soutien moral est plus inégale puisque plus d'une femme sur deux considère ne pas être soutenue moralement par sa famille. Ainsi, 15 % des femmes reçoivent un soutien moral des seuls membres de leur ménage, 25 % de leur famille hors ménage et enfin 9 % à la fois de leur ménage et de leur famille hors ménage. Les femmes qui bénéficient d'un soutien moral de leur ménage sont en majorité des femmes célibataires, et plus d'un tiers (38 % contre 26 % pour l'ensemble de l'échantillon) résident chez leur père et/ou leur mère. L'analyse des relations d'entraide est un bon indicateur des relations familiales et notamment conjugales. Ainsi, la faible présence d'un soutien moral reçu par les femmes mariées de leur entourage révèle, non pas de moindres difficultés, mais le caractère réduit de leur vie sociale, généralement sous la pression de leur mari.

Le soutien moral recouvre des réalités très diverses : il peut s'agir d'une très forte aide que la femme malade reçoit d'un membre de sa famille à qui elle peut se confier et notamment faire part de ses difficultés concernant son infection par le VIH (27 % des femmes reçoivent un tel soutien de leur ménage et 21 % de la famille hors ménage) ou, à l'inverse, d'un soutien plus « anodin » que constitue la présence de visites, d'activités communes, sans toutefois que la femme ait avec ces personnes des liens assez proches pour exprimer la nature de sa maladie (c'est le cas de 19 % des femmes vis-à-vis de leur entourage).

La présence d'un soutien dépend du lien de filiation et/ou du lien de proximité entre la femme malade et les membres qui l'aident. Ainsi, le soutien moral

apporté par les membres du ménage provient en premier lieu de la mère (dans plus d'un tiers des cas) et, si 66 % des femmes ne lui ont pas fait part de leur infection, c'est davantage pour ne pas faire de peine que par crainte d'être rejetées. Des femmes se taisent pour ne pas voir leur mère souffrir. Mais se taire n'en est pas moins difficile car, pour ces femmes, la mère est leur confidente, et c'est justement à elle qu'elles aimeraient pouvoir se confier et dont elles espèrent un soutien moral. C'est le cas de Claire, une jeune femme de 25 ans, agent commercial, qui n'arrive pas à faire part à sa mère de sa maladie :

« J'ai essayé pour ma mère mais comme elle souffre de palpitations, de problèmes de cœur, donc, quand j'ai essayé, je craignais qu'elle pique une crise cardiaque. Elle est fragile, elle est souvent malade. Et la première année, en 91, j'ai attendu quelques mois et je suis allée à la maison chez elle et je lui ai dit : "Ben tiens, dès que je serai en congé, est-ce que tu peux m'accompagner au Ghana, on parlait d'un guérisseur qu'est là-bas, qui guérit même du sida et tout ça."

Et elle a commencé à trembler comme si elle était rentrée en transe, elle tremblait... "Eh, tu veux dire que quoi, tu veux diiiiire, elle commençait à bégayer, tu veux pas me dire que tu as la maladie." J'ai dit : "Non, on dit qu'il soigne même du sida mais ça veut pas dire qu'il soigne que le sida, c'est quelqu'un qui soigne d'autres maladies. Et comme j'avais constaté un amaigrissement, c'est pour ça que je te propose de m'accompagner."

J'ai compris que dans son état, elle saura jamais, j'aurai pas le courage de... C'est pas moi qui va accélérer sa maladie ou piquer une crise cardiaque donc le courage m'a manqué, j'ai plus essayé de lui dire quoi que ce soit. »

L'aide morale provient également de la sœur, mais il s'agit d'une aide moins « systématique » que pour la mère qui, face à la maladie de sa fille, ne pourra que l'aider, les clivages susceptibles d'exister étant alors transcendés. Pour la sœur, l'aide ne dépend pas tant du lien de filiation que d'un facteur plus personnel : le degré de complicité, de confiance réciproque. En effet, pour pouvoir faire part de leurs difficultés liées à leur infection, les femmes malades souhaitent qu'une relation de confiance, de confidentialité s'instaure. Et, bien souvent, ceci n'a lieu que dans le cadre d'une relation interindividuelle entre le malade et l'interlocuteur, susceptible de lui apporter de l'aide sans l'intervention d'un tiers et notamment pas de l'ensemble du groupe familial. C'est avec une sœur que la femme malade arrive le plus fréquemment à entretenir ce type de relation, et d'autant plus aisément que la sœur est éloignée résidentiellement du groupe familial. Les femmes célibataires sont celles qui bénéficient du plus fort soutien moral, car ce sont elles qui maintiennent les contacts les plus soutenus avec leur(s) sœur(s).

Non seulement informer son ménage et son entourage de son infection par le VIH favorise la présence d'un soutien moral, mais cette information est parfois indispensable à l'activation de ce soutien : ainsi, alors que plus des deux tiers des femmes enquêtées n'ont informé personne de leur infection, 68 % des femmes qui considèrent recevoir un soutien moral de leur entourage et 77 % de celles qui reçoivent un soutien moral de leur ménage ont fait part de leur infection. Ne pas faire part de son infection peut être le fruit d'un choix ou d'une contrainte.

Taire son infection peut être le fruit d'un choix car, pour certaines femmes, tant qu'elle n'est pas nommée, l'infection n'existe pas. Nommer la maladie, en faire part à autrui, c'est la faire exister : l'infection est entendue par l'autre et ne peut être déniée. Consciemment ou inconsciemment, des femmes font le choix

de ne pas dire, de dénier pour ne pas être malades, ou du moins l'être moins. Mais s'agit-il d'un choix seulement véhiculé par le caractère mortel de cette maladie ou également contraint par la stigmatisation que le sida engendre ?

Taire son infection peut également résulter d'une contrainte. En effet, des femmes ne reçoivent de l'aide que parce qu'elles sont connues sous une identité qui répond à des attentes normatives et dont la présence du sida, en tant que manifestation d'un comportement déviant, est totalement exclue. C'est ce qu'Erving Goffman nomme « l'identité sociale virtuelle », qui s'oppose à « l'identité sociale réelle » [Goffman, 1989], celle où les femmes peuvent se présenter comme des « personnes vivant avec le VIH ». Mais nombreuses sont les femmes qui ont peur et taisent leur infection. Peur de moqueries, de railleries, de secrets non tenus, d'une mise à l'écart ; peur de perdre toute identité sociale si leur entourage venait à découvrir l'écart entre leur identité virtuelle et leur identité réelle que constitue leur infection. Ainsi Geneviève, professeur, explique les raisons pour lesquelles elle se présente uniquement comme atteinte de diabète :

« Si je dis que j'ai cette maladie [*elle parle du sida*], tout le monde va me fuir. La population n'est pas prête à accepter ça. Pour eux, tout contact comme ça, c'est de la contagion. Donc, c'est pas bien. On est obligé de se taire là dessus. Sinon, nous, on veut bien. Pourquoi cacher ? Ça ne s'achète pas. Et puis, moi je pense personne n'est encore épargné. Vous pouvez l'avoir demain, après-demain et ainsi de suite puisque vous vivez encore. Donc, il y a les risques, tous les risques, on est exposé. C'est ça que les gens comprennent pas. S'ils comprenaient ce côté-là, ils allaient accepter ceux qui sont déjà malades... Pour ne pas avoir les histoires avec les amis, on est obligé de se taire là-dessus. Sinon, c'est pas par honte, c'est pour les autres seulement... Si jamais ma belle-famille apprenait que je suis malade, ils vont me renvoyer, je vais me retrouver dans la rue. Tout le monde sait que je suis diabétique, tout le monde sait que mon mari est mort de la tuberculose. Mais ça, c'est des maladies que les gens n'acceptent pas pour le moment. Parce que là, les autres maladies, ils peuvent accepter facilement. Mais dire qu'on a ça, c'est être renvoyé de la société. »

Les femmes ont en effet peur « d'être renvoyées de la société », de cette « mort pire que la mort » [Augé, 1993] : la mort sociale. Et, si quinze femmes ont été discréditées⁹ (huit femmes ont connu un rejet de leur ménage et sept de leur entourage familial), toutes se perçoivent comme « discréditables » et vivent avec les autres leur solitude.

Des femmes vivent ainsi en famille, tout en cachant leur infection pour ne pas risquer d'être rejetées. Céline, 40 ans, qui fait du petit commerce sur le marché, explique pourquoi elle n'a pas dit à son père, chez qui elle réside, qu'elle est malade du sida :

« J'ai un peu peur puisque mon père et moi, on ne s'entendait pas. Mon père me dira d'aller chercher ma maison parce que je suis grande, je l'encombre. Je peux pas lui dire cela, il sera obligé de me détester à la maison. Je saurai pas comment faire parce que je suis pas en mesure de payer ma maison. »

Le sida vient souvent renforcer des conflits déjà présents. Mais, entre le secret absolu et l'information complète, il y a des situations intermédiaires. Ainsi, les

9. Cette distinction entre l'individu discrédité et l'individu discréditable a été mise en avant par Erving Goffman [1989].

femmes malades du sida qui se font également soigner pour leur tuberculose au centre antituberculeux d'Adjamé sont celles qui arrivent le mieux à combiner cette double identité (l'identité sociale virtuelle et l'identité sociale réelle), car la tuberculose leur permet d'avoir une image sociale plus proche de ce qu'elles sont et leur sert donc d'alibi pour vivre plus ouvertement leur maladie. Elles n'ont pas, par exemple, à devoir cacher qu'elles se rendent au centre antituberculeux, comme c'est le cas pour d'autres femmes qui consultent au CHU de Treichville (le service des maladies infectieuses est connu à Abidjan pour recevoir les malades du sida). La tuberculose étant contagieuse, le personnel médical recommande aux malades en début de traitement de ne pas avoir de relations sexuelles, ce qui est alors plus facile à justifier auprès du partenaire.

Ainsi, ces femmes soignées également pour leur tuberculose vivent davantage dans l'omission (ne pas dire qu'elles sont également malades du sida) que dans le « mensonge » (ne pas être malades) auquel sont contraintes d'autres femmes. Elles sont donc moins fréquemment victimes de dépressions, de ce sentiment de solitude d'une vie en contradictions imposées. Car des femmes qui ne peuvent se servir du prétexte de la tuberculose pour dévoiler une partie d'elles-mêmes supportent parfois mal d'être le « personnage » [Augé, 1993], celui qui tient le rôle et le statut social qui leur est attribué tant celui-ci est loin de la « personne » de celle qui vit avec le VIH. Des femmes en viennent même à nier leur « personne », à souffrir d'une négation d'elles-mêmes pour avoir intériorisé non pas seulement le risque d'exclusion, mais l'exclusion elle-même. Elles s'éloignent de leurs famille et amis, ce qui correspond non pas à une autonomisation, mais à ce qu'Alain Marie appelle un « individualisme négatif », c'est-à-dire à « une intériorisation de l'exclusion qui se transforme en une négation de soi » [Marie, 1994].

Le sida, une maladie si fortement stigmatisée et interprétée comme la manifestation d'un non-respect des règles sociales, nous montre à quel point le réseau de solidarité familiale répond moins à des besoins qu'à une organisation sociale : les perturbations engendrées par le sida peuvent alors être étouffées pour préserver la cohérence de la structure sociale dans son ensemble. Ces règles de fonctionnement marquent un contrôle, par la communauté, des fonctions et du statut de chacun et limite la présence de relations interindividuelles, c'est-à-dire des relations entre deux individus sans que les informations échangées au cours de cette relation ne soient divulguées à un tiers. Pourtant, c'est ce type de relations qui favorise la présence d'un soutien moral, car c'est en ayant le contrôle des informations qu'elle donne d'elle-même que la femme contrôle son identité¹⁰ et accepte alors de se dévoiler. Si les relations interindividuelles sont peu présentes, c'est parce que les intérêts du groupe familial et ceux de l'individu en tant que sujet autonome sont souvent perçus comme antinomiques et, nous le verrons, cette opposition va, avec le sida, non seulement être mise en avant, mais également s'accroître.

10. Erving Goffman [1989 : 81] développe la notion d'« identité personnelle » qui se définit par les « signes patents ou porte identité » (par exemple, l'image mentale que l'on se fait du visage de quelqu'un) et la combinaison unique de faits biographiques. « Les normes attachées à l'identité personnelle se rattachent non pas aux champs de combinaisons permises d'attributs sociaux mais au genre de contrôle de l'information qu'un individu peut convenablement exercer. »

Ainsi, lorsque des femmes malades ne peuvent se présenter en tant que « personnes vivant avec le VIH », lorsque le réseau de solidarité ne leur apporte pas la réponse adéquate à leurs besoins, elles se tournent vers des groupes au sein desquels elles peuvent dévoiler une partie de leur identité dissimulée aux membres de leur famille. Il s'agit de groupes religieux [Raynaud, Muhongayire, 1995 ; Yla-Boumpoto, 1996 ¹¹] auxquels participent près de la moitié des femmes malades, et d'associations de personnes touchées par le VIH dont le rôle, bien que moins connu et reconnu par les malades ¹², est majeur dans la vie de la majorité de leurs adhérentes. Savoir l'autre également infecté par le VIH rassure la femme malade et lui donne l'impression de « jouer jeu égal » avec son interlocuteur et d'apparaître ainsi telle qu'elle est : ce n'est plus seulement le « personnage » qui est soutenu mais la « personne », la « personne vivant avec le VIH ». Ces associations sont des instruments d'évasion extérieurs à l'univers familial sans pour autant venir à son encontre. En effet, ces femmes ne rejettent pas la famille qui, bien que n'ayant pas répondu à l'ensemble de leurs besoins (notamment leurs besoins de soutien moral), n'en reste pas moins valorisée et porteuse de référents identitaires essentiels. L'une des associations de personnes vivant avec le VIH, le Club des amis, se définit d'ailleurs comme étant « une famille contre le sida ».

Si le sida fait apparaître des modes de relations familiales et met en lumière les limites des relations de solidarité, aura-t-il des répercussions sur ces relations familiales ?

Les répercussions du sida sur le réseau de solidarité familiale

La saturation des réseaux de soutien

Le sida provoque un déséquilibre entre le nombre de personnes susceptibles d'apporter de l'aide et le nombre de celles qui souhaitent en recevoir : non seulement le sida accroît la demande de soutien en atteignant – de par la transmission sexuelle du VIH et la transmission materno-fœtale – plusieurs membres d'un même ménage nécessitant notamment de lourdes dépenses de soins [Ankrah, 1991] mais, dans le même temps, il réduit les ressources du réseau en touchant en premier lieu des adultes économiquement productifs, principaux prestataires de l'aide. On assiste ainsi à une saturation du réseau de solidarité familiale qui pourrait bouleverser les relations et les structures familiales [Barnett, Blaikie, 1992 ¹³].

11. Claude Raynaud et Fébronie Muhongayire [1995] ont également observé, parmi les trente femmes séropositives qu'ils ont suivies à Kigali (Rwanda), le fréquent recours à des communautés religieuses en vue d'un soutien moral et matériel. Madeleine Yla-Boumpoto [1996] observe au Congo un recours au spirituel face à l'« impasse thérapeutique ».

12. Seules 20 % des femmes enquêtées y participent et encore ces femmes sont surreprésentées puisque quelques femmes ont été directement interrogées dans le cadre d'une de ces associations (Lumière Action) et, de plus, c'est au sein d'un des centres de soins (le centre d'assistance sociomédicale) où nous avons mené ces entretiens que se trouve l'autre association de personnes touchées (le Club des amis) présente à Abidjan.

13. Cette recherche effectuée dans la région du Rakai en Ouganda est, nous semble-t-il, la plus intéressante faite jusqu'à présent sur les conséquences du sida au niveau de la famille et de l'ensemble de la communauté. Bien qu'il s'agisse ici des répercussions du sida sur des familles vivant en zone rurale, nous retrouvons un certain nombre de caractéristiques pour des familles vivant en ville : conséquences du sida sur les budgets familiaux, changements de la répartition des rôles au sein du ménage, rôle accru des grands-parents dans l'éducation et la prise en charge d'enfants dont les parents sont malades ou décédés du sida, etc.

À court terme, le sida entraîne une modification de la répartition des tâches, voire des rôles, au sein du ménage. Des femmes, dont le mari également touché par le sida n'exerce plus d'activité professionnelle, doivent non seulement lui apporter les soins nécessaires – la femme étant traditionnellement celle qui apporte les soins [Setongo *et alii*, 1994 ; Foster, 1993 ; Seeley *et alii*, 1993] – mais également assumer la survie économique du ménage. Elles pourraient voir leurs responsabilités s'accroître. Ces changements sont d'autant plus forts au décès du mari, les femmes acquérant souvent, dans le cas où elles ne retournent pas vivre chez des parents, la responsabilité du ménage (déjà 20 % des femmes composant notre échantillon sont chefs de ménage et, pour un quart, c'est à la suite du décès de leur conjoint dû au sida).

Le rôle et la fonction des enfants changent également. Face à la baisse des ressources du ménage consécutive au sida, des enfants sont déscolarisés : alors qu'ils aident leur mère à accomplir les tâches ménagères ou débute une petite activité lucrative, leurs parents n'ont plus à payer les frais de scolarité. Les conséquences du sida ne concernent pas seulement les enfants « biologiques », mais également les enfants confiés et même l'ensemble des adultes accueillis dépendants financièrement. Le sida remet donc en question l'un des piliers de la solidarité familiale que représente l'accueil de personnes dépendantes économiquement. L'ampleur, les modalités et la fonction de cet accueil se modifient. Ainsi, la fonction des personnes accueillies sera non pas tant de recevoir une aide que d'en apporter. En ce sens, le sida accélérerait un phénomène déjà amorcé par la crise où, parmi les personnes accueillies, sont privilégiées les jeunes filles « aptes à être immédiatement employées comme domestiques » [Pilon, 1996].

À moyen terme, le sida modifie la composition même des ménages [McGrath *et alii*, 1993]. Il accélère le mouvement d'inversion du sens des transferts d'enfants, de la ville vers les zones rurales. C'est ainsi que des femmes, ayant dû cesser leur activité professionnelle, ou ayant vu leurs ressources diminuer à la disparition de leur conjoint mort du sida, confient désormais leurs enfants à des parents restés en zone rurale. Ainsi, les départs d'enfants, la réduction du nombre de personnes accueillies, les décès dus au sida entraînent un éclatement de la cellule familiale qui pourrait conduire à une déstructuration des ménages.

Mais l'hypothèse inverse peut également être envisagée. Si l'éclatement de la cellule familiale provoque un « glissement d'un modèle nucléaire vers un modèle monoparental » [Delcroix, Guillaume, 1997], suite essentiellement à des ruptures d'union et au départ de « parents », il conduirait dans le même temps à une augmentation de la taille d'autres ménages. En effet, les décès et les conflits dus au sida entraînent le départ de membres, notamment de veuves et d'épouses en rupture avec leur conjoint, qui viennent alors grossir les rangs d'autres ménages (celui du père ou de la mère, etc.). Il pourrait également s'agir d'orphelins dont les deux parents sont décédés du sida, qui seront, d'ici à la fin du siècle d'après l'ONUSIDA, près de 5 millions dont la grande majorité se trouve en Afrique subsaharienne [ONUSIDA, 1996].

De plus, le sida vient ralentir la création de nouveaux ménages puisque des femmes, une fois qu'elles ont pris connaissance de leur infection, retardent leur entrée en union, dans l'attente d'une amélioration de leur état de santé, ou même

perdent tout espoir de se marier, notamment parce qu'elles pensent ne pas pouvoir avoir d'enfants ¹⁴. Fatou, 25 ans, qui ne souhaite pas faire part de son infection, ne sait comment rompre ses fiançailles :

« Y'avait un cousin qui a dit qu'il allait me marier, ses parents avaient accepté, il est d'accord, il est allé voir mon père. Mon père a accepté. Trois mois y'a rien, quatre mois et puis après, ils allaient faire le mariage. Et après comme j'ai commencé à avoir des boutons, c'est là que je suis allée faire examen de sang. Ils [*les médecins*] m'ont dit que j'ai ça [*le sida*]. Jusqu'à présent, ils [*son "cousin", sa famille et celle de son cousin*] me demandent pourquoi j'attends. Je peux pas leur dire que oui, que j'ai cette maladie. Il [*le cousin*] dit que si je veux pas, il va chercher une autre femme. Sinon maintenant, ils sont prêts, ils me demandent de venir. Je sais pas comment faire, je peux pas leur dire que oui j'ai ça. »

À ce type de raisons, s'ajoutent des motifs d'ordre économique qui touchent en premier lieu les jeunes hommes : la baisse des ressources conséquente au sida retarde ou empêche la création d'un foyer.

Les conséquences du sida sur le réseau de solidarité familiale et, par là même, sur les structures familiales, accélèrent le processus déjà amorcé par la crise économique : une saturation des réseaux de soutien, l'inversion du sens des transferts d'enfants, l'augmentation de la taille moyenne des ménages, etc. Mais, au-delà même des changements sur les pratiques de solidarité et les structures familiales, le sida modifie-t-il les représentations de la solidarité familiale ? Modifie-t-il alors le rôle attribué à la famille et à la femme ? Remet-il en cause les modes de relations familiales ?

L'absence d'individualisation des relations familiales

La paupérisation du réseau de solidarité familiale, suite à l'accroissement des demandes de soutien et à une baisse des ressources du réseau, conduira-t-elle à ce que nous appelons une « individualisation sauvage ¹⁵ », c'est-à-dire à une déstructuration des modes de régulation de ce réseau et de répartition de l'aide, qui ne seraient plus fonction du statut social mais de critères plus individuels tenant davantage à l'habileté, à l'opportunisme de chacun pour profiter, sans limite aucune, des faibles ressources de ce réseau (ce qui accentuerait le caractère inégalitaire de l'obtention d'une aide) ? Cette perspective extrême, qui se fonde sur l'hypothèse d'une restriction très forte des ressources du réseau de solidarité familiale, est peu probable et c'est d'ailleurs le mouvement inverse qui se produit.

Sans même envisager une déstructuration complète du réseau de solidarité familiale, n'assiste-t-on pas davantage à une individualisation des relations familiales [Vimard, 1993 ; Delpech, 1983 ; Gibbal, 1974], composante essentielle de ce réseau ? Le sida, en mettant en avant les limites de ce réseau et notamment la rareté des relations interindividuelles, pourrait alimenter un tel processus.

Il semble au contraire que l'on assiste à un renforcement du pouvoir du groupe familial, tant au niveau fonctionnel (le groupe est de plus en plus sollicité) qu'au

14. Le personnel médical recommande très vivement aux femmes de ne pas avoir d'enfants, en invoquant les risques d'une dégradation de leur état de santé et d'une transmission materno-fœtale du VIH.

15. Cette expression en rappelle bien sûr une autre..., celle de « capitalisme sauvage ».

niveau symbolique (la mise en avant des valeurs du lignage), au détriment d'une individualisation définie comme une « indépendance vis-à-vis du groupe à l'égard duquel l'individu ne se reconnaît aucune dette ni obligation inconditionnelle et l'autonomie au nom de laquelle l'individu se penserait comme seul capable de sa conduite, seul juge et responsable de ses actes » [Marie *et alii*, 1994 : 433].

Prenons l'exemple des conjoints face à l'ensemble du groupe familial. Dans certains milieux, l'influence de la famille s'est atténuée avec l'urbanisation, la scolarisation, les migrations, la monétarisation des rapports de production [Dozon, 1986 ; Vimard, 1993], mais il est probable que l'émergence du sida tende à inverser cette évolution. La fragilisation des unions résultant du sida entraîne bien souvent une recrudescence du pouvoir de la famille : elle intervient (sans toutefois avoir toujours été sollicitée par les conjoints) au cours des conflits provoqués par le sida¹⁶, lors de la gestion des biens de l'époux décédé du sida, lors du remariage des veuves mais également lors de l'itinéraire thérapeutique. En effet, l'époux malade du sida suit souvent l'avis de sa famille en ce qui concerne les choix thérapeutiques et de nombreuses femmes sont alors confrontées, non seulement au refus du mari de suivre un traitement, mais aussi à l'ensemble de leur belle-famille qui les accuse d'être responsables de la maladie du mari. Même si les femmes, victimes d'un statut social bas, vivent souvent mal ce manque de complicité avec leur conjoint face à l'omniprésence de la famille [Locoh, 1993], elles intériorisent davantage qu'elles ne contestent ce mode de relations familiales.

Plus généralement, le rôle de la famille et la prégnance d'une solidarité familiale sont rarement remis en cause. Le malade du sida tente de rester le plus longtemps possible intégré au sein de ce réseau qui, même s'il ne répond pas à l'ensemble de ses besoins, lui apporte toutefois un indispensable soutien économique qu'aucune autre structure extérieure à la famille n'est capable de lui apporter ; ni l'État, ni les associations n'ont les moyens ou la volonté politique d'apporter aux malades un soutien financier conséquent.

Mais, bien au-delà de ces raisons matérielles, la famille, malgré ses failles, reste le point d'ancrage essentiel des malades du sida, car elle est la source de leur identité même si elle n'est reconnue qu'au prix de la non-divulgateion de l'infection. Remettre en cause l'institution familiale, c'est ainsi risquer le suicide social. Cette mort sociale, bien que symbolique, est sans doute la plus difficilement supportable.

Les défaillances du réseau amical, même si elles sont du même type que celles relatives à la famille (rareté des relations interindividuelles, manque de confidentialité, manque d'acceptation du sida et aussi manque de soutien moral) sont relativement plus ouvertement dénoncées. Ainsi, Béatrice affirme :

« En Afrique, avoir moins d'amis, c'est mieux parce que ta vie n'est pas éparpillée. Parce que fréquenter les gens, c'est les commérages, les fumisteries. Ils croient qu'ils ont le droit de se mêler de ta vie, chercher à savoir quoi que ce soit. »

En effet, des femmes peuvent se permettre de s'éloigner d'amis dont elles appréhendent les railleries, sans risquer pour autant de perdre leur statut social.

16. Ces conflits sont relatifs notamment aux changements de comportements sexuels même s'ils ne sont pas toujours expliqués ainsi à la famille.

*

Le sida, en mettant à l'épreuve le réseau de solidarité familiale, permet de faire toute la lumière sur ce réseau et plus largement sur les relations familiales. Le réseau de solidarité familiale joue un rôle important de soutien, en premier lieu de soutien économique, aux femmes malades du sida. Il s'agit souvent d'un soutien non spécifique, déjà présent avant même l'épidémie du sida. Et c'est bien là tout le problème ; le réseau de solidarité familiale « vit sur ses acquis » sans réellement s'adapter aux nouveaux enjeux que pose le sida : une nouvelle intensité de la demande, de nouveaux types de besoins de soutien (notamment un soutien moral face aux difficultés spécifiques posées par le sida), de nouvelles personnes sollicitant de l'aide et qui, hier, en apportaient, de nouveaux statuts des membres du réseau, de nouvelles déstructurations familiales... Pour l'instant, le réseau de solidarité familiale reste, malgré ses limites, encore primordial pour les malades ; mais jusqu'à quand pourra-t-il répondre à une partie au moins de leurs besoins ?

La famille pourrait en effet dans l'avenir ne plus être à même de répondre aux besoins de ses membres chaque jour plus nombreux à être touchés par le sida. C'est ainsi l'ensemble de la structure et de l'organisation familiale que le sida viendrait bouleverser. Et qui pourra alors remplacer le rôle joué par le réseau de solidarité familiale dans la prise en charge économique des malades du sida ?

BIBLIOGRAPHIE

- ANKRAH M. [1991], « Aids and the Social Side of Health », *Social Science and Medicine*, 32 (9) : 967-980.
- ANKRAH M. [1993], « Aids and the Urban Family : its Impact in Kampala, Uganda », *Aids Care*, 5 (1) : 55-70.
- AUGÉ M. [1993], « Sorciers noirs et diables blancs. La notion de personne, les croyances à la sorcellerie et leur évolution dans les sociétés de basse Côte-d'Ivoire », in *La Notion de personne en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan : 519-529.
- BARNETT T., BLAIKIE P. [1992], *Aids in Africa : its Present and Future Impact*, London, Belhaven Press, 193 p.
- BLIBOLO A.-D. [1991], *La Prise en charge psychosociale des séropositifs à Abidjan*, mémoire de maîtrise de sociologie médicale, université d'Abidjan, 66 p., multigr.
- BOURDIEU P. [1980], *Le Sens pratique*, Paris, Minuit, coll. « Le sens commun », 1980, 500 p.
- DELCROIX S., GUILLAUME A. [1997], « Sida en Côte-d'Ivoire : le devenir des familles affectées », in M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin, P. Vimard (éds), « Ménage et famille en Afrique », *Les Études du CEPED*, Paris, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 15 (à paraître).
- DELPECH B. [1983], « La solidarité populaire en chiffres et en dires », *Cahiers ORSTOM série sciences humaines*, 19 (4) : 551-556.
- DOZON J.-P. [1986], « En Afrique, la famille à la croisée des chemins », in A. Brugiùère, C. Klapisch-Zuber, M. Segalen, F. Zonabend, *Histoire de la famille*, tome 3 : *Le Choc des modernités*, Paris, Le Livre de Poche : 393-442.
- FALL A. S. [1991], *Réseaux de sociabilité et insertion urbaine dans l'agglomération de Dakar*, thèse de doctorat de 3^e cycle, université Cheikh Anta Diop de Dakar, 280 p. et 420 p. (annexes).
- FOSTER S. D. [1993], « Maize Production, Drought and Aids in Monze District, Zambia », *Health Policy Planning*, 8 : 247-254.
- GIBBAL J.-M. [1974], *Citadins et Villageois dans la ville africaine : l'exemple d'Abidjan*, Paris, Maspéro, 403 p.

- GOFFMAN E. [1989], *Stigmate*, Paris, Minuit, coll. « Le sens commun », 175 p.
- KOECH P., ALLEN S., ALMEDA C., TEMAHAGILI B. [1994], « The Social Impact of HIV Infection on Women in Kigali, Rwanda, a Prospective Study », *Social Science and Medicine*, 38 (8) : 1047-1053.
- KOEGH P. [1988], *An Evaluation of the Need for Social Services of HIV Positive Women Enrolled in a Cohort Study in Kigali, Rwanda*, Projet San Francisco, multigr.
- LABURTHE-TOLRA P., WARNIER J.-P. [1993], *Ethnologie, Anthropologie*, Paris, PUF, 411 p.
- LOCOH T. [1993], « Solidarités et survie des populations africaines : quel rôle pour la famille, l'État et les autres acteurs sociaux ? », in J.-C. Chasteland, J. Veron, M. Barbieri, *Politique de développement et Croissance démographique en Afrique*, Paris, INED-CEPED, PUF : 215-221.
- MAHIEU F.-R. [1990], *Les fondements de la crise économique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques économiques », 198 p.
- MARIE A. [1994], « Du sujet communautaire au sujet individuel. Crise des solidarités, sorcellerie et procès d'individualisations en Afrique (itinéraire abidjanais) », in *Processus d'individualisation dans les villes ouest-africaines*, rapport de fin d'études, Institut d'études de développement économique et social, université de Paris-I, Panthéon-Sorbonne, 442 p.
- MARIE A., VUARIN R., LEINDORFER F., WERNER J.-F., GÉRARD E., BARDEM I., TIEKOURA O. [1994], *Processus d'individualisation dans les villes ouest-africaines*, rapport de fin d'études, Institut d'études de développement économique et social, université de Paris-I, Panthéon-Sorbonne, 442 p.
- MCGRATH J. W., ANKRAH E., SCHUMANN D., NKUMBI S., LUBEGA M. [1993], « Aids and the Urban Family : its Impact in Kampala, Uganda », *Aids Care*, 5 : 55-70.
- MAUSS M. [1950], « Essai sur le don », *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF : 49-279.
- ONUSIDA [1996], *VIH/sida : faits et tendances*, 4 p., multigr.
- PILON M. [1996], « Les familles africaines en plein remue-ménage », *La Chronique du CEPED*, 21, 4 p.
- RAYNAUT C., MUHONGAYIRE F. [1995], « Chronique d'une mort annoncée », in *Les Sciences sociales face au sida. Cas africains autour de l'exemple ivoirien*, Paris, ORSTOM, coll. « Colloques et Séminaires » : 235-252.
- RGPH [1988 a], *Structure, état matrimonial, fécondité et mortalité, analyse des résultats définitifs*, Abidjan, Institut national de la statistique, septembre 1992, 222 p.
- RGPH [1988 b], *Caractéristiques socioéconomiques de la population*, Abidjan, Institut national de la statistique, septembre 1992, 108 p.
- SETONGO R., SHARPE U., NANTEZA C. [1994], *Women as Caretakers, X International Conference on Aids*, International Conference on STD, Yokohama, 7-12 août 1994 (abstract PB 0965).
- SEELEY J., KAJURA E., BUCHENGANA C., WARGNER U., MULDER D. [1993], « The Extended Family and Support for People with Aids in a Rural Population in South West Uganda : a Safety Net with Holes », *Aids Care*, 5 (1) : 117-122.
- VIMARD P. [1993], « Modernités et pluralités familiales en Afrique de l'Ouest », *Revue Tiers Monde*, 34 (133) : 89-115.
- YLA-BOUMPOTO M. [1996], « De l'impasse thérapeutique au salut spirituel », *Le Journal du sida*, 86-87 : 37-39.

Vers la construction d'un espace conjugal chez les Bwa du Mali ?

Véronique Hertrich *

En Afrique subsaharienne, la famille se laisse aisément appréhender dans ses permanences : à bien des points de vue, elle paraît résister aux modèles d'évolution qui ont fait leurs preuves sur les autres continents ou, du moins, elle tarde à s'y plier. Ainsi, les ménages y sont d'une taille plus importante et d'une structure plus complexe qu'ailleurs et, bien loin de se rapprocher du modèle nucléaire, ils tendent à s'élargir encore davantage [Locoh, 1988 a, 1988 b, 1988 c ; Pilon, Vignikin, 1996]. La polygamie ne paraît pas régresser, sauf peut-être dans certains groupes urbains mais c'est pour y revêtir de nouvelles formes [Clignet, 1987 ; Lacombe, 1983 ; Lesthaeghe *et alii*, 1989, Wa Karanja, 1987, 1994]. Le mariage, même s'il commence à reculer [Lesthaeghe *et alii*, 1989 ; van de Walle, 1996], y reste le plus précoce du monde et le cadre incontournable de la vie féconde des femmes [United Nations, 1988, 1989, 1990]. La circulation des enfants au sein de la famille élargie, qui permet de gérer plus facilement les coûts de la reproduction en assurant leur prise en charge au sein d'un réseau relationnel plus large que la cellule nucléaire, reste répandue [Antoine, Guillaume, 1986 ; Isiugo-Abanihe, 1994 a ; Page, 1989]. Les solidarités familiales ont d'ailleurs largement été mises à contribution pour gérer la crise économique que connaît le continent depuis une dizaine d'années [Antoine *et alii*, 1995 ; Coussy, Vallin, 1996 ; Locoh *et alii*, 1993]. Enfin, malgré l'explosion démographique due à la baisse de la mortalité, ce n'est que tout récemment que la fécondité a commencé à baisser dans certains pays de l'Afrique australe et orientale [Cleland *et alii*, 1994 ; Cohen, 1996 ; Hertrich, Locoh, 1996 ; Locoh, Hertrich, 1994 ; Locoh, Makdessi, 1996].

Cependant, ces contrastes avec les situations observées ailleurs et les évolutions (ou les rythmes d'évolution) attendues ne sont pas synonymes d'inertie. La persistance des formes existantes exprime leur capacité d'adaptation mais ne signifie pas qu'elles ne changent pas dans leurs fondements. Ainsi, le maintien d'unités résidentielles élargies peut aller de pair avec des changements dans les rôles qu'y occupent les différents membres et voiler une transformation des rapports entre générations et entre conjoints [Vimard, 1993 ; Pilon *et alii*, 1997]. La circulation des enfants change de nature et ne se prête plus toujours aux mêmes finalités [Pilon, Vignikin, 1996]. Le mariage peut échapper aux contrôles lignagers

* Démographe à l'INED et au CEPED.

et devenir une assise au partenariat conjugal sans que le régime de nuptialité précoce et universel en soit forcément altéré. Les facteurs d'une remise en question du régime de fécondité traditionnel sont d'ailleurs probablement en train d'émerger de ces dynamiques familiales où la place des individus se redéfinit et où un espace de décision au niveau conjugal est peut-être en train de se constituer.

Par-delà les permanences, ces changements (même s'ils semblent parfois bien timides) méritent d'être identifiés et analysés si l'on veut être à même de comprendre les mécanismes des transitions démographiques et familiales. C'est le parti qui a été pris dans la recherche réalisée chez les Bwa du Mali, population que les indicateurs socioéconomiques situent pourtant parmi les plus traditionnelles. Je mettrai l'accent, dans cet article ¹, sur les pratiques matrimoniales : elles sont fondamentales dans la reproduction des systèmes familiaux africains.

Ainsi, le mariage traditionnel participe pleinement à la subordination des individus aux logiques communautaires : l'entrée en union des femmes, à un âge jeune et conformément aux décisions lignagères, prévient la définition d'un projet de vie personnel. Pour les hommes (qui se marient généralement plus tardivement), la contrainte des prestations matrimoniales et l'impossibilité d'accéder à l'autonomie économique en état de célibat sont d'autres facteurs qui manifestent leur dépendance à l'égard du groupe familial [Meillassoux, 1982]. Dans le même temps, les contrôles lignagers sur la formation des unions entravent également le développement d'un espace de concertation conjugale et contribuent à contenir l'unité conjugale dans sa fonction, instrumentale, de procréation : quand les unions résultent de stratégies d'alliance communautaires et se concluent au terme de procédures longues et fortement codifiées, les couples ne se forment ni ne se définissent en fonction d'un projet construit et partagé par les deux intéressés.

Cette situation initialement défavorable à un investissement relationnel sur le plan conjugal se trouve souvent confortée ² par le faible appariement des conjoints (notamment un écart d'âges important) et l'option polygamique. Par contraste, les changements qui s'opèrent dans la constitution et la dynamique des couples donnent des éléments de réponse sur l'affirmation d'un mouvement d'émancipation individuelle face aux autorités familiales et sur l'existence d'un mouvement de construction conjugale. C'est en fonction de ces deux questions que l'âge au mariage, les modalités de formation des couples, la mobilité matrimoniale et la polygamie seront successivement analysées. Au préalable, la population étudiée et les informations matrimoniales collectées par l'enquête seront brièvement présentées.

Une population plutôt « traditionnelle »

La population étudiée se situe dans le cercle de Tominian, à la limite nord-ouest de l'aire ethnique des Bwa, au sud-est du Mali, à 450 kilomètres environ de

1. On pourra se reporter à ma thèse [Hertrich, 1994] et à l'ouvrage qui en a été tiré [Hertrich, 1996] pour des analyses sur d'autres thèmes (la dynamique démographique, le groupe domestique...) et d'autres développements sur les pratiques matrimoniales.

2. Avec de nombreuses autres pratiques sociales : l'insertion du couple dans une unité domestique étendue, une division stricte du travail entre les sexes, la préservation de l'identité familiale propre à chacun des conjoints, l'insertion et la prise en charge des enfants au sein d'une communauté familiale élargie...

Bamako. Les villes les plus proches (San et Tominian) se trouvent à une trentaine de kilomètres des villages et sont accessibles par des chemins de terre.

Il n'y a pas eu, pour l'instant, de réel processus de développement socioéconomique sur place : la scolarisation est marginale ³, les cultures de rente sont peu importantes, le commerce peu développé et l'économie reste dominée par l'agriculture vivrière, principalement orientée vers l'autosubsistance et fondée sur un mode de production familial. Dans un Mali islamisé à plus de 90 % [Traore *et alii*, 1989], les Bwa sont cependant restés hermétiques à l'islam mais ils se sont, en partie, ouverts au christianisme (la moitié environ de la population étudiée y adhère).

La vie familiale se déroule dans des groupes domestiques de taille relativement importante et souvent de structure étendue : six individus sur dix font partie d'une unité comptant au moins dix membres, et plus de la moitié de la population appartient à des unités polynucléaires (figure 1). Les unités économiques familiales dont la composition ne dépasse pas la cellule nucléaire de leur responsable regroupent à peine le quart des résidents. Ces caractéristiques, observées au recensement local de 1988, sont tout à fait comparables à celles du recensement national de 1976 : aucun mouvement de nucléarisation ne s'est opéré dans les contours de l'unité économique familiale au cours de cette douzaine d'années.

Fig. 1 – Répartition des individus selon la structure de leur groupe domestique aux recensements de 1976 et de 1988

Caractéristiques du groupe domestique	1976	1988
Taille		
1-4	8	7
5-9	38	34
10 et plus	54	59
Ensemble	100	100
Moyenne	12,4	13,5
Structure		
a-nucléaire	2	3
mononucléaire	44	42
polynucléaire	54	55
Ensemble	100	100
Effectifs	2302	3089

Source : Hertrich, 1996.

La fécondité ne marque aucun fléchissement et se maintient à un niveau très élevé : au terme de leur vie féconde, les femmes ont mis huit enfants au monde en moyenne et les hommes neuf. La contraception moderne n'est pas pratiquée et peu connue, et les individus ne manifestent pas encore la volonté d'intervenir sur leur descendance. La fécondité n'est restreinte que par des mécanismes de régulation traditionnels, en particulier l'aménorrhée post-partum liée à l'allaitement. Aucun signe, sur le plan des déterminants proches, ne permet de préjuger d'une baisse prochaine de la fécondité.

3. Le taux de scolarisation primaire est inférieur à 10 %.

La transition démographique a cependant débuté dans cette population. Des progrès sanitaires considérables ont été réalisés depuis les années cinquante : la mortalité avant 5 ans (qui emporte aujourd'hui un enfant sur cinq) a été divisée par deux. Ce recul de la mortalité, sans remise en question des comportements de fécondité, a généré une croissance naturelle très importante (3,2 % par an sur la période 1976-1988) qui, sans changement, doublerait la population en l'espace d'une vingtaine d'années. L'essor des migrations corrige cependant en partie ce potentiel d'accroissement naturel ⁴. Il contribue aussi à une redéfinition des biographies des hommes des jeunes générations dont le passage à l'âge adulte comprend dorénavant au moins un séjour de travail en ville ⁵. Ce développement de la mobilité modifie aussi l'expérience de la vie familiale (vécu sur un mode plus séquentiel) et sensibilise les individus, en les confrontant avec d'autres milieux socioculturels, à de nouveaux types de comportements.

Les conditions de l'enquête

La question matrimoniale a principalement été abordée au travers d'une enquête biographique menée (exhaustivement) dans deux villages – Sirao et Kwara – d'environ 600 habitants chacun. L'enquête a été réalisée en 1987-1989, pour les hommes et les femmes résidents ainsi que pour les hommes émigrés appartenant aux lignages représentés. Pour appréhender les conditions de formation des couples, l'historique des unions a été enrichi, dans un village (Kwara), par une saisie détaillée des procédures précédant les mariages conclus avec une femme célibataire ⁶. Pour être à même d'identifier les réaménagements dans la formation des couples, j'ai renoncé à l'utilisation de catégories prédéfinies, distinguant par exemple les « mariages coutumiers » et les « unions consensuelles ⁷ », pour recueillir des informations sur les différentes étapes et composantes des processus matrimoniaux.

Le questionnaire a ainsi retenu des informations sur :

— la *décision de l'union*, abordée par des questions sur l'initiative de l'union et l'accord formel de la famille de la fille ;

— les *prestations engagées*, de type traditionnel (travaux agricoles dans les champs des parents de la fille, remise de grains) et moderne (remise d'argent sous forme directe, ou indirecte, par l'achat, au prix fort, de bière de mil, aux parents de la fille) ;

4. La migration nette, de -0,6 % par an sur la période 1976-88, ramène le taux d'accroissement global à 2,6 % par an.

5. Deux tiers des hommes âgés de 25-29 ans à l'enquête avaient réalisé une migration de travail avant 25 ans alors qu'on n'en compte aucun parmi les générations âgées de 65 ans et plus. Sur dix hommes, neuf ont déjà résidé hors de l'aire ethnique des Bwa chez les 25-29 ans contre cinq seulement parmi les 65 ans et plus.

6. Les remariages féminins relèvent davantage de l'initiative des intéressés et ne font pas l'objet de sanction sociale ; ils ont donc principalement été caractérisés du point de vue événementiel par l'enquête.

7. Ce que font pourtant la plupart des enquêtes qui saisissent le type d'union [voir, par exemple, Donadjé, 1992 ; Locoh, 1994 ; United Nations, 1988 ; van de Walle, 1968, 1971 ; Quesnel, Vimard, 1988]. À ma connaissance, deux démographes ont abordé la question des formes d'union à partir d'un enregistrement tenant compte des pratiques locales : Isiugo-Abanihe [1987, 1994 b, 1995] et Pilon [1994]. Une tentative d'enregistrement de certaines étapes des processus matrimoniaux a par ailleurs été faite dans l'enquête EMIF de Côte-d'Ivoire [van de Walle, Meekers, 1994 ; Meekers, 1992].

— les *médiateurs* : identité de la personne servant d'intermédiaire entre les deux familles et identité de la personne à qui la fille est confiée dans la période transitoire (dite de « déposition ») qui précède l'union ;

— les *temporalités du processus* : durées du processus, des travaux agricoles, de la déposition ;

— la *sanction sociale de l'union* : fête du mariage au village, mariage légal, mariage religieux.

Ces informations s'ajoutent aux variables événementielles et aux caractéristiques des conjoints, enregistrées pour tous les mariages : rang de l'union, situation matrimoniale au moment du mariage, religion au moment de l'union, nombre d'épouses de l'homme au début de l'union, issue de l'union, date du mariage et de la rupture. Pour l'entretien, l'enquêté était invité à se rendre dans ma case personnelle, ce qui permettait de prévenir les dérangements et sollicitations extérieurs, de signifier la discrétion des informations recueillies tout en favorisant une relation de confiance.

L'âge au premier mariage

Parmi les changements familiaux attendus au cours de la transition démographique, le recul de la nuptialité féminine occupe une place importante : une diminution de la durée de vie passée en union (dénommée *transition malthusienne*⁸) par les femmes serait le premier facteur de baisse de la fécondité avant la limitation des naissances dans le mariage (*transition néo-malthusienne*). Malgré des exceptions (notamment en Amérique latine), ce processus en deux temps a été vérifié dans la plupart des pays qui ont connu une transition de la fécondité [Chesnais, 1986 ; Tabutin, 1995]. Il semble également amorcé, en Afrique, une tendance à la hausse de l'âge au premier mariage des femmes se dessinant dans un certain nombre de pays [Lesthaeghe *et alii*, 1989 ; van de Walle, 1996 ; Westoff, 1992]. Bien évidemment, une telle tendance ne rend pas seulement compte d'un mode de régulation démographique, il révèle aussi une évolution du statut des femmes (développement de la scolarisation, du travail féminin à l'extérieur, etc.) et la reconnaissance d'un espace de vie féminin qui n'est plus seulement dévolu à la procréation [Jelin, 1992].

Dans les villages étudiés, aucune transition malthusienne n'est engagée. L'âge moyen au premier mariage des femmes varie autour de 18 ans sans marquer de tendance à la hausse et le célibat définitif reste exceptionnel (figure 2) : dès 25 ans, la quasi-totalité des femmes sont mariées. Il est vrai que les moteurs d'une augmentation de l'âge au mariage des femmes ne sont pas présents : la scolarisation féminine est quasi inexistante et les migrations des jeunes filles, qui pourraient également contribuer à un report des unions, commencent à peine à apparaître. Les ruptures d'union n'ont, quant à elles, qu'un impact très faible sur la durée de vie féconde passée en couple. Bien qu'ils soient fréquents et en augmentation (cf. *infra*), les divorces se soldent presque toujours par un remariage.

8. D'après la terminologie de Ansley Coale [1967, 1974] et en référence à Thomas Malthus qui préconisait le mariage tardif et le célibat définitif pour freiner la croissance démographique.

Bien souvent (quatre fois sur dix), les deux événements coïncident (le divorce étant alors signifié par le déménagement de la femme auprès d'un nouveau conjoint), sinon ils se suivent dans d'assez brefs délais : trois ans après la rupture, 5 % seulement des femmes divorcées ne se sont pas remariées. Les situations hors union ne perdurent pas davantage en cas de veuvage pour les femmes d'âges féconds ⁹, la coutume du lévirat (héritage d'une veuve par le frère de son époux) contribuant alors au remariage des veuves. Au total, la ponction opérée par les désunions représente seulement 2 à 3 % de la durée de vie féconde écoulée depuis le premier mariage et 10 à 15 % de la durée de vie féconde ¹⁰ (figure 2).

Fig. 2 – Indicateurs de nuptialité féminine : âge moyen au premier mariage, proportion de célibataires à 25 ans et proportion de la durée de vie féconde passée en union

Indicateurs	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)						
	65 et plus	50-64	40-49	35-39	30-34	25-29	20-24
Âge moyen au premier mariage	18,3	18,4	17,1	18,1	17,7	17,8	17,6 (a)
Proportion (%) de célibataires à 25 ans	3	0	0	3	3	0	-
Proportion de la durée de vie passée en union (b) :							
– entre le premier mariage et 50 ans (ou l'enquête) (c)	98	97	99	98	98	94	97
– entre 15 ans et 50 ans (ou l'enquête) (c)	88	87	91	85	81	73	68
Effectifs	37	50	46	32	39	49	45

(a) Estimation.

(b) Par les femmes non célibataires.

(c) Indicateur calculé jusqu'à 50 ans pour les générations ayant atteint cet âge et jusqu'à l'enquête pour les générations plus jeunes.

Enquête biographique : Sirao et Kwara.

Des changements s'opèrent en revanche du côté des hommes, mais dans le sens d'un rajeunissement du premier mariage (figure 3) : l'âge moyen à la première union a baissé de plus de deux ans entre les groupes extrêmes (il était de 23,6 ans chez les hommes de 65 ans et plus à l'enquête et sera vraisemblablement de l'ordre de 21 ans pour les générations âgées de 20-24 ans ¹¹). Le célibat définitif n'a pas évolué : chez les hommes comme chez les femmes, il est tout à fait marginal ¹². La rupture de tendance associée à l'âge au mariage relativement élevé

9. En revanche, le remariage perd son caractère systématique pour les femmes plus âgées qui, bien souvent, s'installent alors auprès d'un de leurs enfants. Ainsi, 70 % des femmes devenues veuves à partir de 40 ans ne sont pas remariées au bout de trois ans contre 5 % des femmes devenues veuves avant 40 ans.

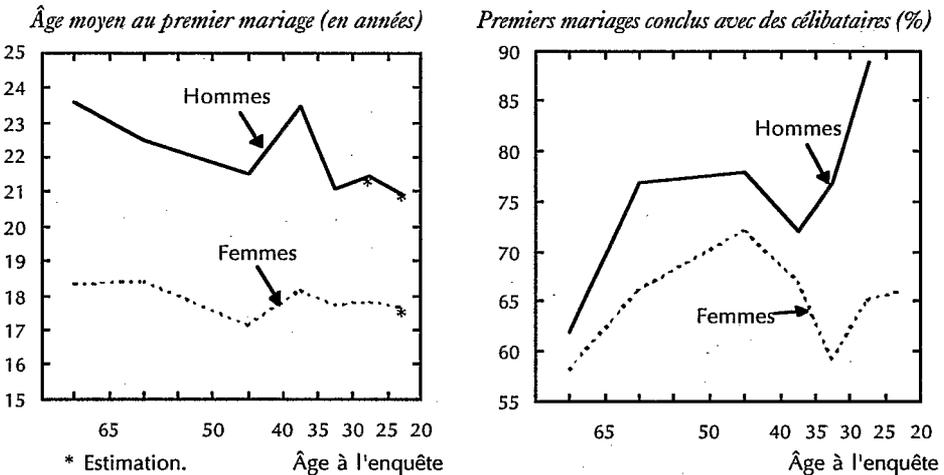
10. Les valeurs plus importantes correspondant aux générations récentes ne traduisent pas une évolution mais simplement le poids, encore important, que représente, à ces jeunes âges, la durée de célibat dans la période de vie féconde.

11. Ce rajeunissement n'est pas imputable à la sélection opérée sur les seuls résidents : une analyse élargie aux émigrés confirme le rajeunissement du calendrier de la primo-nuptialité masculine [Hertrich, 1996].

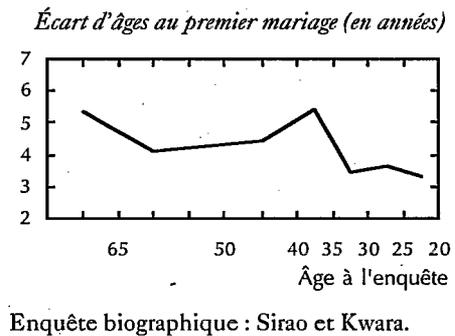
12. Deux célibataires ont été recensés parmi les 180 personnes enquêtées âgées de 25 ans et plus.

des hommes âgés de 35 à 39 ans traduit la perturbation générée par la sécheresse de 1973-1974 sur l'itinéraire matrimonial des générations alors en âge de conclure leur premier mariage. Cette perturbation s'exprime dans toutes les composantes de la pratique matrimoniale¹³ de ces générations et il conviendra donc d'en faire abstraction pour apprécier les tendances lourdes du mariage.

Fig. 3 – Primo-nuptialité selon le sexe et le groupe d'âges à l'enquête :
âge moyen au premier mariage, écart d'âges au premier mariage entre les sexes
et proportion de premiers mariages conclus avec des célibataires



Pour singulière qu'elle apparaisse face au schéma attendu d'un recul de la nuptialité, une telle tendance n'est cependant pas inédite dans l'histoire démographique des populations en transition. Une hausse pré-transitionnelle de la nuptialité féminine s'est produite dans différentes populations qui connaissaient un modèle de mariage tardif ou semi-tardif. Ce fut le cas en Angleterre quand, avec l'industrialisation et l'exode rural, les freins traditionnels au mariage se sont relâchés [Chesnaï, 1986] mais aussi dans d'autres pays européens et en Amérique latine [Dyson, Murphy, 1985]. Il est logique que



13. Une analyse détaillée montre que les perturbations de ce phénomène conjoncturel sur les itinéraires matrimoniaux des hommes de ces générations ont été diverses, mais aussi les réponses qui y ont été apportées [Delaunay, Hertrich, 1996]. Ils ont en effet connu, avant leur premier mariage, des ruptures de processus matrimoniaux plus fréquentes, des reports et des rallongements de procédure matrimoniale et finalement une prolongation de la durée de célibat. Dans le même temps, un recours plus fréquent aux femmes non célibataires et un accès plus rapide et plus fréquent à la polygamie ont permis non seulement à la totalité des membres de ces générations de se marier, mais encore de compenser le célibat prolongé par le surplus d'épouses procuré par la polygamie.

l'on n'observe pas une tendance similaire du côté des femmes dans les populations qui, comme celle des Bwa et la plupart des populations africaines, suivent un modèle de mariage féminin précoce. En revanche, la baisse de l'âge au premier mariage des hommes est certainement à considérer également comme l'expression d'un affaiblissement des contrôles matrimoniaux traditionnels. Le resserrement de l'écart d'âges au premier mariage entre les sexes qui l'accompagne et la conclusion de plus en plus fréquente des premières unions masculines avec des femmes célibataires (mariages qui sont précisément l'objet des contrôles communautaires) en sont de premiers indices (figure 3). L'analyse des procédures précédant l'union va permettre de préciser cette hypothèse.

Les procédures matrimoniales

Chez les Bwa, comme dans la plupart des sociétés africaines, le mariage est la résultante d'un processus étalé dans le temps et fortement codifié. La procédure est formellement engagée par l'accord de la famille de la fille, sollicité par le lignage du jeune homme et transmis par un médiateur (un homme de caste en principe). Dès lors, les fiançailles sont « posées » et des prestations (travaux agricoles, remise de grains et, aujourd'hui, remise d'argent) s'établissent, au profit de la famille de la fille, sur une période de plusieurs années (de l'ordre de trois ans en principe). Le temps des fiançailles s'achève par un rapt symbolique (« enlèvement »), à la suite duquel la fille est confiée à une famille alliée ou amie de celle de l'époux, en attendant la fête du mariage. Cette fête sanctionne l'union et honore la nouvelle épouse au sein du village de son époux. Elle marque aussi le début de la cohabitation conjugale. Le mariage se présente avant tout comme une affaire collective au sein de laquelle les intéressés sont en position passive. Il correspond à une « affaire familiale » car c'est au niveau du lignage que le mariage se décide et se gère. Il correspond aussi à une « affaire sociale » car la communauté intervient dans la procédure : dans la médiatisation des relations inter-lignagères assurée par un homme de caste, dans les prestations agricoles réalisées par les jeunes du village, dans l'accueil de la future épouse confiée à une famille alliée ou amie, dans la reconnaissance de l'union et l'intégration de l'épouse signifiées lors de la fête au village.

À l'opposé, les mariages imposés par les intéressés à leurs familles court-circuitent, dans une large mesure, les différentes phases du processus. En l'absence d'accord préalable de la famille de la fille, le « rapt » (concerté entre les conjoints) signifie le début de l'engagement matrimonial. Il est très généralement suivi d'une période de « déposition » de la fille au cours de laquelle il sera tenté de recueillir l'agrément de sa famille. Le cas échéant, quelques prestations matrimoniales seront éventuellement engagées et la fête sera organisée dans les meilleurs délais. À défaut, le couple partira en exode ou, renonçant au mariage, se séparera. Cette démarche est tentée en particulier dans les cas où la jeune fille refuse des fiançailles engagées par sa famille et, plus généralement, quand le consentement de ses parents (autorisant l'engagement d'une procédure classique) ne peut être obtenu.

Les informations biographiques collectées ¹⁴ sur les procédures précédant les mariages conclus entre célibataires (figure 4) montrent que le protocole d'entrée en union reste respecté. Si certaines composantes sont devenues moins fréquentes, elles restent cependant de mise dans la grande majorité des cas. L'engagement de la procédure par l'accord donné par la famille de la fille, les prestations, la déposition de la fille et, finalement, la fête du mariage s'inscrivent dans la procédure matrimoniale huit fois sur dix au moins.

On ne saurait donc conclure à un abandon des formes matrimoniales traditionnelles ni à une évacuation de l'intervention des familles dans la constitution des couples. Une attention plus soutenue à chacune des étapes révèle cependant une évolution des exigences matrimoniales et une redéfinition de la place des individus et de leur famille dans la décision des unions.

Fig. 4 – Les différentes composantes des procédures précédant les mariages conclus entre célibataires

Indicateurs	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Proportion (%) des mariages dont la procédure a débuté par l'accord de la famille de la fille	94	80	86
Proportion (%) des mariages ayant donné lieu à des prestations	69	82	77
Proportion (%) des mariages précédés d'une déposition	100	90	94
Proportion (%) des mariages ayant été fêtés	100	82	89
Effectifs de mariages	32	51	83

Enquête biographique : mariages des hommes, Kwara.

Comme dans la plupart des sociétés africaines, l'argent est entré dans le système des prestations matrimoniales bwa, et cela sous deux formes : par remise directe ou par l'achat d'une grande quantité de bière de mil à la famille de la fille. Trois mariages sur cinq sont concernés sur la période récente contre un sur cinq avant 1970 (figure 5). La remise d'argent reste le plus souvent d'un montant modeste, de 6 000 FCFA (1 FCFA = 0,02 FF, au moment de l'enquête) en moyenne (sur toute la durée de la procédure), le maximum enregistré étant de 22 000 FCFA. Dans les cas encore assez rares d'achat de bière de mil, la moyenne est plus forte (de l'ordre de 13 000 FCFA) mais le maximum est du même ordre. Ces montants ne sont pas négligeables dans le contexte étudié mais ils restent accessibles à un cultivateur moyen. Ils sont, en tout état de cause, sans commune mesure avec les compensations matrimoniales observées dans d'autres populations de la région qui peuvent se compter en centaines de milliers de francs CFA [Guigou, 1992 ; Enel *et alii*, 1994]. On ne saurait donc parler ici de réel mouvement inflationniste ou encore d'une réaffirmation, aux travers des exigences prestatoires, de l'autorité familiale dans le

14. Je privilégie ici les informations collectées par l'enquête biographique auprès des hommes à celles recueillies auprès des femmes. Les unes et les autres ne conduisent pas toujours aux mêmes résultats. Mais la comparaison des déclarations issues d'une double collecte [Hertrich, 1997] laisse à penser que la description des processus matrimoniaux par les hommes est plus fiable et ce sont donc leurs déclarations qui seront privilégiées.

champ matrimonial. Cette observation est corroborée par l'analyse de la destination de ces prestations : elles s'établissent en effet le plus souvent (trois fois sur quatre d'après les données collectées auprès des femmes) au profit de la fille, et non de sa famille. Ainsi, ces nouvelles prestations participent à la reconnaissance d'une place plus importante de la femme dans la procédure matrimoniale.

Fig. 5 – Prestations et durée du processus précédant les mariages conclus entre célibataires

Indicateurs	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Prestations traditionnelles			
Répartition (%) des mariages selon le nombre d'années de travaux agricoles			
0	44	37	40
1	13	41	30
2	19	14	15
3 et plus	24	8	15
Nombre moyen d'années de travaux agricoles	1,6	0,9	1,2
Proportion (%) de mariages avec remise de grains	59	57	58
Proportion (%) de mariages avec travaux agricoles et/ou remise de grains	69	69	69
Prestations nouvelles			
Proportion (%) de mariages avec remise (directe) d'argent	22	61	46
Proportion (%) de mariages avec achat de bière de mil	10	20	16
Proportion (%) de mariages avec remise d'argent et/ou achat de bière de mil	22	63	47
Durée du processus			
Proportion (%) de processus de moins de 3 ans parmi :			
– l'ensemble des mariages	41	69	58
– les procédures engagées avec l'accord de la famille de la fille	37	61	51
Durée moyenne sur :			
– l'ensemble des mariages	3,0	2,0	2,4
– les procédures engagées avec l'accord de la famille de la fille	3,2	2,5	2,8
Effectifs de mariages	32	51	83

Enquête biographique : mariages des hommes, Kwara.

Ces nouvelles prestations ne se sont pas substituées aux prestations traditionnelles. La fréquence des mariages ayant donné lieu à une remise de grains est restée stable et celle des processus avec travaux agricoles a même augmenté. Mais cette persistance est allée de pair avec une disparition des prestations agricoles de longue durée et une généralisation des prestations d'une seule année. Ainsi, le nombre moyen d'années de travaux agricoles a quasiment été divisé par deux entre les deux périodes. Conjointement à l'absence de surenchère monétaire, cette tendance atteste d'un allègement des exigences matrimoniales des familles, en particulier dans l'attribution de leurs filles.

Cet assouplissement s'exprime également dans la durée de la procédure qui a considérablement raccourci : le temps d'attente moyen pour accéder à

l'épouse a diminué d'un tiers. Une fois l'accord de la famille recueilli, un tiers des hommes pouvaient escompter conclure le mariage avant trois ans sur la période ancienne ; ils sont près des deux tiers dans cette situation sur la période récente.

En matière décisionnelle, il est clair que des changements se sont opérés dans le sens d'une intervention plus importante des intéressés. Le lieu d'initiative ¹⁵ de l'union s'est resserré autour de l'homme lui-même et de ses proches parents (père, mère, frère et grand-père paternel) : huit mariages sur dix relèvent de ces deux catégories sur la période 1970-1989 contre six sur dix auparavant (figure 6). L'intervention des parents éloignés est devenue plus rare et les initiatives dues à la famille de la fille n'apparaissent plus sur la période récente.

Fig. 6 – Initiative de l'union. Répartition (%) des mariages entre célibataires selon la relation de parenté entre l'initiateur et l'époux

Relation de parenté entre l'initiateur et l'époux	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Ego	32	47	41
Parents « proches » (père, mère, frère, père du père)	31	37	35
Autre relation de parenté exprimée par rapport à l'homme	24	16	19
Relation de parenté exprimée par rapport à la femme	10	0	4
Relation non exprimée en termes de parenté	3	0	1
Ensemble	100	100	100
Nombre d'observations	31	51	82

Enquête biographique : mariages des hommes, Kwara.

Cette présence des intéressés dans le champ décisionnel, observée du côté masculin dans l'initiative de l'union, se retrouve, côté féminin, en matière d'attribution des filles. L'augmentation des enlèvements sans accord préalable de la famille de la fille atteste en effet d'un contournement plus fréquent de l'ordre protocolaire pour accéder à l'épouse. Bien qu'ils restent minoritaires (20 % en 1970-1989), ces types d'union ont cependant triplé parmi les mariages des hommes (figure 7).

Fig. 7 – Accord de la famille de la femme. Répartition (%) des mariages entre célibataires selon l'événement marquant le début de la procédure

Événement marquant le début de la procédure	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Accord de la famille de la fille	94	80	86
Enlèvement	6	20	14
Effectifs de mariages	32	51	83

Enquête biographique : mariages des hommes, Kwara.

15. L'initiative de l'union a été abordée auprès des hommes en leur posant la question suivante : « Qui a l'idée de cette femme pour toi ? »

L'intervention des familles reste cependant de mise, y compris pour les unions les moins conformes en apparence. Ainsi, il est exceptionnel que l'homme poursuive son propre projet matrimonial sans y associer sa famille et bien souvent celle-ci le reprendra à son compte en mettant en œuvre une procédure classique : neuf mariages d'initiative individuelle sur dix ont été soumis par l'homme à son lignage et trois sur quatre ont donné lieu à un processus avec accord de la famille de la fille ¹⁶. De même, une jeune fille enlevée sans accord préalable de sa famille ne débute pas pour autant sa vie conjugale en désaccord avec sa famille. Des tractations et une conciliation sont toujours engagées après l'enlèvement et il est rare qu'un couple se constitue sans qu'un accord n'ait finalement pu être obtenu : un seul cas a été enregistré parmi les mariages des hommes.

Ainsi, l'intervention familiale persiste mais elle tend à se limiter à une dimension instrumentale. Derrière la permanence des procédures formelles, c'est une nouvelle logique matrimoniale qui se met en place où les familles valident et concrétisent les choix des intéressés mais n'en sont plus les initiatrices.

Le recentrage de l'initiative de l'union autour de l'intéressé et de sa famille proche suggère une certaine privatisation de la pratique matrimoniale dont on peut se demander si elle s'exprime aussi sur d'autres plans. La figure 8 en considère deux où l'intervention de la collectivité est, en principe, signifiée : celui de la médiation lors de la demande d'accord (ou, à défaut, de la conciliation) et celui du lieu de déposition de la jeune fille dans la période de transition précédant l'union.

Fig. 8 – Indicateurs sur l'identité du médiateur et sur le lieu de la déposition.
Mariages entre célibataires

Indicateurs	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Répartition (%) des mariages selon l'identité du médiateur :			
– un homme de caste	55	56	56
– un membre du patrilignage de l'époux ou l'époux lui-même	38	29	32
– autre	7	15	12
Répartition (%) des mariages selon le lieu de la déposition			
– famille du patrilignage de l'homme	25	56	44
– forgeron	6	0	3
– mission chrétienne	25	9	15
– famille alliée ou amie	44	35	38

Enquête biographique : mariages des hommes, Kwara.

Aucun changement n'est perceptible dans la médiation assurée entre les deux parties de l'alliance. L'intervention des intercesseurs traditionnels que sont les

16. L'absence de procédure ne signifie pas forcément une désapprobation du lignage de l'homme mais plus généralement des circonstances plus favorables à un enlèvement de la fille (cas, par exemple, d'une fille fiancée à un autre homme, d'une fille revenue récemment au village et en âge d'être mariée...). En réalité, il est exceptionnel que le lignage s'oppose aux projets de ses fils : l'obtention de nouvelles épouses est toujours souhaitée ! À l'intéressé de se débrouiller si son élue n'est pas accessible selon les procédures régulières...

hommes de caste s'affirme dans des proportions identiques (un peu plus de la moitié des cas) au cours des deux périodes considérées. En revanche, la déposition devient plus rare au sein de toutes les instances extrafamiliales, qu'il s'agisse des institutions chrétiennes, qui ont pourtant intégré la coutume de la déposition en développant des structures d'accueil des fiancées, des familles alliées et amies ou encore des forgerons dont il est dit qu'ils étaient autrefois des lieux de déposition privilégiés. La déposition se recentre ainsi sur le patrilignage qui recueille plus de la moitié des fiancées sur la période récente contre le quart à peine auparavant. Ce mouvement s'établit bien, comme l'évolution de l'initiative de l'union, dans le sens d'une privatisation de la pratique matrimoniale.

Derrière la stabilité de l'âge au mariage des femmes et le maintien de la formalisation des procédures d'entrée en union, des changements sensibles s'opèrent donc dans la formation des couples. L'autorité familiale sur la constitution des couples recule et les procédures matrimoniales s'assouplissent, permettant ainsi un accès plus précoce des hommes aux épouses. L'affaiblissement des contrôles familiaux s'exprime sur le plan décisionnel (par l'augmentation des mariages initiés par les intéressés et par celle des mariages n'ayant pas bénéficié du consentement initial de la famille de la fille), mais aussi par la révision des exigences en termes de prestations et de durée de la procédure matrimoniale.

À l'évidence, le changement se réalise sur le mode de la concertation, et non de l'opposition, entre les individus et des familles : on n'observe pas de développement important des unions en rupture des cadres réguliers, et pas davantage de surenchère prestataire révélatrice d'une réaffirmation des prérogatives familiales. Au contraire, la nature des changements atteste de la *reconnaissance* d'un espace d'expression et d'intervention de l'individu.

Vers l'émergence d'un espace de conjugalité ?

L'assouplissement des modalités de constitution des couples s'accompagne-t-il d'un renforcement du pôle conjugal ? Signes d'un appariement conjugal plus étroit, le resserrement de l'écart d'âges au premier mariage entre les sexes et la généralisation des premiers mariages des hommes avec des femmes également célibataires pourraient le laisser penser. La discussion peut être poursuivie en s'intéressant à la polygamie et au divorce, c'est-à-dire aux composantes de la dynamique matrimoniale.

Polygamie

Deux indicateurs de polygamie sont fournis à la figure 9. Le premier correspond à la proportion d'hommes devenus polygames avant différents âges et mesure ainsi l'accès à cette pratique. Le second tient compte de l'instabilité de la situation polygamique et mesure le gain relatif moyen en épouses que la polygamie a procuré aux hommes des différentes générations depuis leur premier mariage ¹⁷.

17. Si cet indicateur est égal à 1, cela signifie que l'homme a eu, en moyenne, une épouse au cours de la période de vie écoulée depuis son premier mariage jusqu'à l'âge x . S'il est supérieur à l'unité, l'homme a bénéficié d'un gain d'épouses au cours de l'intervalle (faisant plus que compenser ses périodes de « vie hors-union » – au titre de veuf ou divorcé – éventuelles). S'il est inférieur à 1, sa vie matrimoniale est « déficitaire » en épouses-années.

Fig. 9 – Indicateurs de polygamie
Proportion (%) d'hommes qui sont devenus polygames
avant l'année de leur x^e anniversaire

Âge à l'enquête	Âge x (en années)						Effectifs
	25	30	35	40	45	50	
25-29	17						36
30-34	23	26					31
35-39	20	44	56				25
40-49	20	24	31	37			51
50-64	10	18	26	26	28	31	39
65 et plus	16	32	39	45	45	52	31

Gain relatif en épouses : rapport entre le nombre d'épouses-années et le nombre d'hommes-années vécues, depuis le premier mariage jusqu'à l'âge x

Âge à l'enquête	Âge x (en années)								
	20	25	30	35	40	45	50	55	60
25-29	1,14	1,06							
30-34	1,05	1,11	1,08						
35-39	1,00	1,03	1,16	1,25					
40-49	1,05	1,10	1,07	1,08	1,11	1,11*			
50-64	1,06	1,02	1,06	1,08	1,07	1,06	1,05	1,05*	1,05*
65 et plus	0,82	1,14	1,27	1,31	1,33	1,34	1,37	1,36	1,33

* Calculé sur les générations ayant intégralement vécu la période de vie considérée.

Enquête biographique : hommes non célibataires, Sirao et Kwara.

Quel que soit l'indicateur utilisé, on observe une certaine variabilité de la pratique entre les groupes de générations successifs¹⁸, mais sans qu'aucune évolution tendancielle ne se dessine, ni dans le sens d'une restriction, ni dans celui d'une extension de la polygamie. Ainsi, sur le plan du régime matrimonial, on ne relève pas de signe d'une place plus importante occupée par le couple monogame.

Si l'intensité de la pratique polygamique n'a pas évolué au fil des générations, des changements apparaissent cependant dans la constitution des couples polygamiques. Le recrutement des épouses de polygames s'effectue de plus en plus rarement auprès des femmes célibataires, surtout si l'homme est âgé (figure 10) : si la polygamie se maintient, c'est au prix d'un recours croissant aux femmes veuves et divorcées. Cette tendance n'est en fait pas propre à la polygamie mais correspond plus généralement à un déplacement du marché matrimonial des hommes âgés vers les femmes veuves et divorcées, tandis que l'accès aux femmes célibataires tend à être réservé aux hommes jeunes. L'accès différentiel aux femmes célibataires avec l'âge au mariage de l'homme s'est ainsi très nettement amplifié : alors que les unions des hommes

18. On remarquera notamment le niveau élevé des indicateurs chez les 35-39 ans, c'est-à-dire chez les générations qui ont vu leur première union retardée par la sécheresse des années soixante-dix et qui rattrapent là leur déficit matrimonial initial.

de moins de 30 ans se sont conclues deux fois plus souvent avec une femme célibataire que celles des hommes plus âgés avant 1970 (67 % contre 34 %), elles le sont cinq fois plus souvent sur la période récente (76 % contre 14 %).

Fig. 10 – Fréquence (%) des mariages conclus avec une femme célibataire selon la situation matrimoniale et l'âge de l'homme au moment de l'union, par promotion de mariages

Situation de l'homme au moment du mariage	Période du mariage			
	Avant 1970		Depuis 1970	
	Proportion (%)	Effectifs	Proportion (%)	Effectifs
Situation matrimoniale				
Célibataire	74	110	81	124
Veuf, divorcé	53	17	48	44
Monogame	42	52	33	76
Polygame	26	19	23	13
Âge au mariage				
Ensemble des unions				
Moins de 20 ans	71	34	95	38
20-25 ans	77	74	75	91
25-29 ans	47	43	64	56
30-39 ans	39	33	21	39
40 ans et plus	21	14	6	33
Unions polygamiques				
Moins de 30 ans	56	36	60	40
30-39 ans	26	23	14	29
40 ans et plus	8	12	0	20

Enquête biographique : mariages des hommes enquêtés, Sirao et Kwara.

On observe ainsi une dissociation croissante des marchés matrimoniaux où se recrutent, selon leur âge, les épouses des hommes ou, en d'autres termes, une redéfinition de la distribution des femmes associant plus étroitement les caractéristiques des deux conjoints. Derrière l'inertie apparente de la pratique polygamique, des changements plus qualitatifs s'opèrent dans le sens d'une harmonisation plus importante des partenaires conjugaux.

Instabilité matrimoniale

Comme la plupart des sociétés d'Afrique occidentale [Kaufmann *et alii*, 1988 ; Locoh, Thariat, 1995], celle des Bwa connaît une instabilité matrimoniale importante. Un quart des mariages conclus avec une femme célibataire se terminent par un divorce (en l'absence de veuvage) au bout de trente ans et près de la moitié en cas de remariage féminin. Les ruptures sont fortement concentrées dans les années de mariage : la moitié se produisant avant le quatrième anniversaire de mariage.

Cette fragilité des unions n'est pas nouvelle mais elle a augmenté pour les mariages conclus avec une femme célibataire et cela tout particulièrement pour les unions qui présentent *a priori* une base conjugale importante (figure 11). Ainsi, la hausse des divorces traduit essentiellement celle des mariages ayant débuté en situation monogamique et des unions conclues avec un homme jeune.

En revanche, la divortialité, initialement plus importante des mariages polygamiques ou conclus avec un homme âgé de 25 ans ou plus, n'a pas augmenté. En outre, conformément au schéma observé dans d'autres populations [Quesnel, Vimard, 1988 ; Pilon, 1994 ; Gage-Brandon, 1993 ; Ndiaye *et alii*, 1991], ce sont les mariages d'initiative individuelle et, plus généralement, les mariages les moins intégrés aux cadres matrimoniaux traditionnels qui sont les plus fragiles.

Fig. 11 – Indicateurs de divortialité. Fréquence (%) des unions subsistantes au 4^e anniversaire de mariage

Caractéristiques du mariage	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Premier mariage féminin	90	84	87
Débutant en situation			
– monogamique	93	85	89
– polygamique	83	80	81
Conclu avec un homme âgé de			
– moins de 25 ans	93	84	88
– 25 ans ou plus	86	85	86
Conclu avec un homme célibataire * et			
– d'initiative individuelle	–	–	74
– d'initiative non individuelle	–	–	88
– dont la durée du processus est inférieure à 2 ans	–	–	74
– dont la durée du processus est de 2 ans et +	–	–	88
Remariage féminin	69	67	68

* Ces indicateurs portent sur le village de Kwara seulement.

Enquête biographique : données de la table de divortialité, mariages des hommes enquêtés, Sirao et Kwara.

On peut être tenté de considérer ces évolutions comme une autre expression de la place reconnue aux individus dans leur vie conjugale et comme le signe d'une certaine construction conjugale. En effet, ne doit-on pas s'attendre à ce que la plus grande liberté des individus dans les choix conjugaux se traduise aussi par une plus grande liberté de défaire des unions qui ne satisfont pas (ou plus) leurs attentes ?

Un regard sur les motifs de divorce recueillis auprès des intéressés à Kwara ne confirme pas cette interprétation (figure 12). En effet, tels qu'ils sont exprimés, les deux principaux motifs qui s'affirment sur la période récente ne relèvent pas de problèmes relationnels au sein du couple et s'inscrivent plutôt en rupture avec l'expression d'une volonté individuelle. Il s'agit d'une part, des migrations masculines qui, on l'a dit, ont connu un essor considérable ces dernières décennies et, d'autre part, du retrait de l'épouse par sa famille qui invalide ainsi une union qu'elle n'approuve pas ou qu'elle n'approuve plus... Ces deux motifs, rarement cités pour les mariages conclus avant 1970, regroupent sur la période récente la moitié des causes déclarées par les hommes et les deux tiers de celles qui ont été citées par les femmes. La hausse de la divortialité traduit donc aussi une nouvelle intervention des familles dans le champ matrimonial.

Fig. 12 – Motifs de divorce déclarés selon la période du mariage

Motif de la rupture	Déclarations des hommes		Déclarations des femmes	
	Avant 1970	Depuis 1970	Avant 1970	Depuis 1970
Migration de l'homme	0	5	1	7
Épouse retirée par sa famille	1	5	0	4
Problèmes entre les conjoints	0	1	2	2
Moralité de la femme	1	5	—	—
Fécondité de l'union	1	3	4	0
Polygamie	2	2	1	0
Autres	—	—	3	2
Nombre d'observations	5	21	18	8

Enquête biographique : Kwara.

*

Sans bouleversement apparent de leurs structures socioéconomiques et familiales, les Bwa se sont cependant engagés dans un mouvement de redéfinition des relations au sein des familles, entre les générations et, plus timidement, au sein du couple.

Abordés ici sous l'angle matrimonial, l'assouplissement de l'autorité familiale et l'intervention croissante des intéressés dans l'espace décisionnel sont clairs. Autrefois conclus au terme de procédures longues, décidées et totalement contrôlées par les lignages, les mariages relèvent aujourd'hui de plus en plus souvent de l'initiative des intéressés ou de leurs proches parents, au terme de processus plus courts et sans surenchère de prestations. Le rôle de l'instance familiale n'est plus tant de décider des unions que de sanctionner les projets définis par les intéressés et de gérer la procédure formelle qui les conduira au mariage. Cette nouvelle logique matrimoniale révèle aussi un nouvel ordre relationnel entre les générations, fondé sur la concertation. Les premiers signes d'une privatisation des affaires matrimoniales confirment bien cette tendance.

L'assouplissement des conditions d'accès aux épouses permet aussi aux hommes de se marier plus jeunes, plus souvent avec une femme également célibataire, celle qu'ils auront personnellement choisie. Le pôle conjugal en sort-il renforcé ? Il est encore trop tôt pour en juger. Si les signes d'un certain partenariat conjugal apparaissent, il reste que la polygamie n'a pas reculé et que les divorces relèvent moins souvent de l'insatisfaction des conjoints que de la détermination des familles à dénoncer une union qu'elles ne reconnaissent pas.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE P., BOCQUIER P., FALL A.-S., GUISSÉ Y.-M., NANITELAMIO J. [1995], *Les Familles dakaroises face à la crise*, Dakar, IFAN-ORSTOM-CEPED, 209 p.
- ANTOINE P., GUILLAUME A. [1986], « Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés », in *Les Familles d'aujourd'hui. Démographie et évolution récente des comportements familiaux.*, colloque de Genève (17-20 septembre 1984), Paris, AIDELF : 289-297.

- CHESNAIS J.-C. [1986], *La Transition démographique. Étapes, formes, implications économiques*, Paris, INED-PUF, « Travaux et documents », 113 : 580 p.
- CLELAND J., ONUOHA N., TIMAEUS I. [1994], « Fertility Change in Sub-Saharan Africa : a Review of the Evidence », in Th. Locoh, V. Hertrich (éds), *The Onset of Fertility Transition in Sub-Saharan Africa*, Liège, UIESP-Derouaux-Ordina Editions : 1-20.
- CLIGNET R. [1987], « On dit que la polygamie est morte : vive la polygamie ! », in D. Parkin, D. Nyamwaya (éds), *Transformations of African Marriage*, Londres, International African Seminars, New Series, 3 : 199-209.
- COALE A. [1967], « Factors Associated with the Development of Low Fertility : an Historic Summary », in *World Population Conference, Belgrade, 30 August-10 September 1965. II : Fertility, Family Planning, Mortality*, New York, United Nations, Department of Economic and Social Affairs : 205-209.
- COALE A. [1974], « The Demographic Transition », in *Congrès international de la population, Liège 1973*, Liège, UIESP, I : 53-72.
- COHEN B. [1996], « Niveaux, différences et tendances de la fécondité », in K. Foote et alii (éds), *Changements démographiques en Afrique subsaharienne*, Paris, PUF-INED, « Travaux et documents », 135 : 9-70
- COUSSY J., VALLIN J. (éds) [1996], « Crise et population en Afrique », *Les Études du CEPED*, 13, 580 p.
- DELAUNAY V., HERTRICH V. [1996], « Les adaptations matrimoniales face à la crise agricole : le rôle de la pluviométrie dans deux populations du Sahel », communication présentée au colloque AUPELF-UREF, *Crise et pauvreté dans les pays du Sud*, Ouagadougou, 13-15 novembre 1996, 22 p.
- DONADJÈ F. [1992], *Nuptialité et Fécondité des hommes au sud-Bénin. Pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin*, Louvain-la-Neuve, Institut de démographie, Université catholique de Louvain, Académia, 222 p.
- DYSON T., MURPHY M. [1985], « The Onset of Fertility Transition », *Population and Development Review*, XI (3) : 399-440.
- ENEL C., PISON G., LEFEBVRE M. [1994], « Migration and Marriage Change : a Case Study of Mlomp, a Joola Village in Southern Senegal », in C. Bledsoe, G. Pison (éds), *Nuptiality in Sub-Saharan Africa. Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, Oxford, Clarendon Press : 92-116.
- GAGE-BRANDON A. [1993], « The Formation and Stability of Informal Unions in Côte d'Ivoire », *Journal of Comparative Family Studies*, 24 (2) : 219-233.
- GUIGOU B. [1992], *Les Changements du système familial et matrimonial : les Sérères Sine (Sénégal)*, thèse de doctorat en anthropologie, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 548 p.
- HERTRICH V. [1994], *Dynamique démographique et Changements familiaux en milieu rural africain. Une étude chez les Bwa, au Mali*, thèse de doctorat en démographie, Paris, IDUP (Paris-I), 621 p. + annexes.
- HERTRICH V. [1996], « Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali », *Les Études du CEPED*, 14, 548 p.
- HERTRICH V. [1997], « Les réponses des hommes valent-elles celles des femmes ? Une double collecte sur les questions génésiques et matrimoniales dans une population du Mali », *Population*, 1 (à paraître).
- HERTRICH V., LOCOH T. [1996], « Afrique subsaharienne : le début du tournant », in H. Léridon et alii (coordonné par), *Populations. L'état des connaissances. La France. L'Europe. Le monde*, Paris, La Découverte : 226-231.
- ISIUGO-ABANIHE U. [1987], « High Bridewealth and Age at Marriage in Igboland », in *The Cultural Roots of African Fertility Regimes. Proceedings of the Ife Conference, February 25-March 1, 1987*, Department of Demography and Social Statistics (Ile Ife, Nigeria), Population Studies Center (University of Pennsylvania, USA) : 1-15.
- ISIUGO-ABANIHE U. [1994 a], « Parenthood in Sub-Saharan Africa : Child Fostering and its Relationship with Fertility », in Th. Locoh, V. Hertrich (éds), *The Onset of Fertility Transition in Sub-Saharan Africa*, Liège, UIESP-Derouaux-Ordina Editions : 163-173.
- ISIUGO-ABANIHE U. [1994 b], « Consequences of Bridewealth Changes on Nuptiality Patterns among the Ibo of Nigeria », in C. Bledsoe, G. Pison (éds), *Nuptiality in Sub-Saharan Africa. Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, Oxford, Clarendon Press : 74-91.

- ISIUGO-ABANIHE U. [1995], « Bridewealth, Marriage and Fertility in the East-Central States of Nigeria », *Genus*, LI (3-4) : 151-178.
- JELIN E. [1992], « Celibacy, Solitude and Personal Autonomy », in E. Berquò, P. Xenos (éds), *Family Systems and Cultural Change*, Oxford, Clarendon Press : 109-124.
- KAUFMANN G., LESTHAEGHE R., MEEKERS D. [1988], « Les caractéristiques et tendances du mariage », in D. Tabutin (éd.), *Population et Sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan : 217-247.
- LACOMBE B. [1983], « Le deuxième bureau. Secteur informel de la nuptialité en milieu urbain congolais », *Stateco*, 35 : 37-57.
- LESTHAEGHE R., KAUFMANN G., MEEKERS D. [1989], « The Nuptiality Regimes in Subsaharan Africa », in R. Lesthaeghe (éd.), *Reproduction and Social Organization in Subsaharan Africa*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press : 238-337.
- LOCOH T. [1988 a], « L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages », in *Congrès africain de la population. Dakar 1988*, Liège, UIESP, II : 5.2.14-5.2.42.
- LOCOH T. [1988 b], « Structures familiales et changements sociaux », in D. Tabutin (éd.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan : 441-478.
- LOCOH T. [1988 c], « L'évolution de la famille en Afrique », in É. van de Walle et alii (éds), *L'État de la démographie africaine*, Liège, UIESP : 45-63.
- LOCOH T. [1988 d], « Changement social et situations matrimoniales : les nouvelles formes d'union à Lomé », communication présentée au séminaire sur *La Nuptialité au Afrique au sud du Sahara : changements en cours et impact sur la fécondité*, Saint-Lambert-des-Bois, 14-17 novembre 1988, Commission anthropologie et démographie de l'UIESP, Paris, Musée de l'Homme, INED, 27 p.
- LOCOH T., MAHIEU F. R., TRAORE A. [1993], « Formes modernes et traditionnelles de solidarités », in J.-C. Chasteland et alii, *Politiques de développement et croissance démographique rapide en Afrique*, Paris, INED-CEPED-PUF : 215-244.
- LOCOH T. [1994], « Social Change and Marriage Arrangements : New Types of Union in Lomé, Togo », in C. Bledsoe, G. Pison (éds), *Nuptiality in Subsaharan Africa. Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, Oxford, Clarendon Press : 215-230.
- LOCOH T., HERTRICH V. (éds) [1994], *The Onset of Fertility Transition in Subsaharan Africa*, Liège, UIESP-Derouaux-Ordina Editions, 308 p.
- LOCOH T., MAKDESSI Y. [1995], « Baisse de la fécondité : la fin de l'exception africain », *La Chronique du CEPED*, 18, 4 p.
- LOCOH T., THIRIAT M.-P. [1995], « Divorce et remariage des femmes en Afrique de l'Ouest. Le cas du Togo », *Population*, L (1) : 61-94.
- MEEKERS D. [1992], « The Process of Marriage in African Societies : a Multiple Indicator Approach », *Population and Development Review*, 23 (1) : 61-79.
- MEILLASSOUX C. [1982], *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, François Maspero, 254 p.
- NDIAYE S., THIONGANE A., SARR L., CHARBIT Y. [1991], « Structures familiales au Sénégal », in *Demographic and Health Survey World Conference, August 5-7 1991*, Washington, Columbia (MR, USA), Proceedings, III : 1579-1602.
- PAGE H. [1989], « Childrearing Versus Childbearing : Coresidence of Mother and Children in Subsaharan Africa », in R. Lesthaeghe (éd.), *Reproduction and Social Organization in Subsaharan Africa*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press : 401-441.
- PILON M. [1994], « Types of Marriage and Marital Stability : the Case of the Moba-Gurma of North Togo », in C. Bledsoe, G. Pison (éds), *Nuptiality in Subsaharan Africa. Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, Oxford, Clarendon Press : 130-147.
- PILON M., VIGNIKIN K. [1996], « Stratégies face à la crise et changement dans les structures familiales », in J. Coussy, J. Vallin (éds), « Crise et population en Afrique », *Les Études du CEPED*, Paris, 13 : 471-493. (.)
- PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN K., VIMARD P. [1997], « Ménage et Famille en Afrique : approches des dynamiques contemporaines », *Les Études du CEPED*, Paris, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 15 (à paraître).
- QUESNEL A., VIMARD P. [1988], *Dynamique de population en économie de plantation. Le plateau de Dayes au sud-ouest du Togo*, Paris, ORSTOM, coll. « Études et thèses », 460 p.
- TABUTIN D. [1995], « Un demi-siècle de transitions démographiques dans le Sud », in D. Tabutin et alii (éds), *Transitions démographiques et Sociétés*, Chaire Quetelet, 1992, Louvain-la-

- Neuve, Université catholique de Louvain, Institut de démographie, Académia-L'Harmattan : 33-70.
- TRAORE B., KONATE M., STANTON C. [1989], *Enquête démographique et de santé au Mali, 1987*, Columbia MA, CERPOD-IRD, 187 p.
- UNITED NATIONS [1988], *First Marriage : Patterns and Determinants*, New York, Department of International Economic and Social Affairs, 110 p. (ST/ESA/SER. R/76).
- UNITED NATIONS [1989], *Les Effets des variables de nuptialité sur la fécondité dans quelques pays africains*, Addis-Abeba, Nations unies, Commission économique pour l'Afrique, 52 p.
- UNITED NATIONS [1990], *Patterns of first marriage : Timing and Prevalence*, New York, Department of International and Social Affairs, 117 p. (ST/ESA/SER. R/111).
- VAN DE WALLE É. [1968], « Marriage in African Censuses and Inquiries », in W. Brass *et alii*, *The Demography of Tropical Africa*, Princeton, Princeton University Press : 183-238.
- VAN DE WALLE É. [1971], « Demographic Aspects of Marriage in Tropical Africa », in *Actes du congrès international de la population de Londres 1969*, Liège, UIESP, III : 2167-2179.
- VAN DE WALLE É. [1996], « L'âge au mariage : tendances récentes », in K. Foote *et alii* (éds), *Changements démographiques en Afrique subsaharienne*, Paris, PUF-INED, « Travaux et documents », 135 : 19-154.
- VAN DE WALLE É., MEEKERS D. [1994], « Marriage Drinks and Kola Nuts », in C. Bledsoe, G. Pison (éds.), *Nuptiality in Sub-Saharan Africa. Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, Oxford, Clarendon Press : 57-73.
- VIMARD P. [1993], « Modernité et pluralité familiales en Afrique de l'Ouest », *Revue Tiers Monde*, 34 (133) : 89-115.
- WA KARANJA W. [1987], « "Outside Wives" and "Inside Wives" in Nigeria », in D. Parkin, D. Nyamwaya (éds), *Transformations of African Marriage*, Londres, International African Seminars, New Series, 3 : 247-261.
- WA KARANJA W. [1994], « The Phenomenon of "Outside Wives" : some Reflections on its Possible Influence on Fertility », in C. Bledsoe, G. Pison (éds), *Nuptiality in Sub-Saharan Africa. Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, Oxford, Clarendon Press : 194-214.
- WESTOFF C. [1992], *Age at Marriage, Age at First Birth and Fertility in Africa*, Washington, The World Bank, « World Bank Technical Paper », 169 : 22 p. + figures.

Modernisation, crise et transformation familiale en Afrique subsaharienne

Patrice Vimard *

Les théories de l'évolution de la famille, comme beaucoup de théories élaborées dans le milieu du XX^e siècle, appartiennent au courant de la « modernisation » et se trouvent fondées sur l'idée que le développement économique conduit et conduira, de manière universelle, à une transformation des modèles familiaux allant dans le sens d'une famille nucléaire. Durant les dernières décennies, le maintien de formes familiales élargies d'une part, l'éclatement des familles nucléaires en familles monoparentales d'autre part, dans des pays industrialisés ou du Tiers Monde, bénéficiant d'une croissance économique élevée, susciterent une remise en cause de l'influence quasi mécanique et homogène du développement. Certaines analyses mirent alors en avant l'importance des déterminants culturels et le rôle des institutions intermédiaires pour expliquer l'absence de nucléarisation et les évolutions contradictoires des modèles familiaux. Mais, d'une certaine manière, ces approches participaient toutes, peu ou prou, d'une conception progressiste, qu'elle fût économique ou culturelle, du changement. Or, depuis quelques années, des analyses mettant en évidence un effet décisif des crises sur les transformations des systèmes familiaux relativisent l'ensemble de ces modèles.

Après avoir présenté succinctement les différentes théories de la transition familiale, nous analyserons les nouvelles hypothèses proposées pour rendre compte des conséquences de la crise économique et sociale sur l'évolution des modèles familiaux en Afrique subsaharienne ¹.

Les théories de la transition familiale comme théories de la modernisation

À partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale et jusqu'aux années soixante, on a assisté, dans les sciences sociales occidentales, à la montée en puissance de « la théorie de la modernisation » comme théorie générale du changement, procédant

* Démographe, directeur de recherche à l'ORSTOM, membre de l'équipe de recherche « Transition de la fécondité et santé de la reproduction » (ETS) et du laboratoire Population-Environnement (LPE), centre Saint-Charles, 13331 Marseille cedex 3.

1. Cet article développe une partie d'une communication présentée lors des secondes journées scientifiques du réseau démographie de l'AUFELF-UREF, *Crise, Pauvreté et Changements démographiques dans les pays du Sud*, (Ouagadougou, Burkina Faso, 13-15 novembre 1996) et qui sera publiée dans les actes de cette réunion. Je remercie les lecteurs anonymes de la revue pour les critiques et commentaires qu'ils ont bien voulu apporter à une première version de l'article.

essentiellement de la domination du courant évolutionniste et fonctionnaliste dans la sociologie américaine, représenté par Talcott Parsons et ses élèves. Et les premières théories de la transition de la famille, comme de la transition démographique par ailleurs, qui marquent la littérature scientifique au cours du XX^e siècle sont des composantes majeures de cette théorie générale de la modernisation.

La nucléarisation familiale

On peut distinguer deux aspects dans la théorie de l'évolution de la famille, élaborée par Talcott Parsons lui-même [1937, 1955]. Un premier aspect est d'ordre structuraliste puisque Talcott Parsons montre que le passage de la famille étendue traditionnelle à la famille nucléaire moderne découle de changements structurels, comme l'industrialisation et l'urbanisation, qui distendent les réseaux familiaux fondés sur les systèmes de parenté traditionnels et segmentent la famille en autant d'unités que de couples². Cette vision linéaire du passage d'une famille étendue à une famille nucléaire se retrouve dans des théories antérieures de la famille [Le Play, 1875 ; Tönnies, 1887 ; Durkheim, 1893] et, plus tard, dans des analyses de l'évolution familiale en France [Ariès, 1948] ; mais le second aspect, d'ordre fonctionnaliste et déterminant chez Talcott Parsons, est relativement absent chez ces auteurs. Ce dernier affirme en effet l'existence d'une adéquation entre la nucléarisation de la famille et l'évolution de la société américaine. Il considère la famille nucléaire comme la forme la plus en accord, et la seule en accord, avec les éléments constitutifs de la modernisation : monétarisation des rapports de production et des rapports sociaux, autonomie des agents économiques, mobilité sociale et spatiale des travailleurs.

Un peu plus tard, William Goode [1963] apporte des nuances à cette théorie de la nucléarisation sans en remettre en cause la conclusion. À partir d'une démarche anthropologique fondée sur des études comparatives de divers systèmes familiaux dans le monde, il propose une vision quelque peu différente de l'évolution de la famille, en insistant davantage sur ses capacités d'action et de résistance face aux bouleversements sociaux et économiques. Il conclut cependant que, pratiquement partout, le système familial se transforme et évolue vers la famille nucléaire, avec cependant des formes qui ne sont pas rigoureusement semblables au modèle occidental industrialisé, en raison des écarts dans les situations de départ.

2. Dans ce texte, en fonction notamment des définitions des différents auteurs cités, la *famille étendue* correspond à un groupe de résidence large et complexe comprenant plusieurs hommes mariés (généralement apparentés les uns aux autres), c'est-à-dire plusieurs familles nucléaires ; la *famille* est dite *nucléaire* lorsque tous les membres du groupe de résidence appartiennent à la *famille biologique* du chef de ménage, soit lui-même, sa (ses) femme(s) et leurs enfants (cette famille nucléaire est également appelée, par certains auteurs, famille conjugale, famille conjugale restreinte, famille élémentaire conjugale...). Les termes « traditionnel » et « moderne », utilisés pour qualifier la famille, ne renvoient pas strictement à un sens morphologique mais au type de société ou de groupe social dont elle participe ou encore à un jugement idéologique sur l'adéquation de cette famille avec le monde traditionnel ou moderne. Quant à la *famille élargie*, elle représente un groupe de résidence comprenant une famille nucléaire (complète ou incomplète) et des individus, le plus souvent apparentés à celle-ci.

Les remises en cause et les prolongements de la théorie de la nucléarisation familiale

La théorie de la nucléarisation familiale de Talcott Parsons a été largement discutée et je ne retiendrai ici que les critiques qui me paraissent les plus représentatives. Depuis 1970, les études sur la famille, qui se sont développées selon des perspectives relativistes et historiques, permettent de nuancer fortement ou d'infirmer la théorie de la nucléarisation en montrant, d'une part, que la famille étendue a été un modèle dominant mais non exclusif de la famille ancienne [Laslett, Wall, 1972], d'autre part, que la famille nucléaire n'est pas la forme définitive et universelle de la famille moderne [Rao, 1973]. Pour les pays en développement, différentes recherches, qui demandent à être systématisées et théorisées, nous montrent les capacités des familles étendues à être partie prenante des processus de développement économique et à perdurer dans des sociétés en voie d'urbanisation, d'industrialisation et de modernisation, et ceci au Nigeria [Oke, 1986] comme en Inde [Lardinois, 1986].

Si Talcott Parsons avançait l'existence d'une relation universelle dans le sens : modernisation → nucléarisation de la famille, il est intéressant de remarquer à ce stade l'utilisation en Afrique de cette théorie dans une formulation inverse : nucléarisation familiale → modernisation. Certains États africains, ayant accédé à l'indépendance dans les années soixante, ont voulu faire en effet de la nucléarisation de la famille et de l'affaiblissement des formes familiales traditionnelles un des moyens de la modernisation de leur pays. Ceci s'est traduit par la promulgation de législations familiales favorables à la famille nucléaire proches de celles en vigueur dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Outre la volonté d'améliorer le droit des personnes, et notamment des femmes, il s'agissait pour les gouvernements de faire, d'un nouveau code de la famille, relatif au mariage, aux rapports à l'intérieur du couple, aux relations parents-enfants et à la transmission des biens, un substitut aux règles traditionnelles et un point de départ facilitant une politique d'industrialisation et de création d'un État et d'une nation modernes [Aujac, 1983 ; Adjamagbo-Johnson, 1997].

Pour les pays occidentaux industrialisés, différentes thèses mettent en avant certains modèles familiaux, à partir de l'émergence d'autres types de familles à côté ou au-delà de la famille nucléaire. La première thèse, celle d'Edward Shorter [1975], conclut à l'avènement d'un modèle unique de famille, « la famille post-moderne », qui se transforme, dans trois de ses aspects, dans des directions sans précédent historique : rupture définitive des liens entre jeunes et anciennes générations ; instabilité du couple ; destruction systématique, par la libération des femmes, du concept de foyer conjugal, autour duquel s'était construite la vie de la famille nucléaire. Pour Edward Shorter, la conséquence de ces transformations est un changement radical de la structure de la famille, avec une désagrégation de la famille nucléaire comme entité familiale stable. Celle-ci se trouve peu à peu remplacée par un couple, sujet à des ruptures fréquentes et privé de tout satellite à l'exception des tout jeunes enfants et des parents du couple vaguement en retrait.

La seconde thèse, illustrée notamment par les travaux de Louis Roussel [1986, 1987 a], prône quant à elle l'émergence d'un pluralisme des modèles familiaux. Cet auteur analyse la diversité croissante des types de ménage dans les sociétés

post-industrielles européennes et nord-américaines. Il constate qu'elle recouvre en partie une mobilité des individus d'un type de ménage à l'autre (d'une famille nucléaire à une famille monoparentale par exemple) sans aucune référence à une différence de modèle, mais qu'elle traduit également la pluralité des modèles familiaux, c'est-à-dire l'existence effective de plusieurs manières de vivre ensemble, de façon permanente, qui s'appuie sur plusieurs formes stables de solidarités conjugales et de relations entre parents et enfants.

Ces thèses sont contradictoires mais elles apparaissent cependant toutes dépendantes de l'idée de croissance et de modernisation, et plus ou moins fortement articulées à la problématique de l'efficacité des modèles familiaux au développement économique et social. Elles fournissent le cadre d'un débat sur l'évolution actuelle et le devenir de la famille, circonscrit autour de quelques termes : tendance à la nucléarisation ou permanence de formes élargies, orientation vers un modèle unique de famille ou vers une pluralité de modèle ; termes d'un débat que la crise actuelle contribue à modifier.

La crise comme facteur et contexte des changements familiaux : de quelques hypothèses pour l'Afrique subsaharienne

Depuis le milieu des années quatre-vingt, la crise et ses conséquences, qu'il s'agisse des transformations de l'organisation socioéconomique qu'elle suscite ou de la pauvreté qu'elle multiplie, est apparue peu à peu comme un nouveau paradigme. Son émergence dans la recherche démographique et, au-delà, dans l'ensemble des sciences sociales et économiques ne s'est pas réalisée sans susciter un certain désordre dans les analyses, qui devrait être clarifié par des études ultérieures questionnant les problèmes de la temporalité des différents phénomènes et de l'homogénéité des groupes. En effet, si le contenu même de la crise est important, celle-ci ne peut s'analyser indépendamment de l'évolution socioéconomique et des progrès auxquels elle vient s'articuler ou se substituer, de manière distincte selon les pays et selon les groupes de population. Mais il est d'ores et déjà possible de montrer, en examinant les hypothèses émises sur l'évolution des familles, que les modèles de transition de crise dessinent un panorama plus riche que les références courantes et globales à « la transition de crise » et aux « stratégies familiales de survie » pourraient le laisser accroire. Pour cela, nous examinerons l'évolution en Afrique subsaharienne, pour laquelle la théorie de la nucléarisation a été clairement infirmée et où les structures familiales sont loin d'être figées, comme plusieurs travaux récents sur l'impact de la crise l'ont montré, tout en renouvelant des analyses antérieures³.

3. Nous ne prendrons pas en compte, dans notre analyse, la spécificité des familles africaines due à la polygamie, car celle-ci a évolué faiblement, et de manière contradictoire selon les pays, durant la période considérée [Hertrich, Pilon, 1996].

De la famille élémentaire élargie à la famille nucléaire, ou l'hypothèse de repli conjugal

Analysant les sociétés urbaines en Afrique de l'Ouest, Alain Marie a posé récemment l'hypothèse d'un passage dans les années quatre-vingt-dix, sous l'effet de la crise, d'une « famille élémentaire élargie ⁴ », qui avait marqué la décennie précédente, à une « famille conjugale restreinte » [Marie *et alii*, 1994 ; Marie, 1997]. Des analyses de l'organisation de la famille dans les villes africaines avaient en effet montré la tendance, durant les années quatre-vingt, à une autonomie croissante des « familles élémentaires élargies » à l'intérieur d'un même réseau de parenté. Ces familles élémentaires apparaissaient comme une « structure de compromis souple » entre la famille nucléaire de type occidental, consacrée par la théorie de la nucléarisation, et la famille étendue de nature traditionnelle, constituée par l'ensemble des familles élémentaires correspondant à un segment de lignage. Ces familles étaient composées d'une famille nucléaire associée à d'autres individus, voire à d'autres familles nucléaires, apparentées. Cette autonomie se fondait sur une dispersion dans la vie quotidienne et résidentielle et une gestion indépendante des fonctions de reproduction, d'investissement et d'accumulation, orientées tout particulièrement vers des stratégies de scolarisation des enfants et d'acquisition d'un patrimoine foncier et immobilier. Cependant, ces unités familiales autonomes s'intégraient dans un « système résidentiel », de nature sociale et spatiale, plus large, perceptible à travers des relations d'interdépendance et de complémentarité fondées sur l'entraide et la redistribution. En définitive, c'est l'ensemble de ce système qui pouvait être compris comme un compromis permettant la poursuite des intérêts personnels des responsables des familles nucléaires et la perpétuation de la solidarité au sein d'un ensemble familial élargi [Le Bris *et alii*, 1987].

Or, pour Alain Marie, cette formule familiale de compromis, qui répond à des déterminants économiques universels poussant à « l'individualisation des stratégies de reproduction et d'accumulation » et à des déterminants culturels fondés sur des valeurs de solidarité communautaire, cède le pas à l'épreuve de la crise. Les solidarités apparaissent en effet remises en question, de manière objective, par la baisse des revenus monétaires des ménages concomitante à une demande plus forte et plus nombreuse d'assistance et, de façon subjective, par la constatation des dysfonctionnements ponctuels qui conduisent à une remise en cause des principes de solidarité de la part des dispensateurs, qui ne peuvent satisfaire à une demande souvent illimitée, comme des bénéficiaires potentiels, qui ne reçoivent pas toute l'aide espérée. On assiste ainsi à une mise en cause des formes élargies et communautaires de solidarités et, à l'inverse, à une consolidation et une réévaluation des solidarités entre proches engagés dans des rapports sociaux fondés sur l'affectivité et l'intimité de relations (entre parents et enfants, frères et sœurs directs, conjoints, amis proches ou compagnons). Cette analyse en termes sociaux est confirmée par des études économiques qui montrent comment la déflation

4. Alain Marie propose ce terme de « famille élémentaire élargie » pour différencier les familles urbaines dont il traite des familles nucléaires de type occidental, plus restreintes, comme des familles étendues de type « traditionnel-villageois », plus complexes.

conjuguée à l'ajustement structurel ébranle le système africain de droits et d'obligations et atteint l'édifice social, dans la mesure notamment où bien des ménages se retrouvent avec un revenu réel inférieur à leurs obligations communautaires, comme le montrent Marie-France Jarret et François-Régis Mahieu [1991 : 58]. Pour ces auteurs, la crise obtient par cet ébranlement « ce que n'avaient pas réussi à faire, contre toute attente, la centralisation politique, la croissance économique et la modification des cadres de vie ».

Selon Alain Marie, cette redéfinition des espaces de solidarité conduit à la montée en puissance de nouveaux modèles familiaux plus « individualistes » et contractuels, qui mettent l'accent sur la famille nucléaire et les relations fondées sur « l'accord commun entre des partenaires égaux », notamment à travers l'alliance entre les conjoints. C'est dans ce cadre que se trouvent tout naturellement renforcés le rôle de l'épouse, ou de la compagne, dans le maintien de la cohésion conjugale et la survie économique du ménage, et celui des enfants directs du couple qui deviennent « la priorité des priorités ». Mais il va de soi que cette nouvelle indépendance de la famille nucléaire correspond à une situation d'adaptation à la crise et que cette famille est susceptible de retrouver les chemins d'une solidarité plus élargie, selon des formes nouvelles de « réciprocité, de conditionnalité, de finitude et de contractualité », dès que les conditions économiques redeviendront meilleures. L'évolution linéaire de Talcott Parsons et William Goode est là encore refusée au profit d'un mouvement doublement orienté par l'individualisation, résultant de l'ordre économique dominant, et par un solidarisme communautaire, d'ordre culturel mais devenu contractuel.

De la pluralité des modèles familiaux, ou l'hypothèse de différenciation

L'émergence de relations plus conviviales entre les conjoints ressort également de l'analyse de l'évolution des rôles masculins et féminins avec la crise [Locoh, 1996]. Ces nouvelles relations, qui concernent essentiellement les couples « éduqués mais économiquement peu favorisés », se développent, d'après l'auteur, dans le cadre de solidarités économiques et d'une entraide financière au quotidien, avec une véritable prise en charge en commun des dépenses du ménage concernant la scolarisation ou la santé des enfants, dont la réussite devient l'objectif principal de ces nouvelles familles nucléaires.

Cependant, d'autres évolutions de la vie familiale se font jour, d'après Thérèse Locoh, avec la multiplication des familles monoparentales matricentrées où les hommes, partis en migration ou incapables de conclure une union formelle ou de subvenir aux besoins d'une famille, ne sont plus que des satellites. Cette évolution, rencontrée en ville mais également dans certains milieux ruraux marqués par l'émigration masculine ou la monétarisation de l'économie agricole, et qui place les femmes au centre des structures et des stratégies de certaines familles, correspond à ce qu'Emmanuel Todd [1984 : 158-161] a appelé une « dérive matrilinéaire », fréquente dans les populations antillaises d'origine africaine ; dérive matrilinéaire qu'il estimait d'ailleurs comme l'un des futurs possibles de la famille africaine.

L'analyse de Thérèse Locoh nous montre une diversité d'orientations de l'organisation familiale dans la crise ; diversité qui est confirmée par les données statistiques

les plus récentes sur les structures des ménages africains, qui mettent en évidence une coexistence entre une certaine permanence de familles élargies, une progression des familles monoparentales et une nucléarisation relative [Antoine *et alii*, 1995 ; Kotokou, 1995 ; Pilon, Vignikin, 1996 ; Wakam, 1997]. L'interprétation que j'apporte à cette coexistence repose sur l'idée que la crise conforte aujourd'hui une tendance à la diversification des formes et des conduites familiales et à une pluralité, évolutive et non définitive, des modèles familiaux en Afrique subsaharienne. Cette pluralité, perceptible dès les décennies soixante-dix et quatre-vingt et confirmée au début des années quatre-vingt-dix, semble procéder d'une stratification sociale qui s'est concrétisée durant la période de croissance et s'est trouvée renforcée par la crise ⁵.

En effet, de par leur insertion dans l'économie marchande, les sociétés africaines ne fonctionnent plus sur le mode d'une reproduction simple avec une stratification des familles relativement faible propre à l'économie d'autosubsistance d'antan. Les communautés adoptent de nouvelles stratégies visant à une certaine accumulation du patrimoine foncier, de la force de travail et du savoir. Il s'ensuit une inégalité croissante entre les familles dans les sphères économiques et politiques, qui suscite peu à peu une stratification plus complexe des familles et une hétérogénéité croissante de la société. Dans le même temps, les individus acquièrent une certaine forme d'autonomie dans leurs conduites matrimoniales et parentales qui peuvent se distinguer des normes coutumières. Les analyses des ménages et de leurs évolutions dans le temps montrent bien cette diversité de la structure des familles résidentielles et l'instabilité des relations entre les individus. Si l'entrée des sociétés africaines dans le système de l'économie marchande ne suscite pas la constitution d'un modèle unique de famille, la famille nucléaire, infirmant la théorie de la nucléarisation, elle bouleverse cependant les rapports sociaux durables et précisément codifiés entre le mari, son ou ses épouses et leurs enfants. Aussi, en Afrique subsaharienne, la famille est-elle, dès les années soixante-dix et quatre-vingt, « multiforme et fragile de par les nouvelles interprétations des solidarités traditionnelles, sous l'effet de la privatisation des rapports sociaux, et aussi parce qu'au-delà de l'autonomie du groupe domestique et de la famille nucléaire, c'est l'indépendance de l'individu qui se dessine, mais en s'inscrivant dans des réseaux de relations multiformes et encore imprécises, suscités par les conditions économiques et sociales externes plus changeantes et plus contraignantes » [Vimard, 1993].

Ces contraintes économiques s'accroissent avec la crise, qui limite la mobilité familiale et sociale, restreint et referme sur elles-mêmes les familles de l'élite, et élargit la base de la pyramide sociale [Étienne, 1987 ; Vidal, Le Pape, 1986]. Et, comme l'indique Jean-Pierre Lachaud [1995 : 301], « les multiples dimensions de l'exclusion sociale en Afrique – vulnérabilité sur le marché du travail, pauvreté, exclusion du système éducatif, nonaccès aux besoins de base – mettent en évidence la précarité de l'intégration sociale de maints ménages... La crise écono-

5. Ce pluralisme ne signifie pas que toutes les stratégies sont possibles mais simplement, comme l'indique pour les sociétés industrielles Louis Roussel [1987 b : 62], que « plusieurs projets (familiaux), mais seulement plusieurs projets, sont compatibles avec les contraintes collectives, comme avec un minimum de cohérence sociale ».

mique qui sévit sur le continent depuis plus d'une décennie a vraisemblablement contribué à accentuer cette détérioration sociale, sans précédent au cours de son histoire. » Les dynamiques familiales reposent alors de plus en plus sur une articulation, d'une part, de principes de cohérence comme la nucléarisation et la solidarité entre l'ensemble des apparentés, d'autre part, de phénomènes d'émiettement comme l'individualisation et l'instabilité matrimoniale.

L'évolution depuis 1975 des structures familiales en Côte-d'Ivoire (figures 1 et 2) confirme cette hypothèse tout en nous montrant que la première phase de la crise, perceptible à travers les chiffres de 1988, s'est traduite par un renforcement de la solidarité familiale et, au-delà, sociale, avant que celle-ci ne s'affaiblisse durant la période suivante (1988-1993). On remarque, de 1975 à 1988, un accroissement d'un tiers de la proportion des « autres parents », c'est-à-dire des individus apparentés au chef de ménage mais non membres de sa famille nucléaire (de 14,8 à 20,1 %), un doublement de la proportion des individus qui ne sont pas apparentés au chef de ménage (de 4,9 à 9,6 %) et une diminution des individus vivant seuls (de 3,0 à 2,3 %). Cette évolution de la composition des ménages s'accompagne d'une transformation de la répartition des types de famille résidentielle, avec une croissance de la part des familles élargies ⁶ (de 46,0 à 53,3 %), mais également une progression très significative des familles monoparentales (de 4,5 à 6,8 %) et des enfants élevés dans ces familles (de 8,3 à 11,9 %), en liaison avec une féminisation des chefs de ménage (de 7,4 à 15,1 %). En sens contraire, la part des familles nucléaires régressent nettement (de 49,5 à 39,9 %). Il est remarquable que ces tendances générales, qui accompagnent cette première phase de crise, soient plus fortes chez les agriculteurs indépendants et, surtout, chez les catégories « dominées ⁷ ». On relève notamment que la nucléarisation des familles y diminue fortement, mais beaucoup plus faiblement dans les catégories « modernes ⁸ ».

6. Comme Alain Marie, nous retenons ce terme de « famille élargie » dans la mesure où la complexité de ces familles en Côte-d'Ivoire, réduite souvent à l'association d'un ou deux individus avec une famille nucléaire, complète ou incomplète, est loin d'atteindre celle des « familles étendues traditionnelles ».

7. Les catégories socioprofessionnelles ont été définies à partir du croisement du type d'activité, de l'occupation (la profession) et de la situation dans l'occupation du chef de ménage. Le groupe des agriculteurs indépendants (que nous appellerons agriculteurs dans la suite du texte) concerne uniquement les exploitants agricoles. Les catégories « dominées » comprennent les paysans sans terre (salariés des complexes agro-industriels, manœuvres payés à la tâche ou salariés sur des exploitations individuelles), les artisans, les commerçants, les individus sans revenu fixe et les inactifs. Les catégories « modernes » réunissent les ouvriers, employés et cadres salariés, les patrons et les professions libérales. Pour une analyse plus fine des transformations de la structure des ménages dans les différentes catégories socioprofessionnelles, on pourra se reporter à l'étude détaillée qui en a été faite [Vimard, N'Cho, 1997].

8. On note, durant cette période, une nette progression de la part des catégories « dominées » dans l'ensemble de la population (progression qui concerne essentiellement les artisans, les commerçants et les individus inactifs ou sans revenu fixe), au détriment des agriculteurs et surtout des catégories « modernes ». Cette évolution est révélatrice d'une précarité économique croissante (augmentation du secteur informel et du chômage, réduction des effectifs salariés, etc.).

Fig. 1 – Indicateurs de composition des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle en Côte-d'Ivoire en 1975, 1988 et 1993 *

	Année	Individus			Enfants dans une famille mono-parentale (b)	Chefs de ménage de sexe féminin (c)	Effectif des ménages
		Personnes vivantes seules (a)	sans parenté (a)	Autres parents (a)			
Agriculteur	1975	1,1	4,2	13,7	7,2	4,8	16877*
	1988	1,4	9,3	22,0	6,8	7,3	20492
	1993	2,0	1,8	20,1	8,2	8,1	10661
Catégories « dominées »	1975	7,5	6,6	14,8	19,5	19,6	7 142
	1988	4,3	10,2	24,2	29,1	32,8	13851
	1993	6,1	3,0	22,8	32,7	33,1	7 914
Catégories « modernes »	1975	4,6	5,4	17,0	5,2	3,4	10510
	1988	2,4	9,6	18,6	7,1	7,0	10036
	1993	2,9	3,9	19,4	9,3	8,7	5 680
Ensemble	1975	3,0	4,9	14,8	8,3	7,4	34529
	1988	2,3	9,6	21,8	11,9	15,1	44379
	1993	3,3	2,6	20,1	14,2	16,4	24255

* Ces données concernent les deux recensements généraux de la population et de l'habitat de la Côte-d'Ivoire, de 1975 et 1988, et l'enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation de 1993. Pour les recensements, l'exploitation des données a concerné un échantillon au 1/30 pour 1975 et au 1/35 pour 1988. Pour l'enquête sur les migrations et l'urbanisation, c'est l'échantillon de l'enquête qui a été exploité. Les fichiers utilisés comprennent en 1975 une population de 191 191 personnes résidentes de droit, en 1988 de 269 623 et en 1993 de 69 902.

En % (a) de l'ensemble des individus ; (b) de l'ensemble des enfants ; (c) des chefs ménages.

En revanche, des évolutions différentes, voire inverses, se développent lors de la période 1988-1993, correspondant à une deuxième phase de la crise, particulièrement sévère dans le monde rural durant les premières années de cette période avec la diminution de moitié des prix d'achat des cultures de rente aux planteurs et les difficultés d'écoulement de la production. On note globalement un double recentrage, sur la famille élargie et sur la famille nucléaire, et une confirmation de l'instabilité de la cellule conjugale. On relève en effet tout d'abord une « expulsion » très nette des individus sans relation de parenté des ménages où ils étaient accueillis. La fonction d'accueil s'exerce alors essentiellement envers les apparentés et à un degré nettement supérieur à ce qu'il était en 1975 avant la crise (20,1 % contre 14,8 %). Mais cette croissance de la part des apparentés dans les ménages s'accompagne de leur concentration puisque la proportion des familles élargies diminue durant cette période (de 53,3 à 44,7 %) pour atteindre un niveau légèrement plus faible de celui de 1975 (46 %). Au contraire, la part des familles nucléaires se redresse nettement et la croissance des familles monoparentales se confirme, de même que la féminisation des chefs de ménage. Au total, la part des « familles biologiques » (familles nucléaires + familles monoparentales) s'accroît fortement durant la période (de 46,7 à 55,3 %) pour atteindre un niveau légèrement plus élevé qu'en 1975 (54 %).

Fig. 2 – Type de famille résidentielle * selon la catégorie socioprofessionnelle en Côte-d'Ivoire en 1975, 1988 et 1993 (en pourcentage)

Catégorie	Année	Familles nucléaires	Familles mono-parentales	Familles élargies	Effectif de familles
Agriculteur	1975	51,7	4,3	44,0	15 544
	1988	42,9	4,1	53,0	18 324
	1993	53,5	5,1	41,4	9 341
Catégories « dominées »	1975	45,2	9,6	45,2	4 675
	1988	32,4	13,8	53,8	10 420
	1993	38,1	15,7	46,2	5 777
Catégories « modernes »	1975	47,6	2,0	50,4	7 986
	1988	43,0	3,8	53,2	8 383
	1993	46,4	4,5	49,1	4 704
Ensemble **	1975	49,5	4,5	46,0	28 437
	1988	39,9	6,8	53,3	37 333
	1993	47,3	8,0	44,7	19 831

* Seuls les membres apparentés au chef de ménage sont pris en compte pour déterminer le type de famille résidentielle ; les individus qui ne sont pas apparentés au chef de ménage et les individus vivant seuls sont exclus.

** La distribution des familles pour les catégories non précisées n'a pas été mentionnée dans le tableau, car d'effectif non significatif ; ces familles sont en revanche incluses dans les données concernant l'ensemble des familles.

En définitive, comment les structures des familles résidentielles ont-elles évolué durant ces années de crise ? Pour l'ensemble de la population, on remarque une relative stabilité des grands équilibres, marquée cependant par une légère diminution de la part des familles élargies et des familles nucléaires, et une augmentation sensible des familles monoparentales. Cette stabilité relative durant la période recouvre des différences d'évolution entre les catégories. Les catégories « modernes », présentant de faibles changements allant dans le sens des tendances générales, participent de cette stabilité d'ensemble. En revanche, les agriculteurs se distinguent de l'évolution générale par une progression des familles nucléaires, une quasi-stabilité des familles monoparentales et une diminution plus nette des familles élargies. Quant aux catégories « dominées », elles subissent l'évolution familiale la plus singulière au regard de celle des autres catégories comme de l'ensemble de la population. Elles se caractérisent par une forte diminution des familles nucléaires, une progression des familles élargies et une très nette augmentation des familles monoparentales. Cette croissance de la monoparentalité des familles, concomitante d'une forte féminisation des chefs de ménage, est frappante dans ces catégories : en 1993, un tiers des familles est dirigé par une femme et un tiers des enfants est élevé dans une famille monoparentale, contre un cinquième en 1975, et 16 % des familles sont monoparentales, contre 10 % en 1975.

Ainsi, chacune des grandes catégories socioprofessionnelles se trouve en 1993 dotée d'une forme particulière d'agrégation résidentielle de sa parentèle, révélant un degré inégal de cohésion familiale et sociale [Vimard, N'Cho, 1997]. D'une manière générale, les groupes possédant la plus forte assise économique, en raison d'un patrimoine foncier (en tant qu'agriculteur indépendant), d'un statut de salarié

ou d'une profession libérale, affirment la plus grande cohérence familiale. Les agriculteurs se distinguent par une forte cohésion familiale fondée sur une famille nucléaire très stable. Les individus vivant seuls, les individus sans relation de parenté avec le chef de ménage ainsi que les familles monoparentales y sont peu nombreux. Si la part des familles élargies est moins importante que dans les autres catégories, les individus apparentés sont cependant en proportion équivalente⁹.

Les catégories qualifiées de « modernes » sont également dotées d'une forte cohésion familiale avec une stabilité conjugale importante, mais les familles nucléaires sont moins fréquentes et les familles élargies plus souvent représentées que chez les agriculteurs. Par contre, les catégories « dominées », qui subissent le plus durement les effets d'une situation économique précaire, sont les plus marquées par un certain émiettement familial. Les personnes vivant seules y sont plus fréquentes et les familles monoparentales, dirigées par une femme, nettement plus nombreuses ; l'accueil des apparentés est souvent le fait de ces familles monoparentales où résident par ailleurs une part importante des enfants de ces catégories¹⁰. Pour ces derniers groupes, on peut estimer que le relâchement des liens conjugaux est davantage subi que choisi comme modèle familial, et correspond à une « déstructuration » de pauvreté et de crise, différente de la monoparentalité émergente dans les pays industriels durant les décennies soixante-dix et quatre-vingt.

L'apparition de cette monoparentalité est certes antérieure à la crise et correspond plus globalement à la mise en place d'un système matrimonial au sein duquel le pouvoir des anciens des lignages s'effrite et où les mariages traditionnels laissent de plus en plus souvent la place à des unions consensuelles plus fragiles et davantage susceptibles de remise en cause, sous l'effet notamment des difficultés économiques et des mésententes entre les conjoints sur la répartition des charges de la famille [Capron, Kohler, 1975 ; Quesnel, Vimard, 1988]. Mais la crise et sa persistance intensifient cette mobilité conjugale. La détérioration des conditions de vie et la précarité économique, d'ordre professionnel notamment, accentuent en effet la fragilité des unions et augmentent le nombre de divorces, dont la cause la plus fréquemment avancée consiste dans le défaut d'entretien de l'épouse [Antoine, Djiré, 1996 ; Ela, 1996].

La diversité familiale, qui symbolise la situation ivoirienne, se retrouve lorsque l'on compare, de manière synchronique dans plusieurs pays, la nucléarisation des ménages et leur élargissement à des individus étrangers au noyau familial central [Wakam, 1996]. Outre l'hétérogénéité de cet élargissement selon le pays et le niveau de vie (figure 3), l'analyse des données réalisée par l'auteur montre combien les indicateurs de modernisation socioéconomique retenus¹¹ sont négativement

9. La distinction entre rural et urbain apparaît peu pertinente au regard de l'évolution familiale, et les distinctions traversent ces milieux plus qu'elles ne les partagent ; les différences de structures familiales entre les agriculteurs indépendants et les paysans sans terre comme celles entre, d'une part, les salariés et, d'autre part, les artisans et les commerçants en sont une démonstration [Vimard, N'Cho, 1997].

10. Cet émiettement s'explique en partie par « l'expulsion » de parents accueillis auparavant en ville dans les ménages aisés lorsque la crise perdure ou s'intensifie. Et ces apparentés, qui ne peuvent retrouver le plus souvent une famille d'accueil dans leur village d'origine, rejoignent, isolément, les couches les plus pauvres des milieux urbains [Vidal, Le Pape, 1986].

11. Ces indicateurs concernent l'urbanisation, l'instruction, la catégorie professionnelle, le niveau de vie (défini par les caractéristiques de l'habitat et la possession d'objets modernes) et l'espace vital (c'est-à-dire le nombre de pièces disponibles).

associés à la nucléarisation des ménages au Cameroun et en Côte-d'Ivoire (à l'exception de l'urbanisation en Côte-d'Ivoire qui est associée positivement à la nucléarisation). En revanche, au Sénégal, la situation est très contrastée selon les indicateurs : le niveau de vie et l'espace vital sont négativement liés à la nucléarisation, comme dans les deux autres pays, mais l'urbanisation, l'instruction et la catégorie professionnelle élevée sont positivement associées à des ménages nucléaires. Ainsi, sauf au Sénégal où les résultats paraissent ambigus, la nucléarisation se développe par l'intermédiaire des couches les plus démunies et ceci confirme qu'il s'agit bien d'une situation familiale davantage subie que choisie, qui traduit la précarité du revenu et de l'habitat plus qu'elle ne symbolise l'adoption délibérée d'un modèle familial. Mais, d'une certaine manière également, l'élargissement familial dans les couches les plus aisées et les plus engagées dans la modernisation socioéconomique traduit une soumission aux contraintes de la solidarité familiale qui s'impose aux plus forts économiquement en raison du système des droits et obligations. Système qui suscite la constitution de « générations critiques », composées des adultes de sexe masculin, âgés de 40 à 60 ans, membres des classes moyennes productives en milieu urbain, sur lesquels repose une partie de la crise, car ils doivent assistance en argent et en nature (logement, aide pour l'emploi...) à leurs aînés, maintenant inactifs, comme à leurs enfants, encore à la recherche d'un emploi ou d'une qualification [Antoine *et alii*, 1995 ; Mahieu, 1990].

Fig. 3 – Ménages élargis et étrangers au noyau familial central selon le pays et le niveau de vie du ménage dans trois pays africains (en pourcentage)

Niveau de vie du ménage	Cameroun 1987	Côte-d'Ivoire 1988	Sénégal 1988
	Pourcentage de ménages élargis		
1. Très élevé	64	80	85
2. Élevé	66	79	84
3. Moyen	57	65	76
4. Bas	53	51	65
5. Très bas	45	54	53
Indéterminé*	38	54	63
Ensemble	45	57	68
	Pourcentage d'étrangers au noyau familial central		
1. Très élevé	26	35	49
2. Élevé	24	33	43
3. Moyen	21	30	38
4. Bas	20	26	32
5. Très bas	18	28	26
Indéterminé *	14	27	37
Ensemble	17	28	35

* Dans les trois pays, les informations nécessaires à l'identification précise du niveau de vie (mode d'éclairage et d'approvisionnement en eau, type d'aisance, énergie pour la cuisine, matériaux du mur et du sol, possession d'objets modernes) ne sont pas entièrement disponibles pour certains ménages, classés de ce fait dans cette rubrique « indéterminé ».

Source : Wakam [1996], à partir d'une exploitation d'échantillons au 1/10 des recensements généraux de la population et de l'habitat du Cameroun (1987), de Côte-d'Ivoire (1988) et du Sénégal (1988).

On constate ainsi en Afrique subsaharienne une diversité de la manière de vivre ensemble, de façon plus ou moins stable, sous l'effet des évolutions, variables selon les groupes de population, des solidarités conjugales et parentales. Cette diversité des formes de structuration familiale ne semble pas devoir reposer sur un antagonisme entre la nucléarisation de la famille et son élargissement à une parentèle extra-nucléaire, mis en exergue par les partisans de la théorie de la nucléarisation ou par les exégètes de la spécificité des familles africaines. Elle relève plutôt d'une opposition entre, d'une part, des principes de cohérence familiale et de stabilité conjugale et, d'autre part, des phénomènes d'émiettement résidentiel des apparentés, d'individualisation et d'instabilité matrimoniale. L'évolution globale des familles africaines depuis le début de la crise (la fin des années soixante-dix) s'est caractérisée tout autant par la confirmation de l'élargissement à des apparentés au-delà du cercle de la famille nucléaire, en raison de la nécessité d'activer des solidarités familiales pour faire face aux difficultés¹², que par l'accroissement de la famille monoparentale, synonyme d'instabilité conjugale liée là encore en partie aux problèmes économiques. Cette évolution se traduit en définitive par un recul sensible de la nucléarisation des ménages qui va de pair avec le rôle croissant des femmes dans la structuration familiale et sociale.

D'une certaine manière, cette diversité des évolutions familiales situe l'Afrique subsaharienne dans le cadre de l'hypothèse récemment suggérée par Louis Roussel pour les pays industrialisés [1995] où, la crise devenant endémique, les familles doivent s'adapter à ces nouvelles contraintes, en fonction de leur situation. Les disparités économiques aboutissent alors à la coexistence de plusieurs modèles familiaux, dont l'un est le reflet des conditions économiques de grande précarité qui affectent durablement certains groupes de population.

*

Les crises économiques et leurs conséquences sociales qui caractérisent depuis plusieurs années de nombreux pays du Sud, notamment en Afrique subsaharienne, obligent à reconsidérer les théories de la transition familiale selon un angle d'approche inédit : celui de l'impact de ces crises sur les modèles familiaux. Auparavant, les diverses théories du changement familial, fondées sur l'analyse de l'évolution dans le monde occidental industrialisé, mettaient en exergue des évolutions linéaires, bien que l'on ait pu déduire de la diversité des formes familiales et de leurs transformations une certaine pluralité des évolutions [Tabutin, Bartiaux, 1986]. Aujourd'hui, l'effet sur les familles des différences économiques entre les sociétés en développement comme des différenciations et des stratifications sociales à l'intérieur de celles-ci, mises entre parenthèses par les thèses unificatrices, se trouvent

12. Au-delà des solidarités qui se concrétisent par l'accueil de parents et d'amis migrants ou chômeurs, d'enfants confiés aux fins de scolarisation ou d'apprentissage et qui se vérifient dans les structures des ménages et des familles résidentielles analysées ici, d'autres solidarités, si ce ne sont les mêmes, s'expriment à travers les transferts d'argent ou de vivrier et les aides pour trouver un emploi ou un logement. Comme le montrent différentes analyses, ces transferts et cette entraide se modifient également sous l'effet de la crise : les structures de parenté sont mobilisées et réactualisées pendant que l'appui de nouveaux réseaux sociaux fondés sur le voisinage, la religion ou plus simplement l'amitié ou le compagnonnage sont mobilisés [Adjamagbo, 1997 ; Antoine *et alii*, 1995 ; Ela, 1996].

mieux prises en compte dans les hypothèses qui s'intéressent à l'impact de la crise. Celles-ci confirment en général la pluralité des familles et de leurs évolutions, ce qui autorise un débat plus riche sur les évolutions à l'œuvre [Cordell, Piché, 1996]. En ce sens, l'idée de transition, qu'elle s'établisse de la famille traditionnelle à la famille nucléaire ou de celle-ci à la famille post-moderne, qui implique l'idée d'une transformation uniforme d'un modèle familial dominant à un autre modèle familial dominant, se trouve clairement infirmée, au profit de la mise en évidence d'une transformation plurielle.

Cette pluralité correspond à une multiplication et une diversification des contraintes (économiques, sociales, culturelles et politiques) s'exerçant sur la reproduction des familles et encadrant les projets familiaux des individus ; diversification suscitée par une crise multidimensionnelle, somme de phénomènes d'adaptation à de nouvelles conditions de la production et de la reproduction sociale. Cet effet de la crise ne fait que renforcer une tendance plus ancienne, provoquée par l'extension de l'espace social et économique dans lequel évoluent les individus. Cette multiplication et cette diversification générales et progressives des contraintes accompagnent, d'une part, un élargissement de leurs origines du champ micro, correspondant au lignage et à la communauté, vers le champ macro, correspondant à l'État, à l'ensemble de la société ou à des groupes socio-économiques ; d'autre part, un accroissement du nombre des acteurs dans le domaine de la reproduction familiale qui contribue à façonner cette pluralité.

Les analyses de l'évolution familiale montrent dans le même temps l'importance croissante du projet de fécondité comme projet familial voire comme projet individuel¹³. L'insertion des sociétés africaines dans l'économie marchande avait suscité une autonomie croissante des chefs de groupes domestiques dans la production, agricole notamment, et des hommes comme des femmes, dans leurs choix conjugaux, ce qui avait contribué à leur assurer un certain contrôle de leur reproduction démographique, laquelle se trouvait ainsi réévaluée comme fonction propre de la famille nucléaire [Quesnel, Vimard, 1988]. Accentuant cette tendance, la crise conduit, dans certains milieux, à une plus grande cohésion du couple qui s'exprime autour d'un projet familial centré sur l'ascension économique et sociale de leurs enfants, ce qui contribue à renforcer la volonté des conjoints de maîtriser leur fécondité pour l'ajuster à leur capacité financière d'éducation et de scolarisation. Mais cette recherche d'une maîtrise de la fécondité par les couples et les individus se réalise également sous des contraintes croissantes, de nature économique, sociale mais également politique, puisque la crise conduit souvent à l'institution de programmes de population, là où ils étaient jusqu'alors absents, qui viennent renforcer les législations familiales instituées après les indépendances pour susciter de nouveaux idéaux et orienter les comportements dans la sphère démographique et familiale. Ces contraintes politiques et économiques d'un ordre nouveau sont souvent contradictoires avec les normes

13. Le fait que cette importance se manifeste de manière croissante dans une période où la fécondité tend à baisser est davantage paradoxal que contradictoire. C'est en effet seulement à partir du moment où les couples et les individus s'approprient leur fécondité et conceptualisent leur propre projet en la matière qu'ils sont en mesure de développer l'idée d'une maîtrise de leur reproduction démographique et de concevoir un ajustement de la taille de leur descendance à leurs stratégies économiques et sociales [Coale, 1973 ; Koffi *et alii*, 1993].

coutumières plus anciennes, ce qui ne peut que renforcer une différenciation entre les groupes socioéconomiques, comme le confirment les analyses de l'évolution actuelle de la fécondité dans les pays africains [Vimard, 1996].

Il appartiendra par conséquent à l'avenir, pour comprendre les nouvelles orientations des modèles familiaux, dans des sociétés africaines qui auront chacune leur rythme et leur trajectoire, de « réinventer la différence à partir des contraintes spécifiques de l'environnement social où les normes et les valeurs, les comportements individuels et collectifs et le rôle des leaders culturels et religieux sont réexaminés, réinterprétés et redéfinis au sein des dynamiques sociales », comme l'écrit Jean-Marc Ela [1996 : 25].

Il appartiendra également d'analyser la manière dont les projets de fécondité, ne correspondant plus à la perpétuation du lignage et du patrimoine collectif mais à la recherche d'une réussite de la famille par l'ascension d'un de ses membres, deviennent primordiaux dans l'ensemble des stratégies matrimoniales, économiques et sociales qui constituent le projet familial. Un projet qui devra se définir et se concrétiser à partir des valeurs et des stratégies conjugales et individuelles, mais dans un environnement de plus en plus marqué par les normes sociales, les situations économiques et les politiques démographiques et familiales.

BIBLIOGRAPHIE

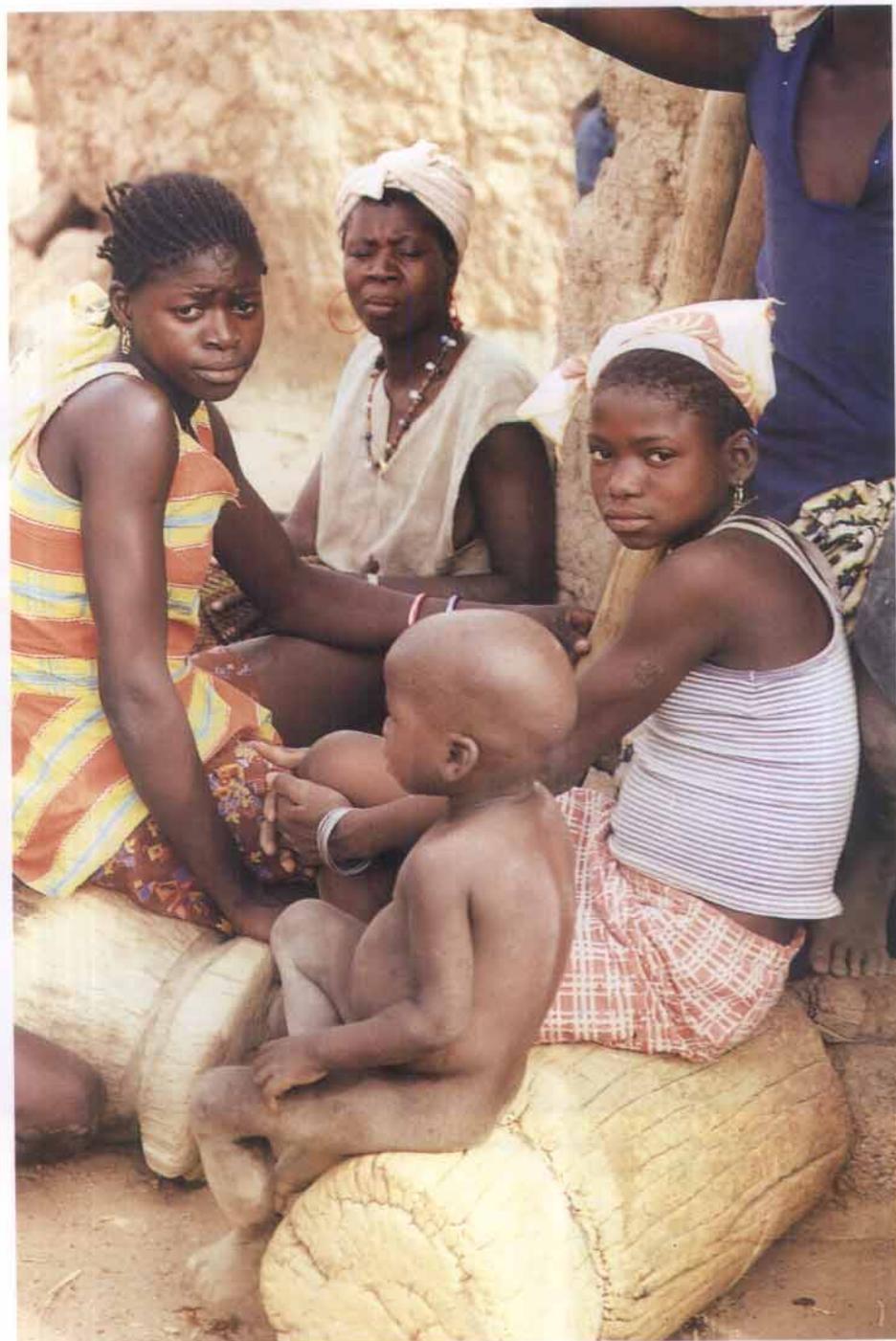
- ADJAMAGBO A. [1997], « De l'expression des solidarités familiales dans les sociétés d'économie de plantation : le cas de Sassandra », in M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin, P. Vimard (éds), « Ménage et famille en Afrique », *Les Études du CEPED*, Paris, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 15 (à paraître).
- ADJAMAGBO-JOHNSON B. K. [1997], « Législations familiales, politique de population et changements familiaux en Afrique subsaharienne francophone », in M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin, P. Vimard (éds), « Ménage et famille en Afrique », *Les Études du CEPED*, Paris, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 15 (à paraître).
- ANTOINE P., BOCQUIER P., FALL A. S., GUISSÉ Y.-M., NANITELAMIO J. [1995], *Les Familles dakaroises face à la crise*, Dakar, IFAN-ORSTOM-CEPED, 209 p.
- ANTOINE P., DJIRE M. [1996], « Les familles dakaroises face à la crise : l'évolution des comportements matrimoniaux », communication aux secondes journées scientifiques du réseau démographie de l'AUPELF-UREF, *Crise, Pauvreté et Changements démographiques dans les pays du Sud*, Ouagadougou, Burkina Faso, 13-15 novembre 1996, 18 p., multigr.
- ARIES E. [1948], *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIII^e siècle*, Paris (réédit. Le Seuil, 1971).
- AUJAC H. [1983], « Culture nationale et aptitude à l'industrialisation », *Revue d'économie politique*, 93(1) : 1-28.
- CAPRON J., KOHLER J.-M. [1975], *Migrations de travail et Pratique matrimoniale. II, Exploitation de l'enquête par sondage*, Ouagadougou, ORSTOM, 198 p., multigr.
- COALE A. J. [1973], « The Demographic Transition », *International Population Conference, Liège, 1973*, Liège, UIESP, vol. 1 : 53-72.
- CORDELL D., PICHÉ V. [1997], « Histoire de la famille en Afrique : au-delà de la fabrication des modèles », in M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin, P. Vimard (éds), « Ménage et famille en Afrique », *Les Études du CEPED*, Paris, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 15 (à paraître).
- DURKHEIM E. [1893], *Leçons de sociologie physique des mœurs et du droit* (réédit., Paris, 1950).
- ELA J.-M. [1996], « Population, pauvreté et crises », conférence inaugurale des secondes journées scientifiques du réseau Démographie de l'AUPELF-UREF, *Crise, Pauvreté et Changements démographiques dans les pays du Sud*, Ouagadougou, 13-15 novembre 1996, 26 p., multigr.

- ÉTIENNE M. [1987], « Rapports de sexe et de classe et mobilité socioéconomique chez les Baoulé (Côte-d'Ivoire) », *Anthropologie et Sociétés*, 11 (1) : 71-93.
- GOODE W. J. [1963], *World Revolution and Family Patterns*, New York, Free Press.
- HERTRICH V., PILON M. [1996], *Évolution de la nuptialité en Afrique*, Paris, CEPED, 40 p., multigr.
- JARRET M.-F., MAHIEU F.-R. [1991], « Ajustement structurel en Côte-d'Ivoire », *Revue Tiers Monde*, XXXII (125) : 39-62.
- KOFFI N., GUILLAUME A., VIMARD P. [1993], « Demande de planification familiale et pratique contraceptive dans l'Ouest ivoirien », in *La Reproduction et la Santé familiale en Afrique*, Dakar, UEPA : 43-69.
- KOTOKOU K. [1995], « L'évolution des ménages au Togo », communication au séminaire international CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, *Ménage et Famille en Afrique : bilan, enjeux et perspectives de la recherche*, Lomé, 4-9 décembre 1995, 19 p., multigr.
- LACHAUD J.-P. [1995], « Marché du travail et exclusion sociale dans les capitales d'Afrique francophone : quelques éléments d'analyse », *Revue Tiers Monde*, XXXVI (142) : 279-302.
- LARDINOIS R. [1986], « En Inde, la famille, l'État, la femme », in A. Burguière, C. Klapish-Zuber, M. Segalen, F. Zonabend (éds) *Histoire de la famille*, tome 2 : *Le Choc des modernités*, Paris, Armand Colin : 267-299.
- LASLETT P. et WALL R. (éd.) [1972], *Household and Family in Past Time*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LE BRIS E., MARIE A., OSMONT A., SINOU A. [1987], *Familles et Résidences dans les villes africaines, Bamako, Dakar, Lomé, Saint-Louis*, Paris, L'Harmattan, 268 p.
- LE PLAY F. [1875], *L'Organisation de la famille*, Tours, Mame.
- LOCOH T. [1996], « Changements des rôles masculins et féminins dans la crise : la révolution silencieuse », in J. Coussy et J. Vallin (éds), « Crise et population en Afrique », *Les Études du CEPED*, 13 : 445-469.
- MAHIEU F.-R. [1990], *Les Fondements de la crise économique en Afrique : entre la pression communautaire et le marché international*, Paris, L'Harmattan.
- MARIE A., VUARIN R., LEINDORFER F., WERNER J.-F., GÉRARD E., BARDEM L., TIEKOURA O. (éds) [1994], *Processus d'individualisation dans les villes ouest-africaines*, Paris, Gremovia, IEDES-Université de Paris-I, ministère de la Coopération, CNRS-ORSTOM, 442 p.
- MARIE A. [1997], « Les structures familiales à l'épreuve de l'individualisation citadine », in M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin, P. Vimard (éds), « Ménage et famille en Afrique », *Les Études du CEPED*, Paris, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 15 (à paraître).
- OKE E. A. [1986], « Kinship Interaction in Nigeria in Relation to Societal Modernization : a Pragmatic Approach », *Journal of Comparative Family Studies*, Special Issue : *Kinship and Development*, XVII (2) : 185-196.
- PARSONS T. [1937], *The Structure of Social Action*, New York.
- PARSONS T. [1955], « The Kinship System of the Contemporary United States », in F. Bourricaud, *Éléments pour une sociologie de l'action*, Paris, Plon.
- PILON M., VIGNIKIN K. [1996], « Stratégies face à la crise et changements dans les structures familiales », in J. Coussy, J. Vallin (éds), « Crise et population en Afrique », *Les Études du CEPED*, 13 : 493.
- QUESNEL A., VIMARD P. [1988], *Dynamique de population en économie de plantation. Le plateau de Dayes au sud-ouest du Togo*, Paris, ORSTOM, coll. « Études et thèses », 460 p.
- RAO L. J. [1973], « Industrialization and the Family : a World View », *International Journal of Sociology of the Family*, 3 (2) : 179-189.
- ROUSSEL L. [1986], « Évolution récente de la structure des ménages dans quelques pays industriels », *Population*, 6 : 913-934.
- ROUSSEL L. [1987 a], « Deux décennies de mutations démographiques (1965-1985) dans les pays industrialisés », *Population*, 3 : 429-448.
- ROUSSEL L. [1987 b], « Données démographiques et structures familiales », *L'Année sociologique*, Paris, PUF, 3^e série, 37 : 45-65.
- ROUSSEL L. [1995], « Fécondité et famille », in H. Gérard, V. Piché (éds), *La Sociologie des populations*, Montréal, PUM-AUPELF-UREF, coll. « Universités francophones » : 139-154.
- SHORTER E. [1975], *Naissance de la famille moderne*, Paris, Seuil, 379 p. (édition française, 1977).

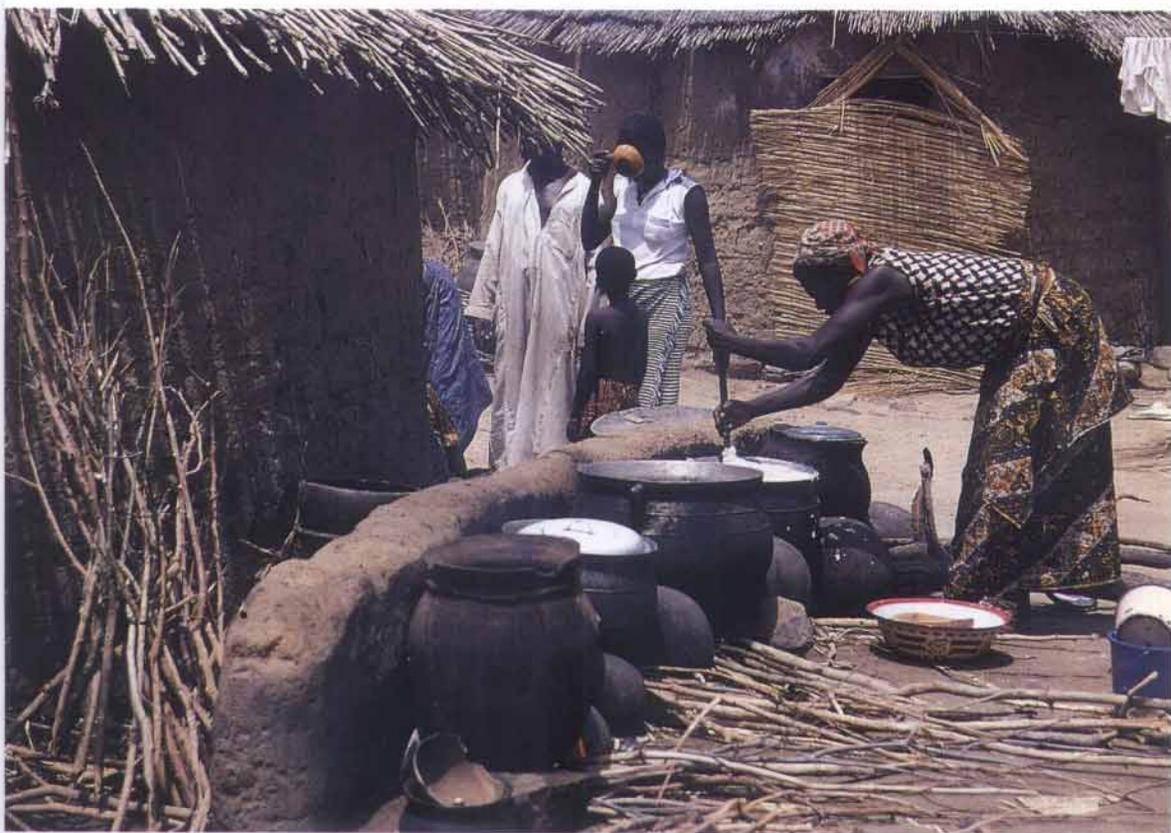
- TABUTIN D., BARTIAUX F. [1986], « Structures familiales et structures sociales dans le Tiers Monde », in *Les Familles d'aujourd'hui*, colloque de Genève, 17-20 septembre 1984, AIDELF, 2 : 231-243.
- TODD E. [1984], *L'Enfance du monde. Structures familiales et développement*, Paris, Le Seuil, 251 p.
- TÖNNIES F. [1897], *Communauté et Société : catégories fondamentales de la sociologie pure* (traduction française, Paris, 1977).
- VIDAL C., LE PAPE M. [1986], *Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan (1979-1985)*, Abidjan, ORSTOM-CNRS.
- VIMARD P. [1993], « Modernité et pluralités familiales en Afrique de l'Ouest », *Revue Tiers Monde*, XXXIV (133) : 89-115.
- VIMARD P. [1996], « Évolutions de la fécondité et crises africaines », in J. Coussy, J. Vallin (éds), « Crise et population en Afrique », *Les Études du CEPED*, 13 : 293-318.
- VIMARD P., N'CHO S. [1997], « Évolution de la structure des ménages en Côte-d'Ivoire 1975-1993 », in M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin, P. Vimard (éds), « Ménage et famille en Afrique », *Les Études du CEPED*, Paris, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 15 (à paraître).
- WAKAM J. [1996], « Modernisation et nucléarisation familiale en Afrique : cas du Cameroun, de la Côte-d'Ivoire et du Sénégal », communication à la Chaire Quetelet, Louvain-la-Neuve, octobre 1996, *Entre l'utile et le futile : pistes pour une démographie du XXI^e siècle*, 32 p., multigr.
- WAKAM J. [1997], « L'impact du développement socioéconomique sur les structures familiales au Cameroun », in M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin, P. Vimard (éds), « Ménage et famille en Afrique », *Les Études du CEPED*, Paris, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 15 (à paraître).



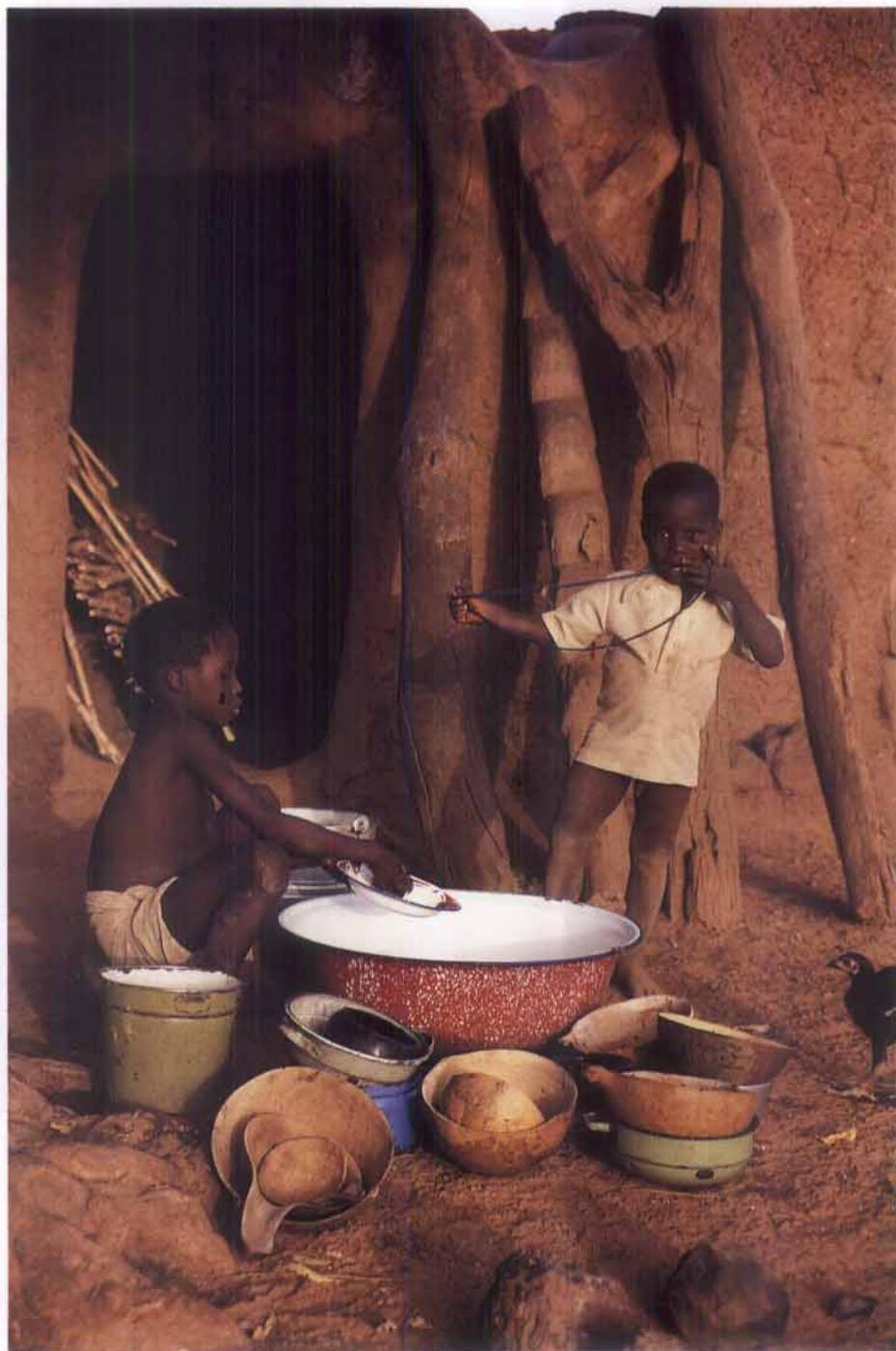
Bref instant de répit, en compagnie d'un enfant, pour cette femme gurma (Nord-Togo) revenant des champ (1986). (Photo Marc Pilon)



Au Yatenga (Burkina-Faso), une mère discute avec ses jeunes filles (1981). (Photo Marc Pilon)



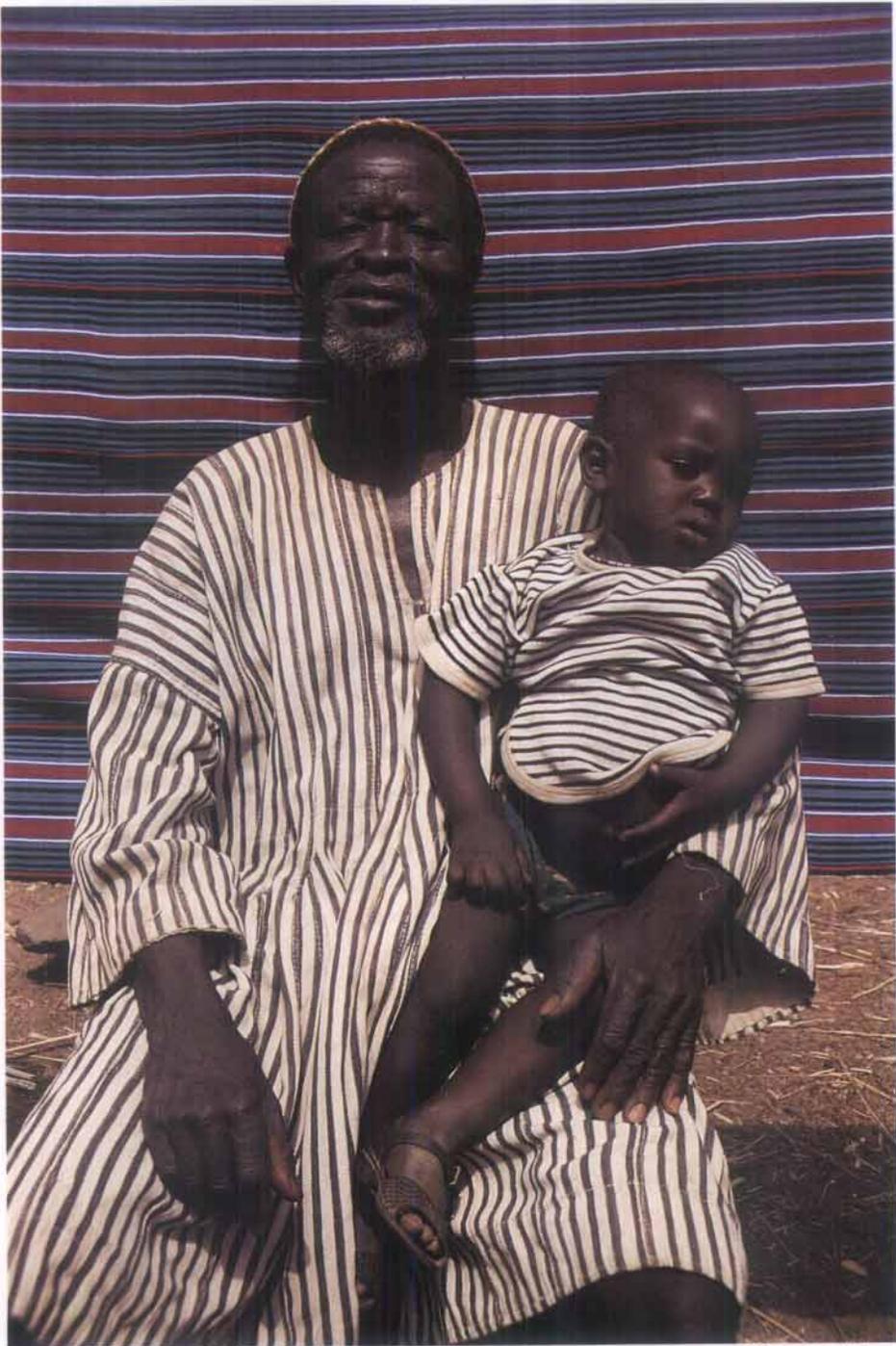
Les funérailles sont des moments privilégiés de rassemblements familiaux. Ce sont aussi des moments d'intense activité domestique pour les femmes de Kantindi (Togo) (1985). (Photo Marc Pilon)



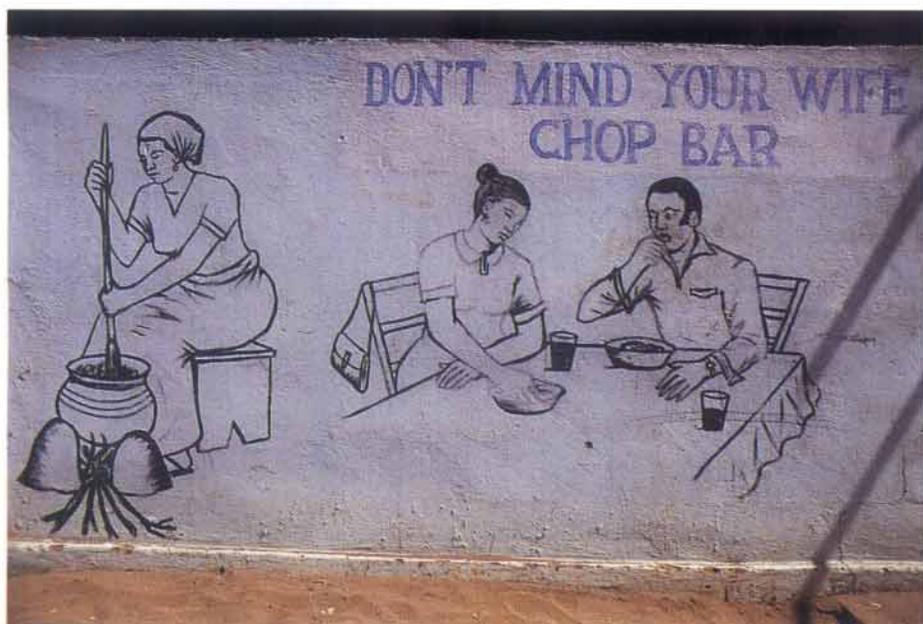
Très vite, les enfants participent aux tâches domestiques, comme ici au pays lobi (Burkina-Faso) (1983). (Photo Marc Pilon)



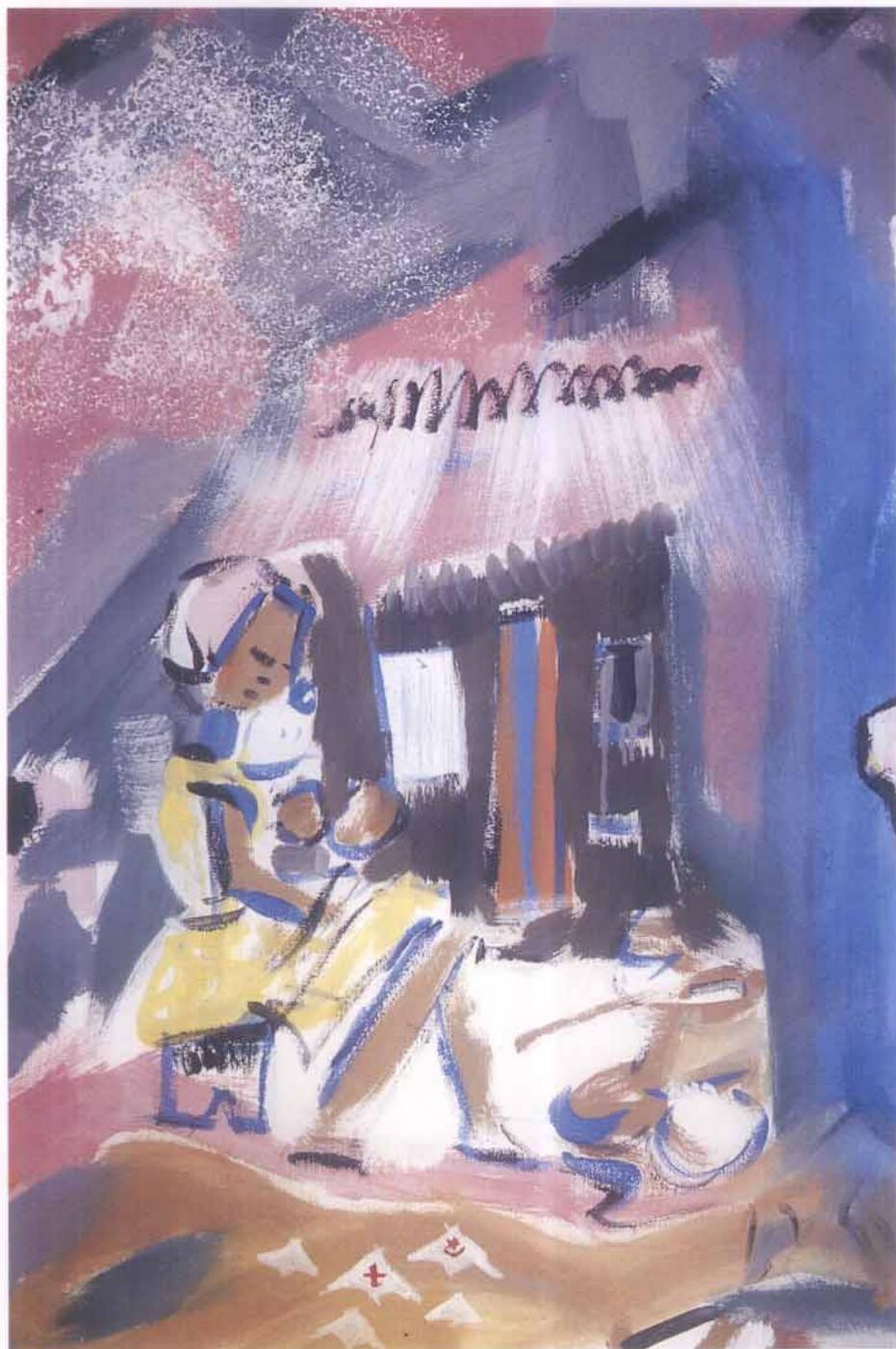
En Afrique, la vieillesse confère généralement respect et pouvoir, notamment au sein des familles du pays moba (Togo) (1985). (Photo Marc Pilon)



En Afrique, mariage féminin précoce et polygynie permettent aux hommes de connaître la paternité jusqu'à des âges avancés ; pays moba (Togo) (1989). (Photo Marc Pilon)



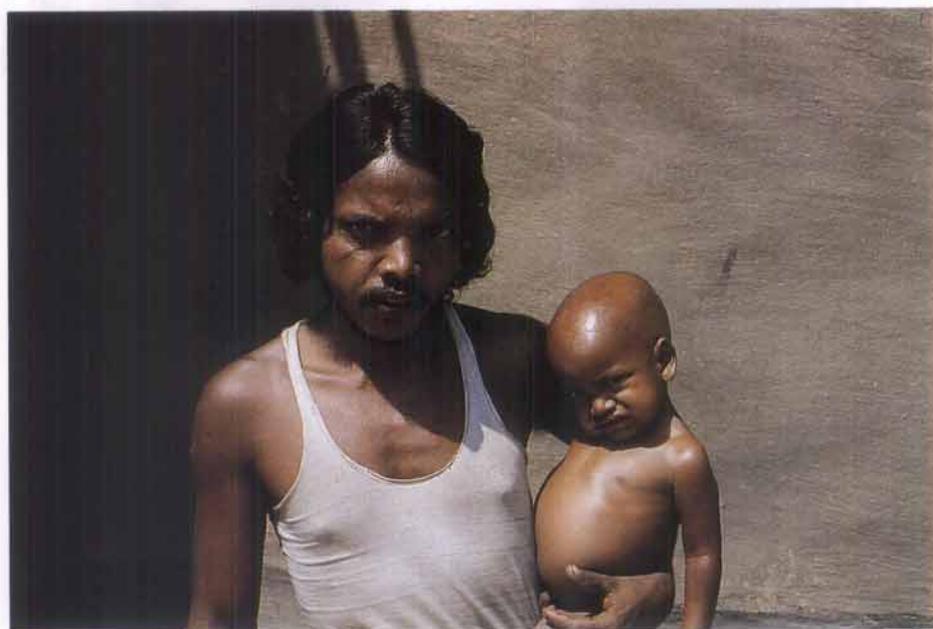
« Ne pense pas à ta femme », devise du Chop Bar peinte sur un mur extérieur. Une invitation... très universelle à Lomé (Togo) (1988). (Photo Marc Pilon)



Allusion à la maternité et aux soins maternels. Extrait d'un tableau à l'occasion d'un « happening » de l'UNICEF à Lomé (Togo) (1990). (Photo Marc Pilon)



Les familles complexes demeurent une réalité valorisée et valorisante, même chez les plus pauvres. Famille de membres de basse caste, Pune (1988). (Photo Gérard Heuzé)



L'enfant en bas âge est au centre de la vie familiale. Remarquer le rapport privilégié et valorisé du père au bébé. Chargeurs de charbon, Sudamdih (1986). (Photo Gérard Heuzé)



Le surpeuplement et la promiscuité sont le lot de la majorité des familles de milieux populaires, surtout en ville et dans les univers rurbains. Travailleurs de petite entreprise et à domicile dans leur maison de 3 m x 3 m, Pune (1986). (Photo Gérard Heuzé)



Belle-mère et sa bru (au premier plan). Le rapport hiérarchique dur entre belle-mère et belle-fille qui caractérise presque toute l'Inde du Nord peut se muer en complicité au fil des ans et des enfants. Famille de travailleurs du textile, Parel, Mumbai (1989). (Photo Gérard Heuzé)

Notes de lecture

Jean-William WALLET, Abdeljalil NEHAS,
Mahjoub SGHIRI
*Les perspectives des jeunes
issus de l'immigration maghrébine*
Éditions L'Harmattan, Paris, 1996, 238 p.

Parmi les grandes notions que l'on avait longtemps crues bien assises et que l'époque actuelle a bousculées, figure celle de « nation ». Le « nationalisme », qui a fait d'une certaine interprétation de cette notion son substrat, se fondait sur l'exclusion tout à la fois de l'universel et du spécifique. Les valeurs nationales, érigées en dogmes, priment. L'universel comme le particulier lui doivent soumission. En réaction au processus de « mondialisation », celui-ci s'est accompagné de l'affirmation des revendications identitaires chez les minorités et d'une sorte de protectionnisme culturel chez les groupes dits « de souche », qui voient dans les apports exogènes une menace à la pureté de la nation. C'est tout le travail de nivellement culturel et ses ambitions d'assimilation (ou de soumission ?) aux valeurs fondatrices de la nation qui s'en trouvent brusquement affectés. Telle est la toile de fond qui se dégage implicitement de cet ouvrage. Jean-William Wallet, Abdeljalil Nehas et Mahjoub Sghiri s'attachent à y étudier, dans un contexte de recomposition identitaire affectant toute la société française, les processus d'intégration culturelle et de repositionnement social d'un groupe en devenir, celui des jeunes issus de l'immigration maghrébine (JIIM). Processus complexes du fait qu'ils se produisent au sein d'une société en pleine mutation, tant au plan des catégories socioprofessionnelles (la CSP des OS, qui concentrerait l'essentiel de la génération dont ces jeunes sont issus, a quasiment disparu par suite des grandes restructurations industrielles des années soixante-dix) que des valeurs socioculturelles (défi de la mondialisation et de ses nouveaux référents).

L'ouvrage situe d'emblée la spécificité de ces jeunes par rapport à leurs parents. Cette spécificité se fonde sur deux paramètres : les critères de socialisation et les stratégies de reconstruction identitaire. Alors que les parents ont vécu une période où l'insertion socioprofessionnelle était régie essentiellement par l'emploi, la nouvelle génération fait face à une situation où la part de celui-ci dans les processus de socialisation est considérablement rétrécie, laissant place à l'action d'autres facteurs : milieu familial et communautaire, environnement... Conséquence, « l'immigration n'est plus perçue comme un acteur social mais comme un symbole culturel » [p. 49]. Détachée de la classe ouvrière, elle sert à fonder – plus qu'elle ne fonde – « l'ethnisation » des rapports sociaux. Ensuite, une nette démarcation se dessine entre les deux générations. Celle-ci se manifeste tant au niveau des stratégies de reconstruction identitaire adoptées par les JIIM que des systèmes complexes d'attentes et de représentations qu'ils se forgent, en raison de la particularité de leur situation socioculturelle.

Composé de trois documents (un court article et deux études de terrain), cet ouvrage se fonde sur des approches variées mais complémentaires. Prise dans son ensemble, la démarche est autant pluridisciplinaire (faisant appel aussi bien à l'histoire, à la sociologie, à la psychologie qu'à la psychanalyse) que multidimensionnelle (rapport à la famille et à l'environnement, vécus, représentations et projections...). Chacun de ces trois textes analyse, selon le style et la méthode de son auteur, et dans un contexte où les repères identitaires sont embrouillés, les démarches suivies par ce groupe pour s'intégrer à la société française et ses projections d'avenir. Il semble que la perspective de l'assimilation culturelle, qui se fonde sur la dilution dans le corps de la société et dans laquelle beaucoup

de ces jeunes se sont investis « corps et âme » – stratégies de réussite scolaire, distanciation à l'égard des modèles culturels parentaux... –, a fait long feu. La fin de cette perspective est notamment signalée par l'apparition de conduites de rejet par le groupe dit « de souche ». On se rend compte que c'est moins le « différent » qu'on refuse que le « même », celui qui, en réussissant son assimilation, efface justement cette différence. D'ailleurs, l'ouvrage se fonde en grande partie sur le constat que les attitudes de rejet concernent surtout ceux qui ont adopté le modèle véhiculé par le groupe majoritaire. « C'est donc ailleurs que dans un supposé écart culturel [...] que l'on doit chercher les raisons des comportements de rejet... » [p. 43].

Comme par réaction à ce rejet, les JIIM s'orientent de plus en plus vers la recherche d'une identité spécifique. Les éléments de celle-ci émergent comme un *melting-pot*, résultat d'un mixage complexe de cultures multiples, puisées dans leur environnement immédiat ou inventées dans les cités de banlieues. Néanmoins, et c'est là une des originalités de cet ouvrage, ce groupe n'apparaît à aucun moment comme une entité socialement et culturellement homogène, vivant en marge d'un ensemble majoritaire qui serait lui-même tout aussi homogène, où l'on serait dans une situation globale de face-à-face. Les deux études empiriques montrent au contraire amplement que tel n'est pas le cas. Le groupe des JIIM se révèle, tout au long de l'ouvrage, traversé de tendances aussi diverses que différentes (et parfois opposées), diversité qui apparaît souvent à travers la nature des interactions qu'il entretient avec le reste de la société française. C'est probablement une des raisons, en plus de sa volonté de ne pas rompre avec la perspective assimilationniste, qui font qu'il ne se montre guère tenté par un certain communautarisme isolationniste, à l'instar de comportements observés chez des groupes minoritaires dans d'autres contextes sociaux.

On est d'ailleurs étonné par la volonté que manifestent beaucoup de ces jeunes de ne rompre ni avec le milieu familial, définitivement arrimé à sa culture d'origine, ni avec la perspective d'assimilation. Le « sens de la famille » n'apparaît à aucun moment en déperdition. Dans les situations de plus forts tiraillements, les jeunes ont souvent préféré le choix extrême du double jeu, avec ce que cela suppose comme concessions aux uns et

aux autres. Exercice périlleux qui consiste à éviter à tout prix de mettre la famille à l'épreuve de son environnement et, donc, d'y ouvrir des brèches impossibles à colmater pouvant conduire à son éclatement.

Reste que tout processus d'intégration, quelle qu'en soit la forme, est profondément déterminé par le « regard de l'autre ». Or ce regard semble vouloir confiner le jeune issu de l'immigration maghrébine dans un rôle de délinquant, le poussant à la limite, à se conformer à cette fonction prédestinée : « Ils ne veulent pas d'un Arabe gentil, je pense qu'ils trouvent un plaisir quand ils regardent un Arabe qui ne sait que déconner » [p. 45]. De leur côté, et peut-être de ce fait, ces jeunes paraissent plutôt en quête de reconnaissance sociale, plus que d'intégration, cette dernière, même parfaitement réussie, n'entraînant pas toujours une acceptation, mais plutôt une sorte d'« évitement ». Aussi les stratégies déployées visent-elles désormais à asseoir une identité nouvelle, « ne devant rien aux parents, ne sacrifiant rien à la société française » [T. Ben Jelloun, cité p. 22].

Cet ouvrage ne manquera pas d'attirer l'attention, non seulement de ceux qui s'occupent (ou se préoccupent) du devenir des JIIM, mais de tous ceux que la question générale des recompositions identitaires intéresse. L'impression d'hétérogénéité qui se dégage des angles d'approches est largement compensée par leur complémentarité et par le balayage des différents aspects du champ d'étude.

Hocine Khelfaoui

Population. L'état des connaissances.

La France, l'Europe, le monde

INED, La Découverte, Paris, 1996, 334 p.

Destiné au public non spécialisé, cet ouvrage se donne pour « ambition de présenter un état actuel des populations à travers le monde, en attirant l'attention sur leurs problèmes spécifiques et sur les tendances de moyen et long terme ».

Cette synthèse originale se présente sous forme d'une structure emboîtée, abordant successivement les champs géographiques suivants : la France, l'Europe et enfin le monde. Non compris les propos introductifs et un lexique composé d'une quarantaine d'entrées, précédant utilement ces trois parties et répondant bien au souci pédagogique de l'éditeur, l'ensemble est composé de 76

« fiches » thématiques (25 pour la France, 22 pour l'Europe et 29 pour le monde), rédigées par plus de 70 auteurs.

Pour chaque partie, les fiches se répartissent en six catégories : fécondité (ou natalité), mortalité, famille et modes de vie, politiques familiales, migrations (immigration pour la France), mutations en cours et perspectives. La partie consacrée au monde comporte en plus un chapitre sur la croissance. Les thèmes traités sont extrêmement divers, variant pour les mêmes chapitres en fonction des spécificités des pays et régions couverts. Nécessairement courtes (allant de une à sept pages), les fiches comportent systématiquement un résumé introductif et quelques références bibliographiques en fin de texte et sont très souvent illustrées de tableaux ou graphiques ; apportant l'information et l'explication essentielles pour chaque thème abordé, elles sont toutes rédigées dans un style clair et précis (il faut ici saluer le travail des coordonnateurs de cet ouvrage). Les trois annexes statistiques, composées respectivement de trois, sept et quatre tableaux, fournissent un complément utile sur l'évolution des principaux indicateurs démographiques et avec les résultats par pays des dernières projections des Nations unies jusqu'en 2025.

Tout en sachant qu'un tel ouvrage ne peut offrir un état des connaissances exhaustif, à la fois sur les plans géographique et thématique, quelques manques peuvent être relevés. On peut par exemple regretter que l'évolution démographique de l'Amérique du Nord, et surtout des États-Unis, ainsi que celle du Japon ne soient pas abordées en tant que telles. L'ensemble du Proche- et Moyen-Orient reste également relativement absent. Si, pour la France, l'immigration est un sujet assurément d'actualité et du reste important, n'est-il pas restrictif d'aborder les migrations sous ce seul aspect et dommage de ne pas traiter aussi la question de l'évolution de la répartition spatiale de la population en termes d'aménagement du territoire ?

On peut se demander pourquoi les deux chapitres « Famille et modes de vie » et « Politiques familiales » concernent seulement la France et l'Europe, le chapitre « Politiques démographiques » relatif à la partie consacrée au monde semblant en outre tenir lieu d'équivalent. Du reste, la manière dont celui-ci est traité, avec des fiches mettant exclusivement l'accent sur la question de la fécondité, conduit à une perception restric-

tive des politiques démographiques, surtout auprès d'un public non spécialisé.

On peut enfin regretter que, mise à part la fiche consacrée au problème de l'eau, les relations entre population et environnement et entre population et développement n'aient pas fait l'objet d'un traitement spécifique ; à la fois l'importance de ces relations et les discours extrêmes (voire les fantasmes) qui les accompagnent justifieraient de s'y arrêter.

Ces quelques critiques étant faites, cet ouvrage demeure d'un intérêt certain et constitue un excellent compromis entre discours scientifique et vulgarisation ; il devrait inciter les lecteurs à chercher à en savoir plus...

Marc Pilon

Sous la direction de Clotilde HERBAUT
et Jean-William WALLET,
synthèse de Carmel CAMILLERI,
Des sociétés, des enfants.

Le regard sur l'enfant dans diverses cultures
Licorne-L'Harmattan, collection « Villes
plurielles », Paris, 1996, 350 p.

L'intitulé de cet ouvrage est trompeur ; *a priori*, il semble concerner le public d'*Autrepart* (*Cahiers des sciences humaines*), intéressé aux recherches en sciences humaines menées dans les pays du Sud, mais le sous-titre aurait pu se poursuivre ainsi : « Le regard sur l'enfant dans diverses cultures et sa nécessaire prise en compte par les praticiens de l'enfance en situation multiculturelle ». C'est, en effet, un public de professionnels de l'enfance confrontés au problème de référents culturels divers, et ne sachant guère comment l'aborder, que cet ouvrage cherche à atteindre : comme tous ceux de la collection « Villes plurielles », il « vise à faire connaître [...] les pratiques et réflexions de ceux qui développent des actions ou des recherches relatives à l'insertion et à l'intégration des populations ». Plus précisément encore, la quatrième page de couverture nous prévient : « Les concepteurs de cet ouvrage, qui ont dans leurs pratiques quotidiennes à intervenir auprès d'enfants dont les familles sont venues de pays variés, ont souhaité proposer des outils à ceux qui se trouvent dans des situations similaires. Pour cela, ils ont recueilli, auprès de chercheurs et de professionnels de l'éducation, de la psychologie et de la santé, des contributions sur la façon dont les enfants sont perçus dans diverses cultures. » De fait, sur les 33 auteurs des 24 contributions de

l'ouvrage, on compte 10 chercheurs au sens académique du terme (dont 3 ethnologues et 7 *psy* – psychologues, psycho-pédiatres, psycho-cliniciens, psychiatres...) et 5 praticiens-chercheurs (1 ethno-psychiatre et 4 *psy*), les 18 autres contributeurs étant composés de praticiens que leur profession même conduit à vouloir mieux comprendre la dimension culturelle de leur pratique.

Il en résulte que l'ouvrage se présente comme un montage de contributions extrêmement diverses, tant dans leurs approches que dans leur qualité, et dont l'ensemble ne présente pas une cohérence bien convaincante. Les éditeurs scientifiques, C. Herbaut, pédiatre des hôpitaux, et J.-W. Wallet, professeur de psychologie interculturelle, le reconnaissent implicitement, écrivant dans une trop brève introduction que « le puzzle de textes présentés, par ses disjonctions, doit favoriser la réflexion essentiellement non linéaire qui caractérise la pensée interculturelle » [*sic*]. Fallait-il alors faire semblant d'introduire un « ordre » dans ce « puzzle »; surtout si cet « ordre » est aussi peu heuristique que celui choisi : les textes sont en effet regroupés en trois parties, « l'enfant sain », « l'enfant malade », « l'enfant handicapé » ? S'il le fallait, ne pouvait-on vraiment pas trouver mieux et regrouper les contributions, par exemple, soit selon les grandes aires culturelles auxquelles appartiennent les enfants, soit selon que, là où ils vivent, leur culture est majoritaire, sinon dominante (le problème résidant dans le fait que les pratiques thérapeutiques des praticiens, elles, reposent sur une vision occidentale des choses) ou que, enfants d'immigrés, ils baignent dans une culture familiale minoritaire – et souvent vécue comme honteuse ?

Le classement choisi a du moins un avantage : en regroupant ensemble les contributions sur « l'enfant sain », il rassemble les textes qui ont pour ambition de convaincre le lecteur que le regard porté sur l'enfant – et donc la façon dont l'enfant se comporte en retour – dépend du milieu culturel dans lequel vit. Si ce lecteur découvre, dans les sciences sociales, l'approche des cultures différentes, il aura bien entendu matière à s'enrichir. Pour les autres, cette première partie est parfois enrichissante (en particulier, le texte de T. Mekideche nous a paru riche et éclairant), mais l'ensemble reste très inégal, et souvent assez banal. Qu'on en juge :

A. Cadoret explique que l'enfant occupe, dans toutes les cultures, une fonction symbo-

lique essentielle : « continuer » (ses géniteurs, la famille, le clan, la société) mais en même temps prolonger, donc *se différencier*, ce qui implique nécessairement des conduites symboliques de séparation, permettant à l'enfant – et aux parents – de se détacher.

M. Geber décrit, très globalement, certains des rituels qui entourent l'enfant « dans le milieu traditionnel africain », de la conception au sevrage en passant par la grossesse, l'accouchement, l'imposition du nom et l'allaitement. On peut regretter que la présentation n'inclut pas la circoncision et l'excision (qui posent, il est vrai – l'excision tout particulièrement – des problèmes autrement complexes) et que la vision offerte postule *une* Afrique traditionnelle et rurale, quelque peu dépassée – si tant est qu'elle ait jamais correspondu à une réalité homogène.

L. Ogowet résume une étude sur la perception de la césarienne par les Mpongwe du Gabon. Mais la taille de l'échantillon ne permet pas de conclure, sinon ceci : « Il serait souhaitable que l'on informe les femmes [...] sur les raisons qui peuvent conduire le gynécologue-obstétricien à décider d'un accouchement par césarienne. » En effet...

M. Bennabi propose une analyse critique des protocoles d'expériences en psychologie interculturelle : pour le développement et l'interculturalité, l'importance de la langue semble claire, mais rien, dit-il, ne permet de la mesurer.

B. Ravolomanga offre quelques notations sur la vie des Malgaches immigrés à Paris, montrant comment le pays et la langue des ancêtres, jamais oubliés, restent cantonnés au domaine du souvenir. Il s'agit là d'une stratégie volontaire des parents, « convaincus que le Malgache ne peut pas servir dans le pays d'immigration ».

R. Toulbi parle de la fille en milieu maghrébin et montre comment le fait que le « capital symbolique » reposant sur « l'honneur » – avec ses interférences sur le tabou de la virginité – a pour effet « de restreindre considérablement la marge de liberté laissée à la fille d'inscrire sa trajectoire vitale dans une perspective autonome ».

T. Mekideche, à propos du Maghreb également, rappelle qu'existe, entre « l'intérieur » (la maison, espace féminin) et « l'extérieur » (la ville, espace masculin), un espace dont la fonction pédagogique est essentielle : la *zarka* (la ruelle, l'impasse), espace de transition ouvert aux enfants, eux-mêmes en transition

vers l'âge adulte, lieu d'autonomie où s'apprennent, sans intervention adulte, les rôles sociaux de chacun (mais certains parents interdisent la *zarka* à leurs enfants).

N. Toulbi défend l'idée que la circoncision, avec l'élément identificateur qu'elle représente dans la même aire culturelle, « est tout naturellement pensée comme valeur symbolique drastique gage de l'identité – soit donc aussi bien de la normalité – de chaque élément du groupe avec l'ensemble des membres de celui-ci ». La thèse a l'intérêt de montrer comment le rituel entourant la circoncision joue pour que celle-ci ne soit pas vécue comme castration mais au contraire comme élément structurant de la personnalité de l'enfant ; mais son argument semblera sinon contré, du moins sérieusement questionné, pour peu qu'on veuille bien le transposer au cas de l'excision.

La seconde partie est plus enrichissante – du moins pour le « lecteur moyen » d'*Autrepart (Cahiers des sciences humaines)* qui s'est intéressé au numéro spécial « Médecines et santé » [18 (4) : 1981-1982] et qui veut en savoir plus sur les problèmes de la pratique thérapeutique confrontée à d'autres logiques. Mis à part les contributions de S. J. V. Bayardo d'une part, d'A. Bourgain *et alii* d'autre part (qui se contentent – s'ils veulent bien m'excuser de les caricaturer – d'illustrer le fait que les populations de cultures différentes de la nôtre auront en effet des attitudes différentes des nôtres devant la maladie et la thérapie), chacune des contributions a quelque chose qui pourra éclairer un tel lecteur. En effet, elles sont rédigées (sauf dans le cas de N. Riahi-Jozani) non par des ethnologues – dont notre lecteur connaît déjà bien les approches et qui, dans des textes aussi courts, n'auraient guère le temps de lui exposer des problématiques nouvelles et fouillées – mais par des praticiens qui, parce que moins connus de lui, l'intéresseront davantage en montrant à quels problèmes ils sont confrontés et comment ils essayent, modestement, de les aborder.

A. Bourema *et alii*, c'est-à-dire l'ensemble de l'équipe du centre médico-psychologique pour enfants de Forbach (Sarreguemines), puis M. Reveillaud et J. Spohr, de la même équipe, en posent d'abord les données, en décrivant leurs difficultés pour aborder l'approche thérapeutique des enfants de culture étrangère, en montrant comment ils sont amenés à « bricoler » et à « tricher » avec les

règles habituellement admises dans les structures de soins officielles pour aider les enfants et leurs familles en fonction de leur culture d'origine, et en reconnaissant honnêtement comment ils se trouvent « souvent face à des questions sans réponse ». Ces deux contributions auraient pu être mises en introduction à l'ouvrage entier, toute la question étant en effet de savoir si, celui-ci une fois clos, des éléments de réponse ont été apportés !

C. Mille et H. Von Kracht illustrent bien la complexité du problème, en illustrant combien est nécessaire la prise en compte des interférences culturelles dans les interactions mères-enfants – à l'aide d'exemples évidemment convaincants, mais qui donnent l'impression malheureuse qu'il faudrait un véritable guide, ethnique par ethnique, des erreurs à ne pas commettre !

Plus positif, J.-P. Tsala Tsala se livre à une analyse complexe des mères camerounaises d'enfants drépanocytaires, prises entre le discours traditionnel qui les culpabilise comme « mauvaises mères » probables et le discours technique qui ne leur laisse plus d'espoir de guérison ; explique comment, à travers la maladie, se révèle la demande des mères camerounaises d'une re-définition, d'une revalorisation de leur rôle de mères.

N. Riahi-Jozani montre, à travers l'exemple des maladies de peau et dans le cas de la culture iranienne, toute l'importance de la perception que les parents se font de la maladie, et de leurs attentes : nier le caractère de gravité de certaines affections cutanées sous prétexte qu'elles affectent le sentiment esthétique, et non la santé de l'enfant, représente une dénégation grave de leurs problèmes, car il ne s'agit pas moins « de déviance par rapport au système de valeurs [...], d'entorses à la normalité qui font qu'un individu est plus ou moins accepté et intégré ».

Dans le même ordre d'idées, S. François, à propos de la prise en charge d'enfants cancéreux, généralise en soulignant toute l'importance d'une communication effective entre l'équipe thérapeutique et la famille du malade, la nécessité absolue de tout bien spécifier et le danger extrême du « non-dit » dans le cas des enfants condamnés de familles en situation transculturelle. « Mais le langage est parfois inemployable pour des migrants récents. » Le massage, langage du corps, offre alors une « transmission symbolique » qui est « toujours perçue par tous et

s'affiche par la transfiguration de l'enfant et du parent qui se retrouve ».

La troisième partie, plus courte, est aussi sensiblement plus décevante, et nous ne pensons pas utile d'en faire l'inventaire contribution par contribution : le lecteur aura compris les qualités et les défauts de l'ouvrage et, surtout, si celui-ci – qui vise un public bien précis – s'adresse ou non à lui.

Bernard Schlemmer

Jeanne BISILLIAT (éd.)
Femmes du Sud, chefs de famille
 Karthala, Paris, 1996, 410 p.

Le thème des femmes chefs de famille a fait l'objet d'une abondante littérature en anglais, notamment par les organisations des Nations unies. Peu de choses ont par contre été publiées en français avant cet ouvrage, issu d'un colloque international organisé par l'ORSTOM et l'association Femmes et Développement en 1994. Ses 22 articles sont regroupés en quatre grandes parties : l'état de la question, les effets de la migration sur le statut des femmes du Tiers Monde chez elles puis dans le Nord, les chiffres et les lois. Dans chaque partie, des études de cas permettent d'approfondir les informations apportées par des articles qui font le tour de la question.

Un premier article d'Arlene Doumit et Khoury retrace l'émergence du thème des femmes chefs de famille en 1978. Il s'interroge sur les difficultés qui existent pour appréhender cette réalité et sur le sens que peuvent avoir les querelles de terminologie et de définition, avec le manque de données quantitatives et qualitatives qui en résulte. Ainsi, les données de l'ONU, évoquées par Marc Pilon, indiquent une moyenne de 30 % de ces ménages féminins en Amérique latine. Pourtant, ces chiffres sont trompeurs car il importe de savoir comment ils sont construits ; ainsi, pour les Bwa du Mali, le pourcentage de foyers monoparentaux varie de 3 à 27 % selon que l'on inclut ou pas les foyers féminins dirigés par une épouse de polygame. Si, d'un côté, la prise en compte par les démographes des ménages et non des familles peut surestimer ainsi le nombre des ménages monoparentaux, d'un autre côté, le fait de considérer que, dès qu'un homme est présent, il est forcément soutien de famille tend à le sous-évaluer, alors qu'une étude

dakaroise montre que seuls 20 % des pères contribuent totalement à l'entretien des enfants contre une mère sur deux [p. 134]. La comptabilité de ces chefs de famille est d'autant plus compliquée que, vu la désapprobation sociale vécue par les femmes seules, nombre d'entre elles, notamment en Afrique, vont préférer se dire conjointes d'un chef de famille même si celui-ci a disparu ou ne fait que de courts passages. Par ailleurs, la législation de nombreux pays (dont le Cameroun et le Sénégal étudiés plus en détail) refuse de considérer les femmes comme des chefs de ménage, ce qui les exclut du bénéfice des politiques sociales et d'urbanisme et constitue une des causes de leur pauvreté. Alors que les femmes sont les premières victimes des crises et notamment de l'extension du chômage, le désengagement de l'État se traduit par un transfert des charges sociales vers le travail féminin gratuit.

Les migrations sont une des causes majeures de l'extension du phénomène des femmes chefs de famille. Laura Oso et Christine Catarino exposent de façon très complète les conséquences multiples du départ, tant de l'homme que de la femme, au niveau socio-économique mais aussi sur les relations de genre dans la sphère privée et publique et sur l'état de santé des uns et des autres. Lorsque l'homme part et que la femme reste en milieu rural, ses charges de travail sont alourdies car elle doit prendre en charge le travail autrefois réalisé par les hommes, sans forcément avoir le même droit à la terre ou aux aides techniques. Par ailleurs, les femmes constituent désormais la moitié des migrantes même si ce phénomène reste largement invisible. D'autres articles présentent les femmes chefs de famille à Dakar et à Bamako.

Kathleen Ghequière, dans « la communauté vietnamienne en Belgique », explique : alors que l'homme, pourtant apparemment mieux intégré au niveau économique, garde l'idée du retour au pays, la femme l'a plus souvent abandonné. Les pays du Sud de l'Europe, pays d'émigration jusqu'à une date récente, sont devenus des pays d'immigration, recevant plutôt les habitants de leurs anciennes colonies, africaines pour le Portugal, latino-américaines pour l'Espagne, érythréennes, éthiopiennes puis albanaises pour l'Italie. Les femmes sont venues seules ou dans le cadre du regroupement familial. Près de 80 % travaillent dans le secteur domestique et nombre d'entre elles ont dû laisser tout ou

partie de leurs enfants dans leurs pays d'origine. Les femmes africaines, d'origine paysanne, étudiées par Catherine Quiminal, sont venues en France dans le cadre du regroupement familial. En raison de nombreuses grossesses rapprochées, de la venue d'une seconde épouse, des conditions de logement déplorables rendant les rapports au sein de la famille très conflictuels, la révolte féminine s'exprime par le divorce et la tentative de construction d'une famille monoparentale.

Deux articles portent sur la santé des femmes chefs de famille et s'inquiètent du peu de données à ce sujet. Ayant une faible formation, de maigres revenus, s'alimentant pauvrement, vivant dans un habitat où l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement sont déficients, subissant les effets de la violence (cause principale de mortalité pour les Colombiennes de 15 à 45 ans), ces femmes souffrent de façon aiguë de l'accroissement des inégalités sociales. Par ailleurs, Isabelle Desrués rappelle que les femmes et les enfants représentent 80 % des 23 millions de réfugiés dans le monde, alors que l'assistance est pensée par rapport aux hommes, que ce soit pour l'alimentation, les soins de santé, l'éducation ou l'emploi. Il faut donc revoir toute l'organisation des camps en fonction des besoins des femmes et reconnaître notamment leur qualité de chefs de famille *de facto*. Gina de Luna illustre les lacunes existant envers la protection des réfugiées à travers l'exemple des Somaliennes réfugiées dans quatre camps situés au Kenya et étudie le programme d'assistance aux victimes qui a été mis en place et l'amélioration des conditions de sécurité. Azita Bera Awad expose un programme de l'Organisation internationale du travail, dans les années quatre-vingt, qui a essayé de lutter contre la pauvreté par la promotion de l'emploi productif pour les femmes chefs de ménage, en s'appuyant sur les organisations à la base pour la définition des méthodes de ciblage et la mise en place des activités d'appui. Le succès des actions dans des pays aussi différents que l'Inde, le Népal ou le Bangladesh manifeste la pertinence du concept de famille monoparentale et la nécessité de privilégier l'emploi productif des femmes. Enfin, Jeanne Bisilliat montre les liens existant entre les causes qui structurent et renforcent l'exclusion des femmes : causes économiques les enfermant dans la pauvreté, facteurs historiques relevant de la pensée philosophique occidentale les enfermant dans la

subordination et la non-citoyenneté. Les femmes pauvres ont cependant élaboré des modes d'action alternatifs, notamment au Brésil, qui leur permettent d'entrer progressivement dans le politique.

Au total, cet ouvrage se révèle tout à fait passionnant et se lit facilement, du fait de la qualité apportée à la rédaction et de la richesse des informations. Considérations théoriques, informations sur la situation des femmes, propositions d'actions se côtoient d'une façon extrêmement stimulante. On est éffaré de voir à quel point un phénomène d'une telle ampleur peut rester invisible, pour les chercheurs comme pour les décideurs, et à quel point les femmes chefs de famille peuvent être discriminées, tant au niveau de pays que d'organisations des Nations unies. C'est dire l'utilité de ce livre.

Arlette Gautier

Marguerite Bey

Le meilleur héritage. Stratégies paysannes dans une vallée andine du Pérou

ORSTOM éditions, collection « À travers champs », Paris, 1994

Ce livre repose sur une étude qualitative menée de septembre 1986 à octobre 1988 dans deux villages andins, l'un, Casihta, regroupant 200 habitants plutôt agriculteurs, l'autre, Tomas, de 1 000 habitants plutôt éleveurs. Cette recherche débouche sur une réflexion d'ensemble sur les paysanneries des régions andines et particulièrement sur la notion de communauté. Celle-ci a longtemps été présentée comme un collectif qui annule toute initiative individuelle, bien que d'autres chercheurs se soient servis de la notion d'économie paysanne pour montrer les différenciations sociales agissantes. L'auteur mène ses analyses en termes de changement social. Pour elle, il y a contradiction entre les stratégies familiales de reproduction, qui tendent à s'individualiser, et la communauté, qui doit se reproduire.

Dans ses stratégies familiales de reproduction, la scolarité, et particulièrement les études supérieures, joueraient un rôle central. Désormais, selon les paysans andins, le meilleur qu'ils puissent laisser à leurs enfants, c'est une éducation si possible de niveau universitaire. Pour cela, ils vendent petit à petit leurs troupeaux de lamas et n'investissent pas assez dans leurs exploitations. Ils acceptent

également que leurs enfants arrêtent de travailler gratuitement dans les fermes et même qu'un des parents s'installe en ville pour les accompagner, réduisant encore la main-d'œuvre disponible. On retrouve là une ligne d'explication, défendue notamment par Caldwell, selon laquelle le développement de l'éducation occidentale modifierait les pratiques économiques et sociales. De fait, les manuels scolaires donnent une représentation très dévalorisée des paysans andins et font miroiter les beautés de la ville.

L'auteur fournit cependant d'autres éléments d'explication, à savoir que la pression sur les terres, liée au blocage foncier (il n'y a pas assez de terres pour les jeunes du fait de l'augmentation de leur nombre et de l'accaparement des terres et de l'irrigation par certains paysans), à l'appropriation de l'irrigation par les plus aisés ainsi qu'à la croissance démographique, oblige les paysans à s'expatrier en ville, d'autant que les prix payés aux *comuneros* pour leurs produits sont trop faibles. La scolarisation des enfants justifie alors la création ou le renforcement d'un pôle d'activité en milieu urbain.

Ce seraient donc les transformations économiques et démographiques qui conduiraient les familles à scolariser leurs enfants pour qu'ils puissent s'adapter au nouvel environnement et non les stratégies éducatives qui modifieraient l'organisation économique.

D'ailleurs, les migrations ne s'expliquent pas seulement par l'éducation mais aussi par le travail dans les mines et en Amazonie. Elles n'étaient autrefois qu'un passage obligé pour les garçons, qui constituaient ainsi de quoi monter leur propre unité de production, mais elles sont de plus en plus souvent permanentes. En fait, les villages sont désormais souvent peuplés d'adultes de plus de 40 ans car les plus jeunes préfèrent travailler à l'extérieur où ils obtiennent de plus hauts revenus. Les personnes âgées, tout en recevant des subsides de leurs enfants, continuent à travailler la terre car ils craignent l'ennui. Dans les années quatre-vingt-dix, en revanche, les jeunes résidant à Lima évoquent de plus en plus souvent le retour au village face à la crise économique et aux difficultés d'insertion.

Des stratégies familiales diversifiées se développent donc, les plus pauvres ayant le plus de difficultés à donner un capital éducatif à leurs enfants, car leurs ressources sont trop limitées. Marguerite Bey montre en effet que ces communautés, collectivistes parce que le système de culture en étage et l'irrigation le nécessitaient, n'étaient cependant pas égalitaires. Ainsi, bien que la terre appartienne à la communauté, elle est loin d'être équitablement répartie entre tous ses membres, les plus anciens recevant la part du lion. De plus, les travaux collectifs sont le plus souvent réalisés par les plus pauvres alors qu'ils bénéficient surtout aux plus riches ; les plus pauvres tirant de ces travaux un statut social plus qu'un revenu économique. Cependant, la tendance à la différenciation sociale s'aggrave parce qu'elle n'est plus compensée par la redistribution des richesses autrefois obligatoire. On comprend mieux dans ces conditions qu'un des villages – et particulièrement ses membres les plus anciens – ait profité de la présence du Sentier lumineux dans la vallée pour tenter de retrouver le pouvoir et collectiviser de nouveau la communauté.

L'auteur atteint bien son objectif : amorcer une réflexion générale sur les communautés andines et remettre en question le caractère tant unitaire que passif de celles-ci. On est convaincu de l'existence de stratégies familiales de production, bien qu'il puisse y avoir débat sur les déterminants exacts de celles-ci. On peut, en revanche, s'interroger sur l'acteur social à l'œuvre : une famille peut-elle avoir une stratégie en tant que telle ? Quel est le rôle exact du chef de famille, des garçons et des filles, ces dernières étant souvent sacrifiées au niveau scolaire pour que leurs frères puissent réaliser les stratégies familiales ? Enfin, on peut se demander pourquoi les paysans andins ne réduisent pas leur fécondité puisque les familles nombreuses seraient désormais perçues comme un coût et non comme une richesse. Ne serait-ce pas parce que l'émigration permet de rentabiliser l'existence de nombreux enfants ? Ce sont là plus des pistes de recherche que des critiques.

Arlette Gautier

Résumés

Gérard HEUZÉ, « L'évolution des familles de milieux populaires à Mumbai, Inde »

Les familles de milieux populaires de Mumbai semblent présentement affectées par deux types de phénomènes évolutifs. Les premiers sont très lents. Ils ne paraissent pas bouleverser la structure ou l'existence des milieux familiaux. Au terme d'un demi-siècle de stabilisation, ces processus accompagnent une sorte d'âge d'or de la famille « ouvrière et populaire ». Les seconds types de changements s'inscrivent dans des processus de « massification » des attitudes et des mœurs familiales. Certains d'entre eux ouvrent sur des perspectives de crise. L'affirmation des femmes, l'autonomisation des jeunes et le développement des idéaux égalitaires, qui sont porteurs de nombreuses évolutions positives, semblent notamment capables d'induire de dangereuses tensions.

• Mots-clés : Famille – Mumbai – Shiv Sena – Jeunesse – Classe ouvrière – Milieux populaires – Évolution – Cité.

Danièle BÉLANGER, « Changements familiaux au Vietnam depuis 1960 : trente années de formation des couples à Hanoi »

Le processus d'entrée en union témoigne remarquablement bien des ruptures et continuités qui caractérisent l'évolution des rapports familiaux depuis trente ans au Vietnam. L'analyse effectuée à partir d'une enquête qualitative réalisée en 1994 a pour point de départ le début de l'ère socialiste à Hanoi. À cette époque, la loi sur le mariage et la famille de 1959 veut rompre avec la famille traditionnelle et le mariage arrangé par les parents. En dépit de cette loi et de l'insertion du Parti dans le choix du conjoint afin d'assurer une homogamie

politique des unions, la famille conserve plusieurs de ses caractéristiques de la période prérévolutionnaire. Au cours des années quatre-vingt, le mariage devient de plus en plus l'initiative des enfants mais le consentement des parents s'avère indispensable.

• Mots-clés : Vietnam – Asie – Mariage – Famille – Choix du conjoint – Rapports familiaux – Nuptialité.

Cluny MACPHERSON, « Développement économique et transformation de la parenté aux Samoa occidentales (Pacifique Sud) »

Les facteurs sociaux, démographiques, politiques et économiques jouent un rôle dans la transformation de la structure de la parenté et de la famille dans des sociétés du Pacifique Sud qui sont en contact avec l'Occident depuis quelque cent cinquante ans. Le cas des Samoa occidentales offre un exemple intéressant du processus de changement à l'œuvre, selon des degrés divers, au sein des sociétés des îles du Pacifique. L'intégration de micro-États au système capitaliste mondial affecte profondément l'organisation de la parenté, notamment à travers la mise en place d'un système électoral, le développement du salariat, les transformations dans le droit foncier et l'émigration de main-d'œuvre. En outre, si l'idéologie de la parenté semble rester très prégnante, elle n'en subit pas moins des changements conséquents.

• Mots-clés : Parenté – Famille – Droit foncier – Migration – Système électoral – Salariat – Samoa occidentales – Pacifique Sud.

Daniel DELAUNAY, « La famille mexicaine aux États-Unis »

La migration mexicaine aux États-Unis a amputé de 15 % la population mexicaine qui sinon serait de plus de 100 millions d'habitants. Les Mexicaines émigrées étaient pourtant les moins fécondes, du moins pour les plus âgées. La distribution de la taille des ménages parmi les Mexicains émigrés aux États-Unis et ceux restés au pays est très similaire. En revanche, on y trouve plus de ménages complexes du fait de la multiplication des colatéraux. Une analyse des recensements menée de 1850 à 1990 montre que cette complexité ne s'est d'ailleurs développée que depuis les années soixante-dix.

• Mots-clés : Migrations internationales – Mexique – États – Unis – Fécondité – Ménages – Recensement – 1850-1990.

Marguerite BEY, Jean-Marc GASTELLU, Évelyne MESCLIER, « Au Pérou, la famille peut-elle remplacer l'État ? »

La famille apparaît comme un noyau privilégié de coordination des activités dans les Andes du Pérou. En effet, la solidarité territoriale des communautés paysannes s'effrite depuis leur reconnaissance officielle en 1969, lors de la réforme agraire. À l'inverse, la crise de 1987 à 1991 a montré que les familles des districts défavorisés de Lima ont recréé une solidarité de voisinage. En fait, un même mouvement révèle l'émergence de la famille restreinte, qui suscite de nouvelles formes de solidarité, davantage à sa portée. On aurait pu croire qu'elle pouvait se substituer à l'État dans quelques-unes de ses attributions. Cependant, l'épidémie de choléra, en 1991, montre qu'on ne peut tout attendre des seules familles.

• Mots-clés : Famille – Communauté paysanne – Biens collectifs – Réforme agraire – Milieu rural – Ville – Migrations – Lima – Andes – Pérou.

Judith HASSOUN, « La solidarité familiale face au sida : résultats d'une enquête réalisée à Abidjan (Côte-d'Ivoire) auprès de femmes malades du sida »

Les résultats d'une enquête réalisée à Abidjan auprès de 95 femmes malades du

sida font apparaître que le réseau de solidarité familiale est, face au sida, doublement mis à l'épreuve : d'une part, ce réseau, déjà fragilisé par la crise économique, est très sollicité ; d'autre part, il est inadapté pour répondre aux besoins des personnes atteintes. En effet, l'aide apportée et reçue est fonction du statut social de chacun au sein du groupe. Mais le sida, en se répercutant sur la position familiale et professionnelle des personnes touchées, modifie leur statut social ; pire, il peut faire perdre son statut à l'individu qui est mis à l'écart. Elles ne peuvent alors apparaître en tant que malades du sida et bénéficient rarement d'un soutien moral. Mais, bien que le sida ait des répercussions sur ce réseau saturé en modifiant les structures familiales, ce réseau fonctionne toujours et il semble que l'on n'assiste pas à une individualisation des relations familiales.

• Mots-clés : Sida – Solidarité – Famille – Individu – Femme – Enquêtes – Abidjan – Côte-d'Ivoire.

Véronique HERTRICH, « Vers la construction d'un espace conjugal chez les Bwa du Mali ? »

Des changements se produisent dans la constitution et la dynamique des couples, ici étudiés dans une population rurale du Mali. Sans bouleversement apparent des structures socioéconomiques et familiales, les relations entre les générations et, plus timidement, entre les conjoints évoluent au sein de cette population. Les contrôles familiaux dans la formation des couples s'allègent et ceux-ci commencent à pouvoir s'exprimer et décider. Autrefois conclus et contrôlés par les lignages, les mariages relèvent aujourd'hui de plus en plus souvent de l'initiative des intéressés ou de leurs proches parents, au terme de processus plus courts et sans surenchère de prestations. Le rôle des familles devient plus instrumental : celles-ci se contentent de valider les projets des intéressés et de gérer les procédures formelles du mariage. Cet assouplissement permet aux hommes de se marier plus jeunes et plus souvent avec une femme elle-même célibataire. Le pôle conjugal en sort-il renforcé ? Il est encore trop tôt pour en juger. La polygamie ne semble pas reculer, les divorces sont

souvent le fait de familles qui dénoncent une union qu'elles ne reconnaissent pas.

•Mots-clés : Afrique – Mali – Bwa – Mariage – Polygamie – Divorce – Processus matrimonial – Partenariat conjugal.

Patrice VIMARD, « Modernisation, crise et transformation familiale en Afrique subsaharienne »

Les crises économiques et sociales qui frappent de nombreux pays du Sud amènent à relire les théories de l'évolution familiale selon l'angle d'approche inédit de leur impact sur les modèles familiaux. L'article présente tout d'abord la théorie de la nucléarisation familiale et les différents prolongements et critiques qui lui ont été apportés depuis le milieu du XX^e siècle et qui permettent de l'infirmier. Puis il étudie les nouvelles hypothèses proposées pour rendre compte des effets de la crise économique et

sociale sur les transformations familiales en Afrique sub-saharienne. Sont examinées les hypothèses de repliement conjugal et de différenciation familiale, qui émergent dans la littérature sur le sujet, à partir des évolutions de la structure des ménages et des familles dans différents pays et principalement en Côte-d'Ivoire. Ces analyses permettent de mettre en évidence les principaux phénomènes constitutifs concurrents de l'organisation des groupes résidentiels : nucléarisation, accueil de parents, monoparentalité. Il en résulte une transformation plurielle des familles, au détriment des transitions linéaires d'un modèle familial à l'autre prônées par les anciennes théories.

•Mots-clés : Théorie de la famille – Transition familiale – Famille nucléaire – Famille plurielle – Famille monoparentale – Solidarité familiale – Changements familiaux – Crise – Afrique subsaharienne – Côte-d'Ivoire – Cameroun – Sénégal.

Abstracts

Gérard HEUZÉ, « Evolution of families in popular classes in Mumbai, India »

Families of the popular stratas of Mumbai metropolis seem to be concerned by two types of evolutionary processes. The first ones are very slow. They do not question the structure or the existence of the family under its present shape. The families are emerging from half a century of attempts for stabilisation. These processes seem to illustrate a kind of « golden age of the family » among the popular classes. The other types of changes are related to the rising of mass consciousnesses and practices. Some of them are giving way to crisis. The assertion of women, the autonomization of the youth and the spreading of egalitarian perspectives, which displays in certain circumstances positive potentialities, seem also able to induce dangerous tensions.

•Key words : Family – Mumbai – Shiv Sena – Youth – Working class – Popular classes – Evolution – Town.

Danièle BÉLANGER, « Family changes in Vietnam since 1960: thirty years of couple formation in Hanoi »

By studying formation of couples, it is possible to make an effective analysis of whether family ties in Vietnam have broken down or on the contrary have maintained their relevance over the last thirty years in Vietnam. This analysis, drawn on a 1994 qualitative survey, covers the period from the beginning of the socialist period in Hanoi, when the 1959 law on marriage and the family was expected to loosen traditional family bonds and end arranged marriages. Despite this law, and despite Party intervention in the choice of partner to ensure politically correct marriages, the family held firm to its pre-revolutionary form. During the 1980s, marriages are

increasingly initiated by the children, though rarely without parental consent.

•Key words : Vietnam – Asia – Marriage – Family – Choice of partner – Family relationships – Marriage statistics.

Cluny MACPHERSON, « Economic development and changes in kinship in Western Samoa (South Pacific) »

Social, demographic, political and economical factors have a role in the transformation of the structure of kinship and family in the South Pacific in the period since continuous contact with the West commenced some 150 years ago. The case of Western Samoa is offered as an example of the process of change which is occurring at varying rates throughout Pacific island societies. The incorporation of microstates into the world-capitalist system sets the stage for profound transformations of kinship organization, particularly through the electoral system, the development of salaried work, the transformations of land tenure and emigration of labour force. Therefore, while ideology of kinship may remain largely intact, the actual organization of kinship may be changing.

•Key-words : Kinship – Family – Land tenure – Migration – Electoral system – Wage-earning – Western Samoa – South Pacific.

Daniel DELAUNAY, « The Mexican family in the United States »

Mexican immigration to the United States has drained 15 % of the Mexican population which would otherwise total more than 100 million people. Mexican female migrants were usually the least fertile, especially the older women. A comparison of the size of

households of Mexican immigrants in the United States and of those remaining in Mexico shows similar statistics. However, in the United States, there appears to be a greater proportion of extended households. An analysis of census statistics from 1850 to 1990 indicates that these more complex structures are a new phenomenon, having developed as recently as the 1970s.

• Key words : International migration – Mexico – United States – Fertility – Households – Census – 1850-1990.

Marguerite BEY, Jean-Marc GASTELLU, Évelyne MESCLIER, « Can the family replace the State in Peru ? »

In the Peruvian Andes, co-ordination of tasks still appears to be an important part of the family's responsibilities. However, the territorial solidarity of peasant communities has been disintegrating, since their official recognition in 1969 as part of the agricultural reform. On the other hand, since the recession between 1987 and 1991, families in the poor neighbourhoods in Lima began recreating that community solidarity. At the same time, there has been a move towards emergence of the restricted family providing new forms of solidarity better adapted to the situation. These new forms of solidarity could be interpreted as taking over certain responsibilities of the State. Nevertheless, the cholera epidemic of 1991 showed that families alone cannot provide all the solutions.

• Key words : Family – Peasant community – Communal property – Agricultural reform – Rural setting – Town – Migrations – Lima – Andes – Peru.

Judith HASSOUN, « Family solidarity by AIDS : results of a survey of women suffering from AIDS carried out in Abidjan (Côte d'Ivoire). »

The results of a Abidjan survey of 95 women suffering from AIDS have shown that, in the face of the AIDS epidemic, the family network of solidarity has received two major blows : on the one hand, the network, already weakened by the economic recession, now has too many demands on its resources ; and on the other,

it is poorly adapted to respond to the needs of AIDS patients. The amount of assistance available depends on the social status of each member of the group. However, with its serious repercussions on the victim's familial and professional position, AIDS alters her social status, and may in turn lead to her being placed beyond the family circle. She receives little moral support as she cannot say she has AIDS. However, this overloaded network, though seriously damaged by the AIDS epidemic's effect on family structures, continues to function and apparently has not reduced the rapports of the AIDS sufferer to those of an individual excluded from the family.

• Key words : AIDS – Solidarity – Family – Individual – Woman – Surveys – Abidjan – Côte d'Ivoire.

Véronique HERTRICH, « Towards a conjugal household in the Bwa tribe of Mali ? »

The study of a rural population in Mali has provided information on changes in the creation and evolution of couples. Although the socio-economic and family structures have apparently remained unaltered, relationships between generations and, to a lesser extent, between marriage partners have indeed changed in the Bwa community. Family control over the creation of couples has lessened and as a result couples begin to express their opinions and take their own decisions. In the past, marriages were arranged and controlled according to lineage. Now they are increasingly initiated by the individuals themselves or their close relatives, following relatively brief negotiations and reduced bargaining for dowries. The families then taken on a more instrumental role, restricting themselves to confirming the future partners' projects and to supervising the marriage formalities. Thanks to this relaxation of traditional ways, men are able to marry at a younger age and to choose an unmarried woman. Has marriage been reinforced by this development ? It is still too early to tell. Polygamy does not appear to have been reduced, divorces are often due to families turning against marriages which they do not condone.

•Key words : Africa – Mali – Bwa – Marriage – Polygamy – Divorce – Matrimonial procedures – Conjugal partnerships.

Patrice VIMARD, « Modernization, crisis and transformation of the family in Subsaharan Africa »

Economic and social crises, which have struck many Southern countries, have forced a review of family development theories, taking a new perspective in order to assess their impact on family models. This article studies first the nuclear family theory, as well as its various developments and the criticisms to which this concept has been subjected since the mid-20th century and under which it has not emerged intact. The author then studies the new hypotheses taking into account the effect of economic and social crisis on family changes

in Subsaharan Africa. The hypotheses of conjugal withdrawal and family differentiation emerging from the literature on the subject are reviewed, drawing on those dealing with the development of household and family structures in several countries and especially the Côte d'Ivoire. These analyses demonstrate the main constitutive parallel phenomena in the organization of residential groups : nuclearisation, parental shelter, single-parenthood. As a result multiple changes to families can be identified, attended by a subsequent reduction in linear transitions from one family model to another as identified by previous theories.

•Key words : Family theory – Family transition – Nuclear family – Multi-layered family – Single-parent family – Family solidarity – Family changes – Crisis – Subsaharan Africa – Côte d'Ivoire – Cameroon – Senegal.

Achévé d'imprimer en avril 1997
sur les presses des Impressions Dumas,
103, rue Paul-de-Vivie, 42009 Saint-Étienne,
pour le compte des éditions de l'Aube,
Le Moulin du Château, F-84240 La Tour d'Aigues

Numéro d'édition : 325

Dépôt légal : mai 1997

Imprimeur N° 33607

Imprimé en France

À l'heure actuelle, les familles du Sud connaissent des modifications profondes de traditions le plus souvent perçues comme "immuables" en Occident. Le développement des échanges économiques et culturels, les changements politiques, les migrations, les politiques d'ajustement structurel ainsi que le sida transforment en effet les modes de vie et les relations au sein des familles du Sud. Si l'on observe bien une individualisation croissante, elle renvoie non pas à une uniformisation et à une nucléarisation généralisées des familles, mais plutôt à une redéfinition des représentations, des rôles et des rapports familiaux.

SOMMAIRE

A. Gautier, M. Pilon, Introduction

G. Heuzé, Familles populaires (Mumbai, Inde)

D. Bélanger, Trente années de formation de couples à Hanoï

C. MacPherson, Changements dans la parenté chez les Samoa (Pacifique sud)

D. Delaunay, La famille mexicaine aux États-Unis

M. Bey, J.-M. Gestellu, E. Mesclier, Famille, crise et État au Pérou

J. Hassoun, Sida et solidarité familiale à Abidjan

V. Hertrich, Transformation dans la formation des couples chez les Bwa (Mali)

P. Vimard, Modernisation, crise et transition familiale (Afrique sub-saharienne)

DANS LA MÊME SÉRIE

Les arts de la rue dans les sociétés du Sud (mars 1997)

Drogue et reproduction des formations sociales fragilisées dans le Tiers monde

Familles du Sud

n° 2 / 1997

ISSN 1278-3986

éditions de l'aube / Orstom

120 FF



9 782876 783096